



Place des jeunes dans les territoires ruraux

Danielle Even et Bertrand Coly

2017-02
NOR : CESL1100002X
Lundi 30 janvier 2017

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du 11 janvier 2017

PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Avis du Conseil économique, social et environnemental
sur le rapport présenté par
Mme Danielle Even et M. Bertrand Coly, rapporteur.e.s

au nom
de la section de l'aménagement durable des territoires
et de la section de l'éducation, de la culture et de la communication

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par lettre du Premier ministre en date du 19 juillet 2016. Le bureau a confié à la section de l'aménagement durable des territoires et à la section de l'éducation, de la culture et de la communication la préparation d'un avis et d'un rapport intitulé : *Place des jeunes dans les territoires ruraux*. La section de l'aménagement durable des territoires, présidée par Mme Eveline Duhamel et la section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par M. Xavier Nau, ont désigné Mme Danielle Even et M. Bertrand Coly comme rapporteur.e.s.

Introduction	10
I. PRINCIPAUX CONSTATS : QUELLE PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX ?	11
A. Diversité des jeunes dans les espaces ruraux	11
B. Des parcours scolaires à l'insertion professionnelle	13
Des parcours scolaires et étudiants contrastés, largement conditionnés par leur environnement	13
Des insertions professionnelles inégales	14
C. Une qualité de vie qui dépend de facteurs multiples	16
Une qualité de vie ressentie qui ne répond pas toujours aux attentes	16
Un accès à la culture et aux loisirs variable	18
D. Des politiques publiques qui pourraient être redynamisées	19
Un manque de coordination	19
Un risque d'oubli des jeunes ruraux.ales par nombre de politiques	19
E. Quelle participation des jeunes dans la vie publique ?	20
Un rapport intermittent des jeunes avec la politique	20
Participation des jeunes aux instances représentatives locales	21
L'engagement des jeunes dans la vie locale	21
II. PRÉCONISATIONS	22
A. Une compétence jeunesse territorialisée à rendre obligatoire	22
Architecture et financement de cette nouvelle compétence	22
Une compétence qui nécessite de renforcer les connaissances	23
Une compétence qui favorise l'implication des jeunes	24
B. Les campus ruraux de projets : permettre aux jeunes de construire les territoires ruraux d'aujourd'hui et de demain	25
Un outil pour susciter et faciliter la création d'activités sociales et économiques durables	26
Un outil complémentaire et fédérateur pour les acteur.rice.s existant.e.s	26
Un outil favorisant le développement de liens avec les villes et l'Europe	29
C. Un pacte Jeunes ruraux.ales	30
Égalité femmes/hommes	30

Accès à la formation	30
Accès au logement	31
Accès à la mobilité physique	31
Accès à la santé	32
Conclusion	33
DÉCLARATIONS DES GROUPES	34
SCRUTIN	58
RAPPORT	62
Introduction	62
I. UNE GRANDE DIVERSITÉ DES JEUNES DANS LES ESPACES RURAUX	64
A. Évolutions et diversité de la jeunesse	64
La jeunesse, un âge de la vie aux réalités diverses	64
La jeunesse, âge des transitions	65
B. Mutations, traits communs et diversité des espaces ruraux	68
Des mutations importantes en longue période	68
Un renforcement des interactions entre villes et campagnes qui n'empêche pas la pérennisation de particularités locales	69
Une pluralité d'indicateurs pour les espaces ruraux	70
C. Des jeunes divers dans les zones rurales	75
Une présence relativement faible des jeunes dans les espaces ruraux	76
Particularités des situations des jeunes dans le rural très peu dense	78
Départs et arrivées de jeunes dans les espaces ruraux : des mobilités importantes	79
Un attachement des jeunes ruraux.ales à leur territoire	82
II. DES PARCOURS SCOLAIRES À L'INSERTION PROFESSIONNELLE	86
A. Des parcours scolaires et étudiants contrastés, largement conditionnés par leur environnement	86
Bref rappel de la scolarité en milieu rural	86
En fin de 3 ^e : une orientation en grande partie tournée vers la voie professionnelle	87
Après le bac : « une orientation scolaire de proximité »	91
Le rôle de l'enseignement agricole	96
B. Des insertions professionnelles inégales	101
Diversité des territoires ruraux en termes de dynamique économique et d'emploi	101
Des situations contrastées en matière d'emploi des jeunes	103

Des jeunes sans activité en nombre relativement élevé	110
Pauvreté monétaire et « invisibilité » de certain.e.s jeunes ruraux.ales et néo-ruraux.ales	117
III. UNE QUALITÉ DE VIE QUI DÉPEND DE FACTEURS MULTIPLES	120
A. Une qualité de vie ressentie dans les territoires ruraux mais qui ne répond pas toujours aux attentes des jeunes	120
Une facilité d'accès au logement à relativiser	122
Une mobilité difficile	125
Des services indispensables à la vie	130
Des outils numériques utiles au quotidien	138
B. Un accès à la culture et aux loisirs variable	139
Un accès conditionné par différents facteurs	139
Un accès rendu possible par la vitalité des associations ...	141
... et le dynamisme des jeunes dans les territoires	145
IV. DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI POURRAIENT ÊTRE REDYNAMISÉES	149
A. Un contexte institutionnel évolutif	149
Nécessité d'un aménagement durable des territoires	149
Un partage des compétences évolutif entre les différentes collectivités	150
Un risque d'oubli des jeunes ruraux.ales par beaucoup de politiques	156
Une politique jeunesse est possible	160
B. Quelle participation des jeunes ruraux.ales dans la vie publique ?	164
Un rapport intermittent des jeunes avec la politique	164
La participation des jeunes	
dans les instances représentatives locales	168
L'engagement des jeunes dans la vie locale	170
Conclusion	174

ANNEXES

176

N° 1 Liste des membres de la section de l'Aménagement durable des territoires	176
N° 2 Liste des membres de la section Éducation, culture et communication	178
N° 3 Liste des personnalités entendues	180
N° 4 Bibliographie	185
N° 5 Table des sigles	192



Avis

présenté au nom de la section de l'aménagement durable des territoires
et de la section de l'éducation, de la culture et de la communication

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public
à l'unanimité des votants.

PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Danielle Even et Bertrand Coly



Synthèse de l'avis

Le Gouvernement a saisi le Conseil économique, social et environnemental sur *Place des jeunes dans les territoires ruraux*.

Analyser la place des jeunes dans les territoires ruraux suppose de combiner plusieurs niveaux d'études et d'échelles. Les jeunes sont 1,6 million de 15 à 29 ans à résider dans les espaces à dominante rurale, qui accueillent 18 % de la population totale. Ils sont 240 000 jeunes de 18 à 29 ans en 2011 dans les espaces ruraux très peu denses, qui représentent 4 % de la population. Les travaux conduits soulignent la diversité des jeunes ruraux.ales et leur fort attachement à leur territoire.

Les jeunes ruraux.ales s'orientent après la 3^{ème} davantage vers la voie professionnelle que leurs homologues urbain.e.s et font en moyenne des études supérieures plus courtes. Cela résulterait, entre autres, de l'offre de formation de proximité et des freins, notamment financiers, à la mobilité, même si une partie des jeunes quitte les territoires ruraux pour étudier ou travailler dans les pôles urbains.

Les jeunes des territoires ruraux entrent plus tôt sur le marché du travail. Selon le CREDOC, 59 % des jeunes ruraux.ales ont un emploi (contre 49 % des jeunes urbain.e.s) et les catégories populaires (ouvrier.ère.s et employé.e.s) y sont surreprésentées. Le taux de chômage des jeunes entre 18 et 24 ans domicilié.e.s dans les cantons ruraux très peu denses atteint 25,1 %, contre 27,1 % en zones urbaines. Pourtant, 24,4 % des jeunes de 18-24 ans domicilié.e.s dans les espaces ruraux très peu denses sont ni en emploi, ni en formation, contre 20,8 % des jeunes urbain.e.s. Les différences femmes/hommes devant la formation et l'emploi sont fortes : parmi les demandeur.se.s d'emploi de moins de 25 ans, 61 % sont des femmes en Zones de revitalisation rurale (ZRR). L'automobile est souvent la seule possibilité pour les déplacements quotidiens dans le rural, avec une mobilité plus coûteuse qu'en ville. 45 % des jeunes ayant le permis de conduire et sortant de CAP y sont en emploi, contre 19 % s'ils.elles n'ont pas le permis.

La facilité relative de l'accès au logement participe de l'attractivité des espaces ruraux. Cependant, l'offre de logements de petite taille y est limitée et la pression immobilière peut être très élevée en zones touristiques, littorales ou frontalières. L'offre de services de proximité est souvent insuffisante dans les territoires ruraux, où se posent des problèmes d'accès à la prévention et aux soins, en particulier pour les jeunes ruraux.ales manquant de moyens financiers. La couverture numérique progresse mais des zones blanches subsistent. L'essor du numérique ne peut se substituer à la présence physique des services publics. Les territoires ruraux sont aussi moins bien dotés en services et équipements culturels, même si des associations y remédient en partie. Des politiques dites « de jeunesse » se limitent souvent dans les faits à la petite enfance, alors qu'est en jeu l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Les jeunes des zones rurales ont plus qu'en ville confiance dans les relations de proximité. La confiance dans les institutions représentatives a davantage baissé en milieu rural qu'urbain. Le cumul des mandats, l'âge des élu.e.s ou un sentiment d'abandon lié à

la fermeture de services de proximité peuvent contribuer à cette défiance. Toutefois, le bénévolat est chez les jeunes ruraux.ales plus fréquent que dans les villes.

Pour favoriser le renforcement de la place des jeunes dans les territoires ruraux, le CESE fait des préconisations articulées en trois axes :

Rendre obligatoire une compétence jeunesse territorialisée

Rendre obligatoire une compétence « jeunesse » (16/29 ans) dans les Communautés de communes, en structurant ces actions dans un Projet jeunesse de territoire formalisé par un plan d'action pluriannuel.

Co-construire le contenu du Projet jeunesse de territoire au sein du Conseil de développement redynamisé, *via* un partenariat avec l'ensemble des acteur.rice.s de la société civile organisée, en intégrant les jeunes.

Prévoir le financement des Projets jeunesse de territoire *via* une convention entre communautés de communes, Conseil départemental, Conseil régional, Caisse d'allocations familiales (CAF) et Etat, avec un volet d'ingénierie de projet, sous la coordination du Conseil Régional.

Développer la recherche pour mieux comprendre qui sont les jeunes ruraux.ales et fonder les Projets jeunesse de territoire sur des diagnostics territoriaux partagés et partenariaux

Recenser, *via* le Fonds d'expérimentation jeunesse, les initiatives jeunesse innovantes dans les territoires ruraux pour favoriser leur diffusion/adaptation/pérennisation.

Favoriser la participation des jeunes au sein des espaces et organes créant des ponts entre jeunes et élu.e.s. ; former élu.e.s et technicien.ne.s en charge des politiques jeunesse, en s'appuyant sur le « Dialogue structuré » européen et sur les organisations de jeunes ou d'éducation populaire.

Favoriser l'implication des jeunes sur un territoire à travers les structures existantes : conseil municipal, conseil de développement, bureau de chambre consulaire, section syndicale, conseil d'administration d'une association ou d'une mission locale.

Favoriser le renouvellement des responsables en milieu rural en incitant positivement à limiter le nombre de mandats dans le temps. Envisager une bonification de crédits dans le cadre de programmes territoriaux, voire de dotations, pour les communes dont le conseil municipal compte des jeunes de moins de 30 ans en proportion significative.

Autoriser l'inscription sur les listes électorales jusqu'à un mois avant les échéances électorales et améliorer l'information des jeunes sur les modalités de délivrance d'une procuration.

Des campus ruraux de projets pour permettre aux jeunes de construire les territoires ruraux de demain

Mettre en place dans chaque bassin de vie un Campus rural de projets (appuyé le cas échéant sur une structure existante compétente en ingénierie de projet) dédié à la création d'activités économiques, sociales, culturelles et/ou de projets citoyens ; articuler le campus

Synthèse de l'avis

rural de projets avec les acteur.rice.s du territoire, notamment le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).

Structurer le Campus rural de projets pour informer sur les soutiens possibles aux projets des jeunes, favoriser à l'échelle des territoires les complémentarités entre acteur.rice.s, après un diagnostic partagé, en impliquant des jeunes dans leur conduite.

Allonger à 29 ans la possibilité d'accompagnement des jeunes par les Missions locales, avec une « approche globale » ; simplifier, sans en changer les critères, l'accès et la gestion de la Garantie jeunes ; ouvrir aux jeunes et aux acteur.rice.s de jeunesse le conseil d'administration des missions locales ; prendre en compte dans l'évaluation et la dotation de celles-ci, l'accompagnement des jeunes éloigné.e.s.

Connecter le campus rural de projets aux acteur.rice.s et partenaires de la création d'activités : chambres consulaires, chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS), associations de développement économique, services économiques des collectivités territoriales.

Soutenir les acteur.rice.s associatif.ive.s du développement rural, par le fléchage d'un budget spécifique de l'Etat à la cohésion sociale en milieu rural *via* le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) ; créer une labélisation des structures associatives dirigées par des jeunes, permettant une facilité d'accès aux financements.

Pour développer l'engagement des jeunes dans les territoires ruraux *via* le Service civique, favoriser les missions de service civique co-construites entre jeunes et structures d'accueil, mettre en place une bourse supplémentaire à disposition des organismes intervenant en milieu rural, sur le modèle du Service volontaire européen, pour défrayer la part des coûts supplémentaires pour ces missions.

Développer les échanges entre territoires ruraux et urbains, ainsi que les mobilités européennes pour tou.te.s les jeunes, soutenir les dispositifs entretenant les liens entre jeunes en études et territoire d'origine (réseau social numérique), créer la possibilité de séjourner dans un territoire rural pour des jeunes souhaitant s'y installer.

Faire exister un lien entre université et territoires ruraux par la présence d'universitaires dans les conseils d'administration des établissements secondaires ruraux et par des interventions d'étudiant.e.s dans les lycées, pour faire connaître les formations supérieures.

Permettre *via* les campus ruraux de projets une mobilité longue au sein de chaque parcours de jeune, en priorisant les moins diplômé.e.s et les moins qualifié.e.s, en mobilisant acteur.rice.s de terrain et Erasmus+.

Mettre en place un pacte Jeunes ruraux.ales au niveau national, décline par territoire *via* les contrats de ruralité

Favoriser l'égalité femme/homme en formant à cette dimension les acteur.rice.s en charge de la jeunesse et agent.e.s de l'orientation scolaire ; prendre en compte la dimension du genre dans les programmes, schémas ou projets sur le plan budgétaire. Mettre en œuvre des études genrées.

Renforcer dans les territoires ruraux la diversité des filières de formation dans le secondaire. Favoriser la mixité des parcours de formation, rendre possible l'accompagnement vers les formations professionnelles et l'enseignement supérieur *via* des aides sur le modèle des bourses pour l'accès au logement et au transport. Maintenir et renforcer les internats. Renforcer les actions du Service public régional de l'orientation (SPRO) pour faciliter la fluidité des parcours et permettre de modifier les choix d'orientation.

Faciliter l'accès au logement par le repérage des besoins des jeunes en milieu rural Programme local de l'habitat (PLH) ; inscrire dans les Plans départementaux pour le logement des jeunes les réponses adaptées au territoire, en s'appuyant sur les acteur.rice.s de terrain, les aides d'Action logement, les résidences sociales jeunes et les dispositifs d'intermédiation locative.

Favoriser en milieu rural l'apprentissage du code de la route et du permis de conduire dans certaines structures en charge de jeunes ; développer en territoire rural les centrales de mobilités (covoiturage et autopartage) et des plateformes de mobilités mettant à disposition des véhicules 4 ou 2 roues si possible électriques prêtés ou loués à bas coût. Aller vers la prise en charge financière totale ou partielle des transports en commun pour les jeunes ruraux.ales là où elle n'est pas encore mise en œuvre.

Renforcer la prévention en matière de santé pour les jeunes en zones rurales, favoriser la réalisation de bilan de santé dans les territoires ruraux. Mettre en place un recueil de suivi statistique pour évaluer les déterminants de santé de la population des jeunes.

Par courrier en date du 19 juillet 2016, le Premier ministre a saisi le CESE pour avis sur la *Place des jeunes dans les territoires ruraux*. Le Bureau du CESE a confié conjointement à la section de l'aménagement durable des territoires et à la section de l'éducation, de la culture et de la communication l'élaboration du rapport et du projet d'avis.

La section de l'aménagement durable des territoires a désigné M. Bertrand Coly comme rapporteur. La section de l'éducation, de la culture et de la communication a désigné Mme Danielle Even comme rapporteure.

Introduction

Le Gouvernement a saisi le Conseil économique, social et environnemental sur *La place de la jeunesse dans le monde rural*, en soulignant la diversité de la jeunesse et celle du monde rural. La saisine du Premier ministre appelle le CESE à « *apporter son expertise dans la compréhension des besoins et des aspirations de la jeunesse rurale, ainsi qu'à proposer de nouvelles voies d'action permettant à ces jeunes de s'épanouir et de trouver pleinement leur place dans la République* ».

Le champ des problématiques que le Gouvernement invite à explorer est très large : conditions de vie des jeunes des zones rurales et leur accès à l'autonomie, au logement et à la mobilité ; éloignement géographique des lieux de décision, de certains services et accès au numérique ; difficultés d'accès à la formation et notamment aux formations d'enseignement supérieur ; manque de débouchés professionnels lié entre autres à la dévitalisation de certains territoires. Est par ailleurs évoqué le sentiment d'impuissance et d'abandon de la part des pouvoirs publics exprimé par une frange croissante des jeunes ruraux.ales à travers « *l'abstention et le vote extrémiste* ».

Il est aussi demandé au CESE de partir du point de vue des jeunes eux-mêmes, d'identifier les points de blocage et les initiatives réussies, de mener des consultations auprès des acteurs économiques, sociaux, associatifs et des collectivités locales qui agissent dans les territoires ruraux, et de solliciter les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER).

Le présent avis s'appuie donc sur un rapport¹, travail d'analyse sur les jeunes vivant dans les territoires ruraux dont il synthétise les principaux constats, et débouche sur des préconisations. Celles-ci sont nécessairement incomplètes car les jeunes ne peuvent être dissociés des autres habitant.e.s des territoires ruraux, ni des autres jeunes. Cet avis et le rapport sur lequel il s'appuie ne traitent pas des aspects ultramarins car la situation des jeunes et des territoires ruraux y présente de fortes particularités qui rendent nécessaire d'y consacrer un avis spécifique.²

Au-delà des spécificités mises en évidence, apparaît l'importance d'une politique d'aménagement des territoires qui s'appuie sur des interventions publiques volontaristes,

1 Le rapport sur lequel s'appuie l'avis figure après le texte de l'avis, le vote et les contributions des groupes du CESE.

2 Le CESE a déjà abordé certains aspects de ce sujet dans l'avis *Le défi de l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins* présenté par Eustase Janky, février 2015.

des services publics présents et des actions visant le dynamisme économique. Cet avis s'inscrit ainsi dans la continuité de l'avis du CESE *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?* (octobre 2015).

La famille, ainsi que les différents lieux de socialisation, et en premier lieu l'école, impactent profondément et durablement les parcours des jeunes. Les avis du CESE *Les inégalités à l'école* (septembre 2011) et *L'école de la réussite pour tous* (mai 2015), formulent des préconisations concrètes dont certaines restent à mettre en œuvre. D'autres travaux récents du CESE portent sur la jeunesse, tels notamment les avis *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes* (mars 2015) ou *Le logement autonome des jeunes* (janvier 2013).

Les préconisations formulées **s'inscrivent dans leur continuité** et se situent au croisement des problématiques des jeunes (de 16 à 29 ans) et des territoires ruraux.

Malgré les difficultés qui pèsent sur ces jeunes et sur ces territoires, de nombreuses opportunités apparaissent. Elles résultent avant tout du volontarisme des acteurs et actrices, capables d'intégrer la diversité des territoires, de porter des projets qui répondent aux enjeux de cohésion sociale et de développement durable. La jeunesse, en milieu rural comme ailleurs, attend le soutien de la puissance publique comme de tou.te.s les acteur.rice.s de la société civile, sans brider les initiatives ni se substituer à elle. Elle attend également la reconnaissance de la capacité des jeunes à s'organiser et être reconnu.e.s comme des citoyen.ne.s à part entière.

I. PRINCIPAUX CONSTATS : QUELLE PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX ?

A. Diversité des jeunes dans les espaces ruraux

La saisine du Premier ministre invite à retenir comme bornes de la notion de jeunesse, d'une part la fin de la scolarité obligatoire³, d'autre part « l'accès à la pleine indépendance ». Par convention et au regard des études sociologiques, l'âge de la jeunesse se situe aujourd'hui entre 16 et 29 ans. L'écart entre des jeunes au sortir de l'adolescence, encore mineur.e.s, et des jeunes ayant en grande majorité accédé à un emploi voire étant devenu.e.s parents, contribue à l'hétérogénéité de la population ainsi couverte.

Si les territoires ruraux sont divers (périurbain, littoraux peu denses, montagne...), **des caractéristiques communes** (faible densité, importance des espaces naturels, éloignement de certains services) **justifient l'existence de la notion de territoire rural**. Celle-ci va, selon l'acception retenue, de communes de densité moyenne proches de grandes villes à des territoires éloignés de celles-ci et très peu denses : les zones rurales **peu denses** regroupent 55 % des communes et 30 % de la population selon la typologie européenne élargie de l'INSEE, et les zones rurales **très peu denses** 36 % des communes et 4 % de la population

Les travaux de recherche existants, peu nombreux et parcellaires, portent principalement sur la situation des jeunes dans une région, un département, des intercommunalités ou des

³ Eurostat et l'INSEE retenant 15 ans à des fins de comparaisons européennes, cette borne est utilisée dans cet avis pour certains types de données.

communes présentant un caractère rural affirmé⁴. Analyser la place des jeunes dans les espaces ruraux suppose donc de **combiner plusieurs niveaux d'études et d'échelles**.

Le nombre de jeunes est en général relativement faible dans les territoires ruraux. On peut l'appréhender à plusieurs échelles.

Selon l'INSEE, en 2006, en France métropolitaine, **14 % seulement des jeunes de 15 à 29 ans (soit 1,6 million de jeunes) résident dans l'espace à dominante rurale**, alors que cet espace accueille 18 % de la population totale. Cette sous-représentation est plus ou moins marquée selon l'âge : 17 % des 15-17 ans résident dans l'espace à dominante rurale. Cette part passe à 13 % pour les 18-24 ans et remonte à 14,5 % pour les 25-29 ans⁵.

D'après le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), **dans les espaces ruraux très peu denses de France métropolitaine**, les jeunes de 18 à 29 ans qui constituent 14,7 % de la population française, représentent seulement 9,7 % de la population des territoires ruraux⁶ (soit 240 000 jeunes de 18 à 29 ans sur ces territoires en 2011). Cela tient notamment à ce qu'une partie des jeunes quitte entre 18 et 24 ans les territoires ruraux pour leurs études ou commencer leur vie active dans les pôles urbains.

Des travaux du CESER Limousin et du CESER Centre analysent les arrivées et départs des personnes des diverses catégories d'âge dans ces deux régions dont la majorité des départements sont essentiellement ruraux au sens de l'OCDE. Ils montrent la mobilité particulièrement forte des personnes de 20-29 ans, qui sont légèrement plus nombreuses à quitter la région qu'à s'y installer. Ainsi, en Limousin, 22 % des 20 à 29 ans quittent la région et 21 % arrivent⁷.

Des arrivées de jeunes urbain.e.s, qui se mélangent peu à la population locale, sont importantes dans des campagnes situées dans un rayon de 50 km autour des villes et supposent de mettre en place des nouveaux services. Une partie de cette migration est le fait de néoruraux.ales, qui viennent chercher dans un territoire rural un logement accessible à leur budget et le souhait d'une meilleure qualité de vie.

De nombreux témoignages de jeunes⁸ expriment un fort attachement à l'égard des espaces ruraux où ils.elles vivent et un souhait de pouvoir « vivre et travailler au pays ». Une étude sur les valeurs des jeunes ruraux.ales menée dans les campagnes proches des villes montre que la confiance dans les relations de proximité et la famille est plus forte (41 %) chez ces jeunes qu'en ville (35 %). A l'inverse, le degré de confiance en autrui et le fait

4 Sont considérées comme ayant un caractère rural les communes de moins de 2000 habitants. Pour l'OCDE, un département est rural si plus de 50% de sa population vit dans des cantons ruraux.

5 INSEE Première n°1275 *Jeunes et territoires : l'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité*, Chantal Brutel (janvier 2010).

6 CGET, *Les dossiers d'observation n°2, Les jeunes dans les territoires ruraux*, Cécile Métayer, novembre 2014.

7 CESER Limousin, *Soldes migratoires en Limousin : le cas des jeunes de 20 à 29 ans, une évolution encourageante* (2012) et CESER Centre *Être jeune en région Centre* (2010).

8 Journée d'échanges au CSE avec des jeunes ruraux.ales porteur.euse.s de projets le 13/10/16.

de se sentir concerné.e.s par le sort des personnes lointaines est plus faible (32 %) chez eux.elles que chez les jeunes urbain.e.s (49 %)⁹.

La géographe Mélanie Gambino envisage trois liens distincts entre jeunesse et ruralités, les espaces ruraux et les jeunesse étant selon les cas « *vécues sur le mode du piège* » (même si une vie sociale s’y déploie et si les jeunes concerné.e.s ont une forte implication pour rechercher une insertion professionnelle), « *vécues sur le mode du refuge* » (l’isolement est alors valorisé) ou « *vécues comme un cadre de vie* », un espace des possibles où les jeunes concerné.e.s veulent s’installer et rester¹⁰.

Ces travaux illustrent la diversité des jeunes ruraux.ales et les formes multiples d’attachement qu’ils.elles éprouvent pour leurs territoires de vie.

B. Des parcours scolaires à l’insertion professionnelle

Des parcours scolaires et étudiants contrastés, largement conditionnés par leur environnement

Malgré le manque d’indicateurs publics sur l’école et la formation dans les territoires ruraux, diverses études permettent de repérer certains éléments. En milieu rural, en dépit d’une surreprésentation des catégories socioprofessionnelles modestes, les enquêtes de l’Observatoire éducation et territoires (OET) montrent que, **au collège, les élèves ruraux.ales ont des taux de réussite légèrement supérieurs aux taux nationaux.**

Après la 3ème, près de la moitié des jeunes ruraux.ales s’orientent vers la voie professionnelle (contre 41 % pour les urbain.e.s). La moindre offre de formation restreint le choix des jeunes dans les territoires éloignés des grandes villes. Le déséquilibre selon lequel les filles se dirigent plus que les garçons vers les études générales est plus marqué dans les établissements ruraux¹¹.

Le parcours post bac des jeunes ruraux.ales privilégie une orientation scolaire de proximité. Il se distingue de celui de leurs homologues urbain.e.s par des études supérieures en moyenne plus courtes. Les bachelier.ère.s ruraux.ales de l’enseignement général envisagent moins de poursuivre des études longues que leurs homologues urbain.e.s. Ils.elles sont attiré.e.s par les filières courtes (DUT ou BTS) : 47 % contre 38 % pour les urbain.e.s¹². Le taux d’obtention d’un diplôme du 1^{er} cycle d’enseignement supérieur est identique pour les jeunes des milieux ruraux et urbains. Mais la part de ceux.celles qui

9 *Une jeunesse différente, Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, sous la direction d’Olivier Galland et Bernard Roudet, article « Jeunes ruraux : l’inversion des valeurs avec la ville ? » de Jean-Paul Bozonnet, p. 243.

10 Audition de Mélanie Gambino, enseignante chercheuse au Laboratoire Dynamiques rurales de l’Université Toulouse II, le 21/09/16.

11 Actes du congrès de l’Actualité de la recherche en éducation et en formation (2013), « La problématique éducation territoire et territorialité dans tous ses états », Colette Grelet, Céline Vivent, Patrice Caro, Elodie Goulet, *Les parcours scolaires des jeunes ruraux*.

12 Actes du congrès de l’Actualité de la recherche en éducation et en formation, 2013, *art.cit.*

disposent d'un diplôme universitaire de 2nd ou 3ème cycle est deux fois plus faible en milieu rural très peu dense (7,3 % des 18 - 29 ans) qu'en milieu urbain (15,4 %).¹³

La propension plus importante des jeunes ruraux.ales à faire des études courtes semble s'expliquer par un attachement au territoire d'origine, par la structuration de l'offre de formation de proximité et de l'économie du territoire et par l'existence de freins à la mobilité¹⁴. L'aspect financier est également un frein à la poursuite des études supérieures, notamment quand elles nécessitent le départ des jeunes du foyer parental.

Selon une enquête menée auprès d'élèves de terminale des Pays-de-la-Loire, les garçons, qu'ils soient urbains ou ruraux, affichent des taux similaires, lorsqu'il s'agit de s'imaginer encore en études à 25 ans. En revanche, **les filles issues du milieu rural** s'envisagent beaucoup plus souvent en couple et avec des enfants que celles issues du milieu urbain, du fait notamment d'un fort attachement à leur territoire¹⁵.

Certains territoires ruraux se caractérisent par une forte présence de l'enseignement agricole (217 établissements publics, 200 établissements privés, 377 maisons familiales rurales). A la rentrée 2015, 144 800 élèves du second degré y sont scolarisé.e.s¹⁶. Cependant les élèves de l'enseignement agricole ont des origines diverses et ne proviennent pas seulement des territoires ruraux. Tous secteurs d'enseignement confondus, 51 % des élèves sont des filles¹⁷. Elles sont le plus représentées dans le second cycle professionnel (58,2 %). Elles constituent plus de 90 % des effectifs de la spécialité « Services aux personnes et aux territoires »¹⁸.

Des insertions professionnelles inégales

Les jeunes des territoires ruraux se dirigent davantage vers l'apprentissage que les jeunes des territoires urbains. Beaucoup d'apprenti.e.s¹⁹ en zone rurale sont confronté.e.s à la contrainte du double logement, près du lieu de formation et du lieu de travail. Une enquête menée en 2009 auprès de 1 000 apprenti.e.s montre qu'en moyenne, ces jeunes ne se déplacent pas à plus de 45 minutes de leur lieu de vie familial. L'insuffisance de transport en commun rend d'autant plus difficiles les déplacements des jeunes en milieu rural.

Les jeunes ruraux.ales entrent plus tôt sur le marché du travail. Selon le CREDOC²⁰, 59 % des jeunes ruraux.ales ont un emploi contre 49 % des jeunes urbain.e.s. Les jeunes des

13 CGET, « Les jeunes dans les territoires ruraux », op. cit.

14 Céreq, « Mobilités interrégionales des jeunes diplômés du supérieur : qui forme qui ? », *Bref*, n°347, juin 2016.

15 Claire Lemêtre et Sophie Orange, « Les ambitions scolaires et sociales des lycéens ruraux », *Savoir/Agir*, 37, septembre 2016.

16 France métropolitaine et DOM.

17 Ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche, DEPP, *Repères et références statistiques 2016*.

18 Ministère de l'Agriculture, *Panorama de l'enseignement agricole 2012*.

19 CESE, *Le logement autonome des jeunes*, avis présenté au nom de la section de l'aménagement durable des territoires par Claire Guichet (janvier 2013).

20 Le CREDOC se réfère à une étude de la DATAR de 2009 dont le champ combine les communes de moins de 2000 habitants et celles classées dans l'espace à dominante rurale.

« catégories populaires » sont par ailleurs surreprésenté.e.s dans les territoires ruraux, avec « 51 % d'ouvrier.e.s et employé.e.s contre 43 % chez les jeunes urbain.e.s »²¹.

Les jeunes domicilié.e.s dans les cantons très peu denses sont aussi **plus souvent en emploi** : « *les deux tiers des jeunes ruraux.ales de 18 à 29 ans sont actifs.ive.s occupé.e.s (en emploi, en apprentissage ou en stage rémunéré) contre 56 % en milieu urbain* ». La part des jeunes employé.e.s dans le secteur agricole, la construction ou le commerce est relativement élevée dans ces espaces ruraux²².

En revanche, il est souvent difficile pour les jeunes des espaces ruraux ayant fait des études longues d'y trouver un travail correspondant à leur formation. Une possibilité consiste à devenir « navetteur.rice.s » ou à créer son activité.

Le chômage des jeunes est en moyenne plus faible dans les territoires ruraux que dans les territoires urbains.

Selon les données communiquées par Pôle emploi, le taux de chômage est ainsi moins élevé pour les jeunes dans les cantons ruraux très peu denses que pour les jeunes urbain.e.s : entre 18 et 24 ans, il y atteint 25,1 % contre 27,1 % en zones urbaines. Pour les 25-29 ans, ces pourcentages sont respectivement de 13,8 % et 16,3 %.

Toutefois, le taux de jeunes ni en études ni en emploi (NEET)²³ est particulièrement élevé en zone rurale. Ainsi, dans les espaces ruraux très peu denses, les jeunes sont plus fréquemment ni en emploi, ni en formation : 24,4 % des jeunes de 18-24 ans y sont dans ce cas, contre 20,8 % des jeunes urbain.e.s²⁴.

Les différences entre femmes et hommes devant l'emploi sont particulièrement fortes dans les espaces ruraux. Les femmes entrent plus tard sur le marché du travail dans le rural : ainsi, en Auvergne, 32 % des jeunes femmes de 15 à 24 ans exercent une activité professionnelle dans l'espace rural, contre 47 % des jeunes hommes. L'écart de taux de chômage selon le sexe y est aussi plus marqué en zones rurales, où le taux de chômage des jeunes femmes est supérieur de neuf points à celui des jeunes hommes²⁵.

Ces éléments sont corroborés par une étude sur les Zones de revitalisation rurale (ZRR)²⁶. Ainsi, parmi les demandeur.se.s d'emploi de moins de 25 ans, 61 % sont des femmes en ZRR (contre 50 % en moyenne en France métropolitaine)²⁷. La **précarité de l'emploi** concerne aussi davantage les femmes en ZRR que dans l'ensemble de la France métropolitaine, alors que la situation des hommes ne varie pas : 16 % des femmes sont en contrat précaire (CDD,

21 MSA Credoc, *Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres* Yvon Merlière et Régis Bigot, 2012.

22 CGET « Les jeunes dans les territoires ruraux », op. cit. (2014).

23 L'indicateur européen de la part de « NEET » mesure la part des jeunes n'étant ni en emploi ni en formation, formelle ou non formelle. Les jeunes descolarisé.e.s au chômage ou inactif.ve.s et qui ne suivent aucune formation en font partie.

24 CGET Cécile Métayer, *Les jeunes dans les territoires ruraux*, op. cit.

25 PFLOSS Auvergne : *Les jeunes en milieu rural en Auvergne*, op. cit.

26 Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Etude du HCEfh n°2, *Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux*, avril 2014

27 DARES 2011, communes ZRR, France métropolitaine.

intérim, hors apprentissage) contre 11 % des hommes en ZRR. En France métropolitaine, la part des hommes est également de 11 % et celle des femmes de 14 %²⁸.

La pauvreté monétaire, importante dans les espaces ruraux très peu denses, est parfois masquée par l'« invisibilité sociale » des jeunes. Selon l'INSEE, au niveau communal, la pauvreté monétaire²⁹ est la plus forte, d'une part, dans les **villes-centres des grandes aires urbaines**, où le taux de pauvreté atteint près de 20 %, et d'autre part, dans les **communes isolées hors de l'influence des villes** (17 %), qui accueillent 5 % de la population métropolitaine³⁰. Une étude de l'ONPES³¹ auprès de jeunes ruraux.ales et néo-ruraux.ales de 18 à 30 ans en situation de pauvreté en Haut-Languedoc et dans l'Avesnois montre que, si l'espace rural amortit certains des effets de la crise, **ses caractéristiques** (faible densité, éloignement des services sociaux) **y favorisent l'« invisibilité » des jeunes**.

Dans ce cadre, l'enjeu de la création ou de la reprise d'activités est important dans les territoires ruraux : ainsi, 20 % des chef.fe.s d'exploitation agricole ont aujourd'hui plus de 60 ans et les opportunités de reprise en matière de commerce et d'artisanat sont importantes. Si de nombreuses initiatives sont prises, elles ne sont pas toujours suffisamment visibles et peinent parfois à s'adapter aux projets atypiques.

C. Une qualité de vie qui dépend de facteurs multiples

Une qualité de vie ressentie qui ne répond pas toujours aux attentes

La relative facilité d'accès au logement participe de l'attractivité des territoires ruraux. Selon l'étude *Les jeunes ruraux, des jeunes comme les autres ?*, 32 % des jeunes ruraux.ales de 18 à 30 ans sont propriétaires ou accédant.e.s à la propriété (contre 20 % dans les villes)³². **Mais, en milieu rural, l'offre de logements vacants de petite taille est en général limitée** et une partie importante du parc immobilier est ancienne, parfois en mauvais état. La pression foncière et immobilière peut par ailleurs être très élevée dans certains espaces ruraux, en particulier dans les zones littorales, frontalières et de montagne présentant un attrait touristique.

En zones très peu denses, les jeunes ruraux.ales de 18 à 25 ans vivent plus fréquemment chez leurs parents que les jeunes urbain.e.s (56,5 % contre 50 %). Parmi les 18-29 ans, 40 % de ces jeunes ruraux.ales vivent en couple (33 % dans les espaces plus denses)³³.

La mobilité est en général difficile dans les territoires ruraux. Dispersion de l'habitat et éloignement des emplois et des services accroissent les temps de déplacement et compliquent l'organisation de réseaux de transports collectifs classiques. Il n'y a souvent

28 Communes ZRR, INSEE RP 2010.

29 Le taux moyen de pauvreté monétaire en France métropolitaine est de 14,3 % en 2012.

30 INSEE Première n°1552, *Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains*, par Anne-Thérèse Aerts, Sandra Chirazi et Lucile Cros (juin 2015)

31 ARIAC Coopérative d'entrepreneurs : Hélène Tallon, Ingrid Lignéres, Marie-Christine Bureau, Eliane Le Dantec : Rapport : *L'invisibilité sociale : publics et mécanismes, les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et néo-ruraux* (2015), p. 6 et 7.

32 Crédoc, étude *Les jeunes ruraux, des jeunes comme les autres ?*, op. cit.

33 CGET, « Les jeunes dans les territoires ruraux », op. cit.

pas d'autre choix que l'automobile pour les déplacements quotidiens et la mobilité est plus coûteuse qu'en ville. Selon le CREDOC, 86 % des jeunes ruraux.ales de 18 à 30 ans possèdent au moins une automobile, contre 62 % des jeunes urbain.e.s. La difficulté à se déplacer est particulièrement marquée pour les jeunes ruraux.ales de moins de 18 ans ou qui n'ont pas encore leur permis, et notamment pour les filles qui ont tendance à moins recourir à l'autostop. Quant au passage du permis de conduire, les principaux freins évoqués sont le coût et l'éloignement des auto-écoles.

L'obtention du permis de conduire est déterminante pour l'accès à l'emploi : ainsi, 45 % des jeunes ayant le permis et sortant de CAP sont en emploi contre 19 % s'ils n'ont pas le permis³⁴.

La mobilité, outre son aspect physique, est une capacité à se projeter au-delà de son « chez soi ». Si certain.e.s jeunes manquent d'appétence pour une mobilité qui les conduirait à s'éloigner de leur territoire, les associations, structures d'accompagnements et l'école peuvent donner envie aux jeunes de faire l'apprentissage de la mobilité : classes de découverte, centre de loisirs, Erasmus...

L'offre de services de proximité est souvent insuffisante ou mal adaptée aux souhaits des jeunes dans les territoires ruraux. L'INSEE a consacré une étude au temps médian d'accès des 18-29 ans au « panier jeune », ensemble de services qui concernent plus particulièrement les jeunes. Il observe que, dans la région Auvergne - Rhône-Alpes, près de 83 400 jeunes âgé.e.s de 19 à 29 ans, soit 8 % de cette population, habitent une commune où le temps d'accès à ces services dépasse 17 minutes, parfois de beaucoup, alors qu'il s'agit de services d'usage courant³⁵.

Se posent aussi le problème de l'accès aux soins, celui de la prévention et celui du renoncement aux soins, plus particulièrement pour les jeunes ruraux.ales manquant de moyens financiers et notamment les chômeur.se.s. Malgré un nombre encore élevé de médecins, la France souffre de disparités territoriales en la matière, notamment dans les zones rurales. Cette fracture médicale touche les jeunes, rendant difficiles l'accès à l'information sur la contraception et les MST, la prévention, mais aussi l'accès aux soins, aux centres IVG et aux structures de réduction des risques face à la consommation de drogue. L'éloignement, fréquent en milieu rural, d'autres professionnel.le.s de santé, comme les kinésithérapeutes, les dentistes, les services pédiatriques, les chirurgien.ne.s, est aussi une difficulté.

L'accueil de la petite enfance impacte la vie professionnelle des jeunes parents et surtout des femmes. 87 % des familles rurales ont recours à des assistant.e.s maternel.le.s (63 % en moyenne nationale), faute de choix dans les modes d'accueil et de places en établissements d'accueil des jeunes enfants³⁶.

Le numérique, indispensable à l'attractivité d'un territoire, peut apporter des solutions aux enjeux précités : diverses formes de travail à distance, télémédecine, achats en ligne,

34 Ministère de l'Éducation nationale, MENESER-DEPP, enquête IVA 2015.

35 Le panier jeune comporte les éléments suivants : agence de proximité Pôle emploi, école de conduite, agence de travail temporaire, centre de formation d'apprenti.e.s, maternité, spécialiste gynécologie médicale, gare, bassin de natation, tennis, athlétisme, plateau extérieur ou salle multisports, salle ou terrain spécialisé, cinéma.

36 DRESS, *Études et résultats* n°814, octobre 2012.

rendez-vous administratifs à distance ou mobilité *via* le co-voiturage. Mais beaucoup de zones blanches et grises subsistent : le Gouvernement a publié fin 2015 la liste des 238 communes rurales dépourvues de toute couverture mobile ; s'y ajoutent 2 200 communes couvertes seulement par la 2G. Le plan Très haut débit 2016-2020 vise à y répondre. Mais l'essor du numérique ne peut se substituer à la présence physique des services publics et nécessite une formation aux usages.

Un accès à la culture et aux loisirs variable

L'intérêt pour les activités culturelles et sportives est commun aux jeunes vivant dans des territoires ruraux, urbains et péri-urbains. Mais une enquête du CREDOC³⁷ montre que les jeunes urbains accèdent plus que les jeunes ruraux, en moyenne, aux équipements sportifs (69 % contre 66 %), aux bibliothèques (46 % contre 34 %) et aux cinémas (87 % contre 79 %). **Les territoires ruraux sont « clairement les moins bien dotés en services et en équipements »**³⁸. En revanche, les activités de pleine nature, telles que la chasse et la pêche, sont particulièrement développées sur les territoires ruraux.

L'accès à la culture et aux loisirs est inégal et conditionné entre autres par la présence ou non d'infrastructures à proximité, ainsi que par les inégalités sociales et de genre, les jeunes femmes participant moins à des activités que les jeunes hommes.

Les associations culturelles pallient l'absence d'équipements culturels dans certains territoires. Ainsi, la COFAC a recensé 2 465 associations culturelles implantées dans les zones rurales sur les 40 000 qui la composent³⁹. Les associations rendent possible l'accès au cinéma dans certains territoires : 89 % des 98 circuits de cinéma itinérant sont associatifs et 70 % des communes accueillant un point de projection ont moins de 2 000 habitant.e.s.⁴⁰

La vitalité associative est grande dans les territoires ruraux **et les jeunes en sont des acteurs.trices à part entière**. A titre d'exemple, le réseau national des juniors associations habilite chaque année 1 000 associations de jeunes de moins de 18 ans. Ces associations concernent 10 000 jeunes, dont la moitié vit en zone rurale⁴¹.

37 *Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres ?* CREDOC-MSA, octobre 2012.

38 Olivier David, « Le temps libre des jeunes ruraux : des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs », *Territoire en mouvement*. Revue de géographie et d'aménagement, 22-2014.

39 COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication).

40 CGET, *En bref*, « Pour une offre cinématographique dans tous les territoires, reflétant la diversité de la société », 26, octobre 2016.

41 Entretien avec Hélène Grimbelle, Secrétaire générale adjointe de La ligue de l'enseignement et Antonin Cois, responsable des politiques territoriales, le 11/10/16.

De façon générale, l'accès à la culture se fait de plus en plus par l'intermédiaire d'internet. **La question de l'accès et des usages d'internet est un enjeu essentiel.** Si internet et le numérique ne sauraient suppléer l'insuffisance des équipements culturels, ils permettent un large accès à l'information et à des ressources culturelles sous réserve d'une couverture correcte (hors des zones blanches et grises). En ce domaine rien ne permet de penser que les jeunes des territoires ruraux aient un quelconque retard par rapport aux autres : la fracture qui peut exister en matière d'usages du numérique résulte des inégalités sociales plus que des inégalités territoriales⁴².

D. Des politiques publiques qui pourraient être redynamisées

Un manque de coordination

Améliorer la situation des jeunes dans les territoires ruraux suppose, entre autres, des politiques d'aménagement des territoires et de création d'emplois.

Les compétences ayant une incidence majeure pour les jeunes ruraux.ales sont souvent éclatées entre les niveaux de collectivités. La perte de la compétence générale pour les régions et les départements dans le cadre de la récente réforme territoriale engendre un risque que ces deux niveaux de collectivités territoriales se recentrent sur leurs compétences propres, alors que construire des politiques efficaces envers les jeunes et notamment les jeunes ruraux.ales nécessite de la transversalité et une coopération entre les divers niveaux de collectivités.

S'y ajoute pour les pouvoirs publics un contexte budgétaire très contraint qui se traduit par des baisses de subvention pour nombre d'associations actives en matière de politiques de jeunesse.

Un risque d'oubli des jeunes ruraux.ales par nombre de politiques

Une enquête faite en Ille-et-Vilaine auprès de 251 communes montre qu'en milieu rural plus qu'en ville dominent des représentations négatives de la jeunesse. Celle-ci peut être vue comme un problème plus que comme une ressource pour le territoire, qu'il faudrait associer à la définition des politiques la concernant. Est aussi pointée la diversité relativement faible des interventions destinées aux jeunes, en particulier dans le milieu rural. Le pourcentage de communes où la jeunesse est inscrite comme une priorité politique est beaucoup plus élevé en milieu urbain (neuf sur dix) qu'en milieu rural (un peu plus d'un quart)⁴³.

42 Audition de Marie Camier, co-fondatrice de Média Education, le 24/09/14.

43 Olivier David, « Le temps libre des jeunes ruraux » (2014), *op. cit.*

Des politiques se voulant, aux yeux des élu.e.s ruraux.ales, des politiques pour l'enfance et la jeunesse, se limitent en fait souvent à des politiques en faveur de la petite enfance priorisées par les caisses d'allocations familiales. D'autres mettent l'accent sur l'accès aux seules activités culturelles, alors que l'insertion professionnelle des jeunes, leur accès au logement, à l'autonomie, c'est-à-dire *in fine* l'égalité des droits, est en jeu.

Jean-Pierre Halter note que, dans l'espace rural, si le départ d'une partie des jeunes est regretté, l'idée que les collectivités pourraient contribuer à leur offrir des opportunités pour permettre leur insertion professionnelle sur place est rarement mise en œuvre concrètement⁴⁴. Il met en exergue quatre éléments pouvant favoriser le développement d'une politique de jeunesse dans les territoires ruraux : la transversalité entre services et acteur.rice.s de la politique jeunesse ; le rôle de l'élu.e, du.de la technicien.ne et la construction d'un réseau autour d'un projet collectif fédérateur ; la conception du territoire et de la jeunesse par les élu.e.s et les professionnel.le.s, ainsi que de la gouvernance ; la place accordée aux jeunes dans les politiques de jeunesse⁴⁵.

Il est à noter l'intérêt, pour construire des politiques de jeunesse efficaces, d'y associer, au-delà des seul.e.s élu.e.s, les acteur.rice.s de la société civile et les jeunes eux.elles-mêmes. Ces lieux doivent se construire dans la durée et les contrats pluriannuels d'objectifs sont, pour ce faire, des outils pertinents.

E. Quelle participation des jeunes dans la vie publique ?

Un rapport intermittent des jeunes avec la politique

L'insuffisance d'éléments quant au rapport des jeunes ruraux.ales avec la politique nécessite de recourir à des données sur la jeunesse en général. La moindre participation des jeunes en général aux élections peut s'expliquer par un effet d'âge. Les jeunes vont voter massivement l'année suivant leur majorité, puis leur participation électorale diminue jusqu'à ce qu'ils accèdent à une situation socio-économique stable. La multiplicité des lieux de résidence du.de la jeune (domicile des parents, lieux d'études, d'apprentissage, de stage...) au moment de l'élection peut renforcer cette participation électorale intermittente. A l'inverse, la probabilité de voter aux élections est 1,8 fois supérieure à la moyenne nationale pour les jeunes membres d'associations.⁴⁶

Apparaît par ailleurs une baisse de confiance dans les institutions représentatives : la confiance dans le Parlement, restée presque identique chez les jeunes urbain.e.s (47 % en 1990 contre 46 % en 2008), s'est effondrée chez les jeunes ruraux.ales, passant de 64 % en 1990 à 38 % en 2008. De même, la confiance dans l'Union européenne, quasi à égalité chez les deux groupes en 1990 (77 % pour les urbain.e.s, 76 % pour les ruraux.ales) s'est plus réduite

44 Jean-Pierre Halter, INJEP : *Politiques de jeunesse et intercommunalités : monographies des communautés de communes du bassin de Marennes et de l'île d'Oléron*, INJEP-2016/01 (novembre 2015).

45 Audition de Jean-Pierre Halter par la section le 28/09/16.

46 Enquête INSEE, *30 ans de vie associative*, janvier 2016.

chez les jeunes ruraux.ales avec 50 % de confiance contre 57 % chez les jeunes urbain.e.s.⁴⁷ Selon le CREDOC, 92 % des jeunes ruraux.ales n'ont pas confiance dans les politiques.⁴⁸

Peuvent contribuer à cette défiance vis-à-vis de la représentativité des élu.e.s des facteurs tels que la concentration des pouvoirs, le cumul des mandats ou l'âge des élu.e.s, mais aussi le sentiment d'abandon de la part de l'Etat en raison de la fermeture de certains services de proximité notamment publics, ou d'éloignement des lieux de décisions, dont la perception peut être accrue par le développement des intercommunalités.

Participation des jeunes aux instances représentatives locales

L'INJEP⁴⁹ a analysé les dispositifs de participation des jeunes dans les régions pour dresser une typologie des modalités de la participation : **la consultation des jeunes** sur une action existante ou future ; **l'événementiel** avec l'organisation d'un forum (mais on ne sait pas dans quelle mesure les jeunes y sont impliqués) ; **la création d'instances de consultation** (de type conseil régional des jeunes) ; **l'impulsion d'un projet** lié à la citoyenneté en aidant financièrement ; **la concertation** pour adapter un service public ; **l'implication** (associer les jeunes à la prise de décision). Selon cette étude, l'adhésion des jeunes est le résultat d'une superposition de plusieurs dispositifs participatifs programmés au cours du processus de décision, l'inverse est souvent facteur de désillusion pour les jeunes.

L'expérience de quatre jeunes conseillers municipaux relatée dans l'étude *Les jeunes dans le sud de l'Indre*⁵⁰ illustre la difficulté qu'ont les jeunes à trouver leur place parmi les élu.e.s locaux.ales : certain.e.s estiment faire de la figuration ; d'autres ressentent des difficultés liées au fait d'être jeune dans un environnement composé d'élu.e.s plus âgés.

L'engagement des jeunes dans la vie locale

Il existe peu d'indicateurs sur l'engagement des jeunes ruraux.ales dans la vie locale. Le *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016* révèle que le bénévolat est plus fréquent chez les jeunes des milieux ruraux que chez les jeunes qui vivent dans des villes de plus de 5 000 habitant.e.s ou dans des grandes agglomérations urbaines (18 % en zone rurale contre 13 % en zone urbaine)⁵¹.

La participation des jeunes se traduit aussi par un engagement volontaire pour effectuer un service civique dans une association ou une administration. Selon l'Agence du Service civique, 6,1% des volontaires sont issu.e.s de communes très peu denses (au sens

47 Olivier Galland et Bernard Roudet, *Une jeunesse différente ? Les valeurs des Français depuis 30 ans*, article Jeunes ruraux : l'inversion des valeurs avec la ville ?, 2012.

48 CREDOC-MSA, *Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres ?*, octobre 2012.

49 Laurent Lardeux, *Dispositifs de participation des jeunes aux niveaux des conseils régionaux*, INJEP, rapport d'étude INJEP - 2015/1.

50 Simon Fayolle, *Les jeunes dans le sud de l'Indre*, comité de bassin et d'emploi Brenne/Boichaut Sud (2004).

51 Baromètre de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), CREDOC et INJEP (2016).

de la typologie européenne enrichie par l'INSEE) et 4,7% des missions se déroulent dans ces communes.⁵²

Le développement du service civique en milieu rural est plus difficile du fait notamment des coûts de déplacement et de logement du.de.la volontaire.

Ces constats mettent en évidence qu'au-delà de leur diversité, les jeunes ruraux.ales présentent certaines particularités vis-à-vis des jeunes des territoires urbains notamment en matière de formation, d'accès à l'emploi, au logement, à la mobilité ainsi qu'à la culture et aux loisirs. S'ils.elles sont souvent plus engagé.e.s et attaché.e.s à leur territoire, ils.elles sont très peu pris.es en compte par les politiques publiques locales. Des différences particulièrement marquées distinguent en leur défaveur les jeunes femmes des jeunes hommes dans les territoires ruraux. Ces constats appellent un ensemble de préconisations.

II. PRÉCONISATIONS

Le maintien ou l'accueil des jeunes sur l'ensemble des territoires ruraux constitue un enjeu central. Le CESE formule à cette fin trois préconisations majeures : rendre obligatoire une compétence jeunesse territorialisée, initier des campus ruraux de projets, instaurer un pacte jeunes ruraux.ales.

A. Une compétence jeunesse territorialisée à rendre obligatoire

L'enjeu essentiel est de faire exister une politique et des actions territorialisées qui répondent aux problématiques de la jeunesse. Cette politique doit être globale et liée notamment au développement économique, à la formation, à l'insertion professionnelle, à la mobilité, au logement et aux services. Il est indispensable que cette politique jeunesse soit une politique spécifique et ne se confonde pas avec les politiques « enfance » ou avec celles relatives aux sports et aux loisirs.

Le CESE préconise de rendre obligatoire une compétence « jeunesse » (16/29 ans) au sein des Communautés de Communes, en tant qu'échelle pertinente de décision ayant la taille critique suffisante, en l'inscrivant dans le Code Général des collectivités territoriales.

Donner à la jeunesse toute sa place nécessite de construire, de coordonner et de financer cette nouvelle compétence, de renforcer la connaissance des situations des jeunes ruraux.ales, pour accompagner les politiques menées mais également de faire évoluer la perception qu'ont les élu.e.s des jeunes et de favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale.

Architecture et financement de cette nouvelle compétence

C'est à l'échelle des bassins de vie que les solutions les plus efficaces et les plus pragmatiques doivent être trouvées. Selon les territoires, les besoins ne sont pas les mêmes

52 Agence du Service civique, rapport d'activité 2015.

en termes de logement, de mobilité, de santé, d'insertion professionnelle ou de participation des jeunes dans la vie locale. Les réponses à apporter doivent prendre pleinement en compte ces diversités.

Le CESE souhaite que les Communautés de communes structurent leurs actions « Jeunesse » au sein d'un Projet Jeunesse de Territoire (sur le modèle des Projets Educatifs de Territoire - PEdT).

Ce Projet Jeunesse de Territoire pourrait être construit dans un cadre partenarial large rassemblant l'ensemble des acteur.rice.s de la société civile organisée et intégrant les jeunes eux.elles-mêmes et serait formalisé par un plan d'action pluriannuel. Rendu obligatoire par la loi NOTRe, **le Conseil de développement semble le cadre le plus apte à permettre cette co-construction.** Une dynamisation de ces conseils de développement est sans doute nécessaire pour un fonctionnement continu.

En matière de financement, **les Projets Jeunesse de Territoire pourraient faire l'objet d'une convention** (comme c'est le cas des PEdT) entre les Communautés de communes, le Conseil départemental, le Conseil régional, la CAF et l'Etat. Cette convention devrait comprendre notamment un volet d'ingénierie de projet capable de mobiliser et de soutenir les acteur.rice.s, avec un prisme pour les questions de jeunesse.

L'ensemble de ces Projets Jeunesse de Territoire pourrait être coordonné et soutenu par le Conseil régional. Ces Projets Jeunesse de Territoire doivent pour cela être précédés des diagnostics nécessaires.

Une compétence qui nécessite de renforcer les connaissances

La situation des jeunes dans les territoires ruraux n'est pas suffisamment prise en compte dans les statistiques et travaux d'enquête. Ce manque de connaissance tant au niveau national qu'au niveau local contribue à l'invisibilité d'une partie de ces jeunes et n'incite pas à prendre en compte les besoins des jeunes ruraux.ales. De manière générale, analyse selon le genre, création/reprise d'entreprise, accès à la santé, étude sur les mobilités, participation des jeunes ruraux.ales à la vie locale, analyse comparée entre jeunes ruraux.ales et jeunes des quartiers prioritaires, restent autant de champs à explorer.

Le CESE préconise de développer la recherche pour mieux comprendre qui sont les jeunes ruraux.ales, afin d'affiner les réponses des pouvoirs publics et des acteur.rice.s locaux.ales.

Cela passe par le développement d'une recherche qui aille du **développement de la statistique jusqu'à la recherche action**, au niveau national comme européen. Il est nécessaire de développer des statistiques publiques territorialisées.

Au niveau local, **des diagnostics partagés devront fonder les Projets Jeunesse de Territoire.** Ces diagnostics territoriaux peuvent être l'occasion de nouer des partenariats dans le cadre de travaux de recherche universitaires, d'enquêtes et analyses conduites par des mouvements de jeunesse. Les schémas départementaux des services aux familles

comprennent, pour certains d'entre eux, un volet jeunesse en cohérence avec les contrats « enfance jeunesse ». Cette démarche devra être généralisée.

Si l'expérimentation de ces politiques « jeunesse », assortie d'une évaluation, est nécessaire pour tester pendant une certaine durée leur pertinence sur un petit nombre de territoire ruraux, il importe que, lorsque l'expérimentation et l'évaluation s'avèrent concluantes, les politiques en question puissent être pérennisées et étendues au moins dans leurs principes. Afin qu'elles soient capitalisées et partagées, le **Fonds d'Expérimentation Jeunesse pourrait avoir pour mission de recenser les initiatives** innovantes dans les territoires ruraux en direction des jeunes afin de favoriser leur diffusion/adaptation/pérennisation.

Une compétence qui favorise l'implication des jeunes

La crise de confiance d'une grande partie des jeunes vis-à-vis de la représentation est particulièrement prononcée dans les territoires ruraux et elle est souvent réciproque⁵³. Pourtant, nombreux.ses sont celles et ceux qui souhaitent dépasser cette défiance réciproque et intégrer les jeunes dans la construction des politiques locales.

Pour favoriser l'implication des jeunes dans les territoires, le CESE invite les institutions à innover et à leur donner plus qu'aujourd'hui accès aux processus de décision.

Conseils de jeunes, foyers des jeunes, conseils municipaux et régionaux de jeunes, instances de concertation, événements jeunesse, sont **autant d'espaces qui favorisent la participation des jeunes**. Ils créent des ponts entre les jeunes, mais aussi entre les jeunes et les élu.e.s.. Pour être positive, la participation des jeunes ne doit pas être une succession d'actions fragmentées et son objet doit être défini au préalable avec eux.elles.

Ce travail nécessite une **formation des élu.e.s et des technicien.ne.s** qui sont chargé.e.s de l'application de ces politiques jeunesse. Il peut notamment s'appuyer sur les modalités de dialogue construites au niveau européen (« Dialogue structuré »). Ce processus doit également s'appuyer sur les organisations de jeunes ou d'éducation populaire afin de renforcer la participation et l'expression démocratique.

Faire évoluer les pratiques, c'est avant tout se mettre à l'écoute et **favoriser des lieux propices à l'échange**, par petits groupes plutôt que sous la forme de grandes conférences, conçus comme des outils dynamiques plutôt que passifs.

Faire évoluer la représentation, c'est aussi favoriser la prise de responsabilités par les jeunes. **Pour les impliquer sur un territoire**, des structures comme un conseil municipal, un conseil de développement, un bureau de chambre consulaire, une section syndicale, un conseil d'administration d'association ou de mission locale peuvent être un cadre privilégié. Il n'est pas nécessaire d'inventer des structures spécifiques pour ce faire.

Favoriser le renouvellement des responsables du milieu rural peut passer par **des mesures incitant positivement à limiter le nombre de mandats dans le temps** : le CESE propose, à titre d'exemple incitatif, **la mise en place d'une bonification de crédits dans**

⁵³ Olivier David, « Le temps libre des jeunes ruraux : des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs ». in *Territoire en mouvement* 2014.

le cadre de programme territoriaux, voire de dotations (par exemple la dotation de solidarité rurale) pour les communes dont le conseil municipal compte une proportion significative de jeunes de moins de 30 ans.

La participation passe également par le vote, plus difficile pour nombre de jeunes ruraux. Les mobiles, qui ont parfois plusieurs lieux d'habitation (près du lieu de formation, du lieu de stage ou d'apprentissage, etc.). Pour faciliter leur participation, le CESE recommande d'**autoriser l'inscription sur les listes électorales jusqu'à un mois avant les échéances électorales et d'améliorer l'information sur les modalités de délivrance d'une procuration.**

B. Les campus ruraux de projets : permettre aux jeunes de construire les territoires ruraux d'aujourd'hui et de demain

Les jeunes rencontrés pour l'élaboration de cet avis lors de la journée de travail du 13 octobre 2016 au CESE et les initiatives dont ils sont les porteurs ont montré leur capacité à proposer des solutions innovantes afin de répondre aux difficultés rencontrées localement ou globalement.

Il est indispensable de mettre en place dans les territoires ruraux un espace dédié à l'innovation. A l'instar du dispositif initié dans le Pays de l'Ardèche Méridionale, le CESE préconise, dans chaque bassin de vie, la création d'espaces dédiés à l'innovation et à la conduite de projets, visant à permettre et à dynamiser les projets : les campus ruraux de projets.

Le campus rural de projets pourrait s'appuyer sur un lieu déjà existant ayant compétence en ingénierie de projet (pilotage, programmation, planification, évaluation, etc.). Il serait dédié à la création d'activités économiques, sociales, de projets citoyens, culturels, festifs et ludiques. Il s'agirait selon les territoires, soit de la création d'un lieu, soit de l'exercice de cette mission d'animation et de portage des projets par une structure locale existante, relais des différents acteurs et permettant de mutualiser leurs actions dans une démarche transversale. Il aurait vocation à contribuer à la vitalité du territoire par les projets de jeunes de 16 à 29 ans.

Pour être réellement pertinent, cet outil au service de l'innovation et de la création d'activités sociales et économiques durables doit être articulé et fédéré entre les différents acteurs des territoires et notamment les Comités régionaux pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles (CREFOP) incluant les partenaires sociaux. Il doit servir à renforcer le lien à la ville mais également à l'Europe.

Un outil pour susciter et faciliter la création d'activités sociales et économiques durables

Pour la création d'activités dans son sens le plus large, de multiples initiatives et acteur.rice.s existent sur les territoires mais souvent très localisé.e.s ou sectorisé.e.s.

Pour le CESE, les campus ruraux de projets doivent permettre de susciter l'envie de créer, donnent l'information sur les soutiens possibles aux projets des jeunes et favorisent à l'échelle des territoires les complémentarités entre les différent.e.s acteur.rice.s, pour que chaque jeune trouve l'appui dont il.elle a besoin.

Après réalisation d'un diagnostic partagé, la gouvernance de ce lieu pourrait prendre des formes différentes selon les territoires, être confiée par exemple à l'un.e des acteur.rice.s du territoire, mais ils devront impliquer des jeunes dans leur conduite. Cette pépinière vise à soutenir les actions des jeunes à partir de là où ils.elles sont : **de la découverte de l'engagement à la création d'activités.**

Concernant l'engagement, ces campus ruraux de projets doivent être des lieux de soutien et d'accompagnement qui s'appuient principalement sur les collectivités locales et les associations. Ces projets doivent pouvoir être soutenus par des dispositifs financiers locaux, nationaux ou européens pérennes accessibles aux jeunes eux.elles-mêmes.

Les campus ruraux de projets doivent permettre de rendre accessibles les outils existants qui favorisent la création ou la reprise d'activités économiques. Présence d'une pépinière d'entreprises, soutien financier, information sur les parrainages, formation sont autant d'actions qui, regroupées en un même lieu ou travaillées dans le cadre d'un réseau, aident les jeunes à concrétiser leur projet. Ce campus serait en lien direct avec les actions des différents partenaires de la création d'activité.

Un outil complémentaire et fédérateur pour les acteur.rice.s existant.e.s

Les campus ruraux de projets ne s'inscrivent pas sur des territoires vierges, des acteur.rice.s au service des jeunes y sont déjà présent.e.s. Ces campus ont vocation à s'articuler avec ces acteur.rice.s en les repositionnant, et à s'inscrire dans le Projet Jeunesse de Territoire précité. Plusieurs types d'acteur.rice.s sont plus particulièrement concerné.e.s : les missions locales, les chambres consulaires et les associations.

Les missions locales :

Construire les territoires d'aujourd'hui et de demain nécessite de ne laisser aucun.e jeune sans solution. Ce rôle central des missions locales doit être renforcé, réaffirmé et articulé avec les campus ruraux de projets pour donner aux jeunes de nouvelles perspectives.

Le CESE préconise d'allonger à 29 ans la possibilité d'être accompagné.e par les missions locales et de redonner à cet accompagnement son objet initial, « l'approche globale » du.de la jeune qui nécessite que les missions locales soient impliquées dans le développement local.

Cela passe par plusieurs outils concrets :

La Garantie Jeunes, dispositif national, est inscrite dans l'ambition européenne de ne laisser aucun.e jeune sans solution. Ce dispositif est généralisé depuis janvier 2017 par la loi travail. Pour le rendre plus efficient et sans en changer les critères, il est nécessaire de simplifier administrativement son accès et sa gestion, ainsi que de donner la capacité aux commissions départementales d'apprécier au cas par cas l'accès d'un.e jeune à ce dispositif.

L'ouverture du Conseil d'administration des missions locales aux jeunes usager.ère.s eux.elles-mêmes sous des formes à déterminer doit permettre de favoriser une « approche globale » et davantage de proximité institutionnelle avec les jeunes, conformément à l'intuition de Bertrand Schwartz⁵⁴. Cela doit aussi permettre de trouver des réponses territoriales aux problématiques de santé, de logement, de mobilité, gages d'une insertion sociale et professionnelle pérenne.

Les critères d'évaluation et de dotation des missions locales doivent prendre en compte la capacité à accompagner les jeunes les plus éloigné.e.s de l'insertion et à travailler avec les partenaires de leurs territoires. Il importe que les services des missions locales développent leurs actions vers les jeunes en grande difficulté, car ceux.celles-ci ne font pas nécessairement d'eux.elles-mêmes les démarches nécessaires. Le rôle des missions locales n'étant pas substitutif du travail assuré par les services et organisations à vocation éducative (PJJ, départements, ASE, associations éducatives...), cette proposition doit s'inscrire dans une complémentarité des compétences de chacun.

Les chambres consulaires, les Chambres régionales d'économie sociale et solidaire (CRESS) et les acteur.rice.s de la création d'activités :

La création d'activités nécessite un accompagnement spécifique, qui doit viser à la sécurisation du.de la porteur.euse de projet, quel que soit son domaine d'activité.

Les chambres consulaires, de par leurs missions, sont des partenaires privilégiés des jeunes créateur.rice.s, à côté d'autres acteur.rice.s et des collectivités territoriales. Elles leurs apportent le conseil, une formation, ainsi que l'appui technique indispensable au moment de la création ou de la reprise d'une entreprise.

Le campus rural de projets doit être connecté avec les partenaires économiques et les chambres consulaires, les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS), les associations de développement économique, ainsi qu'avec les services économiques des collectivités territoriales, de façon à orienter les jeunes vers ces structures.

Les outils de l'économie sociale et solidaire doivent aussi être mis en avant au sein des campus ruraux de projets. Ils sont souvent bien adaptés pour les jeunes de ces territoires : coopératives jeunesse de service pour s'essayer dès 16 ans à la création d'activité, Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) qui offrent un statut de créateur.rice.s salarié.e.s ou

⁵⁴ Bertrand Schwartz est le concepteur des missions locales.

les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), qui permettent d'impliquer les collectivités locales.

Le campus peut être un pivot local d'orientation qui rend plus lisible et abordable la création d'activités économiques. Face au défi du renouvellement des générations d'entrepreneurs en milieu rural, une initiative de cette nature peut contribuer à motiver des jeunes à oser s'installer localement.

Les associations :

Impliquées dans les campus de projets, les associations sont vitales dans tous les domaines de la vie et structurantes pour les actions en direction des jeunes sur les territoires ruraux. Or, est apparue encore une fois au cours des travaux nécessaires à l'élaboration de cet avis la grande fragilité économique dans laquelle se trouvent les associations. Orphelines du ministère de l'Agriculture qui, entre 2005 et 2007, a supprimé son soutien à « l'Animation rurale », et confrontées à la raréfaction ou au retrait des moyens des collectivités locales, beaucoup de ces structures sont aujourd'hui exsangues.⁵⁵

Pour le CESE, Il est important de soutenir les acteurs associatifs du développement rural, particulièrement s'agissant des projets conduits par des jeunes, car ils sont bien souvent un lien entre les jeunes et les institutions au sens large.

Si cela doit être mis en œuvre à tous les niveaux et par tous les acteurs, public comme privé, l'État doit, comme dans le cadre de la politique de la ville, flécher un budget spécifique à la cohésion sociale en milieu rural. Le FONJEP⁵⁶ est dans ce cadre un outil particulièrement important à développer.

Certaines de ces structures sont dirigées par des jeunes et agissent dans des secteurs divers, avec ou sans soutien de structures marraines. Leurs initiatives souvent extrêmement riches vivifient les territoires mais elles sont fragiles du fait du fort *turn-over* des personnes qui les portent. Il importe de **créer une labélisation des structures dirigées par des jeunes**, permettant une facilité d'accès aux financements, une meilleure visibilité de leurs actions et une attention particulière au sein des campus ruraux de projets.

L'engagement peut notamment passer par le Service civique. Pour que ce dispositif se développe dans les territoires ruraux, il est nécessaire de soutenir à la fois l'offre et la demande : les structures d'accueil et les jeunes. Cela peut passer par la mise en place, comme c'est le cas dans le cadre du Service volontaire européen, d'une bourse supplémentaire à disposition des organismes dont la mission a lieu en milieu rural. Celle-ci aurait vocation à défrayer la jeune des coûts supplémentaires potentiels pour ces missions (double logement, frais liés à la mobilité) fréquents dans les territoires ruraux. Un autre développement possible est de favoriser des missions de service civique co-construites entre les jeunes et les structures d'accueil.

55 Pour exemple, la Confédération nationale des foyers ruraux (CNFR) a divisé par plus de trois le nombre de salariés au sein de la structure nationale et le collectif « ville/campagne » a subi une liquidation judiciaire durant l'écriture de cet avis.

56 Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) est un dispositif cogéré entre les associations et l'État qui rassemble des fonds interministériels permettant de contribuer à la rémunération d'animateurs du secteur associatif.

Permettre aux jeunes de construire les territoires ruraux c'est aussi penser un lien à la ville, et les campus de projets peuvent en être des acteur.rice.s.

Un outil favorisant le développement de liens avec les villes et l'Europe

Les interactions entre territoires urbains et ruraux sont nombreuses, notamment du fait des jeunes, l'attrance entre ces deux types de territoires complémentaires étant réciproque. L'enjeu n'est pas de retenir les jeunes coûte que coûte sur les territoires ruraux, mais au contraire de donner aux jeunes qui y vivent l'opportunité de voyager, de faire des études et de découvrir le monde, afin qu'eux.elles-mêmes, ou d'autres, puissent ensuite revenir ou arriver dans ces territoires.

Le CESE préconise de développer les échanges entre territoires ruraux et urbains, ainsi que les mobilités européennes pour tou.te.s les jeunes.

Il est important de développer des dispositifs qui permettent à la fois de conserver des **liens entre les jeunes en étude et leur territoire d'origine** notamment sous forme de réseau social numérique mais également de mettre en place la possibilité de séjour de jeunes dans les territoires ruraux, afin de faire découvrir les acteur.rices et les atouts d'un territoire aux jeunes souhaitant s'y installer. Les campus ruraux de projets pourraient être les porteurs et les relais de ces initiatives.

Des liens entre territoires urbains et ruraux peuvent également naître et/ou se renforcer autour de la connaissance, comme le projet AJIR en Ardèche le montre. Il s'agit dans ce cas de faire exister un **lien entre une université et un territoire rural**, pour que celui-ci puisse être un lieu de recherche et d'implication de jeunes. Ce lien avec les universités ou grandes écoles peut passer entre autres par la présence d'universitaires dans les conseils d'administration des établissements secondaires ruraux et ainsi donner aux jeunes la possibilité de se projeter dans ce type de formation. Cela passe aussi par un développement des interventions d'étudiant.e.s dans les lycées pour faire connaître les formations supérieures.

Les campus ruraux de projets devraient également permettre **une mobilité longue au sein de chaque parcours de jeune** et par priorité au profit des jeunes les moins diplômé.e.s et les moins qualifié.e.s. Ces campus devront pour ce faire mobiliser largement les acteur.rice.s (acteurs et actrices scolaires, missions locales, associations d'éducation populaire, structures d'orientation, etc.), ainsi que les dispositifs existants, en particulier le programme européen Erasmus+ (éducation formelle et non-formelle).

C. Un Pacte jeunes ruraux.ales

L'accès aux droits pour les jeunes dans les territoires ruraux peut passer par la construction, au niveau national, d'un pacte dédié.

Le CESE préconise la mise en place d'un Pacte jeunes ruraux.ales dans le cadre des comités interministériels aux ruralités et décliné par territoire *via* les Contrats de ruralité, afin de rattraper les inégalités constatées.

Ce pacte comprend des mesures visant spécifiquement les problématiques des jeunes ruraux.ales. De nombreux éléments entravent la capacité des jeunes à vivre et travailler dans les territoires ruraux, tels que la couverture numérique insuffisante, le manque de fluidité au sein des parcours professionnels et de formation, les difficultés d'accès au logement, l'absence ou l'insuffisance de transports publics accessibles. Sur ces divers aspects, le CESE a formulé des préconisations dans le cadre d'avis récents.

Égalité femmes/hommes

Cet avis a mis en lumière des inégalités particulièrement marquées entre jeunes femmes et jeunes hommes dans plusieurs domaines (formations, pratiques associatives, accès à l'emploi...).

Le CESE préconise de mieux former les animateur.rice.s jeunesse et sportif.ive.s, élu.e.s et technicien.ne.s des collectivités en charge de la jeunesse, agent.e.s de l'orientation scolaire et l'ensemble des acteur.rice.s en lien avec la jeunesse pour les sensibiliser à l'égalité femmes/hommes. Il propose par ailleurs de porter attention dans chacun des programmes, schémas ou projets, à la dimension femme/homme, en prenant en compte la dimension du genre sur le plan budgétaire. Il préconise à cette fin des études genrées.

Accès à la formation

Deux problématiques apparaissent centrales quant à l'accès à la formation de second cycle et d'enseignement supérieur dans les territoires ruraux : l'insuffisante variété de l'offre de formation de proximité et ses conséquences sur l'orientation.

L'écart d'offre de formations entre territoires ruraux/urbains est très important, alors que le niveau de formation de ses habitant.e.s, et notamment des jeunes, est pour ces territoires un enjeu considérable de développement. De plus, des études montrent que l'implantation des lieux de formation détermine pour une part le choix et la possibilité de poursuite d'étude.

Le CESE préconise, dans les territoires ruraux, de renforcer la diversité des filières de formation dans le secondaire, en favorisant les structures polyvalentes et en développant les synergies entre les établissements de l'Éducation nationale et ceux relevant du ministère de l'Agriculture. Il s'agit par ailleurs de favoriser la mixité des parcours de formation, en intégrant et en évaluant les nouvelles formes d'expériences

de formation liées au numérique. Le maintien et le développement des internats est aussi un enjeu.

L'accompagnement vers les formations professionnelles et l'enseignement supérieur doit être rendu possible par le développement d'aides financières sur le modèle des bourses pour l'accès au logement et au transport.

Dans les territoires ruraux plus qu'ailleurs, les choix d'orientation des jeunes sont surdéterminés par l'offre de formation et par le système de gestion des affectations qui les conduisent souvent à restreindre leurs ambitions. Le processus d'orientation doit contribuer à leur ouvrir le champ des possibles et à faire reculer les déterminismes qui pèsent sur leurs choix.

Pour cela, le CESE souligne la nécessité de renforcer les actions du Service public régional de l'orientation (SPRO) en faveur d'une meilleure coopération entre les acteur.rice.s et visant à mieux accompagner et faciliter la fluidité des parcours, la possibilité de modifier les choix d'orientation, et d'inscrire son action dans le cadre de l'orientation et de la formation tout au long de la vie. Il préconise de développer une formation adaptée des acteur.rice.s et des équipes éducatives s'agissant de l'orientation scolaire.

Accès au logement

La grande mobilité d'une partie des jeunes et l'enjeu qu'elle représente pour ces jeunes sont largement imbriqués avec celui de pouvoir se loger. Le logement conditionne également la capacité pour les territoires ruraux à accueillir des jeunes.

Le CESE préconise de faciliter l'accès au logement par le repérage des besoins des jeunes en milieu rural (PLH) : diagnostic, localisation, quantification par la mobilisation partenariale des acteur.rice.s de terrain, institutionnel.le.s et techniques. Ces diagnostics doivent permettre de trouver des réponses adaptées au territoire qui pourront s'inscrire dans les Plans départementaux pour le logement des jeunes. Ces solutions pourront prendre la forme d'aides d'Action Logement, de résidences sociales jeunes et s'appuyer sur les dispositifs d'intermédiation locative pour favoriser l'accès à une offre de logements abordables, accessibles et de qualité.

Accès à la mobilité physique

L'accès à la mobilité est déterminant pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Le manque de mobilité donne le sentiment aux jeunes d'être enfermés sur leur territoire.

Le CESE préconise de poursuivre le développement dans les territoires ruraux de centrales de mobilités afin notamment de favoriser l'essor du covoiturage et de l'autopartage.

Ce dispositif pourrait s'accompagner de diverses mesures concrètes pour favoriser la mobilité. Cela pourrait passer par le développement de plateformes de mobilités mettant à disposition des véhicules 4 ou 2 roues si possible électriques prêtés ou loués à bas coût,

ainsi que par l'inscription dans l'enceinte scolaire de l'apprentissage du code de la route, notamment *via* le numérique (MOOC).

Le CESE préconise, de plus, de développer l'apprentissage du permis de conduire dans le cadre des formations agricoles et professionnelles, dans le cadre de l'accompagnement en missions locales, ainsi qu'au profit des jeunes en service civique.

Le CESE propose la prise en charge financière totale ou partielle des transports en commun par la collectivité et/ou d'autres acteurs pour les jeunes ruraux.ales là où elle n'est pas encore mise en œuvre.

Accès à la santé

Il existe des difficultés démographiques préoccupantes pour certaines spécialités médicales dans de nombreux territoires ruraux. Au-delà, l'enjeu de santé publique invite à aller au-devant des jeunes, dont beaucoup, plus que les personnes des autres catégories d'âge, passent entre les mailles de la prévention santé.

Le CESE préconise que la prévention en matière de santé pour les jeunes soit renforcée (droits sexuels et reproductifs, lutte contre les addictions, conduites à risques...). Il propose la mise en place d'un recueil de suivi statistique pour évaluer les principaux déterminants de santé de la population des jeunes dans les territoires ruraux.

Le CESE recommande d'étendre la mise en place d'une incitation financière (de l'ordre de 30 € comme le pratique la MSA) pour inciter les jeunes à réaliser un bilan de santé dans les territoires ruraux. La CPAM pourrait pour sa part décentraliser son dispositif de bilan de santé dans les territoires ruraux en lien avec les acteur.rice.s locaux.ales intervenant auprès des jeunes.

*

* *

Ainsi, il est nécessaire de favoriser la mise en place d'actions qui fassent le premier pas en direction des jeunes les plus isolé.e.s : entrepreneuriat, implication dans la vie associative et politique, information, les enjeux sont nombreux.

Pour que ces divers droits ne soient pas seulement formels mais bien réels pour les jeunes, particulièrement les plus en difficultés d'entre eux.elles, il est indispensable de mettre en place l'accompagnement nécessaire. **Cet accompagnement doit se faire au plus près du terrain, ce qui nécessite en milieu rural de développer l'itinérance d'un maximum de services.** Car comme le soulignait Gabriella Melo, chargée de mission Jeunesse au Pays de l'Ardèche Méridionale, « *on sait maintenant qu'il s'agit que les services viennent aux jeunes les plus en difficultés, car ils ne font pas le premier pas* ».

Conclusion

Cet avis est le fruit de la large mobilisation des acteur.rice.s présent.e.s au CESE, ainsi que des personnes et représentants.e.s des diverses structures rencontré.e.s au cours des auditions ou entretiens préalables à son élaboration : sociologues, géographes, acteurs.rices institutionnel.le.s ou associatif.ve.s, plusieurs CESER mais également jeunes porteur.se.s de projets, auquel.le.s une journée de travail a été dédiée. Ils ont permis de mieux comprendre les besoins et aspirations des jeunes habitant.e.s des territoires ruraux. Si de nombreux sujets mériteraient d'être approfondis, les études existantes en ce domaine étant souvent centrées sur un aspect du sujet ou un territoire donné, ce travail permet d'ores et déjà de dégager plusieurs enseignements.

Par-delà la grande diversité des jeunes et des territoires, qu'il importe de rappeler, les jeunes ruraux.ales sont issu.e.s de et/ou appartiennent en moyenne à des catégories socio-professionnelles plus populaires. Ils.elles font en plus forte proportion des études courtes et davantage à caractère professionnel que les jeunes des territoires urbains, et ils.elles entrent plus tôt que ces dernier.ère.s dans la vie active. S'ils.elles sont pour beaucoup contraint.e.s par les difficultés de la mobilité, très prononcées dans les espaces ruraux, ils.elles sont aussi particulièrement attaché.e.s et impliqué.e.s sur leur territoire.

Trois constats apparaissent en outre particulièrement prégnants dans les territoires ruraux :

- les inégalités entre jeunes femmes et jeunes hommes y sont fortement marquées ;
- alors que les jeunes sont un élément déterminant pour l'avenir de ces territoires, la coordination des politiques publiques en direction de la jeunesse y semble insuffisante et ces politiques sont dans bien des territoires non prises en compte ;
- enfin, est à noter une baisse très prononcées de la confiance des jeunes dans les institutions et leurs représentant.e.s.

Pour donner à chaque jeune de ces territoires un meilleur accès à la formation, à la mobilité, à la santé et au logement, offrir à tous et toutes les jeunes de nouvelles opportunités et faire reculer les inégalités femmes/hommes, les préconisations du Conseil économique, social et environnemental s'articulent en trois axes complémentaires : créer une compétence « jeunesse » rendue obligatoire au sein de communautés de communes animant une politique jeunesse de territoire partagée ; mettre en place au sein de chaque bassin de vie une démarche de campus ruraux de projets dédiée à l'accompagnement des jeunes dans leurs projets ; instaurer un Pacte jeunes ruraux.ales inscrit dans les contrats de ruralité.

Pour le CESE, il est indispensable et urgent d'agir en mobilisant les jeunes et les acteur.rice.s locaux.ales pour maintenir et développer une activité économique, sociale et culturelle dense, pour y renforcer la cohésion sociale, ainsi que pour permettre aux jeunes de rester ou de venir vivre dans les territoires ruraux.

Déclarations des groupes

AGRICULTURE

L'avis propose différents outils pour aider les jeunes ruraux.ales à habiter et investir leurs territoires. Le groupe est favorable à toutes les initiatives qui permettront de renforcer l'attractivité du monde rural. En particulier, rendre obligatoire la compétence « jeunesse » dans les communautés de communes peut constituer un levier intéressant pour un projet de territoire.

À partir de là, pourra se mettre en place une véritable politique jeunesse avec des outils adaptés aux spécificités de chaque territoire : création de logements pour les apprenti.e.s, cartes de transports à prix réduit ou encore renforcement de l'offre de formation.

Tous ces sujets sont abordés dans le rapport et dans l'avis et nous ont amenés à penser que certains d'entre eux mériteraient d'être approfondis par notre assemblée. Ils pourraient même faire l'objet de travaux plus précis. Je pense en particulier aux questions que posent aujourd'hui les dispositifs de l'orientation des jeunes mais aussi aux spécificités de l'enseignement agricole.

Au-delà de ce que propose cet avis pour dynamiser les territoires ruraux et les rendre plus facile à vivre, le groupe de l'agriculture veut absolument rappeler que l'activité économique est un facteur essentiel de l'attractivité.

Il faut que les jeunes puissent trouver un travail sur ces territoires et qu'ils puissent en vivre. À cet égard, l'activité agricole est particulièrement structurante. Lorsque plusieurs exploitations sont installées, elles entraînent avec elles d'autres activités : transports d'animaux, transformation de produits, distribution et commercialisation et tant d'autres encore. Je veux rappeler qu'un agriculteur.rice installé.e, c'est cinq emplois créés.

Pour nous, le soutien à l'installation des jeunes agriculteur.rice.s est essentiel pour l'emploi dans les territoires ruraux mais aussi pour la vie quotidienne. Les jeunes agriculteur.rice.s amènent de nouveaux élèves dans les écoles et aussi de nouveaux.elles joueur.euse.s dans les clubs sportifs.

Pour rendre les projets d'installation viables et pérennes, il faut accompagner les jeunes, mettre en place des formations plus spécifiques, soutenir les transmissions, simplifier les démarches administratives mais aussi faciliter le travail notamment par l'agriculture de groupe et enfin expliquer, de manière plus positive, en quoi consiste l'activité de la profession d'un.e agriculteur.rice.

Cet accompagnement dans l'installation, c'est aussi un moyen de créer des liens avec tous les jeunes du milieu rural.

Dynamiser l'économie et favoriser un cadre de vie agréable sont les deux ingrédients qui amèneront les jeunes à rester sur leurs territoires ou à en investir de nouveaux.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.

ARTISANAT

Savoir maintenir ou attirer les jeunes est un facteur clé de la vitalité économique et sociale des territoires ruraux. Il est donc fondamental que les territoires sachent pleinement capitaliser sur cette ressource que représente la jeunesse.

Comme le rappelle l'avis, bien souvent, les politiques publiques locales font l'impasse sur les 16-29 ans, en se limitant aux seules questions ayant trait à la petite enfance ou à la période correspondant à la scolarité obligatoire.

Or, permettre aux jeunes de s'installer durablement sur un territoire, suppose d'intégrer également un volet jeunesse au sein des politiques conduites au niveau des bassins de vie.

Il s'agit d'identifier leurs difficultés et leurs attentes, et de les impliquer dans ce diagnostic comme dans les projets à construire.

Parmi ceux-ci, offrir de vraies opportunités de formation et d'insertion professionnelle est, pour le groupe de l'artisanat, un élément fondamental tant pour les jeunes ruraux.ales que pour le dynamisme local.

Cela implique notamment de lever le frein de la mobilité ; en effet, soit les jeunes sont réticents à s'éloigner du domicile familial soit ils.elles sont confronté.e.s à des difficultés matérielles de déplacement.

Encourager ou faciliter la mobilité suppose de poursuivre des politiques publiques volontaristes, mais aussi de construire des réponses innovantes en s'appuyant sur les acteur.rice.s économiques et sociaux.ales du territoire.

Ainsi, le rapport qui accompagne l'avis a pu nous montrer qu'il existait une diversité d'initiatives locales.

A titre d'exemple, l'expérimentation « parcours territorialisé d'apprentissage », menée dans les régions Centre et Pays de la Loire, a permis d'apporter une solution de formation de proximité et de limiter les problèmes de déplacement de jeunes en 1^{ère} année de formation professionnelle.

La réussite de ce projet s'est appuyée sur une mobilisation collective et partenariale autour d'acteur.rice.s locaux.ales (CMA, CFA, missions locales, collège ou lycée de secteur et entreprises volontaires).

De telles initiatives existent également, dans certains territoires, sur la question du logement des apprenti.e.s ou des jeunes salarié.e.s.

Toutes ces démarches présentent l'avantage d'apporter des solutions concrètes et efficaces tenant à la bonne connaissance des difficultés locales et à la volonté d'acteur.rice.s de terrain relevant du secteur privé et public.

Déclarations des groupes

Il est donc essentiel de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de rendre plus visibles, d'inciter et de démultiplier ce type d'initiatives.

De plus, pour garantir aux jeunes des débouchés professionnels dans les territoires ruraux, il convient de poursuivre les politiques visant à favoriser le maintien et le développement d'un tissu économique local.

Cela implique également de les encourager à créer ou reprendre une entreprise, et par conséquent de leur rendre facilement accessibles les dispositifs d'appui, de financement et de formation favorables à la concrétisation de tels projets.

Prévoir un lieu unique permettant à la fois de fédérer les acteurs économiques et sociaux du territoire (notamment les chambres consulaires, les missions locales et les associations) mais aussi de regrouper toutes les informations susceptibles d'accompagner les jeunes dans leurs projets, permettrait donc de développer les synergies et d'y associer les jeunes autour du dynamisme des territoires ruraux.

Le groupe de l'artisanat approuve l'approche retenue par l'avis de s'appuyer sur toutes les énergies de ces territoires et de mieux les articuler pour faire de la jeunesse un véritable atout de leur développement et de leur avenir.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.

ASSOCIATIONS

La France est belle, la France est grande ; c'est sa diversité et sa pluralité qui font sa grandeur. Pour autant, jamais le fossé entre deux France, celle des métropoles et celle de la ruralité, n'aura été aussi grand. A l'approche d'échéances électorales majeures, c'est bien à notre modèle global que nous devons consacrer notre réflexion. Cet avis démontre que la jeunesse rurale peut être une contributrice au cœur des solutions d'avenir.

Nous souhaitons tout d'abord ici remercier nos deux rapporteurs Danielle Even et Bertrand Coly pour leur écoute et leur volonté de construire des préconisations partagées ainsi que nos deux président.e.s de section qui ont permis de faire vivre ces débats.

L'égalité territoriale doit être reconquise pour ce qui concerne les territoires ruraux. Il en va de la cohésion nationale, de l'harmonie de notre corps social. Le modèle des nouvelles métropoles ne saurait être un alpha et un oméga. Le dynamisme des territoires ruraux est consubstantiel d'une volonté affirmée de marcher sur ses deux jambes et d'offrir au citoyen.ne, quelle que soit sa localisation sur le territoire, une chance et un traitement égalitaire. 80% de notre territoire s'inscrit dans la ruralité, 40 % de la population y réside, et si les jeunes y sont présents jusqu'à « l'âge des choix », l'érosion se construit ensuite enclenchant toute une série de problématiques.

Il faut sortir d'une vision urbano centrée, de préjugés parfois considérables, voire d'une condescendance plus ou moins affichée. La pauvreté de l'appareil statistique auquel nous avons été confrontés est assez révélatrice de ces travers.

Notre groupe soutient sans réserve les principales préconisations de cet avis et souhaite insister sur l'efficacité attendue de ces dernières au regard des faibles moyens qu'elles mobilisent potentiellement.

La prise en compte d'une compétence jeunesse obligatoire par les communautés de communes permettra une meilleure coordination des moyens et l'émergence d'un projet jeunesse de territoire fondé sur un diagnostic partagé et participatif.

L'implication des jeunes dans la vie locale par une volonté assumée de lutter contre le cumul des mandats dans le temps, au moyen de la bonification de certaines dotations d'Etat quand la représentation locale inclut une part significative de moins de trente ans, est une étape indispensable pour que le flambeau des générations puisse se transmettre sans courir le risque que la flamme ne s'éteigne.

La création de campus ruraux de projets partant de l'existant sur le territoire et revendiquant une approche plurielle et participative, permettra de lutter contre les dispositifs en silo, consommateurs de moyens à l'efficacité souvent médiocre.

Enfin, donner aux missions locales la possibilité d'accueillir jusqu'à 29 ans les jeunes des territoires, c'est être en phase avec les problématiques rencontrées et faire de ces dernières un rouage important de l'action jeunesse en milieu rural.

Mais ce sont tous ces acteurs d'un territoire, au premier rang desquels les jeunes eux-mêmes, qui doivent être mis en mouvement.

Pas de mouvement sans mobilité, sans la conscience de sa place dans l'Europe et dans le monde. Plus qu'ailleurs, ces possibilités de mobilité doivent être au cœur des politiques menées.

Pour les jeunes ruraux, le champ des possibles doit ainsi pouvoir s'élargir. Comme aimait à le dire Léo Lagrange : « *Aux jeunes il ne faut pas tracer un seul chemin, il faut leur ouvrir toutes les routes.* »

Les associations agissant sur ces territoires ont un rôle fondamental à jouer dans ce défi qu'il s'agisse de culture, de sport, d'insertion sociale et professionnelle, elles doivent être soutenues pour ce qu'elles sont, pour être en situation d'agir au service des jeunes et de l'espace rural.

Les jeunes des territoires ruraux sont un atout pour la France. Le message de la nation à leur endroit doit être fort, l'innovation doit être dans les dispositifs, mais surtout dans une nouvelle manière de conduire l'action publique avec une volonté réelle de co-construction.

Notre groupe remercie l'ensemble de celles et ceux qui ont pris une part active aux travaux. Il a voté cet avis.

Déclarations des groupes

CFDT

Dans une configuration de travail originale mais qui a rapidement trouvé ses marques, les rapporteur.e.s sont parvenu.e.s à surmonter les obstacles de cette saisine gouvernementale. Il n'y a en effet pas une jeunesse rurale, mais des jeunes en situations très diverses, dans des territoires ruraux eux-mêmes très différents, et qui sont confronté.e.s, en plus des difficultés liées à la conquête de leur émancipation, à l'éloignement des espaces économiques sociaux et culturels. Paradoxalement, l'absence de sources et de statistiques aura permis une forme d'expertise basée sur le croisement des regards. Elle a notamment mis en évidence les inégalités dont sont victimes les jeunes femmes dans les territoires ruraux, ou le taux de jeunes ni en emploi, ni en formation.

La CFDT approuve les propositions dans leur ensemble. Elle considère que les évolutions structurelles préconisées comme la compétence territorialisée, les campus ruraux de projet ou le pacte jeunes ruraux, auront besoin de l'engagement de tous les acteur.rice.s de la société civile pour être portées et mises en œuvre. Et c'est bien l'implication des jeunes dans cette société civile qui sera déterminante de sa réussite.

La saisine gouvernementale exprimait le souhait de voir la jeunesse comme un élément moteur de la construction des solutions. Les préconisations apportent sur ce point des réponses en proposant, notamment à travers les campus ruraux de projets, que les jeunes contribuent à la vitalité des territoires. Le renforcement des missions locales, la garantie jeunes inscrite dans la loi travail doivent contribuer à soutenir une approche globale de chaque jeune en articulation avec les autres acteurs.

Certaines préconisations, concernant l'égalité hommes/femmes, l'accès à la formation ou l'accès au logement, mériteraient de dépasser le cadre de la ruralité et d'être étendues aux espaces urbanisés car ces mesures à mettre en œuvre bénéficieraient à toutes et tous.

L'engagement citoyen passe, notamment pour les jeunes, par l'adhésion syndicale.

La CFDT est donc particulièrement attentive à toute participation des jeunes à la vie économique, syndicale, sociale et politique, déterminante pour développer l'attractivité des territoires ruraux.

La CFDT a voté l'avis.

CFE-CGC

Le groupe de la CFE-CGC tient à féliciter et à remercier Danielle Even et Bertrand Coly, les rapporteurs et leurs sections, soutenus par l'administration pour la qualité du travail fourni.

La jeunesse en milieu rural constitue aujourd'hui une ressource sous-estimée. Elle est souvent confrontée à des difficultés croissantes d'accès à l'emploi et à la formation.

La Cour des Comptes dans son rapport du 5 octobre dernier met en exergue que « l'échelon régional apparaît comme le lieu essentiel de coordination entre les différents acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi ».

Le groupe de la CFE-CGC soutient la proposition de création de Campus ruraux de projets dans chaque bassin de vie. Les organisations syndicales, via leurs unions régionales et les délégué.e.s syndicaux doivent être partie prenante dans ces Campus au travers d'actions de : soutien, aide, information, découverte du monde de l'entreprise...

Le groupe CFE-CGC soutient également une deuxième proposition qui permettrait de donner la possibilité d'être accompagné.e par les missions locales jusqu'à 29 ans. Il est important pour la CFE-CGC que ces missions locales soient encore plus impliquées dans le développement local et dans l'accompagnement des jeunes. Cet accompagnement devra être couplé à un renforcement de la formation aussi bien initiale que professionnelle. Il est essentiel, pour nous, que les jeunes dans les territoires ruraux aient accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage, à la diversité des filières, et ce depuis le secondaire, à la mixité des parcours professionnels...

Effectivement, on constate que de nos jours les offres d'études supérieures, d'emplois, de logements locatifs sont essentiellement urbaines.

Il est anormal que le risque d'échec scolaire soit de nature différente entre les urbain.e.s et les ruraux.ales.

Le groupe CFE-CGC tient à souligner le besoin urgent de financement pour revitaliser les territoires afin de maintenir et développer les emplois pour nos jeunes.

Nous tou.te.s, acteur.rice.s sociaux.ales, économiques, culturel.le.s... sommes responsables de l'avenir de cette jeunesse, gage d'un retour à l'optimisme économique et social, notamment dans nos territoires ruraux.

Bien évidemment cette place des jeunes passe également par un meilleur accès au logement, à la santé, aux transports... et au numérique comme le groupe CFE-CGC l'a souligné hier.

Le groupe CFE-CGC a voté cet avis.

Déclarations des groupes

CFTC

Les jeunes ruraux.ales ont une capacité à trouver du travail plus conséquente que les jeunes urbain.e.s, lorsqu'ils.elles ont fait des études courtes ou sont issu.e.s de l'apprentissage. *A contrario* ceux.celles qui ont fait des études longues sont plus touché.e.s par le chômage, ne pouvant trouver un travail correspondant à leur formation.

Le taux de chômage est important pour les jeunes qui sont sans activité professionnelle ou sorti.e.s du monde scolaire.

Ces problèmes d'accès au monde du travail sont accentués par une mobilité difficile du fait d'une organisation insuffisante voire déficiente des transports collectifs et par conséquent une obligation d'avoir son propre moyen de déplacement ce qui entraîne un coût supplémentaire par rapport aux jeunes urbain.e.s.

Pour maintenir les jeunes ruraux.ales sur leur territoire d'origine ou rendre appétant le monde rural, il y a nécessité d'une prise de conscience sérieuse par les élu.e.s et les politiques menées afin d'assurer un traitement équitable entre territoires ruraux et urbain.e.s. Il est lassant pour les citoyen.ne.s ruraux.ales de s'entendre répondre, on ne vous oublie pas, sans pour autant que concrètement ils.elles bénéficient des effets de décisions prises. Certaines d'entre elles sont tellement différées dans leur application qu'elles pourraient être inexistantes Le cas de la couverture numérique en est un des exemples.

L'accès aux soins, l'accueil de la petite enfance, l'accès à la culture, sont des éléments nécessaires et décisifs pour des jeunes qui souhaitent quitter le monde urbain et s'installer sur un territoire rural. L'accessibilité à un logement ou son acquisition sont peut-être plus faciles qu'en ville, le passage aux communautés de communes a eu pour conséquence une hausse des taxes d'habitation sans pour autant que les habitants des zones rurales bénéficient des mêmes infrastructures ou des mêmes avantages que les urbain.e.s.

La CFTC appuie la préconisation qui rend obligatoire une compétence « jeunesse » au sein des communautés de communes, indépendamment du fait que cette formulation nous interpelle. Intégrer les jeunes dans le processus de décisions territoriales aura pour effet de les sensibiliser à la vie locale et les rendre acteur.rice.s. Le renouvellement des mandats des élu.e.s, par sa limitation dans la durée, est une mesure raisonnable et de bon sens.

La mise en place de campus ruraux de projets, préconisée par l'avis, serait un autre moyen efficace pour amener les jeunes à participer activement à des projets de développement territorial et seraient source d'emploi.

L'accès à la diversité de filières de formation est une préconisation importante pour la CFTC. Les jeunes sont contraint.e.s dans leur orientation. Leurs choix sont plus pragmatiques au regard de la réalité de leur territoire. A résultats scolaires identiques, le taux de demande – et d'accès – des élèves ruraux.ales en 2^{de} générale est plus faible. La voie

professionnelle rencontre davantage de succès, et les études supérieures, souvent courtes (DUT ou BTS), ne s'envisagent pas sans mobilité. Favoriser la formation à distance ainsi que faciliter l'accès aux internats permettraient d'éviter l'autocensure de ces jeunes par des formations inexistantes sur leur territoire.

La CFTC a voté l'avis qu'il approuve.

CGT

Nous voulons saluer le travail des rapporteur.e.s et des administrateur.rice.s. Ils.elles nous ont permis de travailler convenablement malgré la difficulté du sujet et le peu de temps imparti.

L'avis dresse assez bien les enjeux auxquels nous sommes confronté.e.s. Selon nous, le principal enjeu d'une « politique Jeunesse », *a fortiori* en milieu « rural », est de favoriser l'émancipation des jeunes par la combinaison de facteurs multiples (éducation, orientation, formation, emploi, ressources, logement, santé, citoyenneté, culture, loisirs, mobilités, etc.).

Cela exige la mise en place d'une « politique Jeunesse » globale et implique un engagement de l'Etat s'appuyant sur des synergies et des actions en territoires. A ce titre, la place des services publics et les moyens qui leur sont alloués sont essentiels. Or les dernières réformes et les politiques d'austérité, en réduisant leurs moyens, mettent en danger leurs pouvoirs d'intervention. La mise en concurrence des territoires met à mal le principe d'égalité de traitement des salarié.e.s, des citoyen.ne.s, des jeunes et renforce les inégalités sociales, territoriales et générationnelles.

L'avis met l'accent sur ces inquiétudes et avance des propositions concrètes qui pourraient permettre de surmonter les difficultés actuelles en abordant la question de la diversité de la jeunesse dans une perspective d'investissement collectif pour l'avenir, en inscrivant, dans une plus grande cohésion sociale, la succession des générations en zones rurales.

L'avis note également l'importance des institutions dans l'insertion de la jeunesse dans la vie sociale. Il met en évidence les relations complexes et problématiques que les jeunes rencontrent avec les institutions. Nombre d'entre elles, mises en place à une autre étape du développement de notre société, font face à de nouveaux défis et ont des difficultés de moyens et de fonctionnement démocratique.

Face à cette situation, il faut que les politiques publiques de la jeunesse se construisent autour d'un principe de réalité, gage de leur crédibilité. C'est en ce sens que nous proposons de faire un bilan des nombreux dispositifs mis en place ces dernières années.

Il faut que les conditions de la prise d'indépendance et de responsabilités des jeunes s'appuient sur trois piliers : l'éducation, la formation professionnelle tout au long de la vie, l'accès à un travail de qualité.

Déclarations des groupes

A partir d'un tel socle dédié aux jeunes d'aujourd'hui, les générations de demain devront pouvoir construire un projet de vie émancipateur que seul le progrès social peut permettre et bâtir où qu'elles se trouvent, à la campagne, en ville ou en périphérie, une vie qui ne soit pas seulement collée à la conjoncture, l'œil vissé sur la norme ou les impératifs économiques imposés.

Cet avis sur la jeunesse en milieu rural, à sa mesure, participe à construire cette ambition. La CGT a voté l'avis.

CGT-FO

Nous souhaitons remercier et féliciter les président.e.s des deux sections concernées par ce projet, les rapporteur.e.s et l'ensemble des membres qui ont participé activement à ce travail.

Sans le dire de manière directe, cet avis montre à quel point les jeunes en milieu rural sont frappé.e.s d'invisibilités (statistique, sociale, économique, culturelle, etc.). Ils.elles subissent de plein fouet les conséquences des politiques publiques qui privilégient l'optimisation des ressources et leur regroupement, pour faire des économies d'échelle, au dépend du bien-être des citoyen.ne.s, où qu'ils.elles soient. Le rapport de France Stratégie sur les « Dynamiques et inégalités territoriales » suggère clairement de concentrer les moyens de l'Etat dans la métropolisation pour en faire le moteur des dynamiques territoriales, au détriment d'une réelle politique d'aménagement du territoire. Ce mouvement est initié depuis 2014 par les lois MAPTAM et NOTRe et de plus en plus le territoire est maillé autour d'une centralité métropolisée à dominante urbaine et suburbaine, qui concentre l'essentiel de l'activité économique et des richesses et une périphérie rurale délaissée et abandonnée à l'écart de tout. Les villages et les bourgs se vident, les commerces ferment en cascade, les services publics se réduisent, les emplois se raréfient, l'activité économique se délocalise, etc. Certes, la population des zones rurales augmente plus que celle des villes mais au moment où le calme des villages peut attirer les retraité.e.s, les jeunes ruraux.ales doivent plier bagages pour continuer leurs études, trouver un emploi et faire leur vie en ville.

Des problèmes majeurs se posent donc pour les jeunes qui choisissent de rester en milieu rural :

- la mobilité rendue obligatoire par l'insuffisance de moyens destinés à l'offre de formation de proximité, entraîne des difficultés tant sociales que financières, du fait des contraintes de disposer d'un véhicule et d'un logement ;
- le constat fait dans le rapport, de l'accès à l'emploi, à la formation, prouve les difficultés de ces jeunes ruraux.ales en comparaison avec les jeunes citadin.e.s, notamment les jeunes femmes qui représentent 61% des demandeur.euse.s d'emploi en milieu rural ;
- la politique de dévitalisation rurale, au travers de l'insuffisance voire la disparition des services de proximité, des services publics, des entreprises, accroît ses difficultés ;
- les différentes réformes territoriales, réformes de la santé ne seront-elles pas un élément supplémentaire à cette désertification ?

- l'accès à la culture, à la communication nécessite que l'on donne aux acteurs de terrain (associations, collectivités) les moyens nécessaires à assurer leurs missions dans les territoires ruraux, ce qui ne nous semble pas la direction suivie aujourd'hui, car les diminutions de dotation globale de fonctionnement aux collectivités entraînent souvent une remise en cause des subventions allouées par les collectivités aux associations et structures locales, dans le domaine en particulier de la culture et du sport, alors qu'elles font un travail conséquent pour faire vivre la cohésion sociale dans ces territoires ;
- il faut donner aux jeunes ruraux, pour l'avenir des territoires, toute la place qu'ils méritent dans toutes les instances de décisions locales.

Nous espérons que cet avis servira à minima de déclencheur d'une prise de conscience collective des difficultés spécifiques que rencontrent les jeunes en milieu rural et que l'action publique veillera plus au respect du principe républicain d'égalité entre les citoyens où qu'ils soient qu'à celui de faire passer à tout prix le déficit public sous la barre des 3%.

Le groupe FO a voté en faveur de cet avis et nous espérons que ses préconisations seront suivies d'effets par nos gouvernants !

Il n'y a pas deux France : celle des métropoles et celle des zones rurales et périurbaines.

COOPÉRATION

Lutter contre la marginalisation des territoires fragiles ou excentrés constitue une priorité pour l'avenir de notre pays. Le CESE avait d'ailleurs souligné dans son rapport annuel 2015 combien la montée de la pauvreté dans certaines zones rurales était inquiétante, générant un sentiment de déclassement et de relégation, qui n'est pas sans répercussions politiques. Cet enjeu concerne tout particulièrement les jeunes générations confrontées dans ces territoires à un certain manque de débouchés professionnels et à l'éloignement des lieux de décision et de certains services.

Ces difficultés sont réelles, mais la jeunesse rurale n'en présente pas moins une très grande diversité de situations, à l'image de la diversité des territoires ruraux ; elle constitue ainsi un vivier essentiel pour l'attractivité et l'avenir de ces territoires. Si les jeunes ruraux sont moins diplômés que les jeunes urbains, ils entrent plus tôt dans la vie active et sont aussi globalement moins touchés par le chômage.

Au-delà de leur diversité, ces jeunes présentent certaines particularités vis-à-vis des jeunes des territoires urbains, notamment en matière de formation, d'accès à l'emploi et au logement.

Ce constat justifie une approche globale *via* un « Pacte Jeunes Ruraux » au niveau national qui serait décliné dans les territoires comme le préconise l'avis. Il s'agit notamment de répondre à l'insuffisante coordination des politiques publiques.

Le groupe de la coopération partage l'objectif de favoriser *via* ce pacte un meilleur accès à la formation, à la mobilité, à la santé et au logement :

- parmi ces enjeux, la question de l'accessibilité physique et numérique nous paraît essentielle pour les jeunes générations ;

Déclarations des groupes

- l'avis souligne également les inégalités femmes/ hommes : en matière d'emploi, des jeunes femmes et notamment des jeunes mères sont confrontées à un marché du travail limité, à la faiblesse des services pour la petite enfance, à la distance domicile-travail, à la dépendance à la possession d'un véhicule. C'est pourquoi l'avis préconise que les diagnostics territoriaux intègrent des études genrées ;
- la mobilité d'une partie des jeunes est largement dépendante de leur possibilité de se loger. Leurs besoins doivent donc être systématiquement repérés au sein des programmes locaux de l'habitat.

Le soutien aux jeunes en zones rurales passe par le soutien au développement économique : l'emploi reste la clé de l'intégration, pour autant que les progrès humains soient mis au cœur de l'acte d'entreprendre comme le portent les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Nous soutenons la proposition de campus ruraux de projets. L'avis souligne avec pertinence la capacité des jeunes à proposer des solutions innovantes. Les coopératives s'emploient à favoriser la reprise et la création d'activités économiques, que ce soit via les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) ou les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

La participation à la vie publique des jeunes générations doit être encouragée. Beaucoup de coopératives agricoles développent des partenariats avec les établissements d'enseignement agricole et soutiennent l'accès aux responsabilités dans les instances de gouvernance. La coopération veut promouvoir l'émancipation des individus *via* un entrepreneuriat collectif qui place l'humain au cœur de sa gouvernance. Ces principes coopératifs sont porteurs de sens pour les jeunes d'aujourd'hui.

Notre jeunesse est riche de talents pour entreprendre, construire les territoires ruraux d'aujourd'hui et demain et relever les défis auxquels notre pays est confronté. Investissons dans les démarches entrepreneuriales et associatives, qui comme la coopération, créent de l'emploi et de l'activité dans nos territoires ruraux et mettent la transmission aux générations futures au cœur de leur projet.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

ENTREPRISES

Réfléchir dans le même avis aux concepts de jeunesse et de ruralité n'est pas simple car ces deux notions sont loin d'être parfaitement définies. De plus, dans un travail à deux sections, il est parfois compliqué de trouver une cohérence globale.

L'absence de statistiques précises, récentes et fiables sur le sujet n'ont pas permis d'abonder les travaux de manière satisfaisante. Les débats ont cependant été fournis, parfois passionnés mais toujours constructifs.

Le monde évolue, les territoires ruraux n'échappent pas à ces bouleversements d'autant que l'émergence des métropoles a pour conséquence la concentration de la richesse et de l'activité économique et sociale, ce qui contribue à la désertification des territoires ruraux.

Même s'il n'est pas souhaitable d'opposer nos concitoyens entre eux, il est de constater que les quartiers éligibles à la politique de la ville ont fait l'objet d'investissements massifs alors que d'autres territoires ont été beaucoup moins dotés. Dans le même esprit et sans tomber dans le misérabilisme nous pouvons affirmer qu'une partie de notre jeunesse se sent parfois abandonnée, laissée pour compte, et a le sentiment de ne pas avoir la place qu'elle mérite dans notre société. Pourtant, pour le monde de l'entreprise, elle représente une véritable richesse et une source de dynamisme indispensable.

Les campus ruraux de projets constituent une initiative intéressante. Le réseau consulaire et les syndicats professionnels et interprofessionnels, présents sur l'ensemble du territoire, doivent être les interlocuteurs privilégiés de ces campus, afin qu'un dialogue permanent s'instaure et s'amplifie entre ces lieux d'innovation et le monde économique.

Du point de vue du groupe des entreprises, l'essor du numérique et les progrès de la technologie doivent permettre de mieux connecter les jeunes avec le monde qui les entoure.

Le numérique n'est pas un gadget pour des urbains hyper connectés.

Il nous amène vers une nouvelle société et doit nous permettre de répondre à toutes les problématiques des espaces ruraux au profit de nos jeunes sur les questions de formation, de santé, de mobilité, de recherche d'emploi, de logement, d'accès à la culture, pour peu que notre pays soit capable de réduire la fracture numérique par une formation adaptée et une couverture numérique suffisante. En quelque sorte, il faut créer un écosystème favorable à rapprocher le milieu rural et sa jeunesse au reste de la nation.

Voilà l'un des grands défis que nous aurons à affronter demain.

Le contenu de ces travaux méritera sans doute d'autres avis, tant les sujets à traiter sont considérables.

Le groupe des entreprises a voté cet avis.

Déclarations des groupes

ENVIRONNEMENT ET NATURE

Etre jeune en zone rurale c'est cumuler des inégalités générationnelles et territoriales, que ce soit en termes d'accès au premier emploi, de densité, de mobilité ou de diversité des services.

La réponse à ces problèmes passe par des actions publiques d'aménagement de territoire, au niveau de l'organisation de la mobilité durable en particulier. Le pacte « jeunes ruraux » préconisé par l'avis et les mesures qu'il contient doivent être décidés au niveau territorial et mis en œuvre rapidement.

Sans valeurs économiques créées localement par le travail, les zones rurales n'auront pas d'avenir durable et les jeunes ne pourront y rester ou venir s'y installer. Pourtant, de façon constante, les zones rurales apparaissent comme des lieux à fort potentiel, offrant de réelles opportunités de création de richesses et d'emplois nouveaux fondés sur la gestion respectueuse des ressources naturelles.

A de nombreuses reprises, le CESE a traité les enjeux de la transition écologique: emplois de la biodiversité, bioéconomie, tourisme, agroécologie, énergie.

Ces travaux montrent également l'immense effort d'innovation et de création de métiers nouveaux que cette transition implique.

Les campus de projets ruraux répondent à ces enjeux économiques et environnementaux sans les déconnecter des enjeux sociaux et culturels.

Mais rien ne sera possible sans l'implication des acteurs des territoires. C'est pourquoi le groupe environnement et nature soutient particulièrement les préconisations de l'avis qui concernent la compétence jeunesse obligatoire dans les intercommunalités. Les textes en vigueur, et en particulier la loi NOTRe devront être adaptés.

Les politiques jeunesse embrassent tout l'avenir des régions rurales. Au travers de ses trois mesures phares : Pacte, Campus, Compétence intercommunale obligatoire, le projet d'avis renouvelle le beau projet: vivre, travailler et décider ensemble au pays. Tout cela n'émergera ni spontanément, ni sous le seul effet du marché...

Le groupe environnement et nature a voté ce texte en saluant le travail commun des deux sections, la méthode et le contenu ; sans oublier le rapport qui accompagne l'avis et mérite une large promotion et diffusion.

ORGANISATIONS ÉTUDIANTES ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Concentrons-nous sur un chiffre : si la confiance dans le Parlement est restée stable de 1990 à 2008 chez les jeunes urbains, elle est passée de 64% à 38% chez les jeunes ruraux. Ces chiffres nous interrogent tout particulièrement : le CESE mais aussi nos organisations, qui ne sont pas exonérées de cette méfiance.

Ce travail met en évidence la responsabilité qui est la nôtre : celle de la société civile organisée. Nous ne devons sacrifier ni les territoires ruraux, ni les jeunes qui y vivent car ils. elles sont les ressources indispensables pour permettre les transitions immenses que nous devons enclencher. Il est urgent d'agir pour que la géographie ne restreigne pas l'accès aux droits. Si, comme nous le disons souvent au CESE, nous ne devons pas faire d'économie de démocratie, nous devons également investir dans ces territoires et dans ces jeunes. Notre souhait est que chaque structure se questionne sur la place faite aux jeunes dans les projets de territoire.

Le groupe salue ce projet d'avis qui ne tombe ni dans la carte postale ni dans un tableau grisâtre et pleurnichard. Les préconisations faites donnent des réponses nouvelles, concrètes et percutantes. Si elles sont mises en œuvre, elles changeront la vie des jeunes dans les territoires ruraux mais pas seulement. En favorisant l'accès au droits, à la culture, à la mobilité, à l'éducation, en favorisant l'égalité femmes/hommes, ces préconisations changeront également la vie de ces territoires, qui sont pour certains en grande difficulté. Enfin, les préconisations posées sont quelques réponses qui doivent, par leur mise en œuvre, écarter sur ces territoires la tentation du replis identitaire et xénophobe qui naît de l'ignorance et du sentiment d'abandon souvent justifié.

Le groupe est également satisfait que des travaux croisant les préoccupations de la jeunesse et les spécificités liées au territoire aient été réalisés. Ils mettent le projecteur sur tout un pan de la population dont l'invisibilité dans le débat public n'a pas permis de développer des mesures fortes d'amélioration des droits. Cette même invisibilité est à l'origine du peu de données et d'enquêtes existantes qui ont un peu complexifié nos travaux en section. Le groupe alerte sur la nécessité de poursuivre les travaux du CESE par un renforcement de l'expertise de la situation des jeunes dans les territoires ruraux.

Enfin, ces travaux s'ajoutent à d'autres avis du CESE touchant à la jeunesse et contribuent, avec ces derniers, à la constitution d'une feuille de route solide en matière de politique jeunesse. La place faite aux jeunes dans notre instance, le CESE, a largement contribué à cela. Le groupe regrette qu'à la fin d'un quinquennat dont la jeunesse a été la priorité, encore de trop nombreuses préconisations du CESE n'aient pas été prises en compte. Si, comme l'a dit Monsieur le Ministre, tout ne peut pas aller aussi vite que nous le souhaitons, nous espérons que les préconisations de cet avis seront reprises.

Pour conclure, le groupe souhaite saluer les acteurs, et en particulier les jeunes, qui s'investissent chaque jour pour faire vivre les territoires ruraux, les rendre plus ouverts, dynamiques et accueillants et cela, souvent avec peu de moyens.

Le groupe remercie les rapporteurs de cet avis qui ont mené un travail complexe dans un délai particulièrement restreint et contraint. S'il ne fallait retenir que deux choses de cet

Déclarations des groupes

avis, nous citerions Mylène Osmond et Tonya Courselle qui disent avec justesse : « *Faites confiance aux jeunes* » et « *Laissez-nous être des acteurs de notre territoire* » !

Le groupe a voté cet avis.

MUTUALITÉ

Notre assemblée s'est penchée à plusieurs reprises sur la place des jeunes dans notre société et en particulier sur la question de l'accès aux droits.

Cette saisine gouvernementale nous offre l'occasion de prolonger, à travers nos préconisations, la vision de notre conseil sur la juste reconnaissance de la jeunesse dans notre pays, d'appréhender la jeunesse en milieu rural à travers une approche globale qui implique l'ensemble des acteurs : puissance publique, élu.e.s, acteur.rice.s de la société civile organisée et jeunes eux-mêmes. Les rapporteur.e.s se sont attaché.e.s à mettre en lumière la diversité de cette jeunesse et à répondre aux questions qui touchent à la vie quotidienne des jeunes : l'accès à la formation, au logement, au numérique, à la mobilité, aux loisirs et à la culture ainsi qu'à la santé.

La reconnaissance du rôle central des missions locales doit être renforcée et confortée sur l'accompagnement des jeunes dans leurs parcours d'insertion et de vie. Ainsi l'accès à la santé qui constitue un droit fondamental doit être intégré plus fortement à cet accompagnement. Engagée dans la lutte contre les inégalités sociales de santé, la Mutualité Française, a ainsi développé en direction des professionnels des missions locales des actions de formation et conçu un outil inédit d'aide à l'orientation des jeunes en matière d'accès à la protection sociale, à la complémentaire santé et aux dispositifs d'accès aux soins, ainsi qu'aux dispositifs de prévention et d'éducation à la santé.

Au-delà de l'information, une offre de soins et d'accompagnement sur le territoire rural suffisante est indispensable. La question de la garde d'enfants est particulièrement importante, avec des conséquences sur la vie professionnelle des jeunes femmes. Aussi, le réseau mutualiste de la petite enfance a voulu s'adapter aux besoins des familles en développant à 50 % son offre « petite enfance » en milieu rural.

Sur la question de l'égalité femmes/hommes, le rapport souligne des différences face à la formation, à l'emploi ou encore aux pratiques associatives plus marquées encore sur les territoires ruraux. Ainsi, le groupe de la mutualité soutient toutes les actions en matière d'orientation et de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes. Sur ce point, il est important de lever les freins à la mobilité, notamment par un accompagnement renforcé à l'apprentissage du permis de conduire et en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes, via des comités d'usager.e.s, par des transports innovants.

La mobilité des jeunes fait face à un double défi : faciliter l'accès aux études et à l'emploi d'une part et, d'autre part, rendre les territoires ruraux suffisamment attractifs pour que les jeunes « expatrié.e.s » reviennent ou que d'autres s'y installent, s'impliquent dans la vie locale et créent la dynamique nécessaire au développement des territoires.

En proposant des espaces d'accompagnement à la création d'activités, l'avis répond à ce double défi. La mise en place de Campus ruraux de projets, non seulement dédiés à la

création d'activités économiques mais aussi sociales, culturelles ou de projets citoyens est une traduction concrète de ce projet qui associe l'ensemble des acteur.rice.s, et notamment les Chambres régionales de l'ESS, qui peuvent proposer des outils adaptés, et collectifs, aux jeunes de ces territoires.

Les propositions de l'avis visent à rétablir la confiance des jeunes par des mesures qui prennent en compte leurs aspirations et leurs besoins sur l'ensemble du territoire et contribuent à la construction d'une politique pour, par et avec la jeunesse, ... ce qui pose la question de la place qui leur est donnée dans le débat local et national. Le groupe de la mutualité a voté l'avis.

OUTRE-MER

Mener une réflexion sur la place des jeunes dans les territoires ruraux c'est s'interroger plus largement sur les politiques mises en œuvre pour redynamiser les zones rurales en pleines mutations.

Les défis à relever, nous les connaissons et ils sont multiples. En particulier, comme le souligne le rapport, les difficultés d'accès aux services publics et aux soins, l'insuffisance de logements adaptés, la fracture numérique persistante, la pauvreté de l'offre de formation et de l'emploi ou encore, l'accès à la culture plus restreint.

Dans les Outre-mer aussi, les jeunes sont confronté.e.s à ces mêmes difficultés comme le rappelle les deux avis traités par notre assemblée, sur l'avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle et celui consacré au défi de l'insertion professionnelle des jeunes ultramarin.e.s.

Ces dernières années, les initiatives politiques en faveur des jeunes et des ruralités ont été nombreuses. Il y a eu l'organisation des assises, ainsi que les comités interministériels de la ruralité, l'organisation des comités interministériels de la jeunesse se traduisant par l'adoption de tant de mesures et de plans.

Si nous voyons des avancées aujourd'hui, le constat que nous avons posé nous montre combien les défis sont encore nombreux et d'autant plus difficiles à traiter de manière pertinente qu'il existe une extrême diversité des espaces ruraux et des jeunesses.

Ainsi, les objectifs prioritaires à mettre en œuvre résident :

D'abord dans le renforcement du principe de solidarité pour tendre vers l'égalité réelle. Cela passe par l'élaboration des pactes dédiés car il s'agit de répondre concrètement par des moyens adaptés à chaque cas, en visant plus spécifiquement l'égalité femmes/hommes, l'accès au logement, à la santé, à l'emploi tout en développant l'offre de mobilité.

Ensuite, dans l'extension du principe de subsidiarité car l'objectif n'est pas de traiter uniformément des situations différentes notamment par l'adoption de la compétence jeunesse à l'échelle des communautés de communes ou par le renforcement des possibilités d'action des missions locales et des chambres consulaires.

Enfin, en faisant des campus ruraux de projets, des espaces d'innovation et d'expression. Cette jeunesse doit être la pierre angulaire de l'aménagement des zones rurales et de leur revitalisation. Ce qui impose de les associer davantage à la construction des politiques

Déclarations des groupes

publiques pour faciliter leur intégration socio-économique. Car cette jeunesse a le sentiment que la société se construit sans elle, alors qu'elle a tant de projets et d'idées à apporter.

Plusieurs recommandations de cet avis pourraient être judicieusement déclinées également dans nos territoires ultramarins.

Le diagnostic et les outils à mettre en œuvre sont clairement définis, c'est maintenant aux acteur.rice.s public.que.s de réinstaurer la confiance rompue avec cette jeunesse pour « donner à chaque jeune l'envie d'agir pour et avec les autres ».

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Jean-Louis Cabrespines : « L'objet de ce rapport et de cet avis s'inscrit dans ce sentiment diffus du monde rural d'un certain abandon au privilège du milieu urbain.

La question de la jeunesse et de la ruralité est un sujet qui touche à l'aménagement du territoire et à la lutte contre les disparités territoriales. En effet, si nous pouvons noter avec satisfaction l'effort important pour les jeunes de milieu urbain, nous constatons, dans le même temps, combien certains territoires ruraux sont encore en déshérence, avec une jeunesse qui connaît des difficultés d'insertion, de chômage, de déscolarisation, de santé et d'exclusion souvent identiques à celles des territoires urbains mais pour lesquels les propositions de résolution sont moindres.

De ce fait, aborder la question de la place des jeunes au regard de leur lieu de vie (rurale en l'occurrence) répond à la nécessité d'adapter les politiques pour la jeunesse aux conditions dans lesquelles elle se trouve.

Nous pourrions, pour partie, envisager une extension des actions mises en œuvre dans le cadre des quartiers prioritaires vers le milieu rural, tant les problématiques des jeunes sont identiques sur nombre de questions. Mais certains particularismes existent dans le monde rural.

Les travaux menés par les deux sections ont pointé ces difficultés pour aboutir à des propositions autour de 3 axes importants :

- premièrement, sur la compétence jeunesse territorialisée : l'absence d'une collectivité identifiée compétente en matière de jeunesse pour les plus de 16 ans ne permet pas d'établir une véritable politique. C'est sans aucun doute la première mesure sur laquelle il faudrait intervenir. Le morcellement par domaine de responsabilité des pouvoirs publics est dommageable car ne permettant pas une intervention globale auprès et avec les jeunes.
- deuxièmement, sur la création de campus ruraux : il s'agit d'une réponse possible mais elle doit s'inscrire dans une vraie politique de territoire dans laquelle tous les acteur.rice.s locaux.ales accepteraient de s'investir.
- troisièmement, sur le pacte jeunes ruraux.ales : l'absence d'offre de proximité ou de prise en compte des difficultés de mobilité (physiques comme psychologiques ou sociales) pour suivre une scolarité secondaire conduit à une orientation privilégiée vers des formations techniques et professionnelles. La proposition de

faciliter l'accès aux formations générales ne suffira pas à apporter des solutions à des situations souvent composées de plusieurs problématiques imbriquées.

Ces trois axes ne seront possibles que si le traitement des territoires ruraux se fait par une approche holistique : plusieurs des constats faits ne peuvent être traités sans qu'on les mette en relation avec l'ensemble des difficultés rencontrées ou avec les possibilités existantes dans les territoires. Nombre de réponses ne peuvent se construire qu'à partir d'une appréhension globale du territoire et des populations.

Traiter de l'autonomie sans parler des questions de transport ou d'habitat adapté, parler des services sans souligner la moindre présence de ceux de l'Etat, vouloir donner aux jeunes les chances de s'insérer et de poursuivre un parcours sans que les moyens de couverture numérique soient suffisants, sont autant de handicaps forts qui doivent faire l'objet d'actions particulières en les mettant en corrélation entre elles pour une plus grande efficacité. Cette autonomie passe aussi par l'accès au travail dans des bassins d'emploi souvent dépourvus d'offres. Les jeunes y sont souvent considéré.e.s comme incapables d'occuper les emplois à pourvoir, mais peuvent aussi être en position de refus face à des offres qui ne correspondent pas à leurs attentes.

Cela veut dire aussi que la place des jeunes passe par leur implication dans la vie locale. Permettre aux jeunes de siéger dans les instances décisionnelles, avec des bonus pour les collectivités qui feront les efforts nécessaires à cette implication est une bonne proposition. De même, il est important que le tissu associatif local favorise la prise de responsabilité des jeunes.

La citation fréquente voire systématique des associations et des missions locales comme lieu ressources pour les jeunes est symptomatique de l'abandon de ces territoires et des jeunes qui y vivent. Ces deux formes de structure sont repérées par les différentes personnes auditionnées comme étant les dernières organisations présentes au plus près des territoires. Des moyens supplémentaires doivent être déployés pour faciliter leur intervention.

Cette saisine a permis un travail de fond sur la jeunesse comme sur la ruralité. Le sujet était large et la mobilisation de deux sections n'était pas de trop.

La compétence, la patience, l'écoute, la compréhension des deux rapporteur.e.s et des deux président.e.s ont permis que nous aboutissions à un avis et à un rapport cadrés, circonstanciés et faisant l'objet de préconisations pertinentes.

Je veux ici remercier nos deux président.e.s, Eveline et Xavier et nos deux rapporteur.e.s, Danielle et Bertrand. Sans eux, et sans les administrateur.rice.s, et particulièrement, pour notre section, Philippe avec Guenaël et Hélène, nous n'aurions jamais réussi à tenir les échéances et à apporter des propositions construites. Merci à tous et à toutes.

Compte tenu de la qualité du travail réalisé, je voterai pour cet avis ».

Cécile Claveirole : « Cet avis et le rapport qui l'accompagne dressent un état des lieux particulièrement approfondi de ce que l'on peut savoir, et des jeunes et des territoires ruraux, avec les outils actuels.

Déclarations des groupes

J'apprécie la qualité du travail fourni et des analyses proposées, et je partage entièrement les préconisations.

La question était complexe et peu documentée : un jeune, on pense savoir à peu près ce que c'est ; la définition des territoires ruraux, ça se complique, la définition du rural diffère selon les critères que l'on choisit, c'est très bien expliqué dans le rapport ; et les jeunes dans les territoires ruraux se trouvent à l'intersection de deux questions de société, pas faciles à appréhender. Aussi la qualité de la réponse est encore plus évidente quand on mesure combien le sujet est difficile à délimiter.

Aussi, je voudrais juste ici apporter quelques points de réflexion complémentaires et un regret : je vais commencer par le regret, histoire de terminer par du positif !

Le regret, c'est que dans les modes de mobilité, qui manquent cruellement dans les espaces ruraux, le train ne soit pas cité comme mode de transport à réhabiliter. La SNCF a complètement abandonné des milliers de km de chemins de fer qui innervaient nos campagnes. Manque de rentabilité, manque de voyageurs, manque d'offre, le dernier créant le premier ... d'autres pays ont fait d'autres choix, comme la Suisse ou les Pays Bas, et le chemin de fer est quand même le moyen de transport le plus sûr et parmi les moins polluants ... et il serait facile de cibler les jeunes en leur offrant des tarifs ultra préférentiels, certaines -rares- régions le font ...

Quelques points de réflexion : pourquoi toujours séparer, sectoriser, segmenter... les jeunes à la campagne ne sont-ils.elles pas avant tout des jeunes, comme ceux.celles des villes ? Certes il y a quelques chiffres statistiques qui varient ... mais l'aspiration de la jeunesse, doit-elle être différente selon le milieu dans lequel elle vit ?

En discutant avec les un.e.s et les autres, nous sommes assez d'accord pour constater que les problématiques des jeunes dans les campagnes ne sont pas très différentes de celles des jeunes dans les villes et leurs banlieues.

Les relations ville-campagne semblent souvent dessinées comme un miroir aux alouettes tendu par la ville, heureusement cet avis évite cet écueil !

Cependant, pour vouloir cesser d'opposer les milieux, les gens, leurs modes de vie, leurs âges, il faut recréer de la mixité. Ce que notre société est en train de perdre, c'est la mixité, génératrice d'échanges, d'enrichissement mutuel, de partage et de coopération : mixité d'âges, de catégories socio-professionnelles, d'usages... tant que l'on cantonnera les bureaux dans un coin, les magasins dans un autre, les terres agricoles au milieu, parce qu'il faut manger quand même... les jeunes ruraux.ales perdu.e.s dans leurs campagnes et les jeunes des banlieues mettant le feu dans leurs immeubles et les vieux.vieilles dans d'autres maisons... excusez-moi la brutalité des mots mais ils permettent une meilleure visualisation... parce que l'habitat n'est pas adapté, parce qu'on privilégie les segmentations, parce que le foncier n'est pas contrôlé... le résultat social est catastrophique... alors remettons un peu de lumière et d'attractivité dans nos campagnes, oui plus de mobilité, de santé, de formation, imaginons de nouvelles mixités dans l'utilisation de l'espace, arrêtons de cloisonner et proposons des interconnexions, mais proposons aussi des discours éclairants et non manichéens, de cadre de vie et de cadre d'envie et de relation à la nature,

redonnons de vrais raisons aux jeunes d'aimer le rural, mais surtout redonnons du sens social à nos vies... !

Bien évidemment je voterai cet avis, avec tous mes remerciements pour le travail fourni ! ».

PROFESSIONS LIBÉRALES

Les jeunes sont attachant.e.s, tendres, combatif.ve.s, et très lucides.

Ils.elles ont faim et soif de tout, et sont animé.e.s d'une forte volonté d'avancer.

Ils.elles rêvent tous d'indépendance.

Mais, comme le rappelle la saisine du Premier ministre, la jeunesse n'est pas un ensemble uniforme. C'est particulièrement vrai pour celle qui vit dans les territoires ruraux. Forte d'1,6 million de jeunes, elle mérite une attention particulière.

En effet, comme le constatent tous.les professionnel.le.s libéraux.ales, omniprésent.e.s en milieu rural, la jeunesse de ces territoires est confrontée à de nombreuses difficultés notamment en termes de mobilité, d'accès à la formation, au logement, à l'emploi, à la culture, aux services en général... Les jeunes femmes étant encore plus touchées par ces inégalités.

On entend aussi les propos de Nadège Winter co-fondatrice de Twenty, un e-magazine rédigé uniquement par des 16-25ans « Ne venez pas leur parler de politique ! Ce n'est pas un sujet ! Ils trouvent les hommes politiques globalement nuls, déconnectés du réel » ; perception sans doute accrue par l'éloignement des lieux de décisions et le développement des intercommunalités.

La perte de confiance dans les institutions représentatives, le sentiment d'abandon contribuent à une certaine défiance de la jeunesse rurale qui se traduit notamment par l'abstention et des votes extrémistes.

Le groupe des professions libérales soutient les préconisations de l'avis visant à intégrer les questions liées à la jeunesse dans les politiques publiques locales, avec notamment la mise en place de « Projets Jeunesse Territoire » fondés sur des diagnostics partagés.

C'est effectivement à l'échelle des bassins de vie que les solutions les plus efficaces et les plus pragmatiques seront trouvées ; en impliquant les jeunes et tous.les acteur.rice.s de la société civile, en faisant évoluer les pratiques, en apprenant aux adultes à écouter, à dialoguer avec les jeunes ...à mieux les comprendre pour agir efficacement en faveur de l'attractivité de ces territoires.

Les professions libérales ne peuvent que souscrire au développement des « campus ruraux de projets » dédiés à la création d'activités, à l'innovation, associant les jeunes et les encourageant à développer leurs projets.

Au-delà des acteur.rice.s institutionnel.le.s que sont les chambres consulaires, les services de l'Etat ou les collectivités locales, les entreprises libérales (des techniques et du cadre de vie, du droit et de la santé) participent activement à la vitalité des territoires. Elles

Déclarations des groupes

sauront être des partenaires de ces campus, contribuant notamment à motiver les jeunes à oser s'installer localement.

Mais toutes ces initiatives ne pourront pas se développer tant que l'ensemble du territoire ne bénéficiera pas d'une couverture numérique à très haut débit (téléphonie mobile et internet) favorisant par ailleurs la mobilité, l'accès à la formation, à la culture ... Or nous en sommes encore loin.

Certes « la ruralité est une chance pour la France » mais sa jeunesse aussi ! Nous devons lui offrir les moyens de construire les territoires ruraux de demain, dynamiques et attractifs.

Le groupe des professions libérales a voté cet avis.

UNAF

Parmi les figures oubliées par les politiques publiques et les médias, celle des jeunes vivant en milieu rural arrive probablement en premier. Pourtant, cette jeunesse rurale mérite une attention particulière dans la mesure où elle connaît des problématiques propres. L'avis contribue à sortir de cet état de fait. Le travail mené en collaboration par deux sections aboutit à des préconisations opérationnelles s'appuyant sur un état des lieux précis : rapport et avis se sont construits dans des délais contraints et se sont heurtés à la faiblesse des données spécifiques aux jeunes ruraux par ailleurs variables en fonction des territoires.

Au rang des préconisations prioritaires, le groupe de l'UNAF en retient particulièrement quatre.

Rendre obligatoire une compétence « jeunesse » au sein des communautés de communes correspond au niveau de proximité pertinent pour tenir compte des spécificités des milieux ruraux tout en permettant d'apporter des réponses suffisamment globales aux besoins des jeunes de ces territoires.

La question de la mobilité est primordiale, faute de transports collectifs suffisants pour relier les territoires. En milieu rural, l'accès à la mobilité est bien souvent une condition nécessaire pour trouver un travail, un stage ou même se déplacer dans son territoire. Le groupe de l'UNAF retient avec intérêt la préconisation de développer l'apprentissage du permis de conduire à un moindre coût pour les familles dans le cadre de la formation initiale ou dans les missions locales. Le financement du permis de conduire peut aussi prendre la forme d'un juste retour de l'Etat pour les jeunes impliqué.e.s dans un service civique.

Les missions locales sont bien identifiées par les jeunes comme un lieu ressources pour les accompagner dans l'insertion sociale et professionnelle. La limite d'âge pour y avoir recours fixée à 25 ans tombe comme un couperet, annulant tout le bénéfice d'une démarche engagée mais non encore aboutie à l'âge fatidique. Le groupe de l'UNAF soutient la préconisation d'allonger à 29 ans la possibilité d'être accompagné par les missions locales, qui doivent aussi être confortées en tant qu'acteur.rice du développement local.

Enfin, le groupe de l'UNAF rappelle la possibilité retenue dans certains départements d'intégrer un volet jeunesse distinct de la petite enfance dans la mise en œuvre des schémas départementaux des services aux familles. La généralisation de cette possibilité doit être encouragée.

Néanmoins, le groupe de l'UNAF estime que l'affirmation de l'existence d'inégalités très marquées entre les femmes et les hommes dans les zones rurales n'a pas été démontrée. Il regrette également que la mention de droits sexuels et reproductifs ait été introduite sans lien établi avec le sujet de l'avis.

Malgré ces réserves, le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

UNSA

Cette saisine gouvernementale aura eu le mérite de nous mettre en quête des contours de cette jeunesse des campagnes, invisible, souvent oubliée car clairesemée, plus discrète et moins turbulente que celle qui vit dans les territoires urbanisés. Oubliée en effet, à tel point que l'on aura pu constater l'indigence des outils statistiques permettant de l'appréhender pour mieux la comprendre.

Ceci étant, le travail conduit par les deux sections à travers les auditions et un travail de recherche appuyé, aura permis d'en dresser le portrait avec suffisamment de netteté pour éviter de sombrer dans la caricature ou le cliché.

Car si cette jeunesse rurale n'est pas homogène au regard de la diversité même des territoires ruraux qu'elle occupe, elle présente cependant des caractéristiques qui la distinguent de l'ensemble de la jeunesse de notre pays.

Ainsi, ce sont des parcours scolaires trop marqués par des auto-censures en matière d'ambition et d'orientation et des études plus courtes qu'ailleurs, alors même que les taux de réussite sont meilleurs au collège que dans le reste de l'hexagone.

Ce sont des distances qui impactent largement leur mobilité et donc leur choix de formation, leur recherche d'emploi, leur accès à la culture ou aux loisirs ou encore aux soins par exemple.

Ce sont aussi les questions de citoyenneté, d'implication associative qui sont posées, tout comme celle de l'égalité filles/garçons.

Ce travail montre combien la jeunesse qui vit dans ces territoires est confrontée à des problématiques spécifiques. Elle nécessite en conséquence une attention toute particulière, ainsi que la mise en place de dispositifs permettant de compenser les manques ou les faiblesses liés à l'isolement, aux distances et aux représentations qu'elles imposent aux jeunes comme à leurs familles.

Déclarations des groupes

Il y a en effet, pour l'UNSA, nécessité à traiter ces territoires pour que les jeunes qui y vivent et qui, comme le rapport le montre, y sont très attaché.e.s, puissent y construire leur avenir sans se sentir exclu.e.s ou tenu.e.s à l'écart d'un monde en mouvement. A se percevoir comme oublié des politiques publiques, on voit combien le monde rural, plus qu'ailleurs succombe aujourd'hui au vote extrémiste.

Les propositions faites au gouvernement se veulent réalistes et pragmatiques.

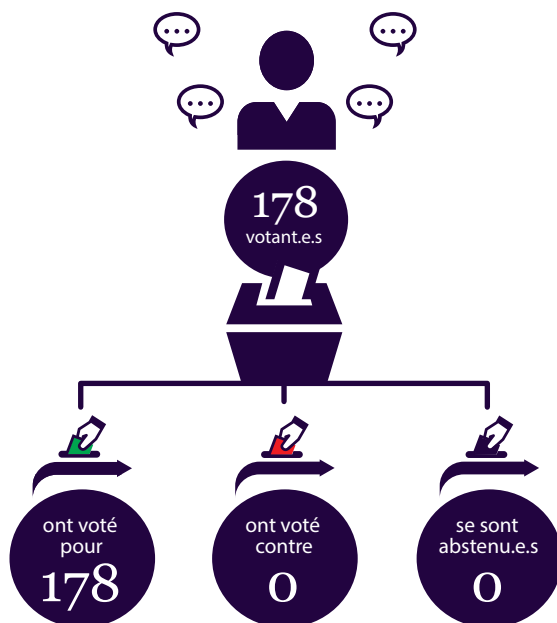
Ainsi, pour l'Unsa, celle qui consiste à rendre obligatoire la compétence « jeunesse » au sein des communautés de communes est un véritable levier car elle permettra de rendre lisible et cohérente une politique territoriale publique de jeunesse, sur la base de projets Jeunesse de territoire, favorisant leur implication et donc leur responsabilité citoyenne à la fois au sein du monde associatif mais aussi dans un cadre plus institutionnel. Ainsi la proposition de labéliser les structures dirigées par des jeunes notamment au sein de campus ruraux de projets peut renforcer la prise d'initiative.

Au-delà, la question de la mobilité reste majeure. Elle est le moteur de l'activité sociale et économique. L'Unsa soutient la nécessité du renforcement et du développement de dispositifs variés : aide financière pour passer le permis de conduire mais moins classique développement du covoiturage ou de l'autopartage.

L'UNSA a voté l'avis.

Scrutin

Sur l'ensemble du projet d'avis présenté par Danielle Even et M. Bertrand Coly



L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du Conseil économique, social et environnemental **le 11 janvier 2016**

Ont voté pour : 178

<i>Agriculture</i>	Mme Beliard, M. Bernard, Mme Bonneau, MM. Choix, Cochonneau, Coué, Mme Dutoit, M. Épron, Mme Even, MM. Ferey, Gangneron, Lainé, Roguet, Mme Valentin, M. Verger, Mme Vial.
<i>Artisanat</i>	M. Crouzet, Mme Foucher, M. Le Lann, Mme Marteau, M. Quenet, Mme Sahuét, M. Stalter, Mme Teyssedre.
<i>Associations</i>	MM. Deschamps, Jahshan, Lasnier, Mmes Martel, Sauvageot, M. Serres, Mme Trelle-Kane.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mmes Blancard, Château, Duboc, M. Duchemin, Mme Esch, M. Gillier, Mme Houbairi, MM. Mussot, Nau, Mme Pajères y Sanchez, MM. Ritzenthaler, Saint-Aubin.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artéro, Mmes Biarnaix-Roche, Couvert, M. Dos Santos, Mme Roche.
<i>CFTC</i>	Mmes Coton, Roger, MM. Sagez, Thouvenel, Vivier.
<i>CGT</i>	Mmes Cailletaud, Chay, Farache, M. Fournel, Mmes Garreta, Lamontagne, Manière, MM. Marie, Rabhi, Mme Robert, M. Teskouk.

<i>CGT-FO</i>	Mmes Brugère, Chazaud, Derobert, Fauvel, Gillard MM. Grolier, Homez, Kottelat, Pérès, Pihet, Mme Ragot.
<i>Coopération</i>	M. Argueyrolles, Mmes Blin, Lexcellent, M. Prugue, Mme Roudil.
<i>Entreprises</i>	M. Asselin, Mmes Boidin Dubrule, Castéra, MM. Cavagné, Cordesse, Mmes Dubrac, Duprez, M. Dutruc, Mme Escandon, MM. Gailly, Gardinal, Grivot, Guillaume, Mme Ingelaere, M. Nibourel, Mme Pauzat, MM. Pfister, Pottier, Mmes Prévot-Madère, Roy, Tissot-Colle.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Abel, Badré, Beall, Mme de Béthencourt, MM. Bougrain Dubourg, Compain, Mmes Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Genty, Le Boulter- Le Quilliec, Mmes Martinie-Cousty, Popelin.
<i>Mutualité</i>	MM. Caniard, Junique.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	MM. Blanchet, Coly, Mme Delair, M. Dulin, Mme Weber.
<i>Outre-mer</i>	M. Antoinette, Mme Bouchaut-Choisy, M. Vernaudon.
<i>Personnalités qualifiées</i>	Mme Adam, MM. Adom'Megaa, Amsalem, Aschieri, Mme Autissier, MM. Boccara, Bontems, Mme Brunet, MM. Cabrespines, Cambacérés, Mmes Castaigne, Claveirole, MM. Duval, Eledjam, Mmes Gibault, Goujon, Grard, MM. Grosset, Guglielmi, Mmes Hurtis, Jaeger, MM. Joseph, Jouzel, Keller, Kettane, Mmes Lechatellier, Le Floc'h, Léoni, Levaux, Mathieu Houillon, MM. Molinoz, Pasquier, Pilliard, Roustan, Mmes Sehier, Thiéry, M. Thomiche, Mme Verdier-Naves.
<i>Professions libérales</i>	MM. Chassang, Lafont, Noël.
<i>UNAF</i>	Mmes Allaume-Bobe, Blanc, MM. Chrétien, Clévenot, Feretti, Mme Koné, MM. Marmier, Renard, Tranchand.
<i>UNSA</i>	Mme Arav, MM. Bérille, Chevalier, Mme Vignau.





Rapport

présenté au nom de la section de l'aménagement durable des territoires
et de la section de l'éducation, de la culture et de la communication

PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Danielle Even et Bertrand Coly



Par courrier en date du 19 juillet 2016, le Premier ministre a saisi le CESE pour avis sur la *Place des jeunes dans les territoires ruraux*. Le Bureau du CESE a confié conjointement à la section de l'Aménagement durable des territoires et à la section de l'Éducation, de la culture et de la communication l'élaboration du rapport et du projet d'avis.

La section de l'aménagement durable des territoires a désigné M. Bertrand Coly comme rapporteur. La section de l'Éducation, de la culture et de la communication a désigné Mme Danielle Even comme rapporteure.

Introduction

Le Gouvernement a saisi fin juillet 2016 le Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur *Place des jeunes dans les territoires ruraux*. La lettre de saisine souligne la grande diversité de la jeunesse et du monde rural, et appelle notre assemblée à en rendre compte dans ses analyses, ajoutant que les jeunes, « *de la fin de la scolarité obligatoire à la pleine indépendance* », sont « *confrontés à des réalités différentes, notamment selon les territoires où ils résident* ».

Le Premier ministre appelle le CESE, au sein duquel sont représentées les principales composantes de la société civile, à apporter son analyse et son expérience dans la compréhension des besoins et aspirations des jeunes ruraux. Il appelle à identifier les principaux points de blocage, mais aussi des initiatives réussies qui pourraient être répliquées, ainsi qu'à partir « *du point de vue des jeunes eux-mêmes* », de manière à « *présenter des pistes d'évolution des politiques publiques nationales ou territoriales permettant de répondre à ces défis pour créer de nouvelles opportunités* ».

Le champ des problématiques que le Gouvernement invite à explorer est particulièrement large : conditions de vie des jeunes des zones rurales ; éloignement géographique des lieux de décision, de certains services et accès au numérique ; dépendance à l'obtention du permis de conduire et possession d'une voiture ; accès à l'autonomie, c'est-à-dire notamment au logement ; difficultés d'accès aux formations d'enseignement supérieur ; manque de débouchés professionnels lié notamment à la paupérisation et à la dévitalisation de certains territoires. Est aussi évoqué le sentiment d'impuissance et d'abandon de la part des pouvoirs publics exprimé par une frange croissante des jeunes ruraux à travers l'abstention et le vote extrémiste.

Dans sa décision du 13 septembre 2016, le Bureau du CESE a confié cette saisine aux sections Aménagement durable des territoires et Éducation, culture et communication. Pour répondre à cette demande, ces deux sections ont procédé à l'audition d'une vingtaine d'expert.e.s et à une trentaine d'entretiens avec des organismes ou acteur.ice.s impliqué.e.s sur le sujet. Le présent rapport s'appuie aussi sur un grand nombre de travaux du CESE mais également des CESER ayant traité tel ou tel aspect du sujet, sur divers travaux statistiques et sur des monographies. Dans nombre de cas, les statistiques disponibles sont rares et souvent anciennes. Elles portent principalement sur la situation des jeunes dans les communes, intercommunalités, départements ou régions qui présentent un caractère rural affirmé. La

situation dans les Outre-mer n'a pu être abordée à cause de ses spécificités et mériterait à elle seule une saisine.

Le rapport présente donc sur cette base, de manière synthétique, à des fins de comparaison, la situation des jeunes en France métropolitaine et les divers critères permettant d'appréhender la notion de territoires ruraux dans leur diversité. Le croisement entre la réalité des jeunes et celle des territoires ruraux permet d'appréhender qui sont les jeunes des territoires ruraux, avec parfois des focus sur des territoires très peu denses, même si, pour le CESE, les territoires ruraux ne se résument pas à ceux-ci.

Par-delà la diversité des parcours des jeunes ruraux, de la fin de la scolarité à leur insertion professionnelle, ce rapport vise à faire apparaître ce qui singularise ces jeunes et souligne des éléments particulièrement prégnants comme l'insuffisance de la place faite aux jeunes femmes ou aux jeunes sans formation.

Il présente en outre brièvement les principales politiques publiques mises en œuvre en direction des jeunes, dont dépend pour une grande part l'évolution des conditions de vie des jeunes ruraux. Ces politiques sont impactées par des évolutions institutionnelles récentes ou en cours dont il n'est possible d'appréhender que partiellement les incidences pour les années à venir, mais des lignes de force et des insuffisances apparaissent pour autant et sont mises en exergue.

Est aussi interrogée la participation des jeunes à la vie publique, enjeu pour la cohésion sociale et l'avenir de ces territoires, pour laquelle des progrès importants restent à accomplir.

Le CESE a alimenté les réflexions qui fondent ce rapport par la rencontre de jeunes impliqué.e.s sur des territoires ruraux, en particulier lors d'une journée qui leur était dédiée. Celui-ci présente ainsi, au fil des pages, des expériences menées sur les territoires ruraux, et souvent par les jeunes elles-mêmes, ou des paroles de jeunes. Seul un échantillon de ce qui a été entendu a pu être présenté ici mais il démontre à qui pouvait en douter que les espaces ruraux sont des territoires de vie et d'expérimentation, où les jeunes ont un rôle essentiel à jouer, et le CESE tient à remercier pour leur participation et leur apport toutes les jeunes et actrices reçues, qui ont contribué à ses analyses.

Ces constats ne sont pas exhaustifs, ils méritent d'être débattus et confrontés au niveau national et plus encore au sein des territoires, afin de pouvoir nourrir des politiques toujours plus ambitieuses et actives en faveur des jeunes des espaces ruraux, dont ce rapport souligne la nécessité.

I. UNE GRANDE DIVERSITÉ DES JEUNES DANS LES ESPACES RURAUX

A. Évolutions et diversité de la jeunesse

La jeunesse, un âge de la vie aux réalités diverses

La jeunesse est un âge de la vie marqué par d'importantes évolutions entre l'enfance et la pleine indépendance par rapport à la famille d'origine. Elle peut se définir comme une « période où l'on fait des choix de vie, des choix professionnels, une période de transition entre monde de la formation et monde du travail. Elle est un temps d'apprentissage, de construction de sa personnalité. C'est la période d'acquisition de l'autonomie matérielle, de prise de distance avec sa famille, pour construire sa propre vie. C'est la période où l'on acquiert une pleine citoyenneté, où l'on peut commencer à participer à la vie de la société, de son territoire »⁵⁷.

La saisine du Premier ministre, à laquelle vise à répondre le présent avis, invite à retenir comme bornes de la notion de jeunesse, d'une part la fin de la scolarité obligatoire, fixée aujourd'hui à 16 ans dans notre pays, et d'autre part « l'accès à la pleine indépendance », expression plus floue, mais qui renvoie à des réalités fluctuantes pour beaucoup de jeunes.

Entre ces deux bornes, la jeunesse peut être caractérisée comme l'âge des transitions au cours duquel les jeunes connaissent des situations diverses : fin de la scolarité obligatoire, accès pour une partie importante des jeunes à une formation professionnelle, des études supérieures, un engagement associatif, départ du domicile parental, insertion professionnelle plus ou moins rapide, accès le cas échéant à un emploi stable, mise en couple, naissance d'un.e enfant...

Toute borne d'âge utilisée pour définir la notion de jeunesse peut être contestée car celle-ci est un processus qui ne commence ni ne finit à une date précise. On se limitera ici à quelques observations : la fin de la scolarité obligatoire, fixée en France à 16 ans peut sembler un choix justifié de borne basse. Toutefois, celle retenue par Eurostat à des fins de comparaisons européennes est 15 ans, seuil que l'INSEE retient dans ses diverses séries statistiques, notamment sur l'emploi. Cette borne de 15 ans sera donc utilisée dans cet avis pour certains types de données. Quant à la fourchette haute, on retiendra selon les cas 24 ou 29 ans, bornes hautes les plus communément utilisées par Eurostat et par l'INSEE selon les politiques de la « jeunesse » dont il s'agit. Par ailleurs, on notera l'amplitude de cette fourchette, qui va d'un.e jeune tout juste sorti.e de l'adolescence et encore mineur.e à des personnes ayant en majorité accédé à un emploi stable et pour beaucoup jeunes parent.e.s. Il en résulte une forte hétérogénéité des personnes ainsi couvertes.

Mélanie Gambino, enseignante-chercheuse au laboratoire *Dynamiques rurales* de l'Université Toulouse II, note que cette phase mixte des aspects qui vont de l'adolescence à l'âge adulte, et que la plupart des personnes dans cette période sont en demande, à la fois, de beaucoup de protection et d'une grande liberté. Elle souligne le nombre important de

57 Cahiers de l'action n°10 « Accueillir les jeunes en milieu rural : pour des territoires solidaires », INJEP/PMRJC (2007).

« lignes de fractures » que recouvre le mot « jeunesse » : âge, genre, situation d'autochtones ou d'allochtones, mobilités, catégories sociales, niveau de diplôme, capital culturel : « *c'est un mot qui s'applique à une diversité, mais une diversité qu'on peut ordonner en faisant ressortir trois jeunesse : la jeunesse étudiante, la jeunesse qui travaille et les NEETS (ni étudiant.e.s ni en emploi)* ».

L'avis du CESE sur *Le logement autonome des jeunes*, rapporté par Claire Guichet, montre que ces trois « jeunesse » ne sont pas strictement « étanches » pour au moins une partie des jeunes : ils.elles peuvent en effet être étudiant.e.s tout en exerçant une activité rémunérée ou faire des allers et retour entre ces situations, mais la très grande majorité des jeunes connaît, à l'âge de 30 ans, une insertion professionnelle, même si celle-ci a souvent été progressive et est passée par une ou des phases de chômage ou de non activité professionnelle sans être en étude (NEET⁵⁸).

Ainsi, même si la jeunesse est un processus évolutif, la tranche d'âge de 16-29 ans sera le plus communément utilisée pour cet avis.

La jeunesse, âge des transitions

Il apparaît utile de rappeler ici de manière synthétique, à des fins de comparaison ultérieure entre l'ensemble de la jeunesse et les jeunes ruraux.ales dans notre pays, quelques-unes des principales séquences de ce parcours des jeunes.

Le nombre des jeunes de 15 à 29 ans atteint 11,9 millions en France en 2012, soit 18,2 % de la population totale⁵⁹.

Le rapport du CESE sur *Le logement autonome des jeunes*, déjà cité, note que diverses mutations au cours des quarante dernières années ont fait évoluer la « jeunesse » et les conditions de vie des 18-29 ans. En effet, l'âge de la vie que l'on appelle la jeunesse doit son émergence, d'une part à l'allongement de la durée des études et à la démocratisation de l'enseignement, et, d'autre part, à l'allongement de la période d'insertion professionnelle et aux difficultés d'accès à un emploi stable. Cette période est ainsi caractérisée par la construction d'un avenir personnel et professionnel couplée, pour beaucoup de jeunes, à une situation de précarité.

Accroissement de la part des jeunes poursuivant des études

Tout d'abord, le taux de bachelier.ère.s dans une génération est passé de 25,9 % en 1980 à 77,2 % en 2016⁶⁰. Cette augmentation s'est accompagnée d'un *quasi* doublement

58 Cet acronyme, venant de l'anglais « *Not in employment, education or training* » désigne les jeunes entre 15 et 29 ans qui n'ont pas d'emploi ni ne suivent de formation. Le pourcentage de NEET est distinct de celui des demandeur.euse.s d'emploi qui s'applique aux jeunes ayant terminé leurs études.

59 INSEE, Chiffres clés évolutions et structures de la population 2012.

60 Rétrospective du baccalauréat : 1960-2016 (France métropolitaine (public + privé) source DEFP. Ces chiffres intègrent ceux du baccalauréat agricole.

du nombre d'étudiant.e.s de l'enseignement supérieur de 1980 à 2000, progression qui se ralentit ensuite⁶¹.

Inégalités devant l'accès à l'emploi et accroissement de la précarité

Les jeunes connaissent un taux de chômage et une précarité de l'emploi particulièrement élevés : le taux de chômage des 15-29 ans en France métropolitaine atteint 18,5 % fin 2014⁶², soit plus de huit points au-dessus de celui valant pour le reste de la population. Pour les 15-24 ans, il est de 23,9 % fin 2014.

Mais « le taux de chômage ne suffit pas à décrire la situation des jeunes par rapport au marché de l'emploi. Reposant sur la population active, c'est-à-dire en emploi ou au chômage, il doit être rapproché d'autres indicateurs pour rendre compte d'une réalité plus complexe, intégrant la part des jeunes en formation initiale »⁶³. La part du chômage (c'est-à-dire le rapport entre le nombre des jeunes chômeur.se.s et la population totale des jeunes) est quant à elle de 10 % fin 2014 pour les 15-29 ans. En 2014, 13,7 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi ni en formation (NEET)⁶⁴.

Toutefois, les jeunes ne sont pas égaux.ales devant le chômage. Comme le note le *Rapport annuel sur l'état de la France 2016*, « l'indicateur du taux de chômage selon le diplôme, le sexe et la durée écoulée depuis la sortie de formation initiale, entre 1 et 4 ans, fourni par l'INSEE, permet de mettre en exergue que, plus le diplôme est élevé, plus le taux de chômage est bas ». Ainsi, en 2014, ces variations passent du simple chez les plus diplômé.e.s au quintuple chez les moins diplômé.e.s :

- 11,5 % chez les diplômé.e.s du supérieur ;
- 24,1 % chez les jeunes qui ont un CAP, BEP ou le Baccalauréat ;
- 53 % chez les jeunes sorti.e.s sans diplôme ou avec le brevet du collège⁶⁵.

Par contre, les écarts de chômage selon le sexe se sont plutôt réduits : en 1976, le risque d'être au chômage était deux fois plus élevé chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes de 15 à 29 ans. Depuis 2011, la situation s'est davantage améliorée pour les femmes, qui risquent moins d'être au chômage que les hommes.

Toutefois, cette évolution n'est pas le reflet d'une disparition des inégalités de genre sur le marché du travail car, d'une part, les femmes mettent plus de temps que les hommes avant d'avoir un emploi et, d'autre part, une fois en emploi, elles sont confrontées aux inégalités salariales, particulièrement quand elles ont des enfants.

L'étude déjà citée de la DARES montre la variation de la situation des jeunes à cet égard selon l'âge : « en 2013-2014, 90 % des jeunes de 17 ans sont en cours d'études initiales. C'est encore le cas de près de 60 % des jeunes de 20 ans, mais de seulement 10 % à 25 ans. Parmi les jeunes qui poursuivent leurs études, la part de ceux qui travaillent (apprentissage, travail durant les vacances, « petits boulots » tout au long de l'année ...) s'accroît rapidement avec l'âge : 10 %

61 DARES Analyses, décembre 2015, n°088, p. 4.

62 DARES Analyses, décembre 2015, n°088, p. 5.

63 CESE, avis *L'emploi des jeunes*, rapporté par Jean-Baptiste Prévost (2012), p. 12.

64 DARES Analyses, décembre 2015, n°088, p. 6.

65 CESE, *Rapport annuel sur l'état de la France 2016*, rapporté par Pierre-Antoine Gailly (2016) p. 75.

à 18 ans, 30 % à 23 ans et 70 % à 28 ans. (). Inversement, la proportion de chômeurs parmi les jeunes qui ont terminé leurs études décroît avec l'âge : 30 % à 18 ans, 10 % à 29 ans »⁶⁶. Les Français.e.s trouvent par ailleurs en moyenne leur premier emploi stable à 28 ans⁶⁷.

Le taux élevé de chômage des jeunes et l'importance des contrats précaires pour les jeunes qui sont en emploi se traduisent, pour une partie d'entre eux.elles, par des situations de pauvreté monétaire. Le taux de pauvreté monétaire des jeunes femmes de 18 à 29 ans est de 21,2 %, celui des jeunes hommes de 18,3 % (à 60 % du revenu médian, soit 1 008 € par mois en 2014 en France métropolitaine)⁶⁸. On voit ainsi comment les inégalités de salaire entre les hommes et les femmes se traduisent par une plus forte exposition des jeunes femmes à la pauvreté. Pour l'ensemble de la population, le taux de pauvreté monétaire est de 14,2 % en 2014.

Nombre de jeunes sont par ailleurs, faute de pouvoir accéder au logement avec les moyens dont elles et ils disposent, accueilli.e.s par des structures d'hébergement : « *la Fédération nationale des associations de réinsertion sociale (FNARS) constate que 25 % des places d'hébergement gérées par elles sont occupées par des jeunes (18-25 ans)* »⁶⁹.

Départ du foyer parental, mobilité, installation en couple

En 2008, selon l'INSEE, la moitié des jeunes femmes ne vit plus chez ses parent.e.s dès 20 ans (âge médian), contre 22 ans pour les jeunes hommes. A partir de 24 ans pour les femmes, de 26 ans s'agissant des hommes, près d'un.e. jeune sur quatre vit chez ses parents⁷⁰. La notion de lieu de vie est relative au regard de la mobilité importante des jeunes ruraux.ales qui peuvent vivre en semaine sur un lieu d'étude, de formation ou de travail dans une ville, et être uniquement en soirée ou le week-end dans leur environnement familial et rural.

Cet âge de la vie se caractérise aussi par une mobilité particulièrement forte pour étudier ou faire de premières expériences salariées : selon l'ANIL, le taux de mobilité résidentielle annualisé en 2006 était de 28 % pour les ménages de moins de 30 ans, de 16 % pour les 30-39 ans et de 7 % pour les 40-49 ans⁷¹.

L'âge médian de première mise en couple s'établit à 22,5 ans pour les femmes nées entre 1978 et 1985, et à 24,5 ans pour les hommes de ces mêmes générations. L'âge des femmes à l'accouchement de leur premier enfant en France métropolitaine se situe pour sa part en moyenne à 28 ans en 2010, soit quatre ans plus tard qu'à la fin des années 1960⁷².

La jeunesse correspond donc à une période qui, sur certains aspects, a tendu à s'allonger depuis quarante ans. Mais « la jeunesse » n'est qu'un mot selon Pierre Bourdieu : on mesure la nécessité de parler ici de jeunes au pluriel. Cela est d'autant plus vrai pour « le monde rural ».

66 DARES Analyses, décembre 2015, n°088, p. 4.

67 France stratégie *Lignes de faille : une société à réunifier* (octobre 2016), p. 43.

68 INSEE : taux de pauvreté selon l'âge et le sexe en 2014 : le revenu médian est le niveau de revenu au-dessous ou au-dessus duquel on trouve la moitié des ménages.

69 CESE, avis *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes (avis de suite)*, rapporté par Antoine Dulin (2015), p. 11.

70 INSEE, *Regards sur la parité*, édition 2012, p. 12.

71 ANIL, *Le logement des jeunes*, novembre 2011, p. 10, données enquête logement.

72 INSEE première n°1419, Emma Davie, « Un premier enfant à 28 ans », octobre 2012.

B. Mutations, traits communs et diversité des espaces ruraux

L'avis du CESE *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?*, rapporté par Guillaume de Russé (2015), souligne que les territoires ruraux connaissent des situations diverses, malgré des caractéristiques communes qui justifient l'existence de la notion. Cette diversité s'explique à la fois par l'étendue de la France, où les espaces ruraux tiennent une grande place, et par l'amplitude du champ de la notion, qui, selon l'acception retenue, va de communes de densité moyenne proches de grandes villes à des territoires éloignés de celles-ci et très peu denses.

Des mutations importantes en longue période

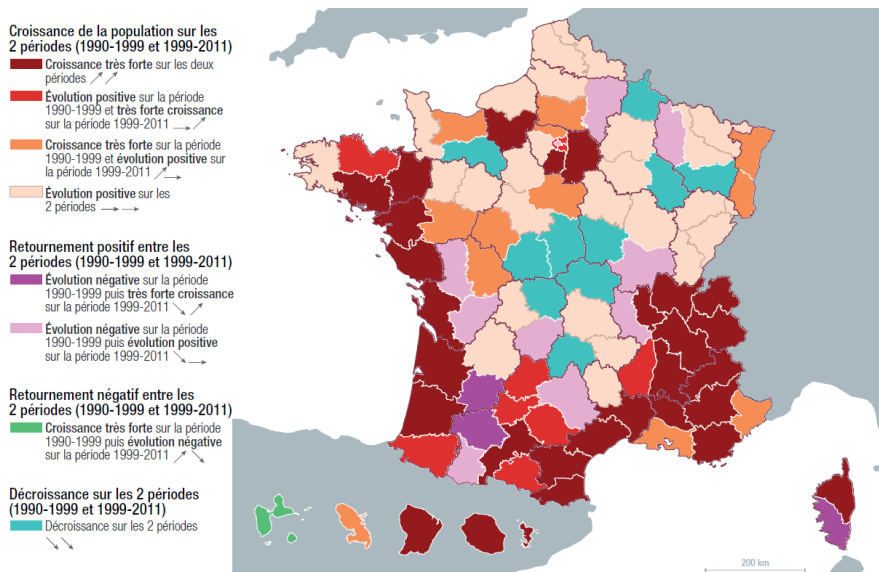
Les campagnes françaises avaient connu plus d'un siècle d'exode rural. Un renversement de tendance s'est opéré à cet égard : **dans la plupart des espaces ruraux, depuis au moins une trentaine d'années, la population s'accroît à des degrés divers**. Depuis les années 1970, cet accroissement tient notamment à l'étalement urbain : des personnes qui travaillent en ville viennent résider dans le rural, attirées par ses aménités et contraintes par le coût du foncier en ville. Avec la fin des années 1990, deux autres sources d'accroissement démographique s'y sont ajoutées : des arrivant.e.s, notamment des retraité.e.s et des actif.ive.s, s'installent dans le rural, contribuant ainsi positivement au solde migratoire ; par ailleurs, le solde naturel⁷³ dans les espaces ruraux est aussi devenu positif.

Des disparités fortes existent pour autant à cet égard : l'accroissement est particulièrement prononcé dans de nombreuses communes rurales, du Sud (héliotropisme), des littoraux et de l'Ouest. Mais des communes rurales, en particulier parmi celles dites « isolées », continuent de perdre des habitant.e.s. A plus grande échelle, si la population s'accroît en moyenne dans le rural, dans douze départements, qui figurent parmi la trentaine de départements « essentiellement ruraux » au sens de l'OCDE, la population a diminué entre 1990 et 2011 ; la plupart se situe dans le centre (« diagonale des faibles densités ») et l'est de la France : en Haute-Marne, la réduction de la population est continue sur la période (moins 0,5 % par an), comme noté en audition par Benoît Coquard, qui y étudie un panel de jeunes ruraux. Dans la Nièvre, les Ardennes, le Cantal, l'Allier, la Creuse, le Cher, les Vosges, l'Orne et l'Indre, le bilan démographique est négatif sur les deux décennies. Dans la Saône-et-Loire et la Meuse, la population progresse entre 1999 et 2011 mais sans compenser le recul de la décennie précédente⁷⁴.

73 Solde naturel (démographie) : nombre des naissances moins nombre des décès.

74 Rapport 2014 de l'Observatoire du CGET (ex DATAR), p. 30.

Carte : Les trajectoires départementales d'évolution de la population (1990-2011)



Source : Rapport 2014 de l'Observatoire des territoires, CGET.

Une part de l'accroissement de la population dans les espaces ruraux intervient dans la couronne proche des zones urbaines. Cette extension des zones de résidence rapproche certaines communes rurales de petites villes ou de banlieues d'agglomérations. Ce phénomène explique que la superficie de l'espace urbain en métropole se soit accrue de 19 % en dix ans : « *L'absorption dans l'espace urbain d'anciennes communes rurales est la principale raison de sa croissance démographique* »⁷⁵.

Toutefois, en 2014, **les sols agricoles occupent 51 % du territoire métropolitain, les forêts 30 % et les autres espaces naturels près de 10 %**. Seuls 9,3 % du territoire de métropole sont en moyenne artificialisés⁷⁶.

Ainsi, **les interactions villes/campagnes s'accroissent mais la France reste en grande partie rurale, la proximité du cadre naturel faisant une part de son attractivité pour ses habitants.**

Un renforcement des interactions entre villes et campagnes qui n'empêche pas la pérennisation de particularités locales

L'augmentation des mobilités, forte en longue période, marque un accroissement des interactions ville-campagne. **Les mouvements quotidiens domicile/travail sont ainsi**

⁷⁵ INSEE Première n°1364, « Le découpage en unités urbaines de 2010, l'espace urbain augmente de 10 % en une décennie » de François Clanché et Odile Rascol (2010).

⁷⁶ Enquête Teruti-Lucas, Agreste Primeur n°326 de juillet 2015.

très importants dans les espaces ruraux, surtout dans ceux situés à une relative proximité des villes en temps de déplacements : selon l'Observatoire des territoires du Commissariat général à l'Egalité des territoires (CGET), dans le rural sous influence urbaine, où réside la majorité de la population rurale, « 39 % des actifs vont travailler dans une autre aire urbaine »⁷⁷ que celles où elles et ils résident, cette part étant en général moins élevée dans le rural dit « isolé ». Une étude de l'INSEE complète ce constat à l'échelle des communes. Elle montre que si, en moyenne, en 2013, 64 % des personnes ayant un emploi quittent quotidiennement leur commune de résidence pour aller travailler, ce taux atteint 74 % dans les communes peu denses et 72 % dans les communes très peu denses (55 % dans les communes densément peuplées), sachant que ces mouvements se répartissent en mouvements rural-ville et rural-rural⁷⁸. Ces mouvements quotidiens concernent aussi les jeunes, une part de ces « navetteur.se.s » domicilié.e.s dans le rural qui travaillent en ville ayant entre 16 et 30 ans, et d'autres se rendant au lycée en ville.

Ces mobilités et l'usage des technologies de communication (télévision, téléphone portable, internet) rapprochent les modes de vie entre habitant.e.s des campagnes et des villes et entraînent une certaine homogénéisation des comportements. Des géographes, tel Jean Viard, en viennent même à considérer que « nous sommes tous devenus urbains ».

Toutefois, comme le note l'avis *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux*, **ces espaces se distinguent par certains aspects des villes et leur différenciation reste signifiante pour comprendre les dynamiques territoriales.** L'ampleur de l'espace disponible, liée à la faible densité, la perception de la qualité du cadre naturel, le nombre relativement réduit des habitant.e.s, qui facilite l'interconnaissance, participent de cette différenciation.

Pour autant, des différences très importantes existent aussi entre les espaces ruraux eux-mêmes.

Une pluralité d'indicateurs pour les espaces ruraux

La géographe Mélanie Gambino met en garde contre une approche urbano-centrée, qui regrouperait sous l'appellation unique de « ruralité » des « espaces aussi différents que de petites communes faiblement peuplées et éloignées des grandes villes (Roquefixade), des territoires dont un minimum de 40 % des actifs travaillent dans les pôles urbains (Île-de-France) et des pôles de taille réduite mais qui offrent un accès à une série de biens, emplois et services (Vexin et Chambéry) ». Jean Ollivro, professeur de géographie à l'université Rennes II, note de même qu'il n'y a pas une mais des ruralités.

Des indicateurs qui appréhendent les ruralités sous divers aspects

Plusieurs indicateurs fondés notamment sur l'analyse des densités ou le nombre d'habitant.e.s par commune permettent d'approcher la notion d'espaces ruraux, les divers types d'espaces qu'elle désigne et leur différence avec les villes. Appréhender ce que désigne

77 Rapport 2011 de l'Observatoire des territoires du CGET (ex DATAR), p. 85.

78 INSEE Première n°1605, juin 2016.

chacun d'entre eux permet d'éviter un discours globalisant et simplificateur sur la ruralité, pour aborder divers types d'espaces ruraux, qui diffèrent parfois beaucoup en termes d'étendue et de populations⁷⁹. Les indicateurs connaissent régulièrement des évolutions.

L'approche par la densité de population montre l'importance des espaces ruraux en France.

L'OCDE retient le seuil de densité de 150 habitant.e.s par km² pour apprécier si un canton est rural ou urbain et considère qu'un département est « essentiellement rural » si plus de 50 % de sa population vit dans des communautés rurales. Vu la faible densité moyenne en France métropolitaine, **un tiers des départements métropolitains est « essentiellement rural »** pour l'OCDE.

L'INSEE distingue les **communes rurales** des communes urbaines sur la base de la continuité du bâti et d'un seuil de population agglomérée fixé à 2 000 habitant.e.s. Les communes n'entrant pas dans la composition d'une unité urbaine forment par différence **le territoire rural, avec dans cette acception 78 % du territoire et 22 % de la population**⁸⁰.

Ces critères fondés sur la densité de population ou sur la continuité du bâti sont dits « morphologiques ».

D'autres approches traduisent les **interactions entre villes et campagnes**, ainsi que les **échelles auxquelles vivent les populations**.

Le **zonage en bassin de vie** rend compte de la structuration du territoire quant à la répartition des équipements et services du quotidien, ainsi qu'à leur accès. Selon l'INSEE, 1644 bassins de vie structurent en 2012 le territoire en France métropolitaine. **Les trois quarts d'entre eux sont « ruraux ». Ils représentent deux tiers des communes françaises, 78 % de la superficie du pays et 31 % de sa population**⁸¹.

L'INSEE a défini en 2011 une typologie des espaces urbains, dite « **zonage en aires urbaines 2010** » (ZAU), qui traduit l'influence des villes sur les espaces alentour en termes de **déplacement domicile travail** (critère dit « fonctionnel »). Selon ce zonage, 792 aires urbaines, où résident 85 % de la population, structurent le territoire français, englobant la moitié des communes. 11 000 autres communes, avec 10 % de la population, sont « multipolarisées ». Selon cette typologie, « *95 % de la population, soit 61 millions de personnes, vivent sous l'influence des villes* »⁸² en France métropolitaine.

79 La description qui suit reprend de manière résumée des éléments tirés de l'avis *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?*, p.14 à 16 et p. 82 à 96.

80 *INSEE première* n°1364 « Le découpage en unités urbaines de 2010 : l'espace urbain augmente de 19 % en une décennie », de François Clanché et Odile Rascol (2011).

81 *INSEE Première* n°1425 « Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012. Trois quarts des bassins de vie sont ruraux », Chantal Brutel et David Levy (2013).

82 *INSEE Première* n°1374 : « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 : 95 % de la population vit sous l'influence des villes », de Chantal Brutel et David Levy (2011).

La Commission européenne a mis en place en 2011 la typologie « **degré d'urbanisation** », fondée sur un carroyage et l'étude des densités en leur sein. Celle-ci distingue des communes densément peuplées, des communes de densité intermédiaire et d'autres peu denses. 90 % des communes sont considérées « peu denses » au regard de ces critères.

L'INSEE identifie des zones très peu denses au sein des zones peu denses. Les mailles rurales intermédiaires ainsi formées ont une densité de population au carreau d'au moins 25 habitant.e.s par km² et un minimum de 300 habitant.e.s. Cette « **typologie européenne élargie** » répartit les communes en quatre catégories : densément peuplées ; de densité intermédiaire ; peu denses ; très peu denses.

Les espaces peu denses au sens de la typologie européenne élargie **représentent plus de la moitié des communes et près d'un tiers de la population (densité moyenne de 64 hab. au km²)**. Leur taux de croissance de la population (+ 5,2 %) est en moyenne entre 2006 et 2011 le plus élevé des 4 types d'espaces. La part des territoires agricoles y atteint deux tiers de la superficie.

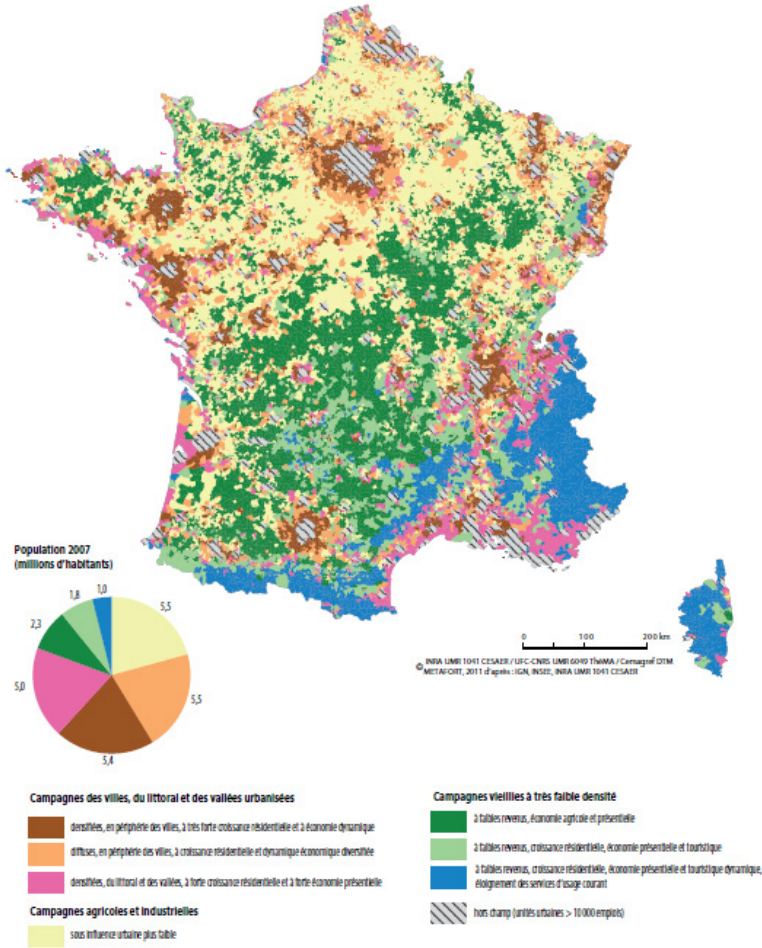
Un tiers des communes, très peu denses, regroupe 4 % de la population avec une densité moyenne de 14 hab. au km². Les sols y sont peu artificialisés, avec 42 % de milieux naturels et une part de l'emploi dans l'agriculture élevée (31 %). Ces espaces présentent aussi « *une population plus âgée et une population aux revenus plus modestes* » mais « *la population dans les communes très peu denses a augmenté globalement de 3,3 % entre 2006 et 2011* »⁸³.

La *Nouvelle typologie des campagnes françaises*⁸⁴ du CGET souligne la diversité des territoires ruraux. Elle identifie **trois principaux groupes d'espaces ruraux**, en prenant en compte toutes les communes qui n'appartiennent pas à une unité urbaine regroupant plus de 10 000 emplois :

83 INSEE, *La France et ses territoires*, édition 2015, p. 16 à 21.

84 Ce point résume la typologie du CGET dans *Territoires en mouvement* (2012). Sont seuls présentés ici ces trois principaux groupes, que le CGET subdivise en sept sous-groupes.

Carte : Typologie des campagnes françaises



Source : *Rapport d'étude sur la Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne)* par l'UMR CESAER (Inra/AgroSup Dijon), l'UMR ThéMA (Université de Franche-Comté/CNRS), l'UR DTM (Cemagref) et l'UMR METAFORT (AgroParisTech/Cemagref/Inra/VetAgroSup) pour le compte de la DATAR, novembre 2011.

- **les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées** présentent une forte croissance résidentielle depuis la fin des années 1970. Elles comptent près de 16 millions d'habitants et près de 10 500 communes sur 140 355 km². Conditions de vie et économie y sont liées au dynamisme des villes environnantes ;

- **les campagnes agricoles et industrielles** comptent 5,5 millions d’habitant.e.s et 10 523 communes sur 140 000 km². Leur densité est faible et la population y est en général jeune grâce à l’excédent des soldes naturel et migratoire. La qualification des actif.ive.s est en général peu élevée, la croissance des emplois faible et le taux de chômage important. Les activités industrielles prédominent, avec une sphère agricole et agroalimentaire affirmée. L’accès aux services et aux commerces est bon ;
- **les campagnes vieilles et à très faible densité** (5,2 millions d’habitant.e.s, 12 884 communes sur plus de 225 000 km²), éloignées de l’influence des grandes agglomérations et peu artificialisées, connaissent un brassage de population et un fort vieillissement. Niveau de revenus et accessibilité des services y sont inférieurs à la moyenne métropolitaine.

Le CGET développe actuellement une approche croisant critère morphologique (continuité du bâti ou densité de population) et critère fonctionnel (analyse des données domicile travail) pour qualifier plus finement les espaces, à la fois selon leur degré d’urbanisation (via le critère de densité de l’INSEE) et leur lien à la ville (part des actifs de la commune travaillant dans un pôle urbain ou à l’étranger). Cette démarche amène à classer les communes en neuf catégories, avec des degrés d’urbanité ou de ruralité. L’espace rural est, selon cette classification, considéré comme comprenant les trois catégories de communes les moins denses et les moins liées à la ville. Ces communes sont au nombre de 16 762, soit 46 % des communes métropolitaines. Elles comptent 6,6 millions d’habitant.e.s, soit 10,3 % de la population de France métropolitaine⁸⁵.

Ainsi, comme noté par Guillaume de Russé en audition, **la réalité des espaces ruraux change selon les critères retenus : les campagnes françaises** concernent pour la « typologie européenne élargie » 33 000 communes où résident 22,6 millions d’habitant.e.s, mais 34 000 communes et 27 millions d’habitant.e.s d’après la typologie 2012 du CGET⁸⁶, ordre de grandeur repris par les Assises de la Ruralité⁸⁷. **Des espaces peu denses, dont certains situés en périphérie des villes, sont par ailleurs à distinguer des espaces très peu denses. Ils représentent 13 000 communes, 36 % de la superficie et 2,6 millions d’habitant.e.s selon la typologie européenne enrichie par l’INSEE.**

85 Entretien de Brigitte Baccaïni, sous-directrice de l’observation et des analyses statistiques au CGET, avec les rapporteur.e.s et article de Brigitte Baccaïni dans *Pouvoirs locaux* n°108 (2016), intitulé « Les différentes approches du rural », p. 65 à 71.

86 CGET, *Nouvelle typologie des campagnes françaises*, Territoires en mouvement (2012).

87 *Nos ruralités, une chance pour la France*, Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, p. 5.

Tableau : Part des communes, de la superficie et de la population selon les différents types d'espaces ruraux

		% des communes	% du territoire	% de la population
CGET	Ensemble des campagnes françaises ¹	95 %	97 %	40 %
INSEE	Zonage en bassin de vie ²	66 %	78 %	31 %
INSEE	Communes rurales (-2 000 habitant.e.s) ³	80 %	78 %	22 %
Commission européenne INSEE	Campagnes peu denses (typologie européenne élargie) ⁴	54,5 %		30 %
Commission européenne INSEE	Campagnes très peu denses (typologie européenne élargie) ⁵	35,6 %		4,1 %

¹ CGET : Territoires en mouvement : globalisation des 3 groupes et des 7 sous-groupes constituant les campagnes françaises (2012).

² INSEE Première n°1364 (2010).

³ France métropolitaine et DOM : INSEE Première n°1425 (2013).

⁴ *La France et ses territoires*, édition 2015, INSEE : Champ : France métropolitaine, La Réunion et la Martinique.

⁵ Idem.

Dans un autre registre, **les populations elles-mêmes**, qui se déclarent habiter dans les territoires ruraux, perçoivent ceux-ci et leurs caractéristiques de façon subjective, avec souvent une mise en avant de leur **sentiment d'appartenance**. Selon Mélanie Gambino, « *les travaux sur les modes de vie montrent que des espaces sont majoritairement représentés et vécus comme ruraux. Dans les pratiques, on constate également une mise à distance de la ville* »⁸⁸.

Ces différences et celles existant entre espaces de faible et de très faible densité montrent **l'importance, pour étudier la place des jeunes en leur sein, d'indiquer avec précision la ruralité dont il est question**. L'enjeu est notamment de **ne pas attribuer à l'ensemble des espaces ruraux, où réside de l'ordre du tiers de la population française, des caractéristiques correspondant aux seuls espaces ruraux de très faible densité, qui en représentent de l'ordre de 4 %, et une part encore moindre des jeunes**.

C. Des jeunes divers dans les zones rurales

Analyser la situation des jeunes dans les espaces ruraux est rendu difficile à la fois par la diversité de la jeunesse, par l'ampleur du champ recouvert par la notion de ruralité et par la diversité des territoires concernés. Des études existent mais portent souvent sur une région

88 Audition de Mélanie Gambino lors de la table-ronde du 21 septembre 2016.

ou un département où certains territoires ne sont pas ruraux, ou sur un type seulement de territoires ruraux (espaces de très faible densité par exemple), ou constituent des monographies d'un espace rural donné (quelques cantons ou communes) dont les résultats ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble des espaces ruraux.

L'analyse de la situation des jeunes dans les espaces ruraux proposés par ce rapport s'appuie, faute de travaux statistiques globaux, sur la combinaison de plusieurs niveaux d'études et d'échelles.

Une présence relativement faible des jeunes dans les espaces ruraux

Le nombre des jeunes est plutôt faible en moyenne dans les ruralités. Selon l'INSEE, en 2006, en France métropolitaine, **14 % seulement des jeunes de 15 à 29 ans résident dans l'espace à dominante rurale**, alors que cet espace accueille 18 % de la population totale.

Ces travaux s'appuient sur le zonage en aires urbaines (ZAU), en vigueur jusqu'au début des années 2010, qui déclinait le territoire en deux grandes catégories : l'espace à dominante urbaine et celui à dominante rurale.

Cette sous-représentation des jeunes connaît des variations selon l'âge : parmi les 15-17 ans, 17 % des jeunes résident dans l'espace à dominante rurale (soit une part proche de celle valant pour la population totale) ; parmi les 18-24 ans, cette part passe à 13 % environ ; elle remonte à 14,5 % pour les 25-29 ans⁸⁹.

L'explication généralement donnée de ce phénomène est la suivante : la très grande majorité des jeunes ruraux.ales réside jusqu'à la fin du collège chez ses parents, car elles et ils ont accès à ce niveau de leur scolarité à des collèges de relative proximité. Une partie des jeunes ruraux.ales de 18 à 24 ans quitte ensuite les territoires ruraux pour leurs études ou pour y commencer leur vie active : cela tient d'une part à la concentration d'une grande part des structures d'enseignement supérieur dans les pôles urbains, et d'autre part à la spécialisation croissante des formations d'enseignement professionnel et supérieur, qui conduit beaucoup de jeunes, y compris dans les villes, à quitter leur commune, leur département voire leur région pour se former ou commencer à travailler dans certaines spécialités. Enfin, une partie des jeunes revient dans les espaces ruraux à la fin de leurs études ou après leurs premières années de vie professionnelle.

Le rapport *Campagnes, le grand Pari*⁹⁰ analyse cette réalité en ces termes : « La majeure partie des jeunes les mieux formés quitte les campagnes. Cet état de fait constitue un risque majeur pour l'avenir du monde rural. En effet, la place des jeunes dans ces territoires est un problème, alors qu'ils représentent un levier pour le développement. Ils ont souvent besoin

89 INSEE Première n°1275 « Jeunes et territoires : l'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité », Chantal Brutel (janvier 2010).

90 Nouvelles ruralités, Assemblée des départements de France, *Campagnes, le grand pari : rapport d'analyses et de propositions pour l'avenir des territoires* (2013), p. 24.

de partir pour se former, ce qui est normal. Mais comment les territoires peuvent en accueillir (originaires ou non du territoire) ? ».

Les jeunes ruraux.ales sont par ailleurs plus souvent issu.e.s de familles ouvrières ou paysannes, ces deux catégories socio-professionnelles étant surreprésentées dans les espaces ruraux, et ils.elles sont eux.elles-mêmes plus souvent ouvrier.e.s ou employé.e.s : selon Hélène Tallon, co-auteure de l'étude de l'ONPES « *Invisibilité sociale : publics et mécanismes, les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et néo-ruraux* », on observe parmi les jeunes ruraux.ales une « surreprésentation des « catégories populaires » : 51 % d'ouvrier.e.s et employé.e.s chez les jeunes ruraux.ales contre 43 % chez les jeunes urbain.e.s »⁹¹.

Deux autres aspects ont notamment été soulignés par des universitaires auditionné.e.s pour l'élaboration de cet avis.

Mélanie Gambino note que « *la transition entre enfance et âge adulte me semble s'y faire très rapidement car il y a une recherche de mise au travail rapide* »⁹².

Benoît Coquard⁹³, étudiant un panel de jeunes dans des cantons ruraux de Haute Marne, confirme cette recherche d'une entrée rapide sur le marché du travail de la part des jeunes issu.e.s de milieux populaires qui restent dans ces espaces ruraux, en signalant cependant dans les cantons qu'il a étudiés l'existence d'une différence entre jeunes hommes et jeunes femmes à cet égard : pour les premiers, une insertion au travail rapide est recherchée et il semble qu'elle conditionne en partie le fait de pouvoir former un couple et d'avoir des enfants relativement tôt au regard des pratiques actuelles de la plupart des jeunes urbains. Pour les jeunes filles de ces mêmes cantons, la réalité est un peu différente : certaines partent faire des études supérieures mais, beaucoup ne reviennent pas vivre dans leurs espaces ruraux d'origine ; parmi les jeunes filles qui restent, beaucoup deviennent mères nettement avant l'âge médian d'arrivée du premier enfant au niveau national (28 ans).

Les territoires étudiés par Mélanie Gambino et Benoît Coquard sont toutefois, dans les deux cas, des espaces ruraux très peu denses, et, dans le cas de la Haute Marne, un département rural qui connaît des difficultés économiques et un recul démographique particulièrement prononcés. Il n'est donc pas certain que les résultats de ces deux travaux puissent être extrapolés à l'ensemble des jeunes résidant dans les espaces ruraux.

91 Audition d'Hélène Tallon par la section ADT le 21/10/16 et Credoc 2012.

92 Audition de Mélanie Gambino par la section.

93 Docteur en sociologie, il est l'auteur d'une thèse intitulée « Sauver l'Honneur : Situations critiques et respectabilité chez les jeunes des classes populaires rurales ». Benoit Coquard a notamment coordonné la revue de littérature : *Que sait-on des jeunes ruraux ?* réalisée par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) en mars 2015.

Pour autant, il semble que la recherche d'une entrée précoce sur le marché de l'emploi caractérise l'ensemble du monde rural.

Une étude conduite en 2012 par le CREDOC⁹⁴ pour le compte de la MSA montre que 59 % des jeunes ruraux.ales ont un emploi contre 49 % pour les jeunes urbain.e.s et les deux groupes connaissent les mêmes niveaux de chômage.

24 % des jeunes ruraux.ales sont d'après cette étude diplômé.e.s du supérieur, taux en forte progression : « en 1981, seuls 9 % des jeunes ruraux.ales étaient diplômé.e.s du supérieur, contre 20 % des jeunes urbain.e.s »⁹⁵.

Particularités des situations des jeunes dans le rural très peu dense

Une étude du CGET⁹⁶, menée sur les jeunes métropolitains des territoires ruraux très peu denses (densité de population inférieure à 25 habitant.e.s au 19 km², soit 671 cantons où vivent 2,5 millions d'habitant.e.s, soit 3,8 % de la population), montre que la part relative des jeunes est réduite dans ces espaces avec une part des 18-29 ans de seulement 9,7 % au moment où cette moyenne atteint 14,7 % au niveau national.

Tableau 1 : La répartition des jeunes en 2011

	Population en 2011	18-29 ans		18-24 ans		25-29 ans		Nombre de cantons
		En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	
Rural	2 478 579	239 497	2,5	130 062	2,3	109 435	2,8	671
Urbain	62 454 821	9 328 180	97,5	5 468 118	97,7	3 860 061	97,2	3 114
Ensemble	64 933 400	9 567 677	100	5 598 180	100	3 969 496	100	3 785

Source : INSEE, recensement de la population en 2011.

Ces jeunes des espaces ruraux très peu denses présentent d'autres particularités qu'il convient de citer :

Ils sont 40 % à vivre en couple, contre 33 % des jeunes des espaces plus denses).

Ils font moins d'études : 26,6 % ont un CAP ou un BEP, 9,4 % ont un niveau Bac général, 20 % un niveau Bac technologique ou professionnel et 7,3 % un diplôme universitaire de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle alors que ces parts se situent à 19,5 %, 16,8 %, 15 % et 15,4 % respectivement en milieu urbain⁹⁷.

94 Etude : « Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres » d'Yvon Merlière et Régis Bigot. Elle porte sur les personnes de 18 à 30 ans résidant soit dans une commune de moins de 2 000 habitant.e.s, soit dans une commune de taille plus élevée mais classée, selon la typologie en aire urbaine et rurale (INSEE), dans l'espace à dominante rurale.

95 Idem.

96 CGET, *Les dossiers d'observation* n°2, « Les jeunes dans les territoires ruraux », Cécile Métayer, novembre 2014.

97 CGET, *Les dossiers d'observation* n°2, « Les jeunes dans les territoires ruraux », op. cit.

Les jeunes femmes sont plus nombreuses que les jeunes hommes à avoir des diplômes du supérieur (21,1 %). Par ailleurs, on compte parmi elles 12,2 % de femmes sans diplôme ou avec un CAP, 44 % avec un diplôme inférieur au bac et 22,6 % avec un bac ou un brevet professionnel. Le CGET note à cet égard de manière générale que les femmes de ces espaces ruraux sont surreprésentées par rapport aux garçons aux deux extrémités du spectre des formations : elles sont relativement plus nombreuses à être sans aucun diplôme que les garçons des mêmes territoires et aussi relativement plus nombreuses à avoir un diplôme d'enseignement supérieur, mais relativement moins nombreuses aux niveaux de diplômes intermédiaires⁹⁸.

Deux tiers des jeunes de 18 à 29 ans de ces espaces très peu denses sont actifs.ives occupé.e.s (56 % en milieu urbain) et une plus faible proportion qu'en milieu urbain est au chômage.

La part des NEET (ni en emploi ni en formation) est toutefois plus élevée pour les 18-24 ans (24 % en milieu rural très peu dense, 21 % pour les jeunes urbain.e.s)⁹⁹, ce qui peut sans doute en partie s'expliquer parce que les jeunes inactifs.ives sont moins sollicité.e.s ou accessibles à une formation ou à un emploi, mais aussi parce que dans ces espaces, les jeunes inactif.ive.s font sans doute moins qu'en ville la démarche de s'inscrire comme demandeur.euse.s d'emploi.

Départs et arrivées de jeunes dans les espaces ruraux : des mobilités importantes

Devant l'absence semble-t-il de données nationales exploitables, cette question sera traitée à partir d'études régionales, même si certaines sont anciennes.

Le CESER Limousin consacre un avis¹⁰⁰ aux mouvements migratoires des jeunes à partir de et vers cette région, dont deux des trois départements (Corrèze et Creuse) sont essentiellement ruraux au sens de l'OCDE.

98 CGET *Les dossiers d'observation* n°1 « Les femmes dans les territoires ruraux », Brigitte Baccaïni, Laetitia Firdion (2014).

99 CGET, *Les dossiers d'observation* n°2, « Les jeunes dans les territoires ruraux », *op. cit.*

100 CESER Limousin, *Les soldes migratoires en Limousin : le cas des jeunes de 20 à 29 ans, une évolution encourageante*, rapporté par Solange Nexon et Laurent-Gilles Mirou (2012).

Tableau : Taux d'entrée-sortie de jeunes de 20 à 29 ans selon les régions (2003-2008)

Entrée		Sortie	
Midi-Pyrénées	21 %	Limousin	22 %
Limousin	21 %	Poitou-Charentes	21 %
Poitou-Charentes	19 %	Centre	21 %
Languedoc-Roussillon	18 %	Bourgogne	21 %
Centre	18 %	Champagne-Ardenne	20 %
.....	
Haute-Normandie	13 %	Alsace	12 %
Alsace	13 %	Corse	12 %
Lorraine	11 %	Nord-Pas-de-Calais	11 %
Nord-Pas de Calais	7 %	Ile-de-France	11 %

Source : INSEE, (recensement de la population 2008) - *Les soldes migratoires en Limousin : le cas des jeunes de 20 à 29 ans*, rapport du CESER Limousin (2012).

Le CESER Limousin note que la région regagne depuis 1999 des habitant.e.s pour l'ensemble des classes d'âge sauf pour les 20-29 ans, ces dernier.ère.s étant plus nombreux. euse à quitter la région qu'à s'y installer. Toutefois, si certain.e.s des jeunes de la région partent résider ailleurs, d'autres y arrivent.

La sur-mobilité des jeunes, notée *supra* de manière générale en France métropolitaine, apparaît nettement en Limousin pour les 20-29 ans : elles.ils représentent plus d'un.e arrivant.e sur quatre dans la région (27 %) et plus d'un.e partant.e sur trois (37 %).

« Le nombre d'arrivées de jeunes en provenance d'autres régions a nettement augmenté, mais moins vite que le nombre de départs »¹⁰¹. Entre 2003 et 2008, ont été recensés 16 200 arrivées de jeunes de 20 à 29 ans dans la région, soit près de 21 % des 78 000 jeunes Limousin.e.s de cette tranche d'âge, mais, dans le même temps, 17 000 jeunes quittaient le Limousin (soit 22 % de la tranche d'âge).

L'avis du CESER note que la région présente des taux d'entrées et de sorties de 20-29 ans parmi les plus élevés de France métropolitaine : « *Le Limousin arrive ainsi en deuxième*

101 INSEE Limousin, « Une région plus attractive ... sauf pour ses jeunes », *Focal* n°17, juillet 2005.

position, derrière Midi-Pyrénées, pour la part de nouveaux arrivants parmi les 20-29 ans ... mais en première position pour les départs »¹⁰².

Le CESER Limousin note que le déficit migratoire qui en résulte est toutefois limité, la forte rotation des jeunes adultes dans la région se traduisant *in fine* par un solde migratoire négatif de seulement 800 jeunes de 20 à 29 ans entre 2003 et 2008, à rapporter aux 78 000 jeunes habitant.e.s de 20 à 29 ans que compte cette région. Il souligne que « ce brassage reste pour autant une chance pour la région : professionnelle ou ici territoriale, la mobilité ouvre en effet de nouveaux horizons, confronte à de nouvelles expériences ou à des pratiques différentes »¹⁰³.

Dans l'avis *La mobilité des jeunes*, le CESE conclut dans le même sens, soulignant l'importance de « donner aux jeunes l'opportunité de découvrir et de s'enrichir de nouveaux environnements éducatifs, culturels, et sociaux pour être mieux à même de s'insérer professionnellement et au sein de notre société et de trouver un enrichissement culturel »¹⁰⁴.

Un rapport et avis du CESER de la région Centre¹⁰⁵, dont trois des six départements sont « essentiellement ruraux » au sens de l'OCDE, sur *Être jeune en région Centre*, aborde entre autres cette thématique. Il note que, en 2005, la région Centre comptait un peu plus de 300 000 jeunes âg.e.s de 15 à 24 ans, représentant 12 % de la population. « Chaque année, plus d'un jeune sur vingt quitte le Centre pour une autre région métropolitaine (). Pour les 20-29 ans, le Centre figure à la 2^{ème} place des régions où le taux de sortie est le plus élevé derrière le Limousin ». Chaque année, en moyenne, plus de 54 500 jeunes de 20 à 29 ans quittent la région Centre et 52 000 jeunes s'y installent. « Ainsi, entre 1990 et 2004, la Région a perdu 2 500 jeunes par an. () Ces pertes correspondent à deux tiers d'actifs et à un tiers d'élèves ou d'étudiants ». Les trois départements du Centre où la proportion d'étudiant.e.s qui quittent la région est la plus élevée sont l'Indre (40 %), l'Eure-et-Loir (34 %) et le Cher (27,5 %). L'Indre et le Cher sont des départements « essentiellement ruraux » au sens de l'OCDE. L'avis du CESER note le rôle probable dans l'importance de ces départs « de la proximité (distance-temps) des universités de la région parisienne pour les jeunes d'Eure-et-Loir, et de celles de Limoges, Poitiers et Clermont-Ferrand pour l'Indre¹⁰⁶ »

102 CESER du Limousin, *Les soldes migratoires en Limousin : le cas des jeunes de 20 à 29 ans, une évolution encourageante*, op. cit. p. 16.

103 *Idem*, p. 17.

104 CESE, avis *La mobilité des jeunes*, rapporté par Jean-François Bernardin, (novembre 2011).

105 CESER de la Région Centre, rapport et avis *Être jeune en région Centre*, rapporté par Jean Pierre Walder (octobre 2010).

106 CESER région Centre, rapport et avis *Être jeune en région Centre*, op. cit. p. 24 à 27.

Paul Fabre, président de la Communauté territoriale Sud Luberon, note lors de son audition l'arrivée importante sur le territoire de sa communauté de communes de populations urbaines et notamment de jeunes qui ne se mélangent pas ou peu à la population locale. Il observe que ces arrivées sont importantes dans les campagnes situées dans un rayon de 10 à 50 km autour des villes et supposent de mettre en place des nouveaux services¹⁰⁷.

Un attachement des jeunes ruraux.ales à leur territoire

Les territoires ruraux bénéficient de manière générale aujourd'hui d'une perception positive de l'opinion dans son ensemble, et notamment s'agissant des habitant.e.s des grandes villes. Une partie non négligeable de la population déclare même aspirer à y vivre : « *Alors qu'ils sont une grande majorité à vivre en ville (presque 60 % d'entre eux vivent dans des communes de plus de 20 000 habitant.e.s), 65 % des Français préféreraient vivre à la campagne. () Aujourd'hui, 43 % des citoyen.e.s habitant dans des agglomérations de plus de 200 000 habitant.e.s, soit près de 11 millions de personnes, expriment un désir de campagne* »¹⁰⁸. Le repeuplement de la grande majorité des campagnes de France métropolitaine depuis les années 1970 et *a fortiori* 1990, lié principalement à l'arrivée de populations nouvelles en provenance des villes, atteste qu'il ne s'agit pas seulement de discours. Les travaux de Pierre Pistre analysant les composantes de ces migrations montrent toutefois que, dans leur grande majorité, ces arrivant.e.s ne sont pas des jeunes de 16 à 29 ans : il s'agit surtout de personnes approchant de la retraite ou de retraité.e.s et d'adultes dans la force de l'âge, même si, pendant les années 2000, **l'attractivité migratoire des « campagnes des villes »** a été la plus forte auprès des 20-35 ans, les autres campagnes attirant davantage, dans le cadre de migrations de longue distance, des groupes plus âgés¹⁰⁹.

Une partie de cette migration est le fait de l'installation de jeunes néoruraux.ales, c'est-à-dire de jeunes n'ayant jamais vécu dans le rural mais qui viennent y chercher, entre autres, une meilleure qualité de vie : ce phénomène est peu quantifié mais repris médiatiquement. Il a cependant contribué à l'émergence d'une nouvelle génération de jeunesse rurale dont l'intégration dans l'espace rural n'est pas toujours facilement assurée.

Qu'en est-il de cette perception s'agissant des jeunes ruraux.ales ? Des travaux émanant d'organismes et d'universitaires montrent que les attitudes à cet égard sont diverses et non dénuées d'ambivalence. Il semble toutefois qu'il existe chez beaucoup de jeunes ruraux.ales un attachement prononcé à l'égard des espaces ruraux, et notamment de ceux au sein desquels ils.elles vivent.

107 Audition de Paul Fabre le 5 octobre 2016.

108 IFOP (2009) *Vivre et travailler au vert*, pour la 5^{ème} foire : « Projets en campagne », BVA (2011), *Ville ou campagne*, pour le journal *20 minutes*, in *Le renouveau des campagnes françaises : évolutions démographiques, dynamiques spatiales et recompositions sociales*, Pierre Pistre, Université Paris-Diderot Paris VII (2012), p. 1.

109 Pierre Pistre, *Renouveau des campagnes françaises : évolutions démographiques, dynamiques spatiales et recompositions sociales*, Université Paris Diderot Paris VII (2012).

Jonathan Mounal, ancien animateur territorial en Picardie, et Benjamin Aimé, animateur territorial dans l'Orne, intervenant lors de la journée de travail du CESE avec des jeunes ruraux.ales porteurs.euses de projets, soulignaient ainsi que le souhait de « vivre et travailler au pays » reste vif pour de nombreux jeunes ruraux.ales.

Une étude sur les valeurs des jeunes ruraux.ales menée dans le rural proche des villes montre ainsi que la confiance dans les relations de proximité et dans la famille est plus forte (41 %) chez les jeunes ruraux.ales qu'en ville (35 %). A l'inverse, le degré de confiance en autrui et le fait de se sentir concerné.e.s par le sort des personnes lointaines est plus faible (32 %) chez les jeunes ruraux.ales que chez les jeunes urbain.e.s (49 %) ¹¹⁰.

L'enquête du MRJC

Le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) a mené en 2005 une enquête auprès de 745 jeunes de 17 à 29 ans en France métropolitaine, ayant vécu dans leur enfance au moins cinq ans dans le milieu rural. Une question sur le sentiment d'appartenance de ces jeunes à leur lieu de vie fait apparaître que « 63 % des personnes interrogées se sentent appartenir à leur lieu de vie ». C'est le cas pour les jeunes ruraux.ales qui sont 81 % à se sentir appartenir à leur lieu de vie contre 47 % des jeunes habitant.e.s en ville. *Ce résultat peut s'expliquer par la forte proportion d'étudiants dans la population habitant en ville, pour qui le sentiment d'appartenance est relativement faible (42 %) »*.

Des handicaps sont toutefois perçus d'après cette enquête comme des freins à l'installation des jeunes en milieu rural : parmi ces freins à l'installation, on peut citer le manque de commerces pour 31 % des jeunes interrogé.e.s, le manque d'emplois pour 21 %, ainsi que le manque de transports en commun ¹¹¹.

L'enquête de Simon Fayolle

Une enquête de Simon Fayolle *Les jeunes dans le sud de l'Indre* ¹¹², combinant une enquête qualitative auprès de jeunes de 15 à 30 ans, une enquête quantitative auprès des élèves de terminale générale, technique et professionnelle de lycées du sud de l'Indre, et une enquête auprès d'employeur.euse.s, permet de compléter et confirme largement ce diagnostic.

110 *Une jeunesse différente, Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, sous la direction d'Olivier Galland et Bernard Roudet, article « Jeunes ruraux : l'inversion des valeurs avec la ville ? » de Jean-Paul Bozonnet, p. 243.

111 MRJC, *Cahiers de l'action* n°10 Accueillir les jeunes en milieu rural : Pour des territoires solidaires (2007), p. 29 et 30.

112 Simon Fayolle, *Les jeunes dans le sud de l'Indre*, Comité de bassin d'emploi de Brenne Boischaud sud (2004). L'étude combine une enquête qualitative auprès de jeunes de 15 à 30 ans, une enquête quantitative auprès des élèves de terminale générale, technique et professionnelle des quatre lycées publics du Blanc, de la Châtre et d'Argenton sur Creuse, ainsi qu'une enquête auprès d'employeurs.

Cette étude montre qu'environ la moitié des élèves de terminale ayant répondu se déclare attachée au territoire, l'autre moitié tenant des discours plus négatifs. L'auteur observe que l'opinion sur le territoire évolue entre 15 et 25 ans, ce rejet étant selon l'auteur pour partie lié à l'adolescence, l'opinion évoluant ensuite jusqu'à 25 ans. Le rejet du territoire aurait selon l'étude partie liée avec la position sociale, les élèves de la filière professionnelle se déclarant moins souvent attaché.e.s au territoire que les élèves de terminale générale, alors même qu'elles.ils pensent davantage rester y vivre. Outre l'image positive de la campagne, un vrai attachement au territoire, allant du village à la région, est toutefois ressenti. Il semble souvent dû aux racines, au lien social et familial sur le territoire. Les jeunes qui habitent les plus petites communes témoignent d'un plus fort attachement au territoire que celles et ceux des petites villes¹¹³.

Des travaux sur des jeunes des territoires ruraux très peu denses

Mélanie Gambino, dont les travaux ont déjà été évoqués, a mené une enquête qualitative auprès d'une centaine de jeunes dans des territoires (Périgord notamment) très peu denses selon la typologie européenne enrichie par l'INSEE. Ses travaux visent à prendre en compte, d'une part les discours tenus par ces jeunes ruraux.ales, qui véhiculent les représentations sociales du territoire, et d'autre part leurs pratiques (habitudes, comportements, actes, usages...), ainsi que les rapports au territoire (demeurer, travailler, circuler, vivre ensemble) qu'elles.ils entretiennent avec les lieux où ils.elles vivent.

113 Simon Fayolle *Les jeunes dans le sud de l'Indre*, op. cit. p. 45 à 55.

Mélanie Gambino distingue trois liens entre jeunesses et ruralités :

Ruralités et jeunesses « vécues sur le mode du piège » : les discours mettent l'accent sur des éléments tels que « *le caractère agricole, le manque, la litanie du rien,, l'interconnaissance subie, un espace dévalorisant* », « *les pratiques révèlent l'intensité de la sociabilité, beaucoup d'amis, de relations et des sorties ; (elles) tournent autour du travail ou de la recherche d'emploi* » ; *la mise en œuvre de la mobilité utilise la logique de la proximité (parce que c'est à côté et également parce que cela permet (au jeune) de se rapprocher du marché de l'emploi* » ; fait territoire pour ces jeunes « *un mode d'habiter banal au sein d'un territoire local dense, un rapport banal au territoire et la captivité plus ou moins bien vécue* » ; le moteur de la participation est « *la force du quotidien, être resté, avec une préoccupation très forte pour l'insertion professionnelle locale, immédiate, qui occupe le temps, l'esprit, l'énergie* » ;

Ruralités et jeunesses « vécues sur le mode du refuge » : les discours mettent en avant « *un espace attractif, la nature, la qualité de vie et de l'éducation, un espace protecteur* » ; les pratiques révèlent « *les loisirs, les amis et surtout la sphère privée* » ; fait territoire pour ces jeunes « *un mode d'habiter discret au sein de territoires articulés (le lien à la ville grande ou petite leur permet de se construire une secondarité urbaine)* » ; « *les modalités de mise en œuvre de la mobilité sont sur une logique d'alternance d'un lieu à l'autre ; un rapport au territoire discret malgré un sentiment d'appartenance prononcé, mis en avant ; le moteur de la participation est la famille, le monde associatif* » ;

Ruralités et jeunesses « vécues comme un cadre de vie, un espace des possibles » : les discours mettent en avant « *l'habitude de ses réalités physiques ; il ouvre des opportunités, on va chercher ailleurs ce qu'on n'y trouve pas (et on le ramène) et, autre opportunité, il permet de fonder une famille ; il a des spécificités immatérielles ; une éducation ; un signe distinctif* » ; les pratiques révèlent « *un projet de vie, le travail, la vie de couple, une sociabilité sélective, des loisirs culturels* » ; « *fait territoire pour ces jeunes un mode d'habiter privilégiant l'ancrage rural au sein d'un réseau de lieux, un rapport au territoire existentiel* » ; la mise en œuvre de la mobilité est « *une logique d'ancrage : la mobilité est mise au profit d'une installation et d'une forte appropriation du lieu parce qu'il est rural* » ; le moteur de la participation dans ces territoires est alors « *le fait de s'y installer, la culture généralement ; cet ancrage peut aussi être vu comme une réponse à une intégration impossible ailleurs* »¹¹⁴.

114 Audition de Mélanie Gambino par la section ADT le 21/10/2016.

Jonathan Mounal¹¹⁵ souligne l'absence de réalité du conflit entre ville et campagne et invite à ne pas surestimer les différences entre jeunes ruraux.ales et jeunes urbain.e.s, les problématiques auxquelles ils.elles sont confronté.e.s n'étant guère différentes, la densité en moins et parfois l'isolement en plus.

Bixente Etcheçaharreta notait aussi : « *Ce qui est grave, c'est que les jeunes perdent le lien au territoire* »¹¹⁶.

II. DES PARCOURS SCOLAIRES À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

A. Des parcours scolaires et étudiants contrastés, largement conditionnés par leur environnement

Bref rappel de la scolarité en milieu rural

Le CESE a déjà souligné le manque d'indicateurs publics sur l'école en milieu rural.¹¹⁷ Quand ils existent, ils représentent des valeurs trop synthétiques pour être exploitables d'autant que les territoires ruraux sont scolairement très divers.

Toutefois, les enquêtes et les études qui existent permettent de repérer certains éléments. Les études de la Direction de l'évaluation et de la prospective du Ministère de l'Éducation nationale ou encore celles de l'Observatoire Éducation et territoires (OET) présentent les résultats scolaires des élèves ruraux.ales. Ils.elles ont moins redoublé au cours de leur scolarité dans le primaire et enregistrent des meilleurs scores aux tests d'évaluation.¹¹⁸

115 Ancien animateur jeunesse du MRJC dans un territoire rural de l'Oise entendu lors de la journée de travail du 13 octobre 2016.

116 Propos de Bixente Etcheçaharreta lors de la journée de travail du CESE avec des jeunes ruraux porteur.euses de projets.

117 CESE, section de l'éducation, de la culture et de la communication, *Une école de la réussite pour tous*, rapport et avis présenté par Marie-Aleth Gard, mai 2015.

118 Pour construire son échantillon, l'OET est parti de classes rurales, de telle sorte que soient représentés à part à peu près égale les trois types de milieux ruraux définis dans la typologie INSEE de 1998 : rural sous faible influence urbaine, pôles ruraux et leurs périphéries, et rural isolé (<https://observatoire-education-territoires.com/demarches-methodologiques/>).

Résultats des tests d'évaluation en sixième (2000)

		Français	Mathématiques
Score>90	OET	8 %	10 %
	National	5,8 %	8,1 %
Score<30	OET	1 %	3 %
	National	2,4 %	5,9 %

Source : base OET (2600 élèves ruraux) et résultats nationaux, ALPE Y., BARTHES A., « Les élèves ruraux face à la stigmatisation des territoires », *Agora* n°68, 2014, pp. 7-23.

De nombreuses études ont montré que **l'origine sociale et culturelle** des élèves est une variable essentielle de la réussite scolaire, ainsi que le niveau scolaire des parents, notamment de la mère. Or, en milieu rural, malgré une surreprésentation des catégories socioprofessionnelles modestes (Cf. partie I.C.1) et un niveau de formation des parents inférieur à la moyenne nationale (35,1 % se sont arrêtés au lycée contre 17,7 % nationalement), les résultats scolaires des collégiens en milieu rural sont supérieurs à ceux observés nationalement.

Un facteur peut expliquer ce meilleur taux de réussite scolaire : **les conditions de scolarisation** sont caractérisées jusqu'à présent par une forte domination des petites structures. Les résultats des élèves ayant fréquenté une classe à niveaux multiples sont supérieurs à la moyenne. Cette différence est généralement attribuée au bénéfice d'une pédagogie plus individualisée et d'une collaboration importante entre élèves.

Au collège, les résultats des enquêtes de l'OET montrent que les élèves ruraux ont des taux de réussite légèrement supérieurs aux taux nationaux. A partir de la 3^e, ces parcours scolaires sont marqués par une orientation plus importante vers les filières professionnelles.

En fin de 3^e: une orientation en grande partie tournée vers la voie professionnelle

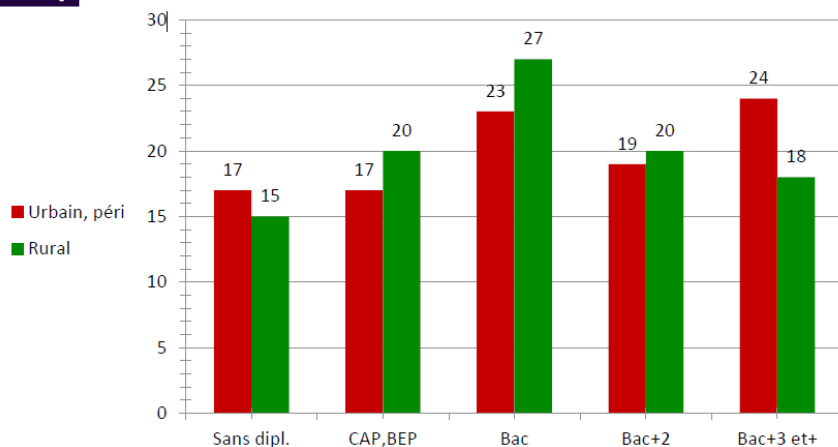
Le Céreq¹¹⁹ donnait dans son enquête en 2007 des indications sur les niveaux de sortie du système éducatif des élèves ruraux, sur leur orientation après la 3^e et le baccalauréat et sur leur situation professionnelle 3 ans après leur sortie du système éducatif. Ils étaient proportionnellement plus nombreux que les urbains à quitter le système éducatif avec un CAP-BEP, un Bac+2, et surtout un bac.¹²⁰

119 Centre d'études et de recherches sur les qualifications ; la définition du rural utilisée dans les enquêtes est celle de l'INSEE avec le zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER). Il s'agit de l'enquête 2007 sur la Génération 2004 du Céreq. Les enquêtes Génération sont réalisées auprès de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année quel que soit le niveau ou le domaine de formation atteint.

120 Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation, symposium « La problématique éducation territoire et territorialité dans tous ses états Yvette Grelet, Céline Vivent, Patrice Caro, Elodie Goulet., *Les parcours scolaires des jeunes ruraux*, août 2013.

Rapport

Niveau de sortie des urbains et ruraux (source : enquête « Génération 2004 », Céreq)



Source : Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation, symposium « La problématique éducation territoire et territorialité dans tous ses états », GRELET Y., VIVENT C., CARO P., GOULET E., *Les parcours scolaires des jeunes ruraux*, août 2013.

Après la 3ème, presque la moitié des jeunes ruraux.ales s'orientent ou sont orienté.e.s vers la voie professionnelle (contre 41 % pour les urbain.e.s). L'offre de formation dans les lycées de proximité est déterminante dans le choix d'orientation des élèves. L'offre moindre de formation dans les territoires ruraux et l'éloignement des métropoles ou des villes importantes, a des effets sur l'orientation des jeunes ruraux.ales.

Les formations suivies dans les territoires ruraux sont majoritairement à visée professionnelle.¹²¹ Les garçons se destinent plus que les urbains vers les métiers du bâtiment et de la mécanique alors que les filles s'orientent dans les filières des métiers sanitaires et des services à la personne. Le Céreq constate que le déséquilibre traditionnel, selon lequel les filles se dirigent plus que les garçons vers les études générales est beaucoup plus marqué dans les établissements ruraux. Il n'en reste pas moins que filles et garçons sont présent.e.s en plus grande proportion que les urbain.e.s dans les filières professionnelle et technologique du bac.

121 Rapport du Conseil de la Famille du 3 mai 2016 (fiche 8 – *Les jeunes dans un monde rural qui change*).

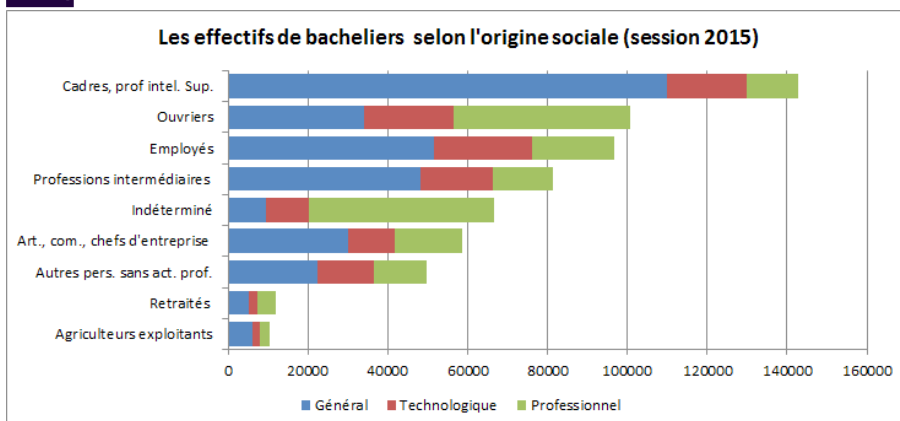
Tableau : Répartition des bachelier.ère.s par type de baccalauréat selon leur origine géographique

	Ruraux.ales	Urbain.e.s
Bac général	56 %	63 %
Bac technologique	33 %	30 %
Bac professionnel	9 %	6 %

Source : MEN, DEPP in Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation, 2013, art.cit.

Ce phénomène est sans doute lié au fait que l'origine sociale des parents joue sur l'orientation de leurs enfants. Ainsi, les enfants de cadres passent davantage un bac général quand les enfants d'ouvrier.ère.s passent majoritairement un bac professionnel.

Graphique : Les effectifs de bachelier.ère.s selon l'origine sociale (session 2015)



Source : ROUAULT R., *Eléments pour une connaissance des parcours des jeunes ruraux*, audition devant la section de l'éducation, de la culture et de la communication du CESE le 4 octobre 2016.

Rapport

Mais une diversité de déterminants intervient également dans ces orientations. Une enquête du rectorat de Caen sur les trajectoires scolaires des jeunes ruraux.ales de Basse Normandie montre que l'orientation vers l'enseignement professionnel est favorisée dans les territoires ruraux notamment en centre de formation d'apprentis (CFA) et dans les établissements relevant du ministère de l'agriculture. Elle explique que l'orientation après la 3^e est contrainte par un certain nombre de facteurs comme l'éloignement des lieux de formation, la diversité de l'offre de formation en second cycle court à proximité, le tissu économique local et les perspectives d'insertion.¹²²

Bien qu'ils.elles n'utilisent pas autant que les élèves urbain.es les choix offerts par le dispositif d'orientation, le Céreq montre que les élèves ruraux.ales estiment à 81 % que leur orientation après la 3^e a été conforme à leur demande (contre 75 % en moyenne). Mais on peut se demander si les élèves ont formulé leur choix d'orientation en fonction de leurs appétences ou en fonction de l'offre éducative et des perspectives d'insertion professionnelle locale.

Toutefois, les travaux des chercheur.e.s de l'OET expliquent que le décalage constaté entre les résultats scolaires des élèves du milieu rural et leurs demandes d'orientation par défaut serait à rechercher dans une tendance à l'autodépréciation résultant elle-même d'une stigmatisation diffuse de l'école rurale dans la société.

Opinion des élèves de 3^e sur leur propre niveau scolaire (en %)

	Urbain.es	Ruraux.ales
Excellent	5	3
Bon	38	31
Moyen	38	45
Rencontrant des difficultés	19	21
Total	100	100

Source : enquêtes OER 2004 in Yves Alpe et Angela Barthes., « Les élèves ruraux face à la stigmatisation des territoires », *Agora* n°68, 2014, pp. 7-23.

¹²² Rectorat de Caen, Sepage, Jean-Baptiste Belliard et Jérôme Colson, *Trajectoires scolaires des élèves des territoires ruraux, du collège à l'enseignement supérieur*.

Après le bac : « une orientation scolaire de proximité »¹²³

L'offre de formation supérieure

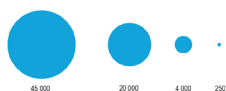
Le parcours post-bac des jeunes ruraux.ales se distingue de celui de leurs homologues urbain.e.s par des études supérieures plus courtes. Le taux d'obtention d'un diplôme du 1^{er} cycle d'enseignement supérieur est identique pour les jeunes des milieux ruraux et urbains. Mais la part de ceux.celles qui disposent d'un diplôme universitaire de 2nd ou 3^{eme} cycle est deux fois plus faible en milieu rural (7,3 % des jeunes de 18 à 29 ans) qu'en milieu urbain (15,4 %).¹²⁴

L'offre d'enseignement supérieur court concerne l'enseignement technologique, les IUT et les sections de technicien.ne supérieure.e (STS). Il comprend une offre mieux répartie sur le territoire que l'enseignement supérieur long qui est très concentré sur certaines agglomérations.

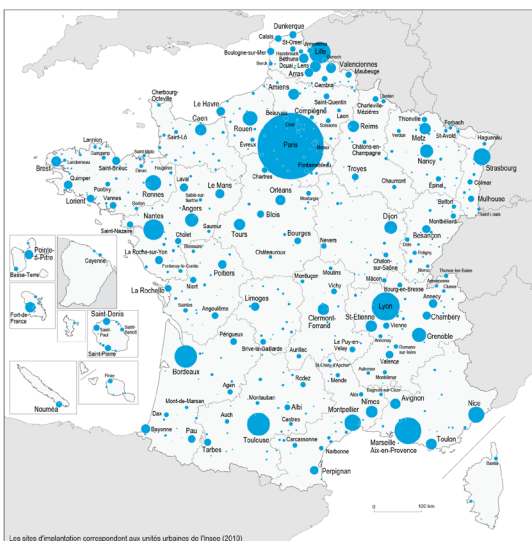
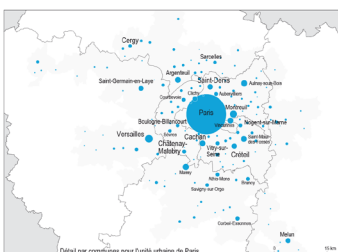
L'enseignement supérieur en France étudiants inscrits en sections de techniciens supérieurs



Repartition territoriale des 256 891 étudiants inscrits en sections de techniciens supérieurs et assimilés



Seuls sont indiqués les libellés des unités urbaines ou des communes dont l'effectif d'étudiants en STS est supérieur à 250.



Source : MENESR - DGESIP / DGRI - SIES
Réalisation : MENESR - DGESIP / DGRI - SIES

2013-2014

Source : Ministère de l'Education nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Atlas régional. Effectifs d'étudiants en 2013-2014*, juin 2015.

123 Sophie Orange.

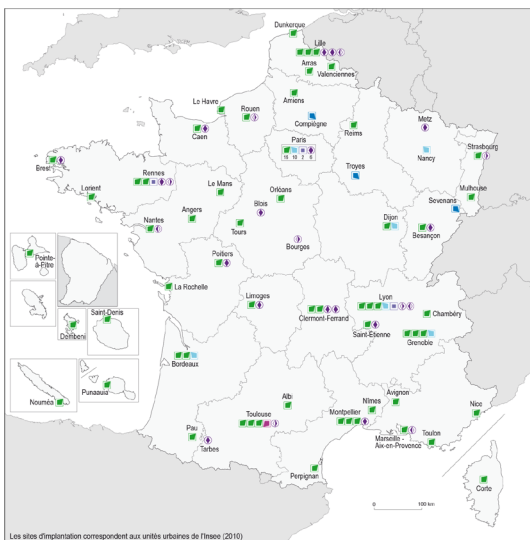
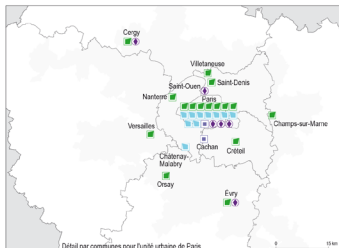
124 CGET, « Les jeunes dans les territoires ruraux », *les dossiers d'observation du CGET*, n°2, 2014.



L'enseignement supérieur en France principaux établissements publics sous tutelle du MENESR

Principaux établissements publics

- Sièges d'universités
- Sièges de grands établissements
- Siège de l'Institut national polytechnique
- Écoles normales supérieures
- Écoles centrales
- Instituts nationaux des sciences appliquées
- Autres formations d'ingénieurs



Source : MENESR - DGESIP / DGRI - SIES
Réalisation : MENESR - DGESIP / DGRI - SIES

2013-2014

Source : ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Atlas régional. Effectifs d'étudiants en 2013-2014*, juin 2015.

L'offre de formation en IUT est aussi plus diffuse que l'offre d'enseignement supérieur long.

L'enseignement supérieur en France offre de formations dans les instituts universitaires de technologie



Liste des départements d'IUT

Administration, gestion, commerce

- Gestion des entreprises et des administrations
- Gestion administrative et commerciale des organisations
- Techniques de commercialisation
- Informatique et informatique décisionnelle
- Comptabilité publique
- Gestion logistique et transport

Electronique, Informatique, mécanique

- Génie électrique et informatique industrielle
- Génie mécanique et productique
- Informatique
- Réseaux et télécommunications
- Génie industriel et maintenance
- Mécatronique pluritechnique
- Sciences et génie des matériaux
- Qualité, logistique industrielle et organisation
- Packaging, emballage et conditionnement

Services à la personne, métiers de la communication

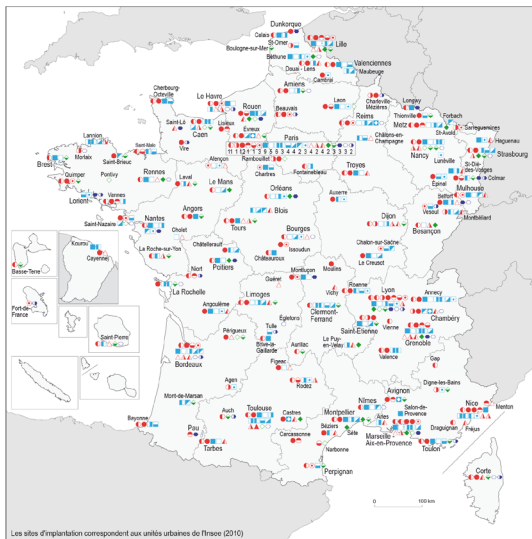
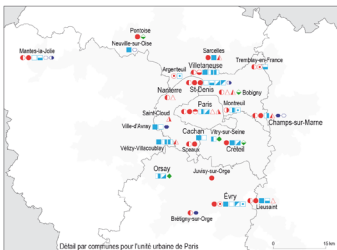
- ▲ Centres sociaux
- ▲ Information-communication
- ▲ Métiers du multimédia et de l'internet
- ▲ Aide et assistance pour le monitoring et les matériels à domicile

Chimie, biologie

- ◆ Chimie
- ◆ Génie chimique - génie des procédés
- ◆ Génie biologique

Travaux publics, énergie, sécurité

- Génie thermique et énergie
- Génie civil - construction durable
- Hygiène, sécurité, environnement



Source : MENESR - DGESIP / DGR1 - SIES
Réalisation : MENESR - DGESIP / DGR1 - SIES

2013-2014

Source : ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Atlas régional. Effectifs d'étudiants en 2013-2014*, juin 2015.

La proportion plus importante des jeunes ruraux.ales à faire des études courtes semble s'expliquer en partie par la structuration de l'offre de formation de proximité et l'existence de freins à la mobilité. En général, la majorité des étudiant.e.s diplômé.e.s du supérieur court ont eu leur bac dans la région¹²⁵ où ils.elles ont effectué leurs études supérieures (seulement 25 % ont eu leur bac dans une autre région contre 49 % pour les diplômé.e.s du supérieur long).¹²⁶

L'origine géographique est déterminante dans la mobilité des bachelier.ère.s souhaitant poursuivre des études supérieures : plus la taille de l'agglomération dans laquelle ils.elles sont scolarisé.e.s en terminale augmente, plus l'offre locale est large et moins la mobilité est fréquente.¹²⁷ Il ne faut pas minorer les freins financiers liés à la poursuite des études

125 Région telle qu'elle existait avant la réforme territoriale.

126 Céreq, « Mobilités interrégionales des jeunes diplômés du supérieur : qui forme qui ? », *Bref*, n°347, juin 2016.

127 Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « la mobilité des étudiants », *Note d'information*, 09.02.

supérieures, notamment quand ces dernières nécessitent le départ des jeunes du foyer parental.

Les études supérieures des jeunes ruraux.ales

Les bachelier.ère.s ruraux.ales de l'enseignement général envisagent moins de poursuivre des études longues que leurs homologues urbain.e.s. Ils.elles sont attiré.e.s par les filières courtes (DUT ou BTS) : 47 % contre 38 % pour les urbain.e.s.¹²⁸ Ils.elles candidatent massivement en section de technicien.ne supérieur.e qui est une offre proposée par les lycées de proximité. Le réseau des lycées proposant cette orientation est en effet plus dense que celui des IUT.

Tableau : Répartition des candidatures IUT-STS-CPGE selon l'origine géographique

		Ruraux	Urbains
Candidatures émises en :	IUT	23 %	22 %
	STS	44 %	36 %
	CPGE	10 %	14 %
Avaient une idée de leur futur métier :		50 %	45 %
Orientation effectuée en :	IUT	12 %	11 %
	STS	34 %	27 %
	CPGE	6 %	9 %

Source : MEN, DEPP *in* Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation, 2013, *art.cit.*

Ce tableau montre que l'orientation après le bac des jeunes, qu'ils.elles vivent dans un territoire rural ou urbain, n'est pas conforme à leur candidature.

Sophie Orange¹²⁹ montre que la poursuite des études après le bac se construit plus dans un attachement au territoire et au milieu d'origine qu'en vue d'un métier choisi. Cette offre locale d'enseignement supérieur est un moyen, pour les jeunes ruraux.ales, de répondre à l'impératif de poursuite des études. Elle permet aussi à ces jeunes, très attaché.e.s à leur territoire et aux réseaux de sociabilité qu'ils.elles y ont tissés, d'éviter une rupture sociale et géographique.¹³⁰

Le poids des déterminismes sociaux et de l'offre de formation

A partir d'une enquête auprès d'élèves de terminale des Pays de la Loire effectuée entre septembre 2014 et juin 2015, deux chercheuses montrent que l'orientation des jeunes ruraux.ales est marquée par leur environnement comme l'origine sociale des parents, la

128 Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation, 2013, *art.cit.*

129 Sophie Orange, « Un petit supérieur » : pratiques d'orientation en section de technicien supérieur », *Revue française de pédagogie*, 167, avril-juin 2009.

130 Nicolas Renahy, *Les gars du coin – Enquête sur une jeunesse rurale*, La Découverte, 2005.

structure économique du territoire, le genre et la responsabilité de l'institution scolaire dans l'orientation.¹³¹

À niveau scolaire égal, l'origine sociale des élèves influence les choix d'orientation. L'orientation est liée, pour partie, à la catégorie socioprofessionnelle des parents que l'on soit rural.e ou urbain.e. Le marché du travail local est aussi un déterminant. Les chercheurs expliquent que le genre entre en compte dans la différenciation des ambitions scolaires et sociales entre jeunes ruraux.ales et urbain.e.s. Ainsi, les garçons, qu'ils soient urbains ou ruraux, affichent des taux similaires, lorsqu'il s'agit de s'imaginer encore en études à 25 ans. **En revanche, pour la même question, les écarts entre les filles sont très marqués en défaveur des filles issues du milieu rural.** Celles-ci s'envisagent beaucoup plus souvent en couple et avec des enfants que les filles issues du milieu urbain. Les chercheuses montrent que ces écarts ne sont pas toujours liés à des critères négatifs mais à d'autres déterminants comme l'attachement des filles au territoire « *qui se mesure par le taux d'engagement associatif* ». ¹³² L'investissement associatif des filles se fait à la faveur d'associations sociales, culturelles, de loisirs ou caritatives.

En analysant les effets de l'offre scolaire, les chercheuses révèlent enfin que l'organisation de l'institution scolaire et le processus d'orientation déterminent les ambitions des jeunes filles rurales. En Pays de Loire et plus précisément dans le Sud Vendée, la filière sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) est omniprésente. Elle représente 15 % des lycéens dans ce territoire (contre 4,8 % des effectifs des Pays de la Loire et 3,5 % au niveau national). Il semble que les filles choisissent de s'orienter de façon « naturelle » vers cette filière surreprésentée dans la région et ajustent leurs ambitions en fonction de cette offre. L'enquête montre que cette spécialité est en quelque sorte une filière de repli pour les filles qui n'ont pas poursuivi dans la voie générale. Les chercheuses expliquent que « *cette relégation scolaire a un effet direct sur les aspirations scolaires post-bac et les métiers visés qui subissent parallèlement le même mécanisme de déclassement* » : les aspirations à devenir médecin se transforment en infirmière, celles à devenir infirmière en aide-soignante. ¹³³

L'orientation des jeunes filles est ainsi façonnée par l'institution scolaire en fonction de ce que celle-ci leur propose. Les chercheuses expliquent que « *l'institution scolaire va fortement contribuer à façonner les devenirs scolaires et sociaux de ces jeunes filles* ». ¹³⁴ L'orientation ne s'inscrit pas dans un projet personnel construit avec l'élève en fonction de ses aspirations et de ses appétences.

L'orientation après le bac des jeunes issu.e.s de milieu rural est conditionnée, comme celle de leurs homologues urbain.e.s, par leur origine sociale, par les stéréotypes de genre mais aussi par l'offre de formation et les perspectives d'insertion professionnelle au niveau local.

131 Claire Lemètre., Sophie Orange, « Les ambitions scolaires et sociales des lycéens ruraux », *Savoir/Agir*, 37, septembre 2016.

132 *Ibid.*

133 *Ibid.*

134 *Ibid.*

Rapport

Cependant des initiatives locales, comme celles portées par l'association *Du Pays basque aux Grandes écoles*, luttent contre les déterminismes sociaux pour aider les jeunes ruraux. Elles visent à briser cette sorte d'autocensure qui voudrait que certaines études sélectives ne soient pas pour eux. Elles le sont parce que leurs parents n'ont pas fait d'études¹³⁵.

L'association Du Pays basque aux Grandes écoles

La création de l'association en 2014 est partie d'un constat : si les lycées du Pays basque obtiennent en général des résultats plutôt bons au baccalauréat, un nombre relativement faible de leurs élèves, en particulier celles et ceux venant des lycées situés dans le milieu rural, poursuivent des études supérieures, *a fortiori* sélectives. L'association vise à apporter une aide et des conseils aux lycéens dans leur orientation notamment par des interventions dans les lycées, avec un parrainage/marrainage assuré par d'anciens élèves de filières sélectives et de Grandes écoles, à créer une communauté de diplômés, ainsi qu'à valoriser et encourager le dynamisme du territoire. Un partenariat a été signé à cette fin avec neuf lycées et des actions engagées telles que des interventions annuelles dans ces lycées de la part des « parrains/marraines » anciens élèves pour parler de leur parcours post-bac, un site internet permettant aussi de répondre aux questions que posent les lycéens. Des visites d'entreprises du territoire sont faites pour valoriser les emplois existants et sensibiliser les dirigeants d'entreprises aux formations supérieures existantes, avec l'idée de permettre le retour ou l'arrivée sur le territoire de jeunes diplômés pour satisfaire les besoins locaux en main d'œuvre qualifiée. L'association est reconnue d'intérêt général et membre du Conseil du développement du Pays basque.

Le rôle de l'enseignement agricole

Panorama

Les territoires ruraux se caractérisent par une forte présence de l'enseignement agricole (217 établissements publics, 200 établissements privés, 377 maisons familiales rurales). Cet enseignement est destiné à tous et n'est pas réservé aux jeunes vivant dans les territoires ruraux.

L'enseignement agricole, sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, est une composante à part entière du système éducatif avec des diplômes spécifiques ou identiques à ceux de l'Éducation nationale. Parmi les différences avec l'Éducation nationale on peut noter le fait que l'enseignement public y est minoritaire et que les établissements publics ont des centres de formation d'apprentis.

Les établissements d'enseignement agricole sont de différents types : lycées d'enseignement général et technologique agricole (LGTA) ; lycées d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (LGTPA) ; lycées d'enseignement professionnel agricole (LEPA) ; centres de formation pour la promotion agricole (CFPPA) qui intègrent la formation professionnelle continue et l'apprentissage ; maisons familiales rurales (MFR). Les MFR sont des associations qui proposent une formation en alternance de la 4^e

¹³⁵ Témoignage de Bixente Etcheçaharreta, président de l'association, et Maïtena Echeverria, responsable des interventions des parrains et marraines de l'association, CESE, 13 octobre 2016.

à l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle continue. L'organisation de l'enseignement agricole permet une formation tout au long de la vie.

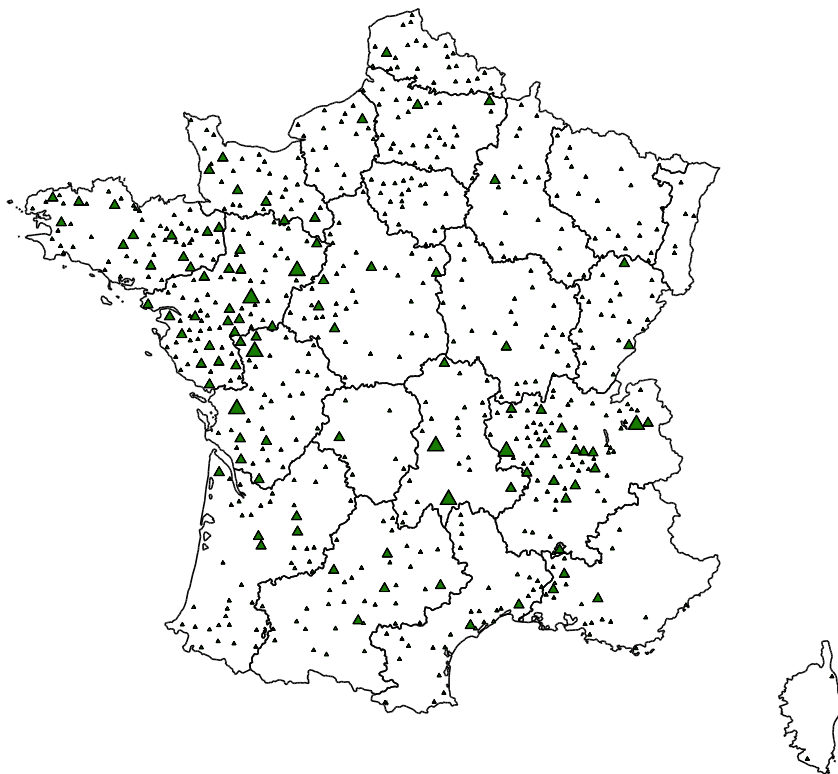
À la rentrée 2015, 144 800 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements d'enseignement agricole (contre plus de 5 millions dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale)¹³⁶. Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. La part du second cycle professionnel dans l'enseignement agricole est prépondérante avec 63,8 % du total des élèves. Le premier cycle représente 19,8 % et le second cycle général et technologique 16,4 %. L'enseignement professionnel reste majoritaire dans le privé (66,1 %) comme dans le public (59,2 %). Tous secteurs d'enseignement confondus, 51 % des élèves sont des filles.¹³⁷ Elles sont le plus représentées dans le second cycle professionnel (58,2 %) alors même qu'à cet âge, les garçons sont démographiquement plus nombreux. Elles sont très majoritaires dans certaines spécialités : elles représentent près de 85 % des effectifs de seconde professionnelle « Productions animales – activités hippiques » et plus de 90 % des effectifs de la spécialité « Services aux personnes et aux territoires ».¹³⁸ L'enseignement agricole est diversifié, tant au niveau des publics accueillis que des formations dispensées de la 4^e à l'enseignement supérieur. En effet, les formations dispensées ne se limitent pas aux métiers de l'agriculture mais concernent de multiples secteurs professionnels. Le vivier de recrutement des élèves n'est pas restreint aux enfants d'agriculteur.ice.s ou de salarié.e.s agricoles. Qu'il soit sous statut public ou privé, l'enseignement agricole attire une majorité d'élèves et d'étudiant.e.s dont les parents sont issus de la catégorie socioprofessionnelle des ouvrier.ère.s et employé.e.s.

136 France métropolitaine et DOM.

137 Ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche, DEPP, *Repères et références statistiques 2016*.

138 Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, *Panorama de l'enseignement agricole 2012*.

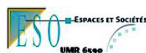
Carte : nombre de lycées agricoles publics et privés par canton (2011)



Nb de lycées agricoles publics et privés

Moyenne France métrop. : 0,2 lycée par canton

- ▲ 1 Maximum : 3 collèges dans 8 cantons dont celui de Surgères (Charentes Maritimes - 1737)
- ▲ 2
- ▲ 3



Kilomètres

0 75 150 300

Sources : Insee, Base permanente des équipements 2011, calcul et cartographie : Céreq-ESO Caen

Une organisation de l'enseignement ancrée dans le territoire

L'enseignement agricole, qui forme à d'autres métiers que ceux relevant de l'agriculture, a des spécificités fortes. D'abord, l'apprentissage qui concerne environ 35 000 élèves du niveau V (BEP, CAP) à III (Bac+2).

Ensuite, la pédagogie qui intègre l'éducation socioculturelle : celle-ci est dispensée dès la 4^e par un corps spécifique de professeur.e.s. La loi d'orientation agricole demande aux établissements d'enseignement agricole de contribuer à l'animation rurale. Les professeur.e.s d'éducation socioculturelle assurent cette animation dans le cadre du projet d'animation et de développement culturel défini dans le projet d'établissement. Cette matière, particularité de l'enseignement agricole, a pour objectif de former l'élève en lui donnant les moyens de comprendre le monde qui l'entoure et d'agir, de communiquer selon les valeurs démocratiques de notre société. Elle contribue à l'ouverture culturelle des élèves. Elle «rend les jeunes plus bricoleurs »¹³⁹, en d'autres termes plus autonomes. Elle permet cependant un faible accès aux œuvres culturelles. Les programmes laissent une place importante à la formation générale pour accompagner les mutations économiques et sociales de la ruralité.

Enfin, les établissements d'enseignement agricole ne sont pas seulement des lieux de formation, ils sont des acteurs du développement territorial. La grande majorité d'entre eux propose un internat. Les élèves internes participent ainsi à la vie de l'établissement, ils.elles apprennent à se prendre en charge et organisent des activités en dehors du temps scolaire. Ils.elles font ainsi la fois l'apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité. De 2000 à 2011, la part de l'internat est passée de 59,1 % à 56,5 %. L'internat est le plus fréquent dans le cycle professionnel concernant 59 000 élèves (soit 60 %), ce qui correspond notamment à une aire de recrutement plus étendue compte tenu de l'offre de formation. L'internat est moins répandu dans l'enseignement supérieur court.¹⁴⁰

Les missions¹⁴¹ assignées par la loi font de l'enseignement agricole un acteur à part entière de son territoire qui contribue à l'ouverture sociale et culturelle de ses élèves. La taille des établissements¹⁴², plus petite que celle des établissements de l'Éducation nationale, la présence d'un internat dans la majorité des établissements, l'éducation socioculturelle, sorte de passerelle entre l'école et l'environnement social et culturel, sont autant d'éléments qui caractérisent l'enseignement agricole et qui en font un vecteur pour l'insertion des jeunes dans son territoire.

139 Entretien des rapporteur.e.s avec Patricia Loncle-Moriceau, Professeure à l'École des hautes études en santé publique

140 Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, *Panorama de l'enseignement agricole*, Edition 2012.

141 Formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ; insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes ; développement, expérimentation, recherche ; animation et développement du territoire ; coopération internationale.

142 À la rentrée 2011, les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court publics et privés accueillent en moyenne 211,7 élèves et étudiants. Dans l'Éducation nationale (RERS 2016), l'effectif moyen des collèges publics et privés est de 872, celui des lycées professionnels de 557, celui des lycées 1458.

Rapport

Serge Cheval, directeur de l'Union nationale des MFR, et Philippe Marchesi, de la Fondation des MFR dans le monde, indiquaient en entretien avec les rapporteur.e.s que le réseau des MFR scolarise dans le cadre du ministère de l'Agriculture près de 50 000 jeunes (dont 15 000 en classes de 4^{ème} et 3^{ème}, 5 000 en CAP agricole, et 30 000 en préparation du Baccalauréat ou du BTS), auxquels s'ajoutent plus de 12 000 apprenti.e.s et près de 40 000 adultes en formation continue sous différents statuts.

Les MFR mettent l'accent sur trois mots clés dans la formation des jeunes : la confiance en soi, aux autres et dans le monde ; la rencontre, car « *il n'y a pas d'alternance possible sans rencontre* » ; l'ouverture, par la mobilité et *via* un stage à l'étranger effectué notamment dans le cadre d'une «*année autrement*», en lien avec le service civique¹⁴³.

Le CESE, dans l'avis *Une école de la réussite pour tous*, note que « *les MFR permettent, par la pratique de l'alternance, avec un internat au sein de l'établissement, à nombre de jeunes de milieu rural de trouver une orientation et une voie professionnelle qui leur convient. Les élèves participent à la vie de l'établissement, apprennent à se prendre en charge et organisent des activités en dehors des temps scolaires.*

Les formateur.rice.s ont un rôle d'enseignant.e, un rôle d'accompagnateur.rice et d'animateur.rice. Avec les autres personnels de l'établissement (directeur.rice, maîtresse de maison, secrétaires ...), ils.elles aident chaque élève, apprenti.e ou stagiaire à élaborer son parcours personnel et professionnel. Ils.elles les suivent pendant l'alternance en entreprise »¹⁴⁴.

Des caractéristiques des MFR, comme la pédagogie de l'alternance, l'engagement dans le développement des territoires, l'accompagnement des élèves ou apprenti.e.s dans l'élaboration d'un projet professionnel, le suivi en entreprise, sont des éléments partagés avec les autres formations agricoles.

En termes d'insertion professionnelle, l'absence d'indicateurs statistiques harmonisés entre les ministères de l'Agriculture et de l'Education nationale rend difficile la comparaison entre les diplômé.e.s des deux voies du système éducatif.

On notera en outre qu'il est très difficile de suivre les élèves passant de l'enseignement relevant de l'Education nationale à l'enseignement agricole, dans la mesure où il n'existe pas de numéro d'élève unique entre ces deux structures, ce qui fausse les statistiques sur le décrochage scolaire.

En conclusion, les jeunes ruraux.ales, après une réussite scolaire au moins aussi bonne jusqu'au collège, s'orientent en priorité vers des études courtes. Chez les jeunes femmes, les écarts d'ambition scolaire et sociale entre les filles des milieux urbains et ruraux sont très marqués en défaveur de ces dernières.

143 Entretien avec les rapporteur.e.s de Serge Cheval, directeur de l'Union nationale des MFR, et de Philippe Marchesi, de la Fondation des MFR dans le monde, le 11/10/2016.

144 CESE avis *Une école de la réussite pour tous* rapporté par Marie-Aleth Gard (2015) p. 43.

B. Des insertions professionnelles inégales

Diversité des territoires ruraux en termes de dynamique économique et d'emploi

Le CESE a consacré en 2015 un avis et rapport au dynamisme économique des territoires ruraux, qui souligne la grande diversité de leurs situations au regard de l'activité économique et de l'emploi.

Ces territoires restent fortement structurés par les activités agricoles, qui couvrent 51 % des sols. 450 000 exploitations et 900 000 emplois agricoles sont comptabilisés en 2013, auxquels s'ajoutent ponctuellement des travailleurs saisonniers ou occasionnels (77 000 ETP en 2012 selon la MSA)¹⁴⁵. Ces emplois représentent 3 % de la population active totale, mais 31 % dans le rural très peu dense selon la typologie européenne enrichie.

La filière forêt bois emploie environ 450 000 emplois pour la plupart dans l'industrie de seconde transformation (charpentes, etc.).

Un tiers des entreprises artisanales, soit près de 400 000, est implanté dans des communes de moins de 2 000 habitants¹⁴⁶, avec des disparités territoriales quant au nombre d'entreprises rapporté au nombre d'habitants : les départements métropolitains aux densités de population parmi les plus faibles (Lozère, Creuse, Cantal, Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence) figurent parmi ceux dont la densité d'entreprises artisanales est la plus forte (plus de 200 pour 10 000 habitants).

S'ils connaissent de manière générale une forte progression à l'échelle nationale, entreprises et établissements libéraux sont « *moins souvent implantés dans le rural que ceux des autres périmètres entrepreneuriaux.* () *Mais la présence d'au moins un établissement libéral est observée dans 68,6 % des communes rurales* », avec une représentation notable des pharmacies d'officine, de cabinets médicaux généralistes, de vétérinaires et d'entreprises d'économistes de la construction¹⁴⁷.

La présence d'activités industrielles dans les espaces ruraux est importante : de l'ordre du quart des emplois ouvriers étaient en 2010 localisés dans les « petites aires et les communes isolées » (proches dans la nomenclature des zones d'emploi de l'INSEE de la notion d'espaces ruraux), surtout dans le Nord et l'Ouest¹⁴⁸. Toutefois, du fait de la crise économique, l'industrie a, « *d'après le recensement, perdu 11,3 % de ses emplois en France*

145 CESE, avis *L'agriculture familiale*, rapporté par Marine Laplante (2014), p. 17.

146 Source Assemblée permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat.

147 Observatoire des métiers des professions libérales : *Professions libérales : Entreprise libérale et territoires*, (2014), p. 20 et 21.

148 INSEE Première n°1478, « Les métiers et leurs territoires », Jean-Michel Floch et Frédéric Lainé (2013), p. 2, Source INSEE, recensement de la population 2010, lieu de travail.

métropolitaine entre 2006 et 2011 »¹⁴⁹ et beaucoup de sites industriels situés dans le rural ont été impactés.

La répartition des emplois publics contribue à la redistribution des richesses entre territoires comme le note l'avis *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?* La présence de certains services publics, comme les écoles primaires, dont le maillage est particulièrement dense dans les espaces ruraux, ou comme les hôpitaux, premiers employeurs dans nombre de villes petites et moyennes, qui jouent le rôle de pôles de services pour les territoires ruraux, est à cet égard important. Les moyens humains des collectivités territoriales, accrus avec la décentralisation, sont aussi un vecteur d'emplois, même si ces moyens humains sont assez concentrés.

Il est cependant probable que ce vecteur de rééquilibrage joue de manière moindre dans la période récente entre espaces urbains et espaces ruraux : en effet, du fait des efforts de réduction des déficits publics entrepris depuis 2008 *via* la RGPP puis la MAP, la présence de certains services de l'État dans les territoires a tendu à se réduire au bénéfice des chefs-lieux de régions et de départements.

Les activités de services sont pour leur part dans l'ensemble sous-représentées dans les espaces ruraux, hormis les réponses aux besoins des résidents (commerce, services de proximité, construction, etc.). Le tourisme est un moteur de l'économie « présenteielle » dans les campagnes : les résidences secondaires y représentent en moyenne 15 % des logements¹⁵⁰, le nombre de touristes accueilli.e.s étant toutefois plus important sur le littoral et dans le sud de la France (héliotropisme).

La situation des territoires ruraux quant à l'activité économique apparaît donc contrastée. Toutefois, de manière générale, **avoir un tissu économique diversifié favorise la résilience face aux aléas conjoncturels et sectoriels**. A l'inverse, la dépendance à une mono-industrie au sein d'un espace rural peut s'avérer très préjudiciable en cas de fermeture d'une usine qui faisait vivre une grande partie de ses habitant.e.s.

Corolaire de la variation géographique des activités économiques présentes dans les espaces ruraux, la répartition des emplois selon les catégories socio-professionnelles y est contrastée selon les territoires.

De manière générale, dans l'espace « à dominante rurale », les professions et catégories socio-professionnelles (PCS) les plus représentées sont les ouvrier.ère.s (32 %), les employé.e.s (28 %) et les professions intermédiaires (19 %)¹⁵¹. Les artisan.e.s, commerçant.e.s et chef.fe.s d'entreprises d'une part, les agriculteurs.rices d'autre part, ainsi que les cadres et professions

149 INSEE Première n°1503, « En matière d'emploi, les métropoles ont davantage résisté à la crise », de Marianne Borzic et Thomas Le Jeannic (2014), p. 2.

150 Atout France, *Les résidences secondaires en France*, décembre 2010. Dans cette étude, la campagne est définie à partir des communes hors littoral et hors montagne et ne faisant pas partie d'une unité urbaine. Dans cette acception spécifique, cet espace couvre 75 % de la superficie du territoire national sur 29 400 communes totalisant une population de 15,4 millions d'habitant.e.s.

151 Rapport *Vers l'égalité des territoires : dynamiques, mesures et politiques*, sous la direction d'Eloi Laurent, article « Espaces ruraux et ruptures territoriales », de Mohammed Hilal, Yves Schaeffer et Cécile Détang-Dessendre, La documentation française (2013), p. 69 et 70. Dans cette acception, l'espace à dominante rurale comprend 8 millions d'habitant.e.s.

intellectuelles supérieures, viennent ensuite, chacune de ces trois catégories y représentant environ 7 % des emplois¹⁵².

Benoît Coquard note que, dans les cantons ruraux de Haute-Marne où il mène son travail d'enquête, les catégories « ouvrier.ère.s et employé.e.s » représentent 62 % de la population. Dans le cas des jeunes de ce territoire, il s'agit surtout d'ouvrier.ère.s et principalement d'ouvrier.ère.s du bâtiment travaillant dans des structures de moins de dix salarié.e.s¹⁵³.

Appréhender la situation des espaces ruraux quant à l'emploi et au chômage est délicat, comme le note l'avis du CESE *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux*. Si beaucoup d'espaces ruraux connaissent une évolution préoccupante de l'emploi en longue période, **leur situation relative est plutôt moins défavorable au regard du taux de chômage (en niveau)**. Mais « *l'évolution de l'emploi en longue période est marquée, en France métropolitaine, par des dynamiques géographiques différenciées, qui, s'imposent assez largement à la différenciation urbain/rural. L'évolution de l'emploi sur trente ans est ainsi de manière générale plus favorable dans le Sud, sur le littoral et en Île-de-France qu'au nord et au centre de la France* ».

Des situations contrastées en matière d'emploi des jeunes

Particularités des espaces ruraux au regard de l'emploi

Les jeunes ruraux.ales se dirigent davantage que les jeunes urbain.e.s vers l'apprentissage¹⁵⁴, le nombre important des artisan.e.s en milieu rural pouvant offrir des opportunités à cet égard.

Mais beaucoup d'apprenti.e.s en zone rurale sont confronté.e.s à la contrainte du double logement. Avec un revenu d'apprentissage relativement faible, surtout la première année, un.e apprenti.e doit en effet souvent financer deux logements, situés l'un près de son lieu de formation, l'autre près de son lieu d'apprentissage. Dans les zones rurales, la distance parfois importante entre domicile, lieu de formation et lieu d'emploi, ainsi que la densité faible des réseaux de transports en communs, engendrent des trajets souvent longs en temps et coûteux. Beaucoup de jeunes et de familles n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour faire face aux coûts de cette double résidence, près du lieu de formation et du lieu de travail et/ou des transports. Une enquête menée en 2009 auprès de 1 000 apprenti.e.s a montré que, en moyenne, ces jeunes ne se déplacent pas à plus de 45 minutes de leur lieu de vie familial. « *De ce fait, le choix d'un apprentissage ou d'un métier s'effectue souvent, en milieu rural, en fonction de la proximité d'un centre de formation ou d'apprentissage, davantage qu'en fonction de l'appétence du jeune pour le métier concerné* »¹⁵⁵, avec les risques d'échec dans le parcours de formation que cela peut induire. Cette contrainte du double logement pour les apprenti.es et les difficultés qui en résultent expliquent sans doute en grande partie le problème que rencontrent nombre d'artisan.e.s pour trouver des apprenti.e.s et à terme des

152 Donnée INSEE RP 2006 IGAS CGAER, rapport *Pauvreté, précarité et solidarité en milieu rural* (2009), p. 27.

153 Audition de Benoît Coquard le 21/10/16.

154 Jean-Jacques Arrighi : « *Les jeunes dans l'espace rural : une entrée précoce sur le marché du travail ou une migration probable* », *Formation Emploi* n°87, pp. 63-78, 2004.

155 CESE Rapport *Le logement autonome des jeunes*, rapporté par Claire Guichet (2013), p. 20.

Rapport

salarié.e.s en milieu rural, noté par Francis Matthieu, président de la Chambre des métiers de la Creuse¹⁵⁶.

Pourtant, l'accueil des apprenti.e.s est un enjeu majeur, à la fois pour les jeunes ruraux.ales eux.elles-mêmes et pour pérenniser le réseau des entreprises artisanales : ainsi, environ la moitié des jeunes qui conduisent à son terme leur apprentissage reçoit, à l'issue de cette période, une proposition d'emploi en contrat à durée indéterminée¹⁵⁷.

En Lot-et-Garonne, l'organisme HLM Ciliopée a, en partenariat avec les trois chambres consulaires, initié le projet « Apprentoît » pour favoriser le logement d'apprenti.e.s près de leur lieu de travail pour un coût maîtrisé durant leur période de formation. L'objectif est que, après déduction de l'APL, le coût du logement n'excède pas 100 € mensuels pour les deux logements. L'enjeu est d'aider les jeunes qui le souhaitent à travailler dans les zones rurales. Des enquêtes de besoins et une concertation auprès des jeunes, des maires et d'artisan.e.s ont permis d'analyser les besoins et une trentaine de logements a pu être mise en place dans des communes au tissu artisanal dense.

Des expériences partenariales s'inscrivent dans un objectif de rénovation-réhabilitation, notamment en milieu rural ou semi-rural, pour développer une offre de logements accessibles aux apprentis et en même temps dynamiser l'apprentissage sur ces territoires. Une expérience a été menée en ce sens par la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de la Mayenne. Dans la Vienne, des foyers de jeunes travailleur.se.s sont aussi mis en place pour accueillir des apprenti.e.s.

Une autre façon de répondre aux difficultés de développer l'apprentissage en milieu rural s'expérimente actuellement, intitulée : « *Parcours territorialisé d'apprentissage* ». Conduite par des chambres des métiers et d'artisanat en régions Centre et Pays-de-la-Loire, en partenariat avec des acteur.rice.s locaux.ales (Missions locales, Lycée de secteur, CFA, entreprises, région ...), cette initiative permet – pour la 1^{ère} année d'apprentissage - d'une part d'utiliser des entreprises où sont réalisés les contrats d'apprentissage comme plateaux-techniques (à la place du CFA) et d'autre part de s'appuyer sur une structure de formation support de proximité (les enseignant.e.s de CFA se déplaçant sur le site du lycée), avec pour objectif de limiter les déplacements des jeunes apprenti.e.s pour leur 1^{ère} année de formation en alternance, tout en les faisant bénéficier d'un accompagnement renforcé. Ces expérimentations ont ciblé plus particulièrement des jeunes éloigné.e.s de l'apprentissage (identifié.e.s par les Missions locales) et leur ont permis de se familiariser avec le milieu professionnel et les spécificités de l'apprentissage afin de gagner en autonomie et de confirmer ensuite leur choix en 2^e année. Les résultats sont très positifs et il est prévu de reconduire ces initiatives à la rentrée 2017 dans les régions concernées.

156 Audition de Francis Matthieu, président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Creuse pour l'avis *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux?*, le 13 mai 2015.

157 Entretien de Jean-Patrick Farrugia, directeur de la Formation et de l'emploi de l'Assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat, avec Claire Guichet, rapporteure de l'avis sur *Le logement autonome des jeunes* (2012).

Plusieurs des jeunes ruraux.ales présent.e.s lors de la journée d'échanges organisée au CESE le 13/10/2016, tel.le.s Victoria et Gaétan Tisserand, résidant en Haute-Marne près de Langres, ont, de manière plus large, souligné l'acuité de ce problème de transports et d'accès au logement, ainsi que leurs incidences sur les choix possibles en matière de formation, de stage ou d'accès à l'emploi pour beaucoup de jeunes ruraux.ales¹⁵⁸.

Tonya Courselle, étudiante en BTSA DATR (Développement, Animation des territoires ruraux) à la Maison Familiale Rurale (MFR) de la Bagotière, dans l'Orne, déclare que les difficultés de transport (desserte limitée ou manque de cadencement des transports collectifs, coût d'un véhicule individuel) limitent souvent de manière importante les possibilités de stage pour les élèves et étudiant.e.s du rural, ceux.elles-ci étant contraint.e.s de les chercher près de leur logement et, de ce fait, de «tourner» entre un petit nombre de structures et d'entreprises, ce qui leur permet de conforter leur connaissance de celles-ci, mais limite la diversité des expériences et milieux professionnels qu'ils.elles découvrent ainsi.

Effectuant des études longues en moindre proportion que les jeunes urbain.e.s, les jeunes ruraux.ales entrent plus tôt sur le marché du travail.

Comme on l'a vu, cette différence s'explique en partie par **l'importance de l'enseignement professionnel ou technologique en zones rurales**.

À titre d'exemple, en Auvergne dans le rural¹⁵⁹, 50 % environ des jeunes de 15 à 24 ans sont positionné.e.s sur le marché du travail (qu'ils soient actif.ive.s ou chômeur.euse.s) contre 41 % des jeunes urbain.e.s de la même tranche d'âge.

Pour ce qui est du **taux d'emploi**, il est aussi plus élevé pour les jeunes ruraux.ales en Auvergne : il est de 40 % pour les jeunes ruraux.ales de 15 à 24 ans, contre 31 % pour les jeunes urbain.e.s¹⁶⁰.

Plus globalement, l'étude déjà citée du CGET *Les jeunes dans les territoires ruraux* montre que, en milieu rural très peu dense, les jeunes sont en moyenne actif.ve.s plus tôt que dans les espaces plus urbanisés : les 18-24 ans sont ainsi 54,9 % à être actif .ve.s et 20,7 % à être élèves ou étudiant.e.s dans les cantons très peu denses, mais respectivement 42,3 % et 36,9 % dans les cantons urbains. L'écart se réduit ensuite, les jeunes urbain.e.s entrant à leur tour en plus grand nombre sur le marché du travail : entre 25 et 29 ans, il y a ainsi 79,2 % d'actif.ve.s en milieu rural et 75,3 % en milieu urbain.

158 Journée de travail au CESE avec des jeunes porteur.e.s de projets issu.e.s des territoires ruraux, le 13 octobre 2016.

159 Plate-forme de l'Action sanitaire et sociale Auvergne : « Les jeunes en milieu rural en Auvergne », Focus de la Pfoos n°7 (2015), p. 9. Les zones pour cette étude (rural, rural sous influence urbaine, urbain) sont définies à partir du zonage en aires urbaines et du découpage en unités urbaines de l'INSEE. La zone rurale de l'étude comprend les communes ayant le statut rural à la fois dans le zonage en aires urbaines et dans le découpage en unités urbaines ; la zone urbaine de l'étude est constituée des communes ayant le statut urbain dans le découpage en unités urbaines et le statut urbain ou périurbain dans le zonage en aires urbaines ; la zone rurale sous influence urbaine de l'étude est composée des autres communes.

160 PFOSS Auvergne : « Les jeunes en milieu rural en Auvergne ».

Rapport

Les jeunes sont aussi **plus souvent en emploi** dans les cantons très peu denses : « les deux tiers des jeunes ruraux.ales de 18 à 29 ans sont actifs.ive.s occupé.e.s (en emploi, en apprentissage ou en stage rémunéré) contre 56 % en milieu urbain ».

La part des jeunes employé.e.s dans le secteur agricole, la construction ou le commerce est relativement élevée dans ces espaces ruraux : près de 10 % des jeunes de 18 à 29 ans y travaillent dans l'agriculture, la sylviculture ou la pêche. Les activités du domaine de la construction emploient 12,2 % des jeunes ruraux.ales des territoires très peu denses, contre 8,2 % des jeunes urbain.e.s¹⁶¹.

Une partie importante des jeunes ruraux.ales souhaite pouvoir rester dans le rural et, le nombre d'emplois de cadres et de professions intellectuelles y étant relativement limité, il est souvent très difficile pour les jeunes ayant fait des études longues d'y trouver un travail correspondant à leur formation.

Parmi ceux.celles qui les ont quittés pour aller étudier en ville, beaucoup ne regagnent pas ensuite les territoires ruraux mais restent dans les grands centres urbains pour y trouver un emploi. Nombre de ceux.celles qui font néanmoins le choix de rester dans le rural peinent à trouver un emploi ou sont contraint.e.s pour pouvoir y travailler d'accepter un travail relativement peu qualifié au regard de leur formation. Le problème serait encore plus prononcé pour les jeunes filles.

« On parle de capital scolaire, il est lié au fait que vous habitez en ville, là où se concentrent les richesses, où vous pouvez faire valoir votre capital social. Quand vous revenez dans votre campagne et j'ai eu beaucoup d'enquêtées femmes dans ce cas, si vous êtes diplômée d'une licence ou d'un master de psychologie, vous serez caissière à la station d'autoroute. C'est un double sentiment de frustration, vous êtes dirigée par des jeunes de votre génération qui bénéficient de l'ancrage local et qui seront chef d'équipe alors que vous êtes plus diplômé.e ».¹⁶²

Des inégalités existent par ailleurs au regard de l'emploi dans les campagnes entre les jeunes né.e.s sur place et dont la famille y est intégrée depuis longtemps et ceux.elles qui ne bénéficient pas du même « capital d'autochtonie » car leur arrivée est plus récente, même si, parfois, leur famille s'y est installée depuis une, voire deux générations. Être connu.e localement, intégré.e dans des réseaux sociaux notamment par la voie du sport (appartenance à une équipe de football, en particulier pour les garçons) ou par l'appartenance à des « bandes de potes » dans lesquels on a confiance et exerçant le cas échéant des métiers complémentaires (carreleur.euse, plombier.ère, électricien.ne, par exemple), favorise l'entraide, les échanges d'adresses de client.e.s.

161 CGET Cécile Métayer, « Les jeunes dans les territoires ruraux », *Les dossiers d'observation* n°2 (novembre 2014).

162 Audition de Benoît Coquard.

La reproduction sociale est souvent forte : Benoît Coquard évoque la situation des jeunes ouvrier.ère.s du bâtiment, dont la situation professionnelle est valorisée dans les espaces ruraux où il mène son étude, car il s'agit de territoires où les ouvrier.ère.s sont nombreux. euses et où leur père lui-même était souvent ouvrier. Le fait de pouvoir travailler près de chez soi, de disposer du véhicule de l'entreprise, garé devant le domicile après le travail, de bénéficier de petits avantages en nature, liés à la proximité relative de leur employeur. euse, avec le.laquel.le elles.ils entretiennent le cas échéant des relations d'amitié, favorisent la reconnaissance des pairs. Cela profite toutefois surtout voire exclusivement aux garçons.

Pour ceux.celles ayant fait des études, plusieurs voies s'ouvrent : **devenir « navetteur. euse.s »** (Benoît Coquard cite ainsi la respectabilité dans leur ancrage territorial de jeunes devenus pompiers de Paris). **Une autre voie s'ouvre à eux.elles** : la création d'activités.

Benjamin Aimé, animateur territorial d'un projet MRJC dans l'Orne, intervenant lors de la journée de travail du 13 octobre 2016 au CESE soulignait : « *Il y a trop de jeunes qui ne voient pas de possibilité de créer leur activité ici. Cela peut ne pas leur effleurer l'esprit* ».

Projet « Rêves d'installation » dans l'Orne

Rêves d'installation est un programme d'incubation destiné à des jeunes qui envisagent de s'installer en agriculture ou en milieu rural et souhaitent en discuter avec d'autres jeunes pour murir leur projet. Des événements organisés par le MRJC un peu partout en France permettent, une journée ou un week-end durant :

- d'échanger de manière libre sur leurs envies d'installation pour avancer de manière progressive dans son projet ;
- de rejoindre un collectif de jeunes au début de leur réflexion ;
- de visiter des fermes, des artisan.e.s, pour voir ce qui marche ;
- de rencontrer des acteur.rice.s de l'installation : chambres consulaires, institutionnel.le.s, élu.e.s, associations ...

Au cours des dix premières rencontres, trente visites d'expériences ont concerné les domaines de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat, associatif, concernant plus de 80 jeunes dans l'Orne depuis 2012. Cinq régions testent actuellement ce projet¹⁶³.

163 Projet Rêves d'installation Normandie Orne, journée de travail du CESE avec de jeunes porteurs de projets le 13/10/2016.

Benjamin Aimé, lui-même fils d'agriculteur, note l'importance pour ces jeunes de se rencontrer pour mûrir leur projet en échappant à la pression de leurs parents ou de l'école, qui doutent souvent de sa viabilité, mais aussi de rencontrer des porteur.euse.s de projet déjà existant sur le territoire, pour échanger sur leurs parcours de vie avant la création de leur activité et sur les difficultés qu'elles.ils ont surmontées. « *Cela leur permet également de se réapproprier un territoire et de découvrir la richesse ainsi que la diversité de ses activités économiques* »¹⁶⁴.

Des opportunités d'emplois dans les espaces ruraux

Divers leviers de développement économique peuvent offrir des opportunités d'emplois dans les territoires ruraux, et ce notamment pour les jeunes.

La reprise d'entreprises notamment agricoles, artisanales et commerciales, est un enjeu majeur, car elles jouent un rôle important dans l'activité économique et l'attractivité des territoires ruraux, et une part élevée d'entre elles est appelée à changer de mains au cours de la prochaine décennie : à titre d'exemple, 20 % des chef.fe.s d'exploitation agricole ont aujourd'hui plus de 60 ans, contre 15 % en 1988¹⁶⁵. Un grand nombre d'entreprises artisanales pourraient aussi être reprises dans les espaces ruraux, d'autant que l'arrivée de nouveaux. elles habitant.e.s dans la majorité des espaces ruraux, ainsi que l'essor du tourisme, viennent alimenter la clientèle potentielle. Le renouvellement de ces petites entreprises au fort enracinement local est un enjeu important.

Des initiatives portées par les chef.fe.s d'entreprises, notamment *via* les chambres de commerce et d'industrie, ainsi que par les artisan.e.s existent pour mieux informer et accompagner en particulier les jeunes. A titre d'exemple, « la semaine nationale de la création-transmission d'entreprises artisanales », qui a lieu chaque année courant novembre, permet aux porteurs de projets de rencontrer une diversité d'acteur.rice.s (conseiller.ère.s des CMA, expert.e-comptable, banquier.ère.s, organismes sociaux...) dans le cadre d'événements qui ont lieu dans toutes les régions (conférences, portes-ouvertes...).

Un dispositif existe également pour faciliter la reprise d'entreprise, qu'elle soit artisanale, libérale ou commerciale, intitulé « convention de tutorat », il permet à un.e cédant.e faisant valoir ses droits à la retraite (dans le cadre du RSI), d'accompagner son.sa repreneur.euse, sur une durée de 2 à 12 mois, autour des questions de gestion financière et comptable, gestion des relations avec les fournisseur.se.s et les client.e.s. En outre, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie sociale et solidaire (ESS) a permis de faciliter la reprise d'entreprise par les salarié.e.s en créant des sociétés coopératives et participatives (SCOP) ou des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) Il existe également des coopératives d'activités et d'emploi (CAE) qui sont des entreprises permettant à des entrepreneurs individuels de poursuivre leur projet de création et de développement d'entreprise avec un soutien dans le cadre d'un statut de coopérateur. Les jeunes ruraux.ales désirant s'installer en tant que travailleur.euse.s indépendant.e.s peuvent également s'appuyer sur des sites non marchands de mise en relation entre cédant.e.s et repreneur.euse.s tels que la « Bourse

164 Intervention de Benjamin Aimé, animateur MRJC, à l'atelier n°1 de la journée CESE de travail avec des jeunes porteurs de projets le 13/10/2016.

165 CESE, avis *L'agriculture familiale*, op. cit.

nationale d'opportunités artisanales » (www.bnoa.net) qui répertorie de nombreuses offres de cession dans toutes les régions et sur tous les secteurs d'activité de l'artisanat.

Le constat des entreprises artisanales est que ces dispositifs et actions restent trop méconnus comme le rôle d'accompagnement des chambres consulaires.

Au niveau agricole, 16 000 chef.fe.s d'exploitation agricole ont cessé leur activité en 2014, mais seulement 13 000 se sont installé.e.s, dont deux tiers environ de moins de 40 ans¹⁶⁶. Ces installations sont permises par l'existence d'outils à destination spécifique des jeunes. La limite de ce dispositif est qu'un tiers des jeunes qui s'installe ne passe pas par ce dispositif soit du fait de son manque d'attractivité, soit de sa difficulté à accueillir des projets plus atypiques.

On observe que l'un des principaux leviers du renouvellement des générations reste la volonté des professions et acteur.rice.s public.que.s au sein des territoires. Les chambres consulaires jouent à cet égard un rôle majeur et l'on observe des territoires où le renouvellement se fait plutôt bien.

Fleurs de soulier, entreprise artisanale (Deux-Sèvres)

Fleurs de soulier est une entreprise artisanale de chaussures en cuir conçues et fabriquées à la main par Clémence Nerbusson, cordonnière bottière. L'entreprise est implantée à Champdeniers, près de Niort. La vente se fait par Internet, dans des expositions mais aussi dans l'atelier, ouvert sur rendez-vous. La créatrice avait suivi des études générales avant d'entreprendre une formation (CAP) de cordonnière bottière auprès d'un maître d'apprentissage qui a assuré sa formation pratique et l'essentiel de sa formation théorique dans le cadre d'une convention de délégation. Elle a ensuite acquis une première expérience dans une entreprise de fabrication de chaussures orthopédiques, avant de fonder sa propre entreprise en juin 2012. Cette création a été dans un premier temps réalisée dans le cadre d'une Coopérative d'Activité et d'emploi lui assurant un statut de salarié créateur.

¹⁶⁶ Entretien des rapporteur.e.s avec Jeremy Decerle, président des Jeunes Agriculteurs. Un dispositif national favorise ces installations : il combine une aide financière à l'installation, un accompagnement du jeune et un plan de professionnalisation personnalisée.

Rapport

L'un des problèmes rencontrés réside dans la difficulté à prendre en compte des projets nouveaux ou atypiques ne rentrant pas dans les « cases institutionnelles ». Sur ces questions, le secteur de l'économie sociale et solidaire joue un grand rôle en proposant des parcours à des publics éloignés de la création d'activités en particulier les jeunes. Les Coopératives d'activité et d'emploi qui permettent de créer son activité avec un statut de salarié.e ou les coopératives jeunes de services, qui initient les plus jeunes à la création d'activités, sont de ce point de vue remarquables.

Les tiers lieux (*coworking, Fab Lab, Hackerspace...*), pour la plupart nés de l'initiative locale, sont également des leviers intéressants permettant de mettre en contact des personnes de catégories socioprofessionnelles diverses, ainsi que de stimuler la créativité et l'émergence de nouveaux projets.

Les territoires ruraux disposent de nombreux atouts que le CESE a largement mis en avant dans ses avis. Ils offrent, si l'on s'en empare, de nombreuses opportunités pour la création d'emplois sur ces territoires et ce notamment pour les jeunes : l'agroécologie, la fabrication et la distribution de produits alimentaires par des circuits courts, la transition écologique, l'exploitation des énergies renouvelables, l'essor du numérique, qui peut favoriser la création de petites entreprises, le télétravail, la *silver* économie sont autant de secteurs prometteurs.

A titre d'exemple, une étude du CREDOC prévoit à terme la création de 350 000 emplois dans la *silver économie*¹⁶⁷. Si ce secteur pose la question des qualifications et de la qualité de l'emploi, notamment pour les femmes, la Corrèze montre avec l'expérimentation ESOPE (filiale d'adaptation des logements dans la domotique grâce à des capteurs, interrupteurs intelligents, parcours lumineux, etc.) que des espaces ruraux peuvent tirer parti de leurs atouts à cet égard¹⁶⁸.

La connaissance mutuelle qui existe dans les espaces ruraux entre les habitant.e.s mais aussi entre les responsables des petites entreprises locales et les jeunes peut le cas échéant favoriser des accueils en stage ou des embauches.

Des jeunes sans activité en nombre relativement élevé

Taux de chômage des jeunes et NEET dans les territoires ruraux

En Auvergne, selon l'étude déjà citée, 23,9 % des jeunes actifs.ives sont au chômage. Mais **ce taux est de 20 % pour les jeunes ruraux.ales, alors qu'il atteint près de 26 % pour les jeunes urbain.e.s**¹⁶⁹.

167 CREDOC, *Impact du vieillissement sur l'offre et la demande de biens et services de consommation* (2010).

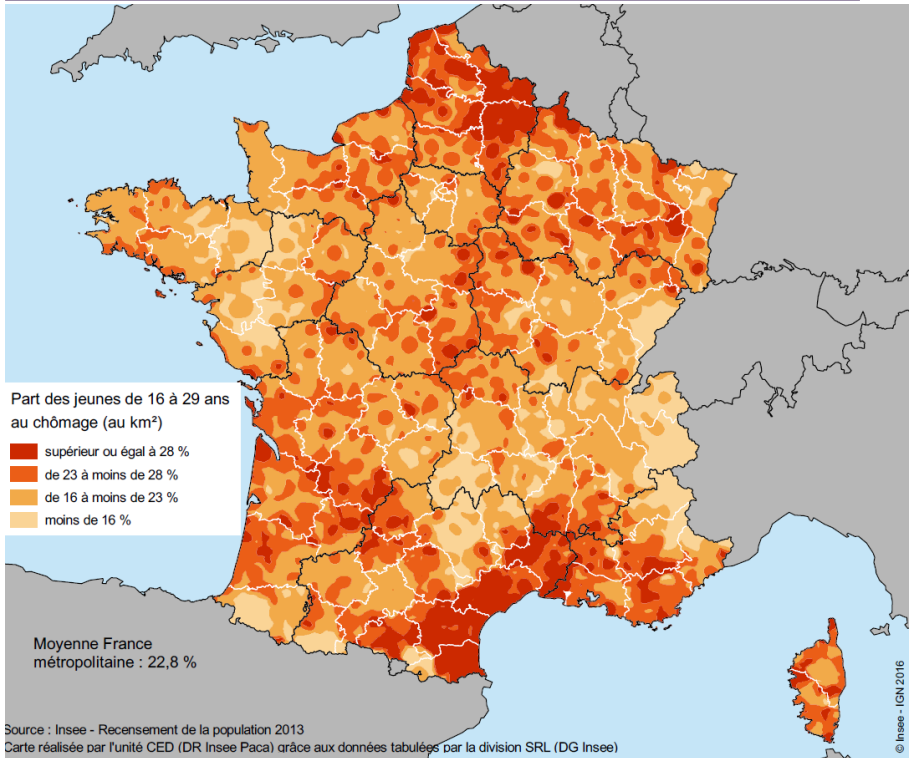
168 CESE, avis *Projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement*, rapporté par Monique Boutrand et Daniel Prada (2014).

169 PFLOSS Auvergne : « Les jeunes en milieu rural en Auvergne », op. cit.

À l'échelle départementale, la corrélation entre part des demandes d'emploi dans la population active des jeunes âgés de 15 à 24 ans, d'une part, et caractère rural (au sens de l'OCDE) ou urbain des départements concernés, d'autre part, n'apparaît pas de manière forte : la moitié environ des départements « essentiellement ruraux » au sens de l'OCDE ont un taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans qui excède la moyenne de celui de la France hors Île-de-France (25,5 % en 2014), et l'autre moitié se situe en dessous.

Les taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans sont ainsi, à titre d'illustration, relativement élevés dans l'Ariège (30,8 %), la Haute-Corse (29,4 %), la Dordogne (29,2 %), le Tarn et Garonne (30 %) ou les Vosges (30,2 %). Les taux de chômage des 15-24 ans sont en revanche relativement faibles dans le Cantal (19,9 %), en Corrèze (20,4 %), dans le Jura et en Lozère (20,6 %) ou encore en Mayenne (19,7 %).

Carte : Part des jeunes de 16 à 29 ans au chômage (au km²)¹⁷⁰



Source : INSEE, recensement de la population 2013
Carte réalisée par l'Unité CED (DR Insee PACA) grâce aux données tabulées par la division SRL (DG INSEE.°

Rapport

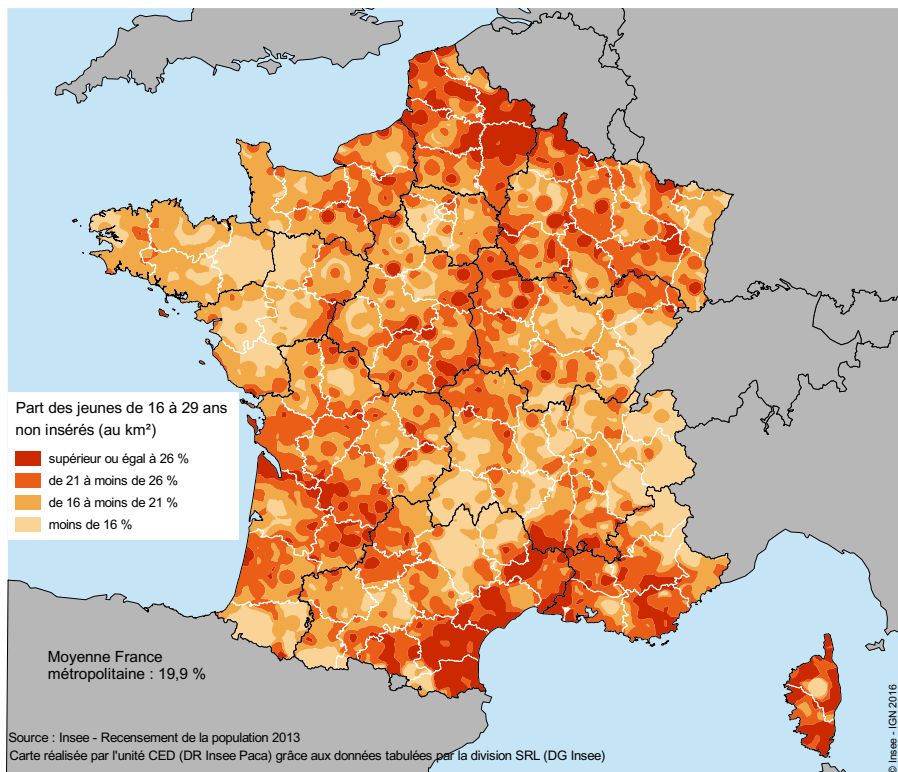
Le taux de chômage est aussi moins élevé pour les jeunes dans les cantons ruraux très peu denses que dans les espaces urbains : entre 18 et 24 ans, il atteint 25,1 % dans les espaces peu denses contre 27,1 % en zones urbaines. Pour les jeunes de 25 à 29 ans, ces pourcentages sont respectivement de 13,8 % et 16,3 %.

Toutefois, si l'on considère le taux de NEET et non plus celui du chômage, on constate que ce taux est souvent plus élevé. Ainsi, dans les espaces ruraux très peu denses, les jeunes sont plus fréquemment ni en emploi, ni en formation : 24,4 % des jeunes de 18-24 ans y sont dans ce cas, contre 20,8 % des jeunes urbain.e.s¹⁷⁰.

L'avis réalisé en 2015 par le CESER Champagne Ardenne¹⁷² éclaire cette problématique en comparant zones rurales et quartiers prioritaires : « Si les études ont mis en exergue l'effet stigmatisant de l'appartenance à une ZUS lors de la recherche d'emploi, les difficultés rencontrées par les jeunes sur ces deux types de territoires, très différents, tiennent avant tout à l'enclavement et à ses conséquences : un moindre accès à la formation, un éloignement physique entre la localisation résidentielle et la localisation des principaux centres d'emplois, un marché local du travail restreint, des coûts directs de recherche d'emploi plus élevés ».

170 CGET Cécile Métayer, « Les jeunes dans les territoires ruraux », op. cit.

Carte : Part des jeunes de 16 à 29 ans non insérés (au km²)¹⁷¹



Source : INSEE, recensement de la population 2013
Carte réalisée par l'Unité CED (DR Insee PACA)
grâce aux données tabulées par la division SRL (DG INSEE).

Des inégalités devant l'emploi entre hommes et femmes

Les différences entre femmes et hommes devant l'emploi sont souvent particulièrement fortes dans les espaces ruraux.

Les jeunes femmes y choisissent en plus forte proportion que les jeunes hommes les filières générales et prolongent leurs études, avec des différences plus prononcées à cet égard que dans les grandes villes.

En partie de ce fait, elles **entrent plus tard sur le marché du travail** dans le rural : ainsi, en Auvergne, 47 % des jeunes hommes de 15 à 24 ans exercent une activité professionnelle dans l'espace rural, mais seulement 32 % des jeunes femmes.

¹⁷¹ La part des jeunes non inséré.e.s est le rapport des jeunes de 16 à 29 ans qui ne sont pas élèves, étudiant.e.s ou stagiaires et n'ont pas d'emploi à l'ensemble de la population âgée de 16 à 29 ans, au lieu de résidence des individus.

Rapport

Pour autant, les jeunes femmes sont davantage touchées par le **chômage : l'écart de taux de chômage selon le sexe est particulièrement marqué en zones rurales**, où leur taux de chômage est supérieur de 9 points à celui des jeunes hommes.

Taux de chômage des jeunes actifs.ives âgé.e.s de 15 à 24 ans par sexe et par zone de résidence - Auvergne - Année 2010

Zone de résidence	Garçons	Filles	Ensemble
Rurale	16,5	25,7	20,1
Rurale sous influence urbaine	17,9	24,2	20,4
Urbaine	24,3	27,7	25,8
Ensemble	21,7	26,8	23,9

Source : INSEE, recensement de la population 2010, exploitations Pross Auvergne.

« Le mécanisme de transition intergénérationnelle des petites entreprises ou des commerces familiaux », qui bénéficierait selon l'étude davantage aux garçons en milieu rural peut contribuer à ces inégalités¹⁷².

En Auvergne, les jeunes femmes sont également beaucoup plus touchées par le travail à temps partiel : en 2010, parmi les jeunes actif.ve.s occupé.e.s âgés de 15 à 24 ans, près d'une jeune fille active occupée sur trois (32 %) travaille à temps partiel, quand ce taux est de 13 % pour les garçons.

De même, le taux de contrats précaires parmi les jeunes filles du rural (45 %) est supérieur de 16,5 points à celui des jeunes garçons (près de 30 %), écart plus marqué qu'en zone urbaine¹⁷³.

Ces éléments sont corroborés à l'échelle de la France métropolitaine par une étude du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes¹⁷⁴. Cette étude porte sur les Zones de revitalisation rurale (ZRR), qui concernent des territoires ruraux en difficultés économiques et sociales, ou qui connaissent une réduction de leur population ou de leur population active, et/ou une proportion particulièrement élevée d'emplois agricoles, et bénéficient de ce fait de certaines exonérations fiscales et/ou sociales.

172 Plate-forme de l'Action sanitaire et sociale Auvergne : « Les jeunes en milieu rural en Auvergne », *op. cit.*

173 *Idem*, p. 11 et 12.

174 Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Etude du HCEfh n°2, « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux » avril 2014.

Les communes en ZRR accueillent 6,1 millions d'habitant.e.s.

La part des jeunes femmes de 15 à 24 ans qui y résident est de 8 % des femmes dans les ZRR, contre 12 % en moyenne en France métropolitaine¹⁷⁵.

Les jeunes femmes sont particulièrement touchées par le chômage en ZRR. Ainsi, parmi les demandeur.e.s d'emploi de moins de 25 ans, 61 % sont des femmes en ZRR, alors que ce taux est de 50 % en moyenne en France métropolitaine¹⁷⁶.

La précarité de l'emploi frappe davantage les femmes en ZRR que dans l'ensemble de la France métropolitaine, alors que la situation des hommes ne varie pas : 16 % des femmes sont en contrat précaire (CDD, intérim, hors apprentissage) contre 11 % des hommes en ZRR. En France métropolitaine, la part des hommes est également de 11 % et celle des femmes de 14 %¹⁷⁷.

Par ailleurs, les femmes bénéficient relativement moins que les hommes de certaines aides à l'installation. « *Ainsi, parmi les 945 exploitantes agricoles de moins de 40 ans qui se sont installées en 2010, 28 % ont bénéficié de la dotation jeune agriculteur (DJA), alors que c'était le cas de 39 % des hommes. Surface plus petite, installation plus tardive en âge, formation agricole moindre : tels seraient les facteurs d'explication de cet écart* »¹⁷⁸.

Des besoins d'accompagnement et d'espaces de remobilisation

Les missions locales jouent un rôle important dans l'information et l'accompagnement des jeunes vers l'emploi au sein des territoires ruraux. Elles bénéficient en effet d'une couverture du territoire relativement dense (il existe aujourd'hui 447 missions locales, qui disposent de plus de 5 000 lieux d'accueil en comptant les antennes et permanences, dont celles présentes dans les espaces ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville). Cette implantation en fait souvent le premier interlocuteur de proximité pour les jeunes ruraux.ales.

Le réseau des missions locales accompagne 1,6 millions de jeunes âgé.e.s de 16 à 25 ans, dont 16 % issu.e.s des territoires ruraux, définis *via* les Zones de revitalisation rurale¹⁷⁹. Elles prennent en compte de manière globale la situation et les projets des jeunes, avec trois axes importants : l'accès à l'autonomie en termes d'hébergement, de logement et de santé, l'accès à l'emploi, avec un accompagnement personnalisé et des actions menées avec les entreprises, ainsi que l'accès à la formation professionnelle¹⁸⁰. Plusieurs des acteur.rice.s territoriaux.ales et sociaux.ales rencontré.e.s pour l'élaboration de cet avis ont souligné la perception en général positive qu'ont les jeunes ruraux.ales de leur présence et de leur action. Le fait qu'elles ne soient accessibles qu'aux jeunes de 16 à 25 ans peut en revanche nuire à la continuité de leur rôle auprès des jeunes.

175 INSEE RP 2010, communes ZRR, France métropolitaine.

176 DARES 2011, communes ZRR, France métropolitaine.

177 Communes ZRR, INSEE RP 2010.

178 Analyse du centre d'études et de prospective n°38, « Les femmes dans le monde agricole » (2012), ministère de l'Agriculture.

179 Il s'agit des territoires de moins de 31 habitant.e.s au km².

180 Audition de Serge Kroichvili, délégué général de l'Union des missions locales (UNML), le 21/09/2016.

Une étude a été menée en 2012 par onze missions locales de la région Centre auprès de 110 communes rurales (il s'agit de communes de moins de 2 000 habitant.e.s présentant en moyenne une densité de 20,9 habitant.e.s au km², ce qui est proche de celle des communes très peu denses au sens de la typologie européenne enrichie par l'INSEE) afin de comparer les situations des jeunes suivi.e.s par les missions locales dans ces communes par rapport à celles des jeunes suivi.e.s dans les préfectures des quatre départements de la région (Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire).

Cette étude montre que le délai de latence, c'est-à-dire le temps passé entre la sortie du système éducatif et l'inscription à la Mission Locale /PAIO est plus court pour les jeunes des communes rurales de l'échantillon : 43 % ont pris contact avec la Mission locale moins de six mois après la sortie du système scolaire, contre 37,5 % s'agissant des jeunes des préfectures.

Les jeunes ruraux.ales accèdent moins à la formation : la part des jeunes ayant intégré une formation est de 13,4 % pour les jeunes suivi.e.s dans les communes de l'échantillon, contre 17,5 % pour celles et ceux résidant dans les Préfectures. Cette situation tiendrait pour une part à ce que les jeunes de milieu rural recherchent davantage dans un premier temps l'emploi et à ce que « *les organismes de formation proposant des formations qualifiantes sont principalement situées dans les villes préfectures et sous-préfectures* », ce qui peut poser des problèmes d'accessibilité pour les jeunes ruraux.ales.

Malgré des difficultés de mobilité et un niveau de diplôme plus élevé que celui des jeunes des Préfectures, les jeunes ruraux.ales des communes de l'échantillon accèdent en plus forte proportion à l'apprentissage.

Les jeunes ruraux.ales des communes de l'échantillon accèdent par ailleurs davantage à l'emploi : « *la part des jeunes suivis ayant intégré un emploi s'élève à près de 44 % pour les jeunes des communes de l'échantillon, contre 34 % pour les jeunes résidant dans les préfectures (). Qualitativement, les jeunes des communes de l'échantillon signent proportionnellement davantage de contrats en CDI et de CDD, de contrats aidés en CDI (CIE et CAE). Elles.Ils sont moins concernés.e.s par l'intérim et plus par le travail saisonnier. Cependant, l'accès à l'emploi stable (CDI à temps plein) reste marginal (12 %), surtout pour les femmes* ». ¹⁸³

181 Missions locales de la région Centre : *Jeunesse et Ruralité, de l'observation croisée ... à l'analyse d'une situation critique* (2012), p. 9 à 11.

Les agences locales de Pôle emploi constituent un autre acteur essentiel de la politique de l'emploi. Toutefois, leur moindre densité d'implantation complique leur accessibilité pour les jeunes ruraux.ales qui ne disposent pas d'un véhicule et notamment d'une voiture, ou hésitent à l'utiliser en raison des coûts induits. Par ailleurs, les structures de Pôle emploi sont surtout axées en matière d'accompagnement sur l'emploi salarié et moins vers l'activité indépendante, la création d'activité ou le fait de se mettre à son compte sur l'accompagnement, alors qu'il s'agit souvent d'un enjeu important pour les jeunes dans les zones rurales.

Pauvreté monétaire et « invisibilité » de certain.e.s jeunes ruraux.ales et néo-ruraux.ales

Le rapport sur l'état de la France 2015 du CESE note que « certains territoires ruraux sont frappés par des phénomènes d'exclusion sociale et de pauvreté qui contrastent avec le dynamisme d'autres zones rurales, lié notamment à l'activité agricole et touristique. S'ils ne présentent pas la même visibilité immédiate (que dans les quartiers périphériques des grandes villes), cela tient principalement à la retenue des habitant.e.s des zones rurales en situation de précarité »¹⁸².

Une étude récente de l'INSEE, fondée sur un dispositif permettant d'observer le revenu disponible des ménages à un niveau plus fin que ce n'était précédemment possible, analyse le taux de pauvreté monétaire au niveau de la commune. **En 2012, le seuil de pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du niveau de vie médian, était d'environ **990 euros pour une personne seule** et le taux de pauvreté monétaire **atteignait 14,3 % pour la France métropolitaine**. Selon cette étude, au niveau communal, la pauvreté monétaire est la plus forte, d'une part, dans les **villes-centres des grandes aires urbaines**, où le taux de pauvreté atteint près de 20 % en moyenne, et d'autre part, dans les **communes isolées hors de l'influence des villes** (17 % en moyenne), c'est-à-dire les **espaces ruraux isolés**, qui accueillent 5 % de la population métropolitaine et une part un peu moindre des jeunes. En milieu rural isolé, **le taux de pauvreté monétaire est particulièrement élevé dans le Sud-Est** (24 % en Languedoc-Roussillon, 25 % en Corse)¹⁸³.

182 CESE rapport sur l'état de la France 2015, rapporté par Daniel-Julien Noël.

183 INSEE Première n°1552, une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », par Anne-Thérèse Aerts, Sandra Chirazi et Lucile Cros (juin 2015)

Rapport

Des caractéristiques de l'espace rural peuvent favoriser une « invisibilité » relative des personnes et notamment des jeunes qui y résident : faible densité et dispersion de l'habitat dans certaines campagnes, en particulier dans le rural isolé, mais aussi distance et éloignement relatif des pôles où se trouvent les services sociaux, qui ont sans doute de ce fait plus de difficultés à connaître les jeunes ruraux.ales en difficultés et à les accompagner. D'autres facteurs peuvent aussi contribuer à cette « invisibilité » : « impensé » de la pauvreté rurale, avec l'idée que la présence dans les campagnes d'espaces naturels et de solidarités spécifiques aux espaces ruraux y permettrait une vie *quasi* autarcique. L'importance de la valeur travail dans les sociétés rurales peut aussi favoriser l'invisibilité de la pauvreté des jeunes car elle peut se traduire par un effacement de ceux qui n'ont pas de travail et se retrouvent de ce fait « en marge », voire exclu.e.s. Enfin, peut jouer en ce sens le taux de chômage des jeunes plus faible en général dans les espaces ruraux que dans les villes, mais avec un chômage déguisé et du sous-emploi, qui peuvent là aussi susciter une moindre vigilance des pouvoirs publics.

Garantie jeune

La Garantie Jeunes permet d'accompagner tout.e jeune (18 à 25 ans) en situation de grande précarité vers l'emploi et la formation. Les jeunes concerné.e.s doivent être sans emploi ni formation et avec des ressources ne dépassant pas 535,17 €. Pour mettre en œuvre ce dispositif, un contrat est signé pour un an (renouvelable une fois sous réserve de l'accord de la commission départementale) entre le jeune et la mission locale. Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière d'un montant maximum de 470,95€.

Ce contrat prévoit :

- les actions engagées par la mission locale en vue de l'insertion du jeune (entretiens individuels et collectifs avec des mises en situation professionnelle, proposition d'emploi, de stage, d'apprentissage, ...);
- ainsi que l'obligation pour le jeune d'y participer.

Expérimentée depuis 2014, la Garantie Jeune doit être généralisée à l'ensemble du territoire en janvier 2017. Si la Cour des comptes a salué l'opérationnalité de ce dispositif, son coût est important en milieu rural. Ainsi, Mme Cabrespines, directrice de Mission Locale d'un territoire rural de Bourgogne, estime le coût de la mise en œuvre du dispositif sur ce territoire à environ 30 % de plus que ce ne serait le cas en ville. Cela vient de la nécessité de démultiplier les lieux pour être au plus près des jeunes, de se déplacer quotidiennement pour aller au sein des entreprises, en commission départementale, etc. Elle mettait également en avant, lors de cet entretien avec les rapporteur.e.s, le cas de nombreux jeunes en situation de pauvreté monétaire qui n'entrent pas dans les critères actuels mais ont besoin d'accompagnement et de mise au travail. Cela concerne particulièrement les jeunes dont les parents ont des ressources légèrement supérieures aux critères d'entrée dans le dispositif. Les coûts supplémentaires de la mise en œuvre en milieu rural ne sont actuellement pas pris en compte dans le cadre du dispositif.

Dans le rapport intitulé *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes* de 2015, le CESE préconisait de faire de la garantie jeunes un droit pour tout jeune ni en emploi, ni en formation répondant aux critères et d'améliorer le dispositif en assouplissant les conditions - droit au recommencement, prolongation de la période d'adaptation - et en évitant les carences de paiement de l'allocation.

Une étude de l'ONPES¹⁸⁴ vise à approcher ce phénomène de manière qualitative *via* des entretiens auprès de jeunes ruraux.ales et néo-ruraux.ales¹⁸⁵ de 18 à 30 ans en situation de pauvreté en Haut-Languedoc et dans l'Avesnois, cantons ruraux de l'Hérault et du Nord.

L'étude met l'accent sur le rôle d'**amortissement de certains des effets de la crise** par l'espace rural, qui joue un rôle de refuge. Les jeunes restent dans l'espace rural pour **vivre une expérience originale, que l'on ne peut pas vivre en ville. Elles.Ils ont intégré la précarité** dans laquelle vivaient déjà souvent leurs parents. **S'installer à la campagne est supposé coûter moins cher**, dans une « **stratégie du moindre coût** ». Mais pour pouvoir rester, il faut avoir un projet, pouvoir créer son propre emploi, car il y a peu d'emplois salariés dans les zones rurales. La plupart des jeunes interrogé.e.s disent qu'elles.ils ne trouvent pas l'accompagnement nécessaire au développement de leur projet, dont le caractère atypique déroute les élu.e.s, et les dispositifs, souvent cloisonnés, s'adaptent mal à leurs besoins. Les structures d'accompagnement sont souvent éloignées du rural, et y accéder coûte cher, hors les Missions locales, mais, si l'apport de celles-ci est apprécié, il s'arrête à 25 ans, et le cloisonnement des dispositifs laisse beaucoup de ces jeunes hors de la protection sociale, au risque de l'exclusion. L'étude note que joue enfin dans le sens de l'invisibilité la tendance de certain.e.s jeunes ruraux.ales et néo-ruraux.ales à privilégier « *le recours aux ami.e.s plutôt qu'aux institutions* » par méconnaissance des dispositifs et « *par méfiance et peur du contrôle* »¹⁸⁶.

III. UNE QUALITÉ DE VIE QUI DÉPEND DE FACTEURS MULTIPLES

A. Une qualité de vie ressentie dans les territoires ruraux mais qui ne répond pas toujours aux attentes des jeunes

De nombreux jeunes souhaitent s'installer dans les territoires ruraux. C'est le cas des jeunes issu.e.s du rural : 87 % d'entre eux.elles désirent vivre à la campagne et 72 % y travailler¹⁸⁷. C'est également le cas des citoyen.e.s : en 2005, 34 % d'entre eux.elles envisageaient de s'installer un jour durablement à la campagne et 13 % souhaitaient entreprendre des démarches dans ce sens¹⁸⁸.

Ce souhait peut s'expliquer par deux processus complémentaires : l'attrait pour les territoires ruraux, mais aussi une certaine réticence, voire un rejet à vivre dans les grandes villes. L'attrait pour les espaces ruraux se matérialise par divers critères. Le premier, pour les

184 ARIAC Coopérative d'entrepreneurs : Hélène Tallon, Ingrid Lignéres, Marie-Christine Bureau, Eliane Le Dantec : Rapport : *L'invisibilité sociale : publics et mécanismes, les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et néo-ruraux* (novembre 2015), p. 6 et 7.

185 Les néo-ruraux.ales sont, comme précédemment défini.e.s, des jeunes n'ayant jamais vécu dans le rural mais qui s'y installent, souvent à la recherche d'une meilleure qualité de vie.

186 Audition d'Hélène Tallon, géographe, co-auteure de l'étude.

187 Enquête Accueillir les jeunes en milieu rural menée en 2005 par le MRJC/INJEP.

188 « Accueillir » MRJC /IPSOS p25 en 2005.

jeunes issu.e.s de ces territoires, est le double sentiment de liberté et de protection, comme le décrit la géographe Mélanie Gambino¹⁸⁹. C'est également le besoin d'un certain « retour à l'essentiel », ou à « la terre », qui se manifeste dans des territoires où le rapport à l'argent est moins prégnant. Reprendre possession du temps peut être également attractif, dans une société où les échanges se multiplient et s'intensifient. Cette décélération se retrouve dans le mouvement « *Slow Life* » (que l'on peut traduire « ralentissement »), phénomène apparu dans les années 80 en Italie avec le mouvement « *Slow food* » qui s'est répandu dans le monde et dans plusieurs domaines (éducation, art, management, etc.). Certains territoires, *via* leurs offices de tourisme, utilisent cette décélération comme atout attractif¹⁹⁰. Les liens interpersonnels forts dans les espaces ruraux, même s'ils peuvent parfois être perçus comme oppressants, permettent une certaine sécurité ou protection vis-à-vis d'un monde extérieur « hostile » pour certain.e.s. Dans le rural, la proximité et la relative stabilité d'une partie importante des habitant.e.s peuvent favoriser les relations interpersonnelles et la confiance mutuelle.

Les ruralités sont aussi attractives par leur proximité avec des paysages naturels. Par ailleurs, nombre de jeunes ménages venant des villes avec des enfants en bas âge sont attirés, comme noté *supra*, par les coûts du foncier et de l'immobilier relativement faibles dans la majorité des campagnes, ainsi que par la possibilité d'accéder plus facilement à la propriété d'une maison, le cas échéant avec jardin. Cette attraction concerne en particulier les communes rurales relativement proches des villes, où la plupart des actif.ive.s qui composent ces jeunes ménages continuent à travailler.

Le CESE indiquait déjà en 2015¹⁹¹ que l'image des espaces ruraux a fortement évolué positivement ces dernières décennies. Les territoires ruraux sont devenus « pour beaucoup synonymes de calme, de repos et de proximité avec la nature. Ces qualités apparaissent aujourd'hui d'autant plus précieuses que, dans le même temps, les excès d'une certaine forme d'urbanisation ont engendré des externalités de nature à dégrader la qualité de vie ». L'attrait pour le rural est donc lié également en partie au rejet des grandes villes, qui s'exprime par des difficultés à y vivre à cause de ces externalités négatives (pollution de l'air mais également sonore ou visuelle, prix de l'immobilier, etc) comme le note le géographe Jean Ollivro. La ville, et plus spécifiquement Paris, cristallisent ces craintes. On en a une illustration dans le travail de Benoit Coquart, sociologue. Celui-ci note que la capitale est systématiquement décrite par les jeunes issus de milieux populaires de Haute Marne qu'il a étudié.e.s, sous l'angle de l'insécurité, d'un coût de la vie trop élevé, de la peur de la foule mais aussi de l'étranger. Paris est décrite comme une ville impersonnelle où la détresse d'autrui ne suscite souvent que l'indifférence.

189 Audition CESE.

190 Mayenne <http://www.mayenne-slowlydays.com/slowlydays> <http://www.cles.com/enquetes/article/slow-life-vers-de-beaux-lents-demains>

191 CESE, Rapport *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?*, op. cit. p. 202.

Une facilité d'accès au logement à relativiser

La relative facilité d'accès au logement participe de l'attractivité des territoires ruraux.

Comme noté *supra*, le logement est en général moins cher dans les communes rurales, ce qui peut en faciliter l'accès pour les jeunes qui disposent d'un emploi et d'un revenu stables.

Selon l'étude déjà citée *Les jeunes ruraux, des jeunes comme les autres ?*, 32 % des jeunes ruraux.ales de 18 à 30 ans sont propriétaires ou accédant.e.s à la propriété (20 % des jeunes urbain.e.s) et ils.elles résident dans des logements plus grands, dotés en plus forte proportion d'un jardin : 88 % des jeunes ruraux.ales disposent ainsi au moins d'un trois pièces et 68 % d'un jardin (respectivement 69 % et 34 % pour les jeunes urbain.e.s)¹⁹².

Cet accès se heurte souvent à d'autres difficultés. Dans son rapport de 2013 « Le logement autonome des jeunes », le CESE note les particularités du milieu rural en matière de logement pour les jeunes. Même si les difficultés rencontrées ne sont pas spécifiques au milieu rural, elles distinguent sa situation. **« D'une part, l'offre de logements vacants de petite taille en milieu rural est en général limitée ; d'autre part, la pression foncière et immobilière peut être très élevée dans certains territoires ruraux, en particulier dans les zones littorales et de montagne présentant un attrait touristique (...). Se pose aussi la question des normes et de l'habitabilité des logements, qui y connaît souvent une acuité particulière ; en effet, si l'on excepte les territoires ruraux concernés par la périurbanisation, une partie importante du parc immobilier y est ancienne et parfois en mauvais état, nombre de maisons ou de bâtiments étant même laissés à l'abandon. Permettre un hébergement des jeunes - ruraux ou non - souhaitant s'installer en milieu rural, qu'ils désirent rester dans leur région d'origine, y revenir ou s'y installer pour des raisons professionnelles, économiques ou d'environnement, est un enjeu majeur pour l'aménagement durable des territoires »**

Florian Maillebauu, délégué à l'habitat de l'UNHAJ, explique lors de son audition que la structuration du marché locatif est peu adaptée à la demande exprimée par les jeunes dans les espaces ruraux : en effet, comme s'y trouvent essentiellement des grands logements et des maisons individuelles sur le principe de l'accession à la propriété, il est difficile de trouver de petits logements, type studio, en centre-bourgs. **Les indicateurs laissent apparaître des taux de vacance importants, (7,1 % contre 6,4 % à l'échelle nationale¹⁹³), mais les logements qu'ils concernent ne sont malheureusement pour la plupart pas adaptés aux besoins des jeunes et/ou excentrés et sans transport¹⁹⁴.**

192 Crédoc, étude *Les jeunes ruraux, des jeunes comme les autres ?*, pour le compte de la MSA (2012). Dans cette étude, sont considérées comme jeune résidant dans le rural les personnes de 18 à 30 ans habitant, soit dans une commune de moins de 2 000 habitants, soit classée dans l'espace à dominante rurale selon la typologie de l'INSEE. Op. cit.

193 http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Referencs/2006/Compte_logement/ETUDE_vacance_cle04d4f7.pdf. Stat 2004 min. Logement p 5.

194 Audition de Florian Maillebauu, le 21 septembre 2016.

En milieu rural, la question du logement est liée à la présence d'un véhicule, comme en témoignent les propos recueillis dans le cadre d'une enquête faite en préparation de la journée de travail du 13 octobre 2016 au CESE avec des jeunes porteur.euse.s de projets.

Il faut, dit Florian Maillebau, être en mesure de regarder territoire par territoire l'offre et le besoin et de répondre au cas par cas et ainsi de « faire de la dentelle ». Ainsi, explique-t-il, dans le Pays Mellois (79), un projet innovant avec les partenaires locaux.ales est constitué par une offre de 36 logements répartis sur 5 communes différentes. Ces micro-résidences, composées de deux à six logements, offrent des modes d'hébergement divers comme les Foyers jeunes travailleur.se.s ou les Centres d'hébergement. Les logements étant continuellement occupés, l'UNAJH ne connaît aucune difficulté de vacances sur ce territoire. Les locataires sont des jeunes qui entrent dans la vie active, 80 % se situent en dessous du seuil de pauvreté et la moitié ne possède aucun moyen de locomotion. Dans le même temps, a été développé un Service d'information pour le logement des jeunes (Siloj79), sous forme de plateforme numérique, permettant de mettre en corrélation offre de logement (*via* de nombreux propriétaires privées notamment) et demande de logement. Plus de 150 logements sont ainsi proposés aux jeunes de ce territoire par cette plateforme.

Action Logement joue à l'échelle de l'ensemble du territoire national un rôle important pour faciliter l'accès au logement des salarié.e.s, avec deux missions principales : construire et financer des logements sociaux et intermédiaires ; accompagner les salarié.e.s, et notamment les jeunes actif.ive.s, particulièrement mobiles, dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, de manière à faciliter leur accès au logement, et donc à l'emploi. Les dernières années ont été marquées en matière de logement des jeunes par la signature d'un Accord National Interprofessionnel, avec la mise en place du MOBILI-JEUNE, le développement de l'accompagnement à la co-location... Pour rendre plus facile l'accès des jeunes à l'information sur le logement, a été retenue l'idée de développer une plateforme « Logements des alternants », accessible depuis les sites des CFA (Centre de formation des apprenti.e.s) en partenariat avec les Conseils régionaux, et sur les sites des partenaires et clients d'Action Logement. Cette plateforme aura vocation à délivrer l'information la plus exhaustive possible sur le logement des jeunes, l'offre des produits et des services Action Logement et hors Action Logement : Locapass, Mobili Jeune, VISALE, mais aussi l'Aide Personnalisée au Logement et celles délivrées par les Régions, ainsi que par d'autres entités le cas échéant. Un partenariat entre la CAF et Action Logement est en construction pour mieux articuler les droits des jeunes alternant.e.s et leur déblocage accéléré.

Rapport

Se développent par ailleurs *via* des partenariats dans le logement social et privé, une offre nouvelle et diversifiée de logements en zones rurales, au premier rang desquels le logement autonome, mais aussi la colocation ou la chambre chez l'habitant.e. Cette offre est parfois associée à des aides financières de solvabilisation des jeunes locataires et de sécurisation financière pour les propriétaires bailleur.euse.s. Action Logement propose en la matière le cautionnement Visale, accessible aux personnes de moins de 30 ans, le Locapass pour le financement du dépôt de garantie, les aides en mobili-jeunes pour les jeunes en mobilité liées à l'emploi ou à la formation qui viennent compléter l'APL.

Le cautionnement ViSALE, destiné, pour ce qui concerne les jeunes, à tout salarié.e (ou titulaire d'une promesse d'embauche sous un mois) du secteur assujetti, de moins de 30 ans, entrant dans le logement avant la fin de son contrat de travail et au plus tard dans les 12 mois de l'entrée dans l'emploi, dont le taux d'effort net est, pour les jeunes en emploi précaire au maximum de 50 %, et pour les jeunes non précaires (CDI confirmé) compris entre 30 et 50 %.

S'agissant des ménages logés par un organisme d'intermédiation locative agréé, les dispositions Visale sont les suivantes : est éligible tout.e candidat.e locataire logé.e en mandat de gestion ou sous location hors dispositifs financés par l'Etat ou par les collectivités (par exemple Solibail ou Louez solidaire), entrant dans un logement du parc privé, dont le taux d'effort est au maximum de 50 %. Le calcul du taux d'effort inclut à titre exceptionnel tous les revenus de complément (prestations familiales et sociales, aides au logement, RSA...).

La garantie, distribuée sous la forme d'un cautionnement gratuit, couvre, en cas de défaillance du locataire, les impayés de loyers et charges sur la durée initiale du bail (3 ans). Le locataire reste cependant redevable auprès d'Action Logement du remboursement de sa dette.

Visale concerne les logements dont le loyer (charges comprises) est au maximum de 1 300 € dans la France entière, soit une très grande partie des logements situés en zones rurales et de relativement petite surface susceptibles d'intéresser les jeunes.

Une mobilité difficile

L'offre de transports publics dans les territoires ruraux est insuffisante comme le note le CESE dans l'avis *Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives*¹⁹⁵. La mobilité dans ces territoires se caractérise par trois éléments¹⁹⁶ : des distances élevées de déplacement du fait de la dispersion de l'habitat et de l'éloignement des emplois et des services urbains ; une organisation de réseaux de transports collectifs classiques rendue difficile par cette dispersion, tant en service rendu qu'en charge financière pour les budgets publics ; une population « en majeure partie « captive » de l'automobile pour ses déplacements quotidiens ».

France Stratégie souligne que la population des territoires à faible densité, qui représente environ 40 % de la population totale, parcourt la majeure partie des kilomètres parcourus dans notre pays pour des déplacements quotidiens. Les 20 millions de voitures qui circulent chaque jour dans ces territoires « émettent environ 40 millions de tonnes de CO₂, soit 8 % des émissions totales de gaz à effet de serre, de la France, tous secteurs confondus ». Les femmes sont concernées de manière importante par cette mobilité : une étude du CGET sur *Les femmes dans les territoires ruraux*¹⁹⁷ relève que « les femmes actives des cantons ruraux sont relativement nombreuses à travailler dans une autre commune de leur département (51,2 % contre 45,9 % des femmes urbaines et 46,2 % des hommes ruraux) »¹⁹⁸.

L'étude déjà citée du Credoc *Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres ?* relève que 86 % des jeunes ruraux.ales de 18 à 30 ans possèdent au moins une automobile contre 62 % des jeunes urbain.e.s. Huit jeunes ruraux.ales sur dix ont conduit au cours des douze derniers mois (contre 6 sur 10 pour les jeunes urbain.e.s).

En zone périurbaine et rurale, selon le CAS, la part des revenus des ménages affectée au transport « peut atteindre 25 % pour un ménage à très faible revenu et éloigné de son emploi ». La mobilité est donc plus coûteuse dans le rural que l'urbain : « un ménage rural consacre ainsi 4,3 points de plus que la moyenne des ménages et 11,1 de plus qu'un ménage de l'unité urbaine de Paris à son budget automobile ».

L'usage d'un véhicule individuel est de ce fait rendu nécessaire, ce qui implique au-delà de la possession d'un véhicule, l'obtention d'un permis. Une étude du ministère de l'Éducation Nationale démontre du reste le rôle déterminant que prend l'obtention du permis de conduire pour l'accès à l'emploi, faute de transports publics accessibles et suffisamment cadencés.

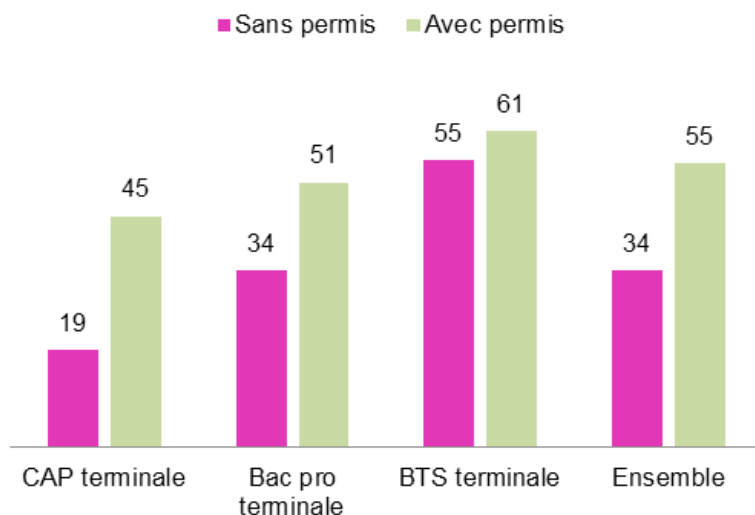
195 CESE *Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives*, (transports de personnes) rapporté par Bruno Duchemin et Oliver Marembaud (2015).

196 Centre d'analyse stratégique (CAS, aujourd'hui France stratégie), rapport aux *Nouvelles mobilités dans les territoires périurbains et ruraux*, 2012.

197 Il s'agit des cantons ruraux très peu denses, qui accueillent environ 4 % de la population et 2,5 % des jeunes âgés de 18 à 29 ans.

198 CGET, *Les dossiers d'observation n°1* « Les femmes dans les territoires ruraux », de Brigitte Baccaïnin et Laetitia Firdion (2014), p. 4.

Taux d'emploi au 1^{er} février 2015 selon la classe de sortie et la possession du permis de conduire (en %)



Lecture : au 1^{er} février 2015, 19 % des jeunes sortants d'une terminale de CAP sans le permis de conduire sont en emploi.
Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études
Source : MENESR-DEPP, enquête IVA 2015.

Pour les jeunes en milieu rural, le lien mobilité/emploi est encore plus fort. Dans son enquête sur les jeunes habitant en milieu rural, l'Observatoire Social des Mobilités montre que 68,5 % des jeunes interrogé.e.s pensent qu'ils.elles pourraient répondre à plus d'offres de formation ou d'emploi s'ils.elles n'avaient pas de problème pour se déplacer et 32 % disent qu'ils.elles n'ont pas pu assister à un entretien d'embauche ou dans une structure d'aide à la recherche d'emploi (type Pôle Emploi) parce qu'ils.elles ne pouvaient pas s'y rendre¹⁹⁹.

199 https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Presentation_OSDM_-_CNML_-_070613.pdf

La difficulté particulière à se déplacer pour les jeunes ruraux.ales de moins de 18 ans ou même plus âgé.e.s quand ils.elles n'ont pas encore leur permis a été soulignée par plusieurs intervenant.e.s²⁰⁰, dont Mme Gabriella Melo, chargée de mission Jeunesse au Pays de l'Ardèche méridionale, lors de son audition par la section, et ce en particulier pour les filles, notamment dans la mesure où elles ont tendance à moins recourir à l'autostop Cette difficulté a également été pointée par plusieurs des jeunes présent.e.s à la journée du CESE avec de jeunes porteur.e.s de projets du 13/11/2016.

Une enquête menée par des porteuses de projets entendues le 13 octobre 2016 fait sur ce point le relevé de témoignages suivant :

Est notamment relevée **l'insuffisance des transports en commun** en termes de nombre de lignes et de fréquence de passages.

Tableau : Transports en commun

Océane	A la campagne, il manque des transports en commun et la fréquence de leur passage est insuffisante
Amélie	problème de fréquence de passage des bus, on se sent coupé.e. du monde, on ne peut pas bouger
Mathilde	Chez moi, il y a un bus le matin et un bus le soir, c'est tout.
Cécile	Faute de bus, les jeunes se renferment, ils passent leur temps sur Internet et sur leur portable, ce qui génère d'autres problèmes
Lisa	J'habite dans un village très étendu. Le bus s'arrête à l'entrée du village. J'ai au moins une heure de route pour rentrer à pied chez moi
Aglaé	Dans mon village ; il y a trois horaires de passage pour aller à l'école. Le matin, les enfants doivent arriver très tôt avant l'heure de cours. Ce n'est pas motivant.
Alexander	Le permis, cela facilite les déplacements, on est moins dépendants des familles.

Source : Étude préparatoire MFR La Bagotière, *La jeunesse actrice à part entière du monde rural* (2016)²⁰¹.

Quant au passage du permis, les principaux freins évoqués sont la question du coût et l'éloignement des auto-écoles.

200 C'est également le cas du rapport : *Parcours de jeunes et territoires* (2014) de l'INJEP, dirigé par François Labadie.

201 Étude préparatoire « *La jeunesse, actrice à part entière du monde rural* », réalisée par Tonya Courselle et Mylène Osmont, étudiantes en 1^{ère} année de BTSa DATR à la MFR La Bagotière (Calvados) auprès des 19 étudiant.e.s du groupe de 1^{ère} année. La très grande majorité (18) d'entre elles.eux vient d'espaces ruraux (Normandie, Sarthe, secteur rural proche de Toulouse) et un(e) d'un secteur urbain (Caen).

Rapport

Tableau : Freins au passage du permis

Steven	C'est le coût mais surtout le manque de temps (disponibilité par rapport à mes horaires de formation)
Christopher	Possibilité de réviser le code <i>via</i> Internet.
Mathilde	Accès à l'auto-école compliqué : éloignement et parcours compliqué à pied.
Alexis	Pas les moyens financiers.
Océane	Code <i>via</i> Internet, c'est bien mais la présence d'un moniteur, c'est mieux.
Emilie	J'ai travaillé deux mois pour me payer le permis.
Jessica	Je vais à pied à l'auto-école, il y a 1,5 km avec des côtes.
Alexander	Quand ma mère ne peut pas m'emmener, j'y vais en vélo. J'ai 15 km aller et 15 km. Retour.
Lisa :	Je suis loin de l'auto-école, environ 2 heures aller et retour. Pas de possibilité de co-voiturage avec l'auto-école.
Amélie .:	Je m'arrange avec l'auto-école.
Léonie :	Mon moniteur vient me chercher en voiture.

Source : Étude préparatoire MFR La Bagotière, *La jeunesse actrice à part entière du monde rural* (2016).

Afin de répondre à cette problématique, de nouveaux moyens et acteur.rice.s tentent de résoudre l'équation complexe de faire du transport collectif malgré de faibles densités de population. Ainsi, des initiatives sont prises pour favoriser le développement du covoiturage dans les territoires ruraux : au-delà des grands sites internet nationaux, de nombreux départements ont lancé leurs propres sites pour répondre notamment à la question des trajets domicile-travail. La SNCF propose également des services spécifiques tels que le site IdVroom qui met en relation des usagers pour leurs trajets domicile-gares. Des expériences innovantes tel que Covoit'ici permettent la mise en place de « co-voiturage instantané » pensé pour les territoires ruraux. Le développement de la location de véhicules entre particulier.ère.s est également à noter²⁰².

Teddy Delaunay, doctorant au laboratoire Ville mobilité Transport, travaille sur les enjeux de développement des services de mobilité collaboratifs dans les territoires périurbains et ruraux d'Île-de-France. Dans ce cadre, il participe notamment à la mise en place de l'expérimentation « Covoit'ici » et au déploiement d'un « Rézopouce » dans le Gatinais. Il est ancien lauréat du concours interdisciplinaire Ergapolis, créé par le cabinet de conseil Staff Planet, qui permet aux étudiant.e.s, futur.e.s concepteur.rice.s des villes et territoires, de créer un langage commun du développement durable et de s'ouvrir aux approches transversales.

202 Drivy, Buzzcar.

Le projet Covoit'ici vise à favoriser les transports de covoiturage quotidiens de courte distance dans des espaces (villages de 1000 habitant.e.s par exemple) dont la densité relativement faible ne permet pas une desserte cadencée par des transports collectifs traditionnels. Le service comprend trois étapes principales : la personne souhaitant se déplacer comme passager.ère se connecte sur smartphone ou s'inscrit à une borne de covoiturage avec écran tactile située près de la chaussée et précise sa destination ; temps d'attente estimé et prix lui sont indiqués. 2. Sa destination s'affiche en temps réel sur les panneaux lumineux de la station de covoiturage et est transmise, *via* internet, à l'application smartphone ; à terme, elle le sera aussi à des véhicules connectés. 3. Un.e automobiliste peut alors s'arrêter, prend le ticket remis par le.la passager.ère et le.la dépose à la destination convenue. 3. Le.la conducteur.rice récupère l'argent *via* Internet dans un délai de 14 jours après le covoiturage. Le service intègre un système de notation du.de la passager.ère et du.de.la conducteur.trice. Ce service fonctionne en Île-de-France, dans le Vexin, avec 5 stations déployées à fin septembre 2016 et une dizaine d'autres en déploiement ou à l'étude. Il est ouvert aux adultes, ainsi qu'aux jeunes à partir de 16 ans, avec autorisation des parents

Des tarifs préférentiels existent par ailleurs dans beaucoup de régions pour les moins de 26 ans comme la carte intermodale ZOU en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou des formules de Transport à la demande (TAD).

Au-delà de l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes et de l'homogénéisation des pratiques spatiales masculines et féminines qu'elle a entraînée depuis les années 1970, la mobilité des femmes et des hommes reste différente, les femmes ayant par exemple moins recours à l'autostop que les hommes²⁰⁴. Les déplacements des hommes et des femmes divergeant, les nouvelles solutions imaginées en faveur d'une meilleure mobilité des jeunes les affectent différemment. Il apparaît ainsi nécessaire que les initiatives menées par les acteur.rice.s locaux.ales en termes de visibilité soient traitées au prisme du genre²⁰⁵.

Pour autant, la mobilité ne concerne pas uniquement son aspect physique rappelé dans l'introduction. La mobilité est avant tout une capacité à se projeter au-delà de son « chez soi », comme le rappelait la géographe Mélanie Gambino lors de son audition. On retrouve comme pour l'orientation scolaire, ainsi que le note Bernard Gaillard, vice-président du CESER de Bretagne, « *un manque d'appétence de certains jeunes pour une mobilité qui les conduirait à s'éloigner de leur territoire* ». Leur environnement ne les invite pas nécessairement à aller voir ailleurs, ce qui ne favorise pas la nécessaire prise de distance critique par rapport à la réalité²⁰⁶.

203 Projet présenté par Teddy Delaunay lors de la journée du 13/10/2016.

204 Cf : *L'usage de la ville par le genre* par A'urba et ADES CNRS 2011.

205 Source : Boite à outils Genre : Transports et mobilité, élaboré par l'AFD et publié en 2015.

206 Entretien des rapporteur.e.s avec Bernard Gaillard, vice-président du CESER, président de la Commission Qualité de vie, Culture et solidarité, et CESER de Bretagne, avis *Les univers sociaux et culturels de Bretagne*, rapporté par Annie Guillemet et Sylvère Quillerou (2011), p. 7.

Ce moindre attrait de certains jeunes pour la mobilité, synonyme d'ouverture plus que de déplacement, n'a pourtant pas de fatalité. Les associations, structures d'accompagnements et l'école peuvent ouvrir à ce monde de la mobilité et donner envie aux jeunes de l'explorer. Ainsi, par exemple, le programme européen Erasmus +, qui cible prioritairement les Jeunes Ayant Moins d'Opportunités (JAMO), tente de donner accès à la mobilité européenne par des rencontres de jeunes.

Des services indispensables à la vie

L'accès aux services et aux services publics

Disposer d'une gamme diversifiée d'équipements, de commerces ou de services, publics ou privés, à une relative proximité, est un élément essentiel de l'attractivité d'un territoire. Leur présence conditionne en grande partie la qualité de vie de ses habitant.e.s et c'est l'un des facteurs qui peut contribuer à y retenir sa population, et notamment ses jeunes, ou à en attirer de nouveaux.elles.

Les témoignages recueillis dans le cadre de l'enquête déjà citée conduite par deux élèves de première année du BTSa DATR auprès de leurs camarades à la MFR La Bagotière font apparaître que, aux yeux de ces jeunes, l'offre de services de proximité est insuffisante ou mal adaptée à leurs souhaits.

Tableau : accès aux services publics et aux services dans les espaces ruraux

Océane	Il y a moins de services à la campagne qu'à la ville.
Christopher	Sans moyens de locomotion, pas de logement et pas d'accès aux services proposés.
Alexander	Sans équipements sportifs, pas d'associations, moins de monde, moins d'attractivité des territoires.
Mathilde	Dans ma commune, il y a une grande salle de sport et une salle des fêtes. Ils ont diminué les horaires d'ouverture pour des raisons financières.
Lisa	Dans ma commune, ils ont créé un centre culturel sans accès pour les personnes handicapées, le problème dure sans que des solutions soient trouvées.
Lucie et Christopher	La mise en application de la loi sur l'accès des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics a été reculée.
Xavier	La question que je me pose, c'est « <i>qu'est-ce que je vais faire aujourd'hui ?</i> ». Il n'y a rien dans mon village.
Léonie	Ma municipalité manque de moyens. La question de la rentabilité est importante.
Alexander	Prévoir du temps pour profiter des équipements. Avec les déplacements, il faut compter une demi-journée ¹ .

Source : Étude préparatoire MFR La Bagotière La jeunesse actrice à part entière du monde rural 2016.

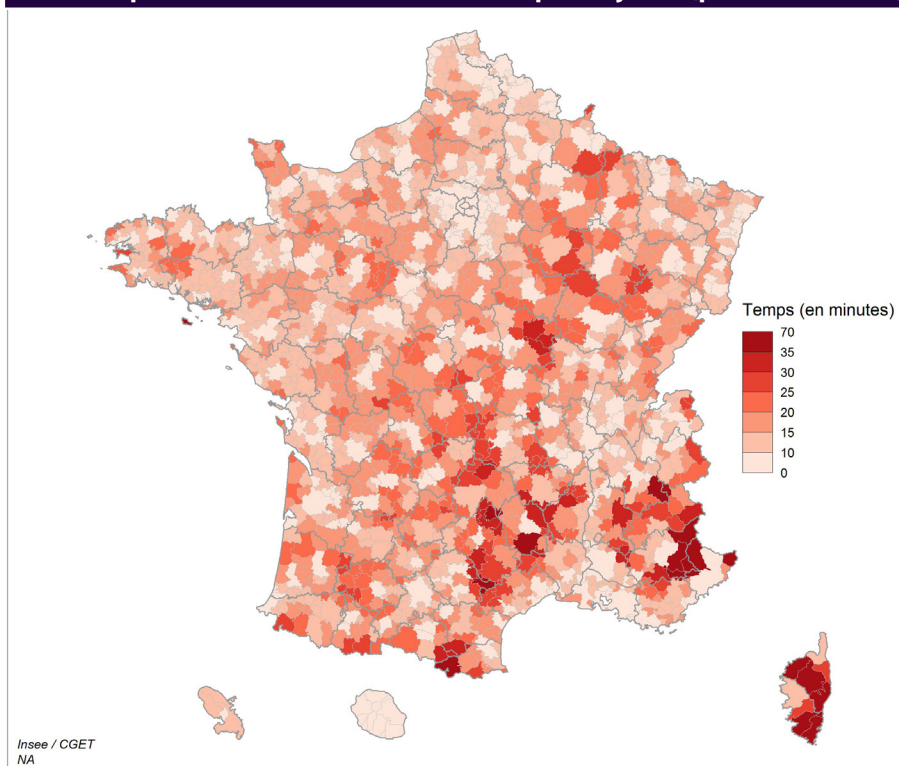
Le CESE notait déjà en 2015²⁰⁷ que l'accessibilité aux services en termes de temps d'accès diffère entre bassins de vie ruraux et urbains selon la nature des services : toutes gammes confondues, la moitié des habitants des bassins ruraux accède en moins de 25 minutes aller-retour aux commerces et aux services aux particuliers. La moitié met près de trois quarts d'heure pour accéder aux équipements de santé ainsi que de loisirs, et près de 1h20 (toujours aller-retour) pour ceux relevant du domaine de l'éducation.

Concernant les 19-29 ans, l'INSEE a calculé le temps médian d'accès aux services de ce qu'elle appelle le panier jeune²⁰⁸.

207 Avis *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?*, rapporté par Guillaume de Russé (2015).

208 Le panier jeune comporte les aspects suivants : Agence de proximité Pôle emploi, école de conduite, Agence de travail temporaire, Centre de formation d'apprentis, Maternité, Spécialiste Gynécologie médicale, Gare, Bassin de natation, Tennis, Athlétisme, Plateau extérieur ou salle multisports, Salle ou terrain spécialisé, Cinéma.

Carte : Temps médian d'accès aux services du panier jeune (par bassin de vie)



L'INSEE a consacré une étude à ce thème sur une région telle qu'Auvergne - Rhône-Alpes. Elle observe que près de 83 400 jeunes âgé.e.s de 19 à 29 ans, soit 8 % de cette population, habitent une commune dans laquelle le temps d'accès à ces services spécifiques est supérieur à 17 minutes. La part des jeunes accédant à ces services en plus de 17 minutes est notamment importante dans le Cantal (45 %), l'Ardèche (31 %), la Haute-Loire (31 %) et l'Allier (23 %). Du fait de la forte concentration des services « jeunes » dans les pôles d'emploi, les jeunes adultes sont plus éloigné.e.s des équipements spécifiques qui les concernent dans les espaces peu ou très peu denses qu'une personne plus âgée ne le sera du panier de la vie courante.

Pour pallier ces difficultés, le CESE rappelait²⁰⁹ la nécessité de préserver des points de rencontre (permanences, services itinérants) particulièrement en direction des jeunes.

Conscient de cette situation, le gouvernement s'est engagé, lors du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, à développer le nombre de maisons de services publics en partenariat avec La Poste. Au 9 novembre 2016, 700 maisons étaient déjà ouvertes et 300 supplémentaires étaient prévues avant fin 2016. Il s'est par ailleurs engagé à

²⁰⁹ CESE, avis *Aménagement du territoire, services publics et services au public*, rapporté par Jean-Alain Mariotti (2006).

expérimenter la création de services publics itinérants adossés à des maisons de services au public en activité. Des véhicules spécialement aménagés desserviront ces territoires ruraux et proposeront aux habitant.e.s les services publics essentiels (aide sociale, Pôle emploi, aides au logement, sécurité et délivrance de titres réglementaires, etc.).

Il reste à évaluer les effets de ces dispositifs en implantations mais surtout en qualité de services rendus, ils peuvent offrir des possibilités intéressantes à condition de mettre à disposition une aide qualifiée et pas seulement technique.

Se pose aussi, même s'il ne concerne pas les seul.e.s jeunes et n'est pas l'apanage des espaces ruraux, le problème du renoncement aux soins, important notamment pour les chômeur.se.s et pour les jeunes manquant de moyens financiers²¹⁰, alors que l'accès à la santé constitue un droit fondamental.

L'accès aux services de santé

Si tous les services publics sont nécessaires à la qualité de vie des jeunes, il a semblé nécessaire de consacrer un focus à la prévention santé.

Tableau : Temps d'accès aux services et aux équipements de santé

	Catégories de communes			
	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
Temps médian d'accès au médecin omnipraticien le plus proche	4	4	10	16
Temps médian d'accès à la pharmacie la plus proche	4	4	10	18
Temps médian d'accès aux urgences les plus proches	14	26	40	52

Source : Insee, base permanente des équipements, Insee références, *La France et ses territoires*, p.20.

²¹⁰ CESE, avis *L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner*, rapporté par Jacqueline Farache (2016), p. 34.

Rapport

Le CESE notait déjà en 2011 que « *En dépit d'un nombre encore élevé de médecins, la France souffre de nombreuses disparités territoriales. Ce phénomène est essentiellement circonscrit aux zones rurales et aux quartiers dits « sensibles »* ». Un exemple frappant : s'il existe 798 médecins pour 100 000 habitant.e.s à Paris, ils ne sont que 180 pour 100 000 habitant.e.s dans l'Eure²¹¹. Cette fracture médicale touche évidemment aussi les jeunes. Ainsi, l'accès à l'information sur la contraception et les MST, ainsi que sur les comportements d'addictologie est parfois difficile.

De plus, alors que les jeunes femmes sont désignées par l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF), publiée en 2000, comme victimes de nombreuses violences, le moindre accès aux services publics de santé et le faible nombre de médecins généralistes et de place dans les centres d'hébergement d'urgence impactent fortement leur prise en charge en tant que victime dans les territoires ruraux²¹².

Diverses expériences ont été conduites dans des territoires qui montrent que des actions efficaces dans ces domaines sont possibles.

L'expérience menée dans le département de l'Ardèche de permanence itinérante du Planning Familial pour être au plus près des problématiques notamment des jeunes en termes de vie sexuelle et de contraception pourrait être intéressante à reproduire sur d'autres territoires.

Le CESER Franche-Comté souligne que faire des stages sur le terrain dans le rural influence positivement les étudiant.e.s en médecine sur leur installation future. « *Ils leur permettent de découvrir concrètement la pratique de la médecine en territoire rural et créent du lien avec les maîtres de stage et plus globalement avec les acteurs locaux et les habitants* »²¹³.

Hélène Colnot-Breune, membre du CESER de Bourgogne Franche-Comté, note que près de 90 % des médecins installé.e.s en milieu rural en Franche-Comté sont issu.e.s du territoire²¹⁴.

211 <http://www.gouvernement.fr/lutte-contre-les-deserts-medicaux-ce-qu-il-faut-savoir>

212 Un des volets du 5^{ème} plan de lutte contre les violences faites aux femmes porte sur les violences faites aux femmes dans les territoires ruraux.

213 CESER Franche Comté, avis *L'accès aux soins en en Franche-Comté, pour tous et partout*, rapporte par Daniel Boucan (2014), p. 34.

214 Entretien d'Hélène Colnot-Breune avec les rapporteur.e.s le 19/10/2016.

Une démarche pour faciliter l'accès à la santé conduite par la Mutualité Française Aquitaine :

Une enquête réalisée en 2011 auprès de 23 missions locales de la région Aquitaine a permis de recueillir les besoins des jeunes de 16 à 25 ans en matière de santé. Elle a aussi servi à mieux cerner les attentes des professionnel.le.s qui ont à les accompagner et à les soigner. Ces professionnel.le.s ont exprimé le besoin de conforter leurs connaissances et, aussi d'être mieux outillé.e.s en matière d'accès à la protection sociale et à la complémentaire santé. Engagée dans la lutte contre les inégalités sociales de santé, la Mutualité Française d'Aquitaine, avec le soutien du Conseil Régional et de l'Association Régional des Missions Locales d'Aquitaine, a organisé des actions de formation et conçu un outil inédit d'aide à l'orientation des jeunes pour les professionnel.le.s des missions locales. Outre une journée de formation pour 150 professionnel.le.s des missions locales, un guide a été conçu, avec les conseils de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Dordogne et de la Mutualité sociale agricole. Sous forme d'un classeur, le « memento du conseiller.ère en mission locale » présente le système de santé et la protection sociale : le régime obligatoire, le régime complémentaire et tous les dispositifs d'accès aux soins existants. Il vise à guider les conseiller.ère.s dans la conduite de l'entretien individuel organisé avec chaque jeune pour faire le point de sa situation personnelle en matière de couverture sociale, déterminer ses droits éventuels et l'orienter dans ses démarches. Testé en 2014 par 10 missions locales, le document, qui existe aussi en version numérique, a été édité et distribué en octobre 2014.

La Mutualité Française et la Mutualité Sociale Agricole jouent un rôle important dans la constitution de pôles de santé ou de maisons de santé sur les territoires ruraux. D'autres sont créées à l'initiative des professionnel.le.s de santé libéraux.ales eux.elles mêmes.

La MSA conduit à cet égard une politique visant à inciter les jeunes à faire une consultation de médecine préventive tous les cinq ans. Pour cela, un chèque-cadeau d'une valeur de 30 € est attribué au.à la jeune effectuant le parcours de santé qui lui est proposé. Bruno Lachesnaie, directeur du développement sanitaire et social de la MSA, notait en entretien avec les rapporteur.e.s que cela permet d'améliorer sensiblement le taux de participation à cet « instant santé jeune », qui atteint ainsi 25 %²¹⁵.

215 Entretien de Bruno Lachesnaie avec les rapporteur.e.s le 25/10/2016.

Rapport

Un bilan de santé est proposé par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), examen médical préventif dont le contenu est adapté à chaque personne en fonction de son âge, de son sexe, des facteurs de risques liés à son environnement social et professionnel, à ses habitudes de vie (c'est aussi un moment d'échanges avec des professionnel.le.s de santé) et, si nécessaire, un accompagnement dans la démarche d'accès aux soins et à la santé. Il pourrait être intéressant de proposer une décentralisation de ce bilan dans les territoires ruraux.

Plus largement, est à noter le développement de maisons de santé soutenu par l'Etat et annoncé dans le cadre des comités interministériels aux ruralités, qui regroupent au sein d'une même structure plusieurs médecins et praticiens et facilitent leur installation.

Le volet santé des Assises de la ruralité prévoit par ailleurs un plan d'actions en zones rurales qui comprend les mesures suivantes :

- Faciliter l'installation de jeunes médecins ;
- Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux isolés ;
- Assurer l'égal accès aux soins dans les territoires les plus isolés ;
- Rénewer le dialogue entre élu.e.s et agences régionales de santé.

Des mesures spécifiques destinées à favoriser l'installation des professionnel.le.s de santé libéraux.ales dans les zones déficitaires sont également prévues dans les conventions nationales des professionnel.le.s avec l'Assurance Maladie. Celles-ci prennent notamment la forme de garanties de revenu avec une protection sociale améliorée pour le.la praticien.ne territorial.e de médecine générale, d'honoraires majorés, de primes à l'installation, de bourses d'études sous forme d'un contrat d'engagement de service public pour les jeunes qui s'engagent à s'installer en zone sous-dotée pendant une certaine durée.

Ces divers dispositifs mériteraient d'être évalués.

Les problèmes de santé dans les territoires ruraux sont divers.

La consommation de drogue est présente dans les territoires ruraux et touche les jeunes malgré des comportements souvent moins visibles que ceux des jeunes en milieu urbain. Or, l'accès aux soins est plus limité, comme le note l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies : ainsi, « *Si les zones rurales investiguées ne se distinguent pas franchement du reste du territoire national en termes de disponibilité des produits, le vrai problème pour les usagers est l'accès aux soins et aux structures de réduction des risques. Pour beaucoup de personnes précaires, dont un certain nombre pâtissent de l'absence de moyens de locomotion dans un contexte où le maillage des transports collectifs est faible, cette question de l'accessibilité constitue un handicap réel. L'autre problème spécifique aux zones rurales tient à l'anonymat. Ainsi, quand une offre locale existe, les usagers tendent à la négliger afin d'échapper à la stigmatisation potentielle attachée au statut de « substitués » ou d'usagers de drogues.* »²¹⁶. Comme indiqué par Benoît Coquard lors de son audition, la Meuse comme la Haute-Marne font partie des départements qui détiennent le triste de record de consommation d'héroïne par habitant.e.

La prévention doit également être importante concernant les accidents de la route car les jeunes sont particulièrement touché.e.s. Les 18/24 ans représentent 18 % des tué.e.s avec 619 mort.e.s en 2015²¹⁷.

Le CESE, dans l'avis sur *Les enjeux de la prévention en matière de santé*, rappelle le caractère essentiel pour les jeunes de la prévention notamment en matière de santé psychique, de sexualité ou de conduite à risque²¹⁸. En milieu rural, celle-ci est plus difficile dans tous ces domaines.

L'accès aux gardes d'enfants

Autre service qui impacte les jeunes familles, mais surtout la vie professionnelle des jeunes femmes, la garde des enfants. Le sénateur Juilhard considérait en 2009 que, globalement, « *15 départements parmi les plus ruraux étaient moins bien dotés en offre de garde que la moyenne. Toutefois, certains départements ruraux présentent des taux d'équipements très élevés : la Haute-Loire, l'Indre et la Vendée apparaissent ainsi parmi les départements les mieux dotés en structures d'accueil de jeunes enfants* ». ²¹⁹ L'étude déjà citée du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes relève que le nombre moyen de places d'accueil est de 4 pour 10 enfants en ZRR alors qu'il est de 5 places pour 10 enfants en moyenne métropolitaine²²⁰. Par ailleurs, 87 % des familles rurales ont recours à des assistant.e.s maternel.le.s, contre 63 % en moyenne nationale, faute de choix dans les modes de garde et notamment de places en accueil collectif²²¹. L'insuffisance des modes de garde et le manque de diversité dans l'offre impactent les carrières professionnelles des femmes, qui

216 OFDT - *Les usages de drogues en espace rural* – Novembre 2015.

217 <http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/l-observatoire-national-interministeriel-de-la-securite-routiere/accidentalite-routiere/bilans-annuels>

218 CESE, avis *Les enjeux de la prévention en matière de santé*, rapporté par Jean Claude Etienne et Christian Corne (février 2012), p. 11.

219 Sénat, Rapport d'information n° 545 *L'accueil des jeunes enfants en milieu rural*, (2009) de Jean-Marc Juilhard, sénateur.

220 Etude du HCEEFH n°2, « chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux », op. cit. (avril 2014), p. 13.

221 DRESS, *Etudes et résultats* n°814, octobre 2012.

représentent la majorité des parents prenant un contrat à temps partiel ou se retirant du marché du travail pour prendre en charge les enfants du ménage²²². Dans son étude réalisée en milieu rural, Olivier David souligne que près d'un quart des familles enquêtées envisage de mettre provisoirement entre parenthèses, voire de renoncer à la vie professionnelle d'un des parents en cas d'impossibilité de prise en charge des jeunes enfants²²³.

Dans ces espaces, il paraît nécessaire que de nouveaux services se développent (Relais Assistant.e Maternel.le notamment), pour appuyer les professionnel.le.s de la petite enfance. Dans le cadre du tout récent plan gouvernemental d'action pour la petite enfance, est prévue une aide au démarrage des maisons d'assistant.e.s maternel.le.s en milieu rural.

Des outils numériques utiles au quotidien

Le numérique est un élément aujourd'hui indispensable à l'attractivité d'un territoire et il peut apporter de nombreuses solutions aux enjeux précités : télétravail, télé médecine, achats en ligne, rendez-vous administratifs à distance.

C'est aussi le cas pour la mobilité. Dans l'avis *Révolution numérique et évolution des mobilités*, le CESE notait à cet égard : « Au sein de cette nouvelle manière de consommer, le domaine des transports n'est pas en reste : covoiturage, auto-partage, voiture avec chauffeur, auto-stop organisé etc. De ce fait, la mobilité numérique débouche sur deux formes d'évolutions distinctes qui s'opèrent de manière parallèle :

- *d'une part, elle provoque une forme d'individualisation des transports en commun ;*
- *d'autre part, elle engendre une mise des transports individuels (automobile, vélo) au service du collectif »²²⁴.*

Cela nécessite en premier lieu la présence d'une couverture réseau sur l'ensemble du territoire. Si la classification en « zones blanches » est problématique car non uniformisée, elle reste cependant le seul indicateur de l'inaccessibilité numérique de certains territoires. Le Gouvernement a publié en novembre 2015 la liste des 238 communes rurales dépourvues de toute couverture mobile. A cette liste s'ajoutent 2 200 communes qui ne sont couvertes que par la 2G. Des actions gouvernementales et certaines actions de collectivités territoriales sont en cours pour résorber ces inégalités de couverture numérique. C'est l'une des missions de l'Agence du Numérique. Beaucoup de zones blanches subsistent. Le CESE notait déjà en 2009 dans l'avis « *Conditions pour le développement numérique des territoires* » la nécessité de généraliser l'usage de la fibre optique. Le rapport d'information du sénateur Maurey sur *La couverture numérique du territoire* (2011) notait pour sa part que le potentiel offert par les technologies numériques « *peine et tarde à s'exprimer pleinement, notamment dans nos zones rurales, du fait des insuffisances des réseaux électroniques constituant l'infrastructure de base sur laquelle doivent se déployer les services à valeur ajoutée pour notre économie et nos*

222 Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Rapport n°2014 EGALITER « *Combattre maintenant les inégalités sexuelles, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés* », 2014.

223 Olivier David, *L'accès aux services d'accueil des jeunes enfants en milieu rural : un enjeu d'équité territoriale*, in *L'information géographique*, n°72 (2008).

224 CESE, avis *Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)*, rapporté par Bruno Duchemin et Olivier Marembaud (2015), p. 104.

concitoyens ». Toutefois, comme le note l'avis du CESE sur *La coproduction à l'ère du numérique*, l'essor du numérique ne peut se substituer à la présence physique des services publics et il nécessite une formation aux usages²²⁵. Le plan Très haut débit 2016-2020 vise à y répondre.

La deuxième condition est le taux d'équipement de la population en ordinateurs et tablettes. Selon l'INSEE, les 16/29 ans sont désormais aussi bien équipés en ordinateurs que les 30/44 ans : 95 % en 2013 contre 58 % en 2004²²⁶.

Le comité interministériel aux ruralités (CIR) souligne, comme le député Pascal Terrasse dans son rapport sur *Le développement de l'économie collaborative*, que les territoires ruraux sont un terrain favorable à l'émergence d'expérimentations innovantes d'économie collaborative, notamment à l'heure du déploiement du très haut débit. En ce sens, le CIR encourage l'émergence de nouvelles initiatives qui visent à renforcer la formation des acteurs locaux, à favoriser l'émergence de nouvelles plateformes et espaces de *co-working* ainsi qu'à mettre en place des outils locaux de partage de biens et services. Cela doit notamment permettre par ces actions de formation de rendre accessible ces outils, y compris aux publics les plus précaires.

Le projet de loi de Modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne prévoit que, pour favoriser le déploiement du numérique et de la téléphonie mobile, ces territoires deviennent un lieu prioritaire d'expérimentation de mix technologiques. Ces expérimentations pourraient, après évaluation et si celle-ci s'avère probante, être étendues à d'autres territoires peu denses²²⁷.

B. Un accès à la culture et aux loisirs variable

Un accès conditionné par différents facteurs

Les travaux de Jean-Pierre Saez, à partir de l'analyse des statistiques locales sur les sorties culturelles des habitants d'agglomérations, montrent que « *il y a des formes très disparates de pratiques culturelles, selon que l'on est dans les grandes villes ou dans de petites villes, voire dans le périurbain* ». Une enquête de la MSA et du CREDOC²²⁸ montre ces disparités culturelles entre jeunes ruraux et urbains : les jeunes urbains accèdent plus que les jeunes ruraux, en moyenne, aux équipements sportifs (69 % contre 66 %), aux bibliothèques (46 % contre 34 %) et aux cinémas (87 % contre 79 %). Ces disparités sont également montrées par l'étude d'Olivier David en Ile et Vilaine.

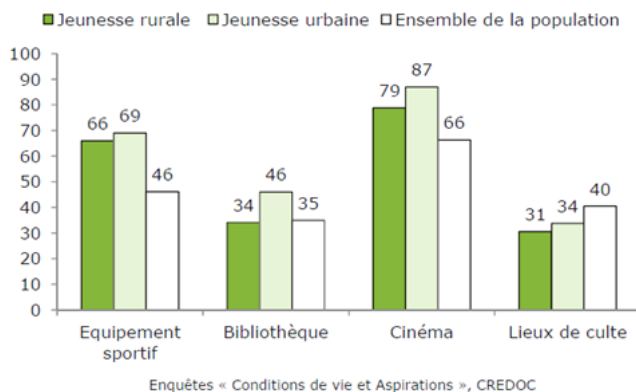
225 CESE, avis *La coproduction à l'ère du numérique*, rapporté par Eric Pérès (2015).

226 http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=if20

227 CESE, avis *Avant-projet de loi de Modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne*, rapporté par Michèle Nathan, (2016), p. 21.

228 *Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres ?*, CREDOC-MSA, octobre 2012.

Des écarts dans les pratiques culturelles sans doute liés aux infrastructures



Plusieurs facteurs sont à l'œuvre pour expliquer ces disparités selon les enquêtes d'Olivier Donnat du ministère de la Culture et de la Communication, parmi lesquels le niveau d'éducation et de revenu, mais aussi le lieu de vie. Une étude du Comité de bassin d'emploi Brenne/Boichaut Sud sur *Les jeunes dans le Sud de l'Indre* confirme ces facteurs et en souligne trois :

- les inégalités sociales, manifestées notamment par le fait que les jeunes qui étudient en lycée professionnel participent moins à des activités que leurs homologues de lycée général (qui sont issu.e.s en moyenne de milieux sociaux plus élevés) ;
- des inégalités de sexe : les filles participent moins à des activités que les garçons ; selon l'étude, cette participation moindre serait liée à des usages plutôt qu'à l'offre ;
- des inégalités territoriales²²⁹.

Les inégalités territoriales s'expliquent en partie par un financement moindre de la culture dans ces territoires, que ce soit par l'Etat ou par les collectivités territoriales. Pour l'Etat, en ce qui concerne le spectacle vivant, celui-ci finance principalement ses propres équipements, souvent concentrés en Ile de France ; ce qui explique la donnée suivante : le Ministère de la Culture et de la Communication dépense en moyenne par habitant 2,55 € pour la Picardie et 28,85 € pour l'Ile-de-France²³⁰. La culture présente dans les espaces ruraux est souvent le fait des citoyens eux-mêmes, soutenus par le Ministère en charge de la jeunesse des sports et de la vie associative par l'intermédiaire du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et du Fonds Régional de Développement de la Vie Associative

229 Simon Fayolle, *Les jeunes dans le Sud de l'Indre*, Diagnostic visant à déterminer les domaines d'actions prioritaires pour lutter contre l'exode des jeunes, Comité de bassin d'emploi Brenne/Boichaut Sud, décembre 2004.

230 Alain Loiseau, Patrick Ciercoles, Vincent Cosse, Philippe Le Moal., *Evaluation de la politique en faveur du spectacle vivant - Première phase - Diagnostic provisoire des politiques partenariales*, ministère de la Culture et de la Communication, juin 2013.

(FRDVA). Il se déploie, s'exerce et se pratique principalement sous l'impulsion d'associations ou de collectifs. Or, il est à noter que sur le budget total du ministère de la Culture la part consacrée aux associations s'élève à tout juste 2 %. Concernant les collectivités territoriales, les communes et les EPCI occupent une place prépondérante dans le financement de la culture : la part des communes dans les dépenses culturelles des collectivités territoriales s'établit à 59,6 %, celle des intercommunalités à 12,9 %. Ceci s'explique par le fait que la culture ne relève pas des compétences obligatoires des intercommunalités. Plus de la moitié de ces dépenses sont consacrées à l'expression artistique et aux activités culturelles (spectacles vivants, arts visuels, enseignement artistique principalement), le reste est destiné à soutenir la conservation et la diffusion du patrimoine²³¹. La même répartition s'observe pour le sport : en 2012, la part des administrations publiques représentait 16,8 milliards d'euros dont 12,1 Mds pour les collectivités territoriales. Parmi la dépense des collectivités territoriales, 10,8 Mds provenaient du secteur communal (communes, groupements de commune à fiscalité propre et syndicats intercommunaux – hors syndicats à vocation multiples et EPCI) et 1,3 Md pour les départements et les régions.²³²

Un accès rendu possible par la vitalité des associations...

Les associations culturelles, qu'elles relèvent des domaines du spectacle vivant, du patrimoine ou de l'éducation populaire, pallient l'absence d'équipements culturels dans certains territoires. A titre d'exemple, la COFAC a recensé 2465 associations culturelles implantées dans les zones rurales sur les 40 000 qui la composent.²³³ Les associations permettent largement de partager la pratique d'un art ou d'un sport et de le promouvoir par des spectacles ou des rencontres sportives. Le CESE a montré dans plusieurs avis leur importance dans la diffusion de la culture et dans le développement de la pratique amateur. Les associations, qu'elles soient fédérées ou non, au niveau départemental, régional ou national, interviennent dans la création de structures (cinémas, salles de spectacle associatifs, cafés culturels, etc.) et entretiennent une grande partie du patrimoine bâti.

231 Ministère de la Culture et de la communication, DEPS, *Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication*, 2016.

232 Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, *Chiffres clés 2016*.

233 La COFAC est la Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication. Elle a retenu la définition de l'INSEE pour ce recensement.

Des exemples parmi quelques associations culturelles en milieu rural membres de la COFAC.

- La **Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture** (FFMJC) compte environ 130 MJC implantées en milieu rural, soit 25 % environ des MJC du réseau de la FFMJC, dont certaines sont situées en zone de revitalisation rurale.
- Sur plus de 2000 associations de la **Confédération Française des Foyers Ruraux** (CNFR), 1881 ont des activités culturelles.
- **Peuple et Culture**, réseau d'association d'éducation populaire compte 57 associations culturelles dans les zones rurales et 3 associations situées en zone urbaine qui favorisent et accompagnent de projets d'échanges destinés à des jeunes du milieu rural.
- A la **Confédération Française des Batteries-Fanfaires** (CFBF) 50 % des batteries-fanfaires sont des associations de communes de moins de 5000 habitants ;
- 87 % des chantiers de bénévoles de **REMPART** ont lieu en territoire rural, cela représente environ 150 associations locales présentes sur ces territoires. Les associations du patrimoine sont pour certaines principalement actives en milieu rural, telles Rempart avec ses chantiers de restauration et de fouilles archéologiques de jeunes bénévoles, ou Maisons paysannes de France qui pérennise et transmet aux jeunes et moins jeunes les techniques du bâti traditionnel. Les bénévoles ne sont toutefois pas tous des jeunes issu.e.s des territoires ruraux.
- **Fêtes et Spectacles Historiques** (FFFSH), 20 % étaient implantés en zone rurale et 67 % en zone "semi-rurale" soit en campagne mais proche d'une zone urbaine.
- 154 associations de la **Fédération Sportive et Culturelle de France** (FSCF) proposent des activités artistiques et culturelles en milieu rural.
- La **Fédération des Ecomusées et Musées de Société** (FEMS) regroupe 31 associations patrimoniales dont 21 sont implantées en milieu rural.

Le mouvement des Foyers ruraux est une autre illustration de la vitalité associative. Un de ses principes est de promouvoir le fait associatif et de permettre l'accès de tous.toutes à la pratique culturelle et artistique. La médiation culturelle est inhérente au mouvement. Les Foyers ruraux ont, pendant longtemps, mis à disposition des animateur.rice.s dans les établissements d'enseignement agricole pour l'enseignement de l'éducation socioculturelle (ESC) avant la création d'un corps de professeur.e.s spécifiques²³⁴.

Les jeunes ruraux.ales, accompagné.e.s par des associations et leurs bénévoles, sont souvent actif.ve.s et portent des actions culturelles. L'exemple, dans trois bassins de vie de l'Ardèche, de la labellisation d'un festival en Scène de musiques actuelles (SMAC) montre leur dynamisme et leur engagement dans la vie culturelle du territoire. En effet à l'origine, c'est une association de jeunes qui a créé ce festival dans un village ardéchois (Viviers) pour s'associer ensuite à d'autres acteurs.rices locaux et proposer des manifestations culturelles toute l'année.²³⁵

L'accès au cinéma dans certains territoires est possible grâce aux associations qui sont majoritaires dans l'organisation des projections itinérantes. 89 % des 98 circuits de cinéma itinérant sont associatifs. Le cinéma itinérant est majoritairement implanté dans les territoires ruraux : 90 % des communes accueillant un point de projection ont moins de 5000 habitant.e.s ; 70 % moins de 2000 habitant.e.s.²³⁶ En termes de programmation, l'association nationale des cinémas itinérants s'attache à diffuser « *des films qui aident à réfléchir, qui abordent des sujets de société ou d'actualité, qui permettent de mieux comprendre la marche du monde* »²³⁷ à côté des comédies populaires ou des *blockbusters*. La diffusion de films « art et essai » peut être l'occasion de débats qui contribuent ainsi à animer la vie sociale des territoires ruraux.

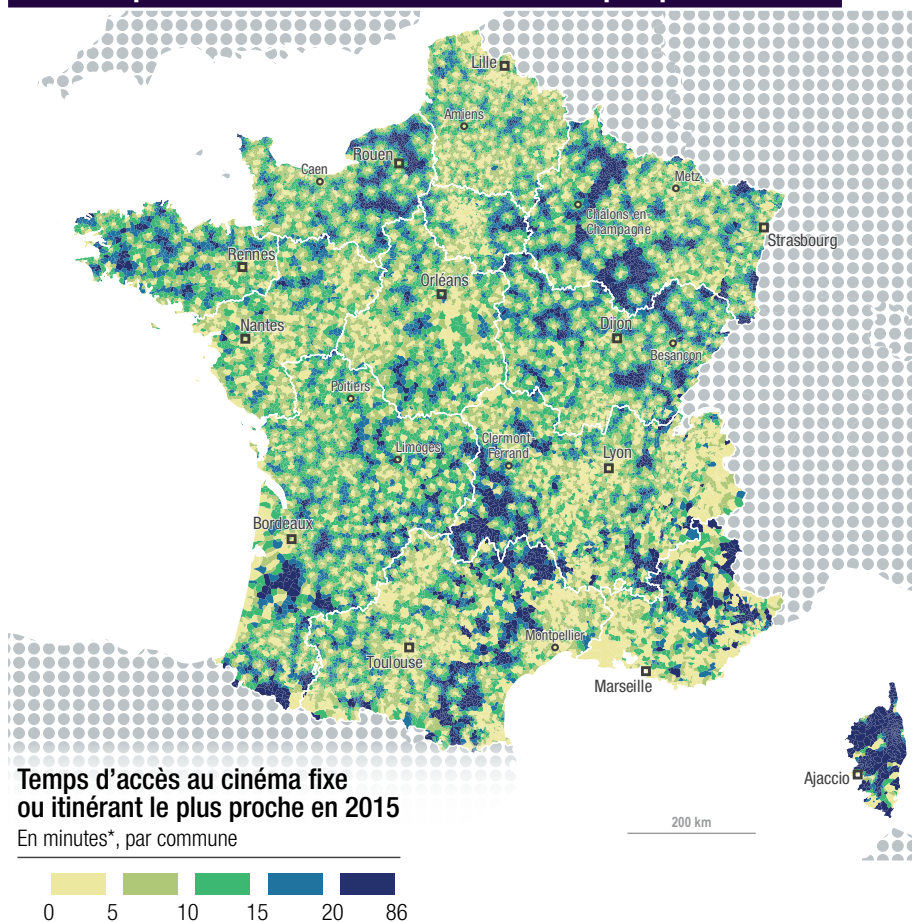
234 Entretien des rapporteur.e.s avec Denis Perrot, Confédération nationale des Foyers ruraux (FNFR).

235 <http://www.smac07.com/projet/presentation-histoire>

236 CGET, *En bref*, « Pour une offre cinématographique dans tous les territoires, reflétant la diversité de la société », 26, octobre 2016.

237 Association nationale de cinémas itinérants, *Le cinéma itinérant en France*, 2015.

Carte : Temps d'accès au cinéma fixe ou itinérant le plus proche en 2015



* Calcul effectué sur des trajets en voiture

SOURCES DES DONNÉES : ANCI 2015, CNC 2015, INSEE METRIC 2015 ; IGN GEOFLA, 2013

RÉALISATION : CGET-DDCT-DST - OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES-CELULLE CARTO, 2015

Source : *Pour une offre cinématographique dans tous les territoires, reflétant la diversité de la société*, CGET, En bref n°26, octobre 2016.

Ces manifestations, comme l'organisation de festivals ou toutes autres activités culturelles, mobilisent des jeunes toute l'année. Même si ces événements sont ponctuels, ils ont un rôle d'animation du territoire. L'investissement public dans le secteur culturel comme l'engagement associatif ont un effet de levier important en termes de retombées économiques.

... et le dynamisme des jeunes dans les territoires

Les jeunes acteur.rice.s du territoire

La vitalité des territoires en termes de culture et d'activité sportive est réelle. L'intérêt pour les activités culturelles et sportives des jeunes ruraux.ales est commun aux jeunes vivant dans des territoires urbains et péri-urbains.²³⁸

La « *vivacité associative* »²³⁹ se démontre sur tous les territoires ruraux quelle que soit la nature de l'intervention des associations. Les jeunes en sont des acteurs.rices à part entière. A titre d'exemple, le réseau national des juniors associations habilite chaque année 1000 associations de jeunes de moins de 18 ans. Ces associations concernent 10 000 jeunes dont la moitié vivent en zone rurale. Ces jeunes sont motivé.e.s pour animer leur territoire et ont besoin de s'investir dans des actions concrètes pour faire évoluer leur quotidien.²⁴⁰

La solidarité se trouve aussi dans des projets culturels. Ainsi, en Bretagne, l'association Karaf (Kulture Actif Rural A Foison), créée en 2012 par des jeunes, expérimente le « *Community management rural* », en mutualisant des services à travers des projets culturels et sensibilise les élu.e.s aux questions de jeunesse.²⁴¹

Une autre enquête auprès des lycéen.ne.s et des apprenti.e.s d'un lycée d'enseignement général et technologique agricole de la Loire montre que l'engagement associatif est un élément important dans leur vie. L'engagement dans des associations sportives est prédominant. Tous.tes ne sont pas des adhérent.e.s actif.ve.s d'associations mais ils.elles sont impliqué.e.s à des degrés divers dans la vie de leur territoire.²⁴²

238 Olivier David, « Le temps libre des jeunes ruraux : des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et d'aménagement*, 22-2014.

239 Nicolas Renahy, op.cit.

240 Entretien des rapporteur.e.s avec Hélène Grimbelle, Secrétaire générale adjointe de La ligue de l'enseignement et Antonin Cois, responsable des politiques territoriales, le 11 octobre 2016.

241 Entretien des rapporteur.e.s avec Patricia Loncle.

242 Hélène Chauveau, « Culture et jeunes : la carpe et le lapin des territoires ruraux ? Enquête auprès de lycéens et apprentis du LEGTA de Saint-Genest Malifaux et d'organisateur.s de festivals dans le Forez (Loire) », Pour la revue du Groupe Ruralités, Education et Politiques, 226, août 2015.

Rapport

L'enquête²⁴³ montre que les élèves des lycées situés dans des territoires ruraux sont plus nombreux.ques que leurs homologues urbains à être membres d'une association : 48,1 % contre 25,5 %. Les garçons sont plus nombreux que les filles à être membres d'une association que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain.

Tableau : Taux d'engagement associatif des garçons et des filles selon l'origine géographique dans les Pays de la Loire

	Garçons	Filles
Milieu rural	52.6	44.9
Milieu urbain	28.9	23.1

Source : Enquête auprès des lycéens ruraux des Pays de la Loire conduite entre septembre 2014 et juin 2015 par Claire Lemetre et Sophie Orange dans le cadre d'un programme de recherches commandité par la Région des Pays de la Loire et soutenu par l'Université Paris 8.

Environ un tiers des garçons des territoires ruraux des Pays de la Loire s'engage fortement dans les associations sportives. Les filles s'investissent dans ce type d'association dans une proportion moindre (15 %). Elles s'engagent surtout dans des associations lycéennes, des foyers de jeunes, des associations d'action sociale, des associations culturelles et de loisirs²⁴⁴. La même tendance est observée au niveau national (20 % des hommes adhèrent à une association sportive contre 15 % des femmes) où les femmes sont aussi plus présentes dans des associations à caractère social.²⁴⁵

L'engagement dans des associations sportives est le plus commun. Ainsi, l'enquête d'Olivier David auprès des jeunes ruraux.ales d'Ille-et-Vilaine sur leurs activités de loisirs pendant leur temps libre montre que les activités des associations sportives sont de loin les activités les plus répandues à l'échelle du département. Reste que pour le sport, et comme le montre l'avis du CESER Picardie *Les Loisirs des jeunes en Picardie*, « Le contexte rural rend les déplacements compliqués. Il n'est pas facile pour un jeune de la campagne d'accéder au sport ».²⁴⁶

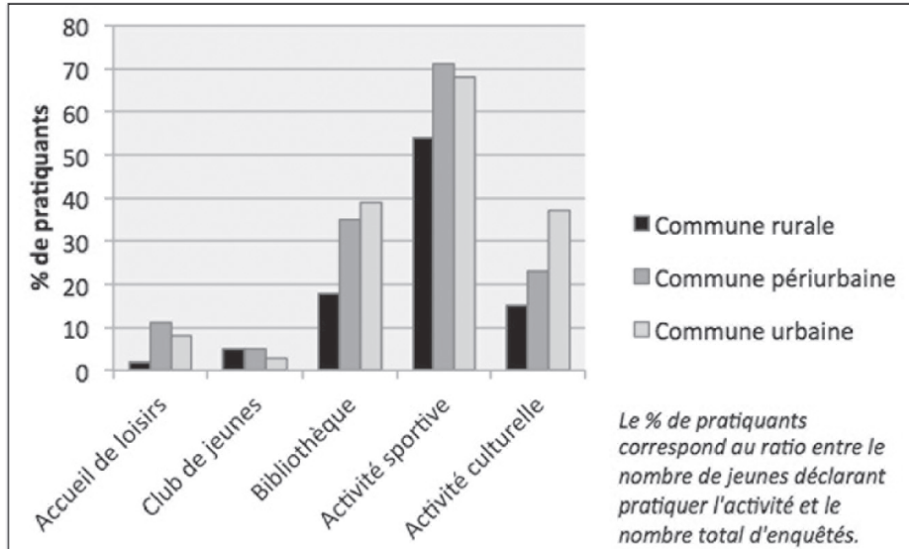
243 Enquête auprès des lycéens ruraux des Pays de la Loire conduite entre septembre 2014 et juin 2015 par Claire Lemetre et Sophie Orange dans le cadre d'un programme de recherches commandité par la Région des Pays de la Loire et soutenu par l'Université Paris 8.

244 Claire Lemètre et Sophie Orange, *art. cit.*

245 Capucine Burrecand et François Gleizes, « Trente ans de vie associative, une participation stable mais davantage féminine », *INSEE Première*, n°1580, janvier 2016.

246 CESER Picardie, avis *Les loisirs des jeunes en Picardie*, (septembre 2013), rapporté par Jean-Luc Dubois.

Graphique : Pratiques de loisirs des jeunes d'Île et Vilaine



Source: Olivier David, *art. cit.*

Cependant, les innovations locales en termes de culture et de loisirs et l'effervescence des initiatives des jeunes ne doivent pas masquer que les territoires ruraux « s'avèrent très clairement les moins bien dotés en services et en équipements ».²⁴⁷

Le numérique au service de la culture

La question de l'accès et des usages d'internet est un enjeu majeur. Si internet et le numérique ne sauraient suppléer l'insuffisance des équipements culturels, ils permettent un large accès à l'information et à des ressources culturelles jusqu'à présent inaccessibles à la plupart des jeunes. Mais surtout « le numérique vient transformer profondément et en profondeur les pratiques culturelles », comme le rappelle l'avis *Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie*.²⁴⁸

²⁴⁷ Olivier David. *art. cit.*

²⁴⁸ CESE, avis *Pour une politique de développement du spectacle vivant – L'éducation artistique tout au long de la vie*, Claire Gibault, 2013.

Rapport

Le CESE confirme, dans l'avis *Pour un renouveau des politiques publiques de la culture*, que « le développement des technologies numériques et l'utilisation d'internet ont transformé le paysage des pratiques en favorisant l'émergence de nouveaux modes d'expression mais aussi de diffusion. De nouvelles formes de production de contenus se sont développées à côté des pratiques traditionnelles. La création devient transformatrice et la pratique artistique se déroule de plus en plus à domicile (...) les utilisateurs génèrent des contenus non commerciaux qu'ils partagent ».²⁴⁹

En ce domaine rien ne permet de penser que les jeunes des territoires ruraux ont un quelconque retard par rapport aux autres. Eux aussi font partie des « *digital natives* » pour qui l'environnement numérique est une réalité dans laquelle ils.elles baignent. La fracture qui peut exister en matière d'usages du numérique est une conséquence des inégalités sociales plus que des inégalités territoriales. La fracture numérique en termes d'usage est prégnante et touche beaucoup d'utilisateurs, rices quel que soit leur âge ou leur lieu de vie. La fracture d'usage « *sous-tend l'existence d'un blocage culturel qui ne peut être réduit à la technique (...) elle est source de désocialisation et de marginalisation* ».²⁵⁰

Des solutions de médiation numérique existent pour réduire cette fracture et méritent d'être pérennisées et essaimées sur tout le territoire. Des associations se structurent en matière d'espaces publics numériques (EPN) ou de *FabLab* mobiles (*FabLab* dans la Dordogne, Caravanes mobiles en Nouvelle Calédonie, mallette pédagogique itinérante en Mayenne) et sont portées par des réseaux d'éducation populaire. Ces initiatives méritent d'être accompagnées pour structurer des réseaux de médiation numérique en zone rurale. Cependant, la médiation numérique ne supplée pas le manque d'équipements.

L'essor récent des télévisions participatives en milieu rural est à noter. Mais là encore, son déploiement est limité par le faible débit de certains réseaux.

La résorption rapide des inégalités tant en termes d'usage que d'équipement est un enjeu majeur pour les jeunes, pour leur accès à l'information et à la culture, leurs pratiques artistiques et leur engagement associatif.

249 CESE, avis *Pour un renouveau des politiques publiques de la culture*, Claude Michel, 2014.

250 Audition de Marie Camier, co-fondatrice de Média Education, devant la section de l'éducation, de la culture et de la communication du CESE le 24 septembre 2014.

IV. DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI POURRAIENT ÊTRE REDYNAMISÉES

A. Un contexte institutionnel évolutif

Nécessité d'un aménagement durable des territoires

La situation des jeunes des espaces ruraux s'inscrit dans le cadre d'une double interdépendance.

Il existe tout d'abord une interdépendance forte entre les espaces ruraux, d'une part, et les villes petites et moyennes situées à leur proximité, d'autre part, qui accueillent souvent une part des services qu'ils utilisent. Une interdépendance des espaces ruraux existe aussi avec les grandes villes. Dans l'avis *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?*, le CESE souligne l'existence d'une « communauté de destin entre grandes villes et espaces ruraux »²⁵¹. Elle est alimentée par les mouvements pendulaires domicile travail des campagnes vers les villes, ainsi que par l'attrait que peuvent présenter les campagnes environnantes pour les citadin.e.s, ne serait-ce que dans le cadre d'un tourisme de proximité.

Existe par ailleurs une relative communauté de situations entre les générations sur un même territoire. Ainsi, les départements « principalement ruraux » au sens de l'OCDE, qui sont dans une situation au regard du chômage des jeunes relativement favorable en 2014 (Mayenne, Cantal, Corrèze, Lozère, Vendée, Jura, Vienne, Aveyron ...), le sont aussi de manière générale pour ce qui concerne le taux de chômage de l'ensemble de la population. L'inverse est également vrai : les départements « principalement ruraux » dont le chômage des jeunes de 15 à 24 ans se situent à un niveau relativement élevé, tels que l'Ariège, la Haute-Corse, le Tarn-et-Garonne ou les Vosges, ont aussi un taux de chômage élevé pour les personnes de 20 à 59 ans.

Améliorer la situation des jeunes dans les territoires ruraux suppose ainsi entre autres, des politiques d'aménagement des territoires, le développement économique ne pouvant se limiter à celui des métropoles et la création d'emplois dans les territoires ruraux constituant un enjeu important.

Cet aménagement durable des territoires passe notamment par la Dotation de solidarité rurale (DSR). Celle-ci est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitant.e.s et à des chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitant.e.s, afin de tenir compte des charges liées au maintien de la vie sociale en milieu rural et des ressources financières insuffisantes de nombreuses communes rurales. Elle s'élève en 2016 à 1,17 milliards €, en progression de 10,4 % par rapport à 2015²⁵². Cédric Szabo, directeur de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), soulignait en entretien des rapporteur.e.s l'importance de cette dotation et se félicitait de son augmentation, mais relevait pour autant qu'elle

251 CESE, avis *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?*, Guillaume de Russé (2015), p. 50.

252 DGCL, note d'information relative à la dotation de solidarité rurale de la dotation globale de fonctionnement pour 2016 (11 mai 2016).

augmente moins que la dotation de solidarité urbaine (DSU) et reste inférieure de 30 % en volume à celle-ci. Il soulignait que cela vient s'ajouter à un contexte où la DGF par habitant.e est aussi nettement moindre dans le rural qu'en ville²⁵³.

Un partage des compétences évolutif entre les différentes collectivités

Une absence de coordination des politiques de jeunesse

Les enjeux pour les jeunes ruraux.ales au plan local sont multiples (formation, logement, emploi, égalité entre femmes et hommes, mobilité, accès aux soins et aux services...). Ils relèvent en effet de champs différents et chaque niveau de collectivités territoriales conduit des politiques ayant des incidences sur tel ou tel de ces aspects. Les principaux éléments en sont présentés ci-après, de manière volontairement synthétique et simplifiée.

Le rôle de l'Etat en la matière est important car il agit au titre de la politique nationale sur beaucoup d'aspects qui concernent les jeunes et les territoires ruraux.

Il a lancé en 2014 les Assises de la Ruralité et la Priorité Jeunesse. Un ensemble de mesures, adoptées lors des trois comités interministériels aux ruralités (CIR) de Laon, en mars 2015, de Vesoul, en septembre 2015, et de Privas, en mai 2016, vise ainsi à soutenir le développement des zones rurales.

La prolongation sous une forme rénovée du dispositif des **Zones de Revitalisation Rurales** (ZRR), créé en 2005, a été décidée au CIR de septembre 2015. Le classement en ZRR sera désormais défini sur la base d'un double critère de densité de population et de faiblesse du revenu par habitant.e, pour « cibler les territoires à la fois les plus ruraux et les plus en difficulté d'un point de vue social et économique ». Toutes les communes d'une même intercommunalité seront classées en ZRR pour éviter la concurrence au sein d'une même intercommunalité. La durée du classement sera alignée sur les mandats municipaux (six ans). Les principales exonérations fiscales pour les entreprises (exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés pour les créations ou reprises d'activité) seront prolongées et l'exonération de charges sociales se poursuivra pour les organismes d'intérêt général (notamment établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou structures d'aides à la personne)²⁵⁴.

253 Entretien de Cédric Szabo avec les rapporteur.e.s le 19/10/16.

254 *Nos ruralités : une chance pour la France*, CIR du 14 septembre 2015, p. 19.

Le Gouvernement a par ailleurs proposé dans le cadre du CIR du 20 mai 2016 aux territoires ruraux la signature d'un **contrat de ruralité** pour permettre un accès coordonné des mesures en faveur de la ruralité, doté d'un fonds d'aide aux investissements. Il sera proposé de manière préférentielle aux pôles d'équilibre territoriaux (PETR) ou aux intercommunalités rurales. L'objectif est de renforcer, *via* cette contractualisation pluriannuelle, la cohérence et l'impact des actions en matière d'accès aux services publics, de création d'équipements, de revitalisation des bourgs-centres, de soutien à l'ingénierie ou d'animation socio-culturelle²⁵⁵.

Il faut pour autant noter dans les dernières décennies un recul relatif de l'implication de l'État et de la présence de ses services publics lié à la décentralisation et à la RGPP, ainsi qu'à la modernisation de l'action publique (MAP). Ce recul concerne notamment les services relatifs à la jeunesse et aux sports, qui jouaient un rôle important pour l'animation des territoires ruraux et qui se concentrent aujourd'hui notamment sur la mise en œuvre du Service Civique. Divers acteurs ont regretté la disparition en 2010 des dispositifs de soutien aux projets portés par des jeunes « Défi jeunes » et « Envie d'agir ».

L'État dispose aussi d'une structure visant à expérimenter des politiques en matière de jeunesse, le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ). Mis en place en 2009 par l'article 25 de la loi du 1er décembre 2008, le FEJ est une structure à vocation interministérielle dont l'objet est de financer des programmes expérimentaux en faveur des jeunes, et visant notamment à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de moins de 25 ans.

Le FEJ contribue à susciter des initiatives innovantes des acteurs de terrain afin qu'elles soient expérimentées à une échelle et pour une période limitées (3 ans), avec mise en place concomitante d'une évaluation externe du projet. L'objectif est d'évaluer la réussite d'un nouveau programme avant un éventuel essaimage ou une généralisation. Nombre de projets en restent toutefois au stade d'une expérimentation. Celle-ci tend parfois à se prolonger, le projet étant repris sous d'autres formes et expérimenté à nouveau, sans être nécessairement généralisé.

255 *Nos ruralités, une chance pour la France*, CIR du 20 mai 2016, p. 26.

Le FEJ soutient aussi depuis juin 2014 l'initiative «La France s'engage», initiée par le Président de la République, nouveau dispositif visant à développer des projets qui ont fait leurs preuves et à les soutenir pour un changement d'échelle.²⁵⁶

La mission Enfance-Jeunesse des CAF

Institutionnellement, dans le cadre de leur mission enfance et jeunesse, les CAF accompagnent les moments importants de la vie des familles :

- elles leur versent des prestations pour les aider à financer l'éducation et les loisirs de leurs enfants ;
- des dispositifs d'action sociale viennent compléter l'ensemble de ces prestations.

Cette mission représente 18,5 Milliards d'euros soit 26,4 % des prestations versées.

Elles signent des contrats pluriannuels avec les collectivités pour la mise en œuvre d'actions en faveur des jeunes. Les CAF participent également aux outils mis en place par les départements (FAJ, FSL...).

Les actions sociales des Caf sont aujourd'hui quasi exclusivement menées, jusqu'aux 18 ans voire 16 ans du jeune dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse passés avec les collectivités.

La CNAF doit prochainement renouveler le Contrat d'Objectif et de Gestion, qui la lie à l'État pour 2017 à 2023. Dans ce cadre et comme exprimé par Françoise Fromageau (administratrice de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale), les CAF réfléchissent à renouveler leur politique en matière de jeunesse pour l'étendre aux jeunes jusqu'à l'âge d'environ 25 ans. Elles souhaitent en faire une politique transversale et intégrant la dimension globale du jeune.

Les CAF imaginent dans cette perspective, un cadre national d'intervention qui puisse se décliner territorialement et créer de la synergie entre les acteurs localement.

La région dispose d'importantes compétences en matière de formation, d'économie, de transport et d'aménagement durable des territoires qui en font un acteur majeur sur plusieurs domaines essentiels pour la jeunesse.

Elle a, depuis les premières lois de décentralisation, des compétences importantes en matière d'éducation et de formation : elle est la collectivité compétente quant à la construction, l'entretien et le fonctionnement des lycées, qu'ils relèvent du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture, ainsi que des lycées et établissements d'enseignement agricole. Elle a en charge la mise en œuvre des actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage, ce qui inclut l'insertion des jeunes en difficulté, ainsi que des formations en alternance.

La région a aussi en charge la gestion des transports régionaux de voyageur.euse.s, notamment ferroviaires, et a reçu, à la place des départements, depuis la loi NOTRe, la

²⁵⁶ Audition de Malika Kacimi le 28 septembre 2016.

gestion des services non urbains de transport, réguliers ou à la demande, à compter du 1er janvier 2017.

Elle a la responsabilité de définir les orientations en matière de développement économique (art. 2 de la loi NOTRe) et élabore à cette fin un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Ce schéma définit notamment les orientations en matière d'aides aux entreprises, les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional, ainsi que celles ayant trait au développement de l'économie sociale et solidaire. Enfin, la région voit conforter sa compétence en matière d'aménagement du territoire, *via* l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

En revanche, elle a perdu depuis la loi NOTRe la clause de compétence générale dont elle disposait auparavant.

Le **département** est devenu depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 le « **chef de file** » en matière d'aide sociale, de lutte contre la précarité, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Il est notamment compétent en matière d'action sociale et de gestion de l'aide sociale, avec entre autres le soutien aux familles (et aux jeunes ménages ou parents isolé.e.s) en difficulté financière. Il assure la gestion des prestations légales d'aide sociale, et notamment du revenu de solidarité active, qui concerne un nombre non négligeable de jeunes à partir de 25 ans. Les services départementaux ont une bonne connaissance des publics en difficultés, parmi lesquels des jeunes.

Le département, du fait de ses compétences sociales, copilote avec l'Etat l'élaboration du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), définit les mesures permettant aux personnes ou aux familles en difficulté d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, et de disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. Les jeunes ne sont pas énuméré.e.s parmi les catégories de personnes dont les besoins doivent être pris en compte et ne sont donc pas défini.e.s comme public prioritaire en tant que tel sur la base du critère d'âge, mais sont pris.e en compte comme le reste de la population dans le cadre des diverses catégories de personnes (personnes sans logement, hébergées temporairement, en habitat indigne ou précaire, en surpeuplement manifeste dans leur logement ou confrontées à un cumul de difficultés financières et d'insertion sociale). Le département assure par ailleurs la gestion du fonds de solidarité logement. Il doit aussi, sur la base d'une circulaire de 2006²⁵⁷, mettre au point un « plan départemental de logement des jeunes » qui fédère les acteurs locaux autour d'un programme d'actions concrètes.

Le département est également compétent en matière d'équipement rural et élabore, conjointement avec l'Etat, un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services, visant à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité (art. 98 loi NOTRe), dans lesquelles figurent notamment des zones rurales. Il établit à ce titre un programme d'aide à l'équipement rural. Il est aussi compétent en matière

²⁵⁷ Circulaire n°2006-75 du 13 octobre 2006 relative à l'amélioration de l'accès au logement des jeunes et à l'élaboration d'un plan départemental pour le logement des jeunes.

de construction, d'entretien et d'équipement des collèges et peut jouer à ce titre un rôle important pour le maintien de collèges de relative proximité dans les espaces ruraux. Il conserve par ailleurs la gestion des routes départementales. En revanche, le département a, comme la région, perdu depuis la loi NOTRe la clause de compétence générale.

La commune dispose d'une capacité d'intervention générale, fondée sur l'intérêt public local.

Pour ce qui concerne les jeunes, la commune, collectivité de proximité, a la capacité de conduire un grand nombre d'actions : elle crée et entretient des équipements culturels (bibliothèque, école de musique, salle de spectacle), mais aussi des équipements sportifs, et peut subventionner de ces activités sportives.

Elle est depuis la loi MAPTAM cheffe de file en matière de mobilité durable, d'organisation des services publics de proximité, ainsi que d'aménagement de l'espace et de développement local.

La loi NOTRe renforce cependant les compétences optionnelles et obligatoires reconnues aux communautés de communes, ce qui réduit d'autant, dans les faits, les compétences des communes membres de ces EPCI.

Les **intercommunalités**, qui jouent un rôle important dans les espaces ruraux, disposent pour leur part d'un certain nombre de compétences obligatoire et optionnelles. Ce sont notamment les intercommunalités qui élaborent le Programme local de l'habitat (PLH), visant à mieux connaître les besoins en logement sur le plan local. Les dispositions relatives au PLH mentionnent, comme public particulier dont les besoins doivent être pris en compte, les personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières, ainsi que les étudiant.e.s, mais pas les jeunes en tant que tel.le.s. La loi ALUR a par ailleurs transféré aux intercommunalités, sauf en cas de minorité de blocage des communes membres, l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU).

Ainsi, les enjeux et les compétences ayant une incidence majeure pour les jeunes ruraux.ales sont relativement éclatés entre les différents niveaux de collectivités.

Par ailleurs, la ligue de l'Enseignement déplorait lors de la validation de la loi Notre : *« il est regrettable que les politiques relatives à la jeunesse et à la vie associative n'aient pas été retenues comme compétences partagées ».*

Le principe de libre administration territoriale, qui interdit la tutelle d'une collectivité territoriale sur une autre, ainsi que le maintien de compétences partagées entre les différents niveaux de collectivités, notamment en matière de culture, de sport et d'éducation populaire, rendent d'autant plus **nécessaire une coopération accrue entre collectivités**. Et cette coordination est d'autant plus indispensable s'agissant des territoires ruraux qu'il s'agit en général de petites communes, aux moyens limités, qui, sans mutualisation et mise en œuvre de moyens conjoints, n'ont bien souvent pas la possibilité de faire. Patricia Loncle-Moriceau notait à cet égard en entretien avec les rapporteur.e.s l'enjeu, en Bretagne, d'une

bonne coordination des politiques jeunesse entre l'ensemble des niveaux territoriaux : communes, intercommunalités, pays, département et région.

Des évolutions récentes aux incidences incertaines sur les initiatives en faveur des jeunes dans les territoires ruraux

La loi NOTRe du 7 août 2015 a fait le choix, outre les évolutions des compétences décrites *supra* entre les différents niveaux de collectivités territoriales, de réduire le nombre des régions et d'augmenter le nombre d'habitant.e.s requis pour les intercommunalités.

Comme le soulignait déjà l'avis *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?*, le pari fait avec la création de ces grandes régions, et, à un échelon inférieur, de grandes intercommunalités regroupant notamment des communes urbaines et rurales, est sans doute que, à l'occasion de ces regroupements, les territoires en situation relativement favorable joueront un rôle de locomotive et tireront vers le haut grâce au « ruissellement » ceux en situation plus défavorable et, *in fine*, l'ensemble. Seuls le temps et la poursuite de mesures statistiques sur les anciens périmètres permettront de vérifier que ce n'est pas l'inverse qui se produit et que « *les territoires en situation favorable ne siphonnent pas, par exemple en termes d'emploi public ou d'activité économique – les territoires moins favorisés avec lesquels ils auront ainsi été rapprochés ou fusionnés* ».

Sur un autre plan, le pari effectué est que la création d'EPCI plus grands et plus peuplés, associant de préférence une commune urbaine centre et des communes rurales, permettra d'apporter des éléments de réponse au moins partiels au problème traditionnel de la coupure électorale entre communes où l'on dort et vote et communes où l'on travaille, en favorisant par la mutualisation des services en plus grand nombre et de meilleure qualité, pour tou.te.s, et notamment pour les jeunes.

Mais ces tailles accrues des régions et des EPCI se traduisent, pour nombre de communes rurales, par un éloignement accru de la ville centre (chef-lieu de la nouvelle région ou commune centre de l'EPCI) du nouvel ensemble. A aussi été mentionné par certains des acteur.rice.s entendu.e.s pour l'élaboration de cet avis le risque que les zones rurales, aux populations moins nombreuses, se retrouvent en quelque sorte marginalisées et donc moins favorisées dans les moyens attribués.

A enfin été mentionné, avec la perte de la compétence générale pour les régions et pour les départements, le risque que ces deux niveaux de collectivités territoriales ne se recentrent, au moins à court terme, sur leurs compétences propres, alors que transversalité et coopération entre les divers niveaux de collectivités, comme déjà souligné, constituent une nécessité pour construire des politiques efficaces envers les jeunes et notamment les jeunes ruraux.ales. La région Bretagne avait, dans cette logique, élaboré en 2011 une *Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne*, qui adoptait une approche intégrée des conditions

et des modes de vie des jeunes, comme préconisé par le CESER Bretagne²⁵⁸. Cette approche intégrée pourrait, dans ce nouveau contexte, être remise en cause.

Enfin, s'y ajoute depuis trois ans un contexte budgétaire très contraint pour les collectivités territoriales, qui pour nombre d'associations actives en matière de politiques de jeunesse en milieu rural, se traduit par des baisses de subvention. Ces restrictions financières, qui se poursuivent année après année et dans certains cas s'aggravent, risquent de remettre en cause la pérennité des actions conduites, voire l'existence même de ces acteur.rice.s, alors que leur rôle de terrain auprès des jeunes est souvent essentiel.

Un risque d'oubli des jeunes ruraux.ales par beaucoup de politiques

La décentralisation s'est de manière générale accompagnée d'un essor des initiatives des collectivités territoriales en faveur de la jeunesse.

Toutefois, plusieurs des jeunes et des acteur.rice.s rencontré.e.s pour l'élaboration de cet avis, soulignent que, dans le milieu rural, ces actions restent inégales et souvent insuffisamment développées.

Divers facteurs peuvent y contribuer : les jeunes représentent dans les espaces ruraux une part de la population moindre en moyenne que ce n'est le cas en ville, ce qui ne favorise pas leur prise en compte si on les compare par exemple aux personnes âgées, en général surreprésentées dans le rural. La faible densité, leur dispersion et la diversité de l'habitat contribuent sans doute à les rendre moins visibles que dans l'espace urbain.

Le manque de moyens des collectivités locales, et notamment des communes rurales, constitue certes l'un des facteurs explicatifs, mais ce peut être aussi un manque de volonté politique, les politiques de jeunesse n'étant pas nécessairement identifiées comme une priorité dans les territoires ruraux.

Un autre facteur est souvent mis en avant par les jeunes et par les expert.e.s rencontré.e.s pour l'élaboration de cet avis : il est constitué par l'image et la représentation collective des jeunes, notamment parmi les élu.e.s ruraux.ales.

Des lacunes liées aux représentations collectives des jeunes ruraux.ales

Jean-Pierre Halter²⁵⁹, sociologue, chercheur associé à l'INJEP, relevait en audition que, dans l'espace rural, les jeunes ne posent souvent pas de problèmes et ne sont pas une source de préoccupation particulière. Il relevait que, du reste, « *une partie des jeunes ruraux vivant dans ces espaces expriment une sorte de « sédentarité active et heureuse» () qui tranche avec l'isolement et la solitude souvent attachée à leur représentation* ». Il observait toutefois

258 Entretien des rapporteur.e.s avec Bernard Gaillard, vice-président du CESER Bretagne, président de la commission « Qualité de vie, culture et solidarités », ainsi qu'avec Fabien Brissot, chargé du pôle Société et solidarité au sein de cette commission, le 19/10/2016.

259 Jean-Pierre Halter, sociologue, est auteur d'un rapport pour l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) sur *Politiques de jeunesse et intercommunalités*.

que cette « sédentarité active et heureuse » n'est d'ailleurs pour certains d'entre eux que temporaire (ils s'imaginent autant vivre « au pays » qu'ailleurs dans le futur) »²⁶⁰.

Il semble que les jeunes soient par ailleurs parfois perçus.e.s comme relevant, en raison même de leur jeunesse, de la solidarité familiale au moins autant que de politiques collectives, ce qui ne favorise pas la mise en place de politiques en leur direction.

Jean-Pierre Halter observait que, dans beaucoup d'espaces ruraux, il est en quelque sorte tacitement admis que, soit les jeunes effectuent des études, partent et ne reviennent pas, soit elles.ils restent et sont alors pris.es en charge, plus ou moins bien, par les institutions de type mission locale pour les aider à s'orienter, se former et s'insérer. Mais, si le départ d'une partie importante des jeunes est identifié comme un problème et regretté, **l'idée que les collectivités pourraient contribuer à leur offrir des opportunités pour permettre leur insertion professionnelle sur place est rarement prise en compte, ou en tout cas mise en œuvre concrètement.**

Olivier David, dans une étude sur *le Temps libre des jeunes ruraux*, relève pour sa part que les débats sur la jeunesse mettent souvent en avant des représentations négatives de la jeunesse, vue sous l'angle du chômage, de la pauvreté, de la délinquance, des conduites addictives ou du suicide, conditions de vie et comportements dangereux pour les jeunes eux-mêmes, mais qui peuvent aussi être perçus comme des menaces pour la stabilité sociale. La jeunesse est alors surtout vue comme un problème et **non comme une ressource pour le territoire qu'il faudrait associer à la définition des politiques qui les concernent.**

C'est également la difficulté que pointe le travail de Mairie Conseil sur la mise en place de politiques jeunes dans le cadre intercommunal.

« Enjeu identifié dont on parle depuis une dizaine d'années : la jeunesse comme ressource locale. Ce qui définit la jeunesse aujourd'hui, c'est encore, malheureusement, une vision négative des jeunes – une vision qui domine. (...) La participation et l'engagement des jeunes posent la question suivante : le problème fondamental est de savoir si professionnels, élus et dirigeants associatifs sont prêts à laisser « une place » aux jeunes dans l'élaboration et la construction d'une politique jeunesse. ».

S'y ajoutent, dans les communes rurales situées à proximité des aires urbaines dynamiques, les problèmes nouveaux posés par l'arrivée de jeunes ménages venus de la ville, souvent en nombre important. Ceux-ci viennent s'installer dans le rural en raison du coût relativement faible du foncier et des aménités qu'il offre, mais souhaitent continuer à bénéficier des services auxquels ils étaient habitués en ville, ce qui modifie la demande sociale en matière de services à la population.

Selon une étude nationale de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), les élu.e.s expriment leur difficulté à répondre de manière adaptée au public des jeunes, « soit parce qu'ils n'arrivent pas à savoir précisément ce que veulent les jeunes, soit parce que leur demande est (considérée comme) *impossible à satisfaire (demande de local jeune sans surveillance, par exemple)* ». Cette étude relève par ailleurs que les élu.e.s tendent à percevoir la jeunesse comme une classe d'âge consumériste, peu encline aux activités

260 Audition de Jean-Pierre Halter par la section le 28/09/2016.

encadrées traditionnelles, peinant à s'engager dans des projets de long terme, voire ayant des comportements problématique dans l'espace public (désœuvrement, incivilités ...)»²⁶¹.

Des politiques de jeunesse souvent centrées sur les moins de 16 ans dans les espaces ruraux

Une enquête réalisée par Olivier David en Ile-et-Vilaine auprès de 251 communes souligne le caractère très limité, voire lacunaire des politiques de jeunesse conduites dans les espaces ruraux. Plus de 80 % des élu.e.s, urbain.e.s et ruraux.ales, interrogé.e.s dans le cadre de l'étude perçoivent ce sujet comme difficile et déclarent ressentir comme délicates la construction et la mise en place de projets politiques cohérents en ce domaine.

Surtout, l'étude pointe **la faiblesse des interventions destinées aux jeunes, en particulier en milieu rural** : « *en Ile-et-Vilaine, la majorité des communes (52,7 %) déclare ne pas avoir inscrit les questions de jeunesse comme une priorité municipale sur le mandat 2001-2008 (). Le pourcentage de communes où la jeunesse est inscrite comme une priorité politique est beaucoup plus élevé en milieu urbain (9 communes sur 10) et décline en milieu rural (un peu plus du quart des communes) ».*

Cette situation s'explique en grande partie en ce que conduire des actions d'envergure en faveur des jeunes exige une taille critique minimale que les communes rurales, à la population limitée pour la très grande majorité d'entre elles, n'atteignent pas pour la plupart. Rappelons que, en 2015, 31 470 communes (soit plus de 80 % des communes de France) comptent moins de 2 000 habitant.e.s²⁶².

D'après cette enquête, les actions mises en œuvre destinées aux jeunes concernent principalement la réalisation d'équipements et l'ouverture de structures d'accueil. Viennent ensuite la mise en place d'animations destinées au public jeune liées à l'âge (activités passerelles pré-adolescents.e./adolescent.e.s) ou liées à des besoins spécifiques (activités sportives, culturelles, mise en place de spectacles, de concerts ou de manifestations sportives...). Puis, avec une fréquence moindre, les élu.e.s enquêté.e.s citent les contrats engagés pour la mise en place de politiques « jeunesse », tels que les contrats enfance-jeunesse, les contrats temps libre ou les contrats éducatifs locaux.

Parmi les motifs invoqués pour justifier l'absence de politiques en faveur de la jeunesse, sont mises en avant parmi les communes rurales enquêtées l'option choisie d'actions en faveur de la petite enfance, la petitesse de la commune ou la faiblesse de ses moyens.

La diversité des politiques jeunesse conduites par les communes rurales apparaît enfin relativement faible : selon l'étude d'Olivier David, une commune rurale sur cinq est investie dans l'accompagnement de jeunes ; moins d'un tiers des élu.e.s locaux.ales déclarent mener des actions en faveur de la mobilité des jeunes résidant sur leur commune, alors qu'il s'agit d'un enjeu important pour leur autonomie ; environ une commune rurale sur dix déclare développer des animations pour informer et orienter les jeunes ruraux.ales ;

261 CNAF, « Evaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des CAF », *Dossiers d'études CNAF* n°113 (2009).

262 Ministère de l'Intérieur, *Les collectivités locales en chiffres 2015*, p. 8.

moins d'une sur dix met en place des dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi des jeunes, ce type de politiques étant surtout conduites par des communes urbaines²⁶³.

Des politiques se voulant, aux yeux des élu.e.s ruraux.ales, des politiques de jeunesse, se limitent en fait souvent à des politiques en faveur de la petite enfance ou encore à des politiques d'accès à la culture, alors que c'est l'insertion professionnelle des jeunes, leur accès au logement, à l'autonomie, c'est-à-dire *in fine* **l'égalité des droits** qui est en jeu.

Patricia Loncle-Moriceau cite de même à cet égard la **réalisation d'équipements de loisirs**, avec l'exemple de la construction de murs d'escalade et note les enjeux déjà évoqués d'aménagement du territoire si l'on voulait faire évoluer la situation des jeunes dans les territoires ruraux²⁶⁴.

Jean-Pierre Halter souligne par ailleurs (à partir des deux monographies qu'il a consacrées pour le compte de l'INJEP au pays de Marennes Oléron et d'une étude en phase de finalisation relative au pays de la vallée du Lot), la place que peuvent le cas échéant prendre les intercommunalités quant aux politiques de jeunesse dans les territoires ruraux, en dégageant quatre principaux constats²⁶⁵.

D'une part, c'est, dans l'un et l'autre de ces deux pays, au **niveau de l'intercommunalité que se déclinent surtout les politiques Enfance-jeunesse** : huit sur neuf des communautés de communes ou des intercommunalités existant dans les deux pays ont pris la compétence Enfance-jeunesse, avec souvent une incitation forte de la Caisse d'allocations familiales et de la Mutualité sociale agricole, afin d'améliorer le maillage des équipements. D'autre part, il s'agit d'une politique destinée surtout aux parents et aux enfants, la part consacrée à l'enfance et à la petite enfance concentrant 75 % à 85 % des financements, tandis que **celle dédiée à la jeunesse (à partir de 12, 13 ou 14 ans) se situe seulement entre 15 et 25 % des dépenses et du budget de ces intercommunalités**. Par ailleurs, la conclusion de ces contrats Enfance-Jeunesse a souvent donné lieu à un **diagnostic Enfance-Jeunesse de qualité** quant aux équipements et aux besoins des parents et des enfants, mais **la question des jeunes de 17 ans et plus est rarement évoquée**. Enfin, elle a permis à des intercommunalités de travailler sur un **projet éducatif global** en s'assurant de la contribution des services de la collectivité, avec un périmètre dépassant parfois le seul service jeunesse et s'étendant, autre aspect positif, à des associations locales²⁶⁶.

Pourtant, des outils existent, et certain.e.s élu.e.s ont su, avec les acteur.rice.s de leur territoire, s'en saisir. Jean Maillet, secrétaire général de l'UNADEL observait en entretien avec les rapporteur.e.s que c'est souvent moins les instruments techniques qui manquent en matière de politique de jeunesse, voire même les moyens financiers, que la volonté politique.

263 Olivier David, Le temps libre des jeunes ruraux : des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs, *Territoire en mouvement* n°22 (2014), p. 90 à 95.

264 Entretien de Patricia Loncle-Moriceau avec les rapporteur.e.s.

265 Jean-Pierre Halter INJEP : *Politiques de jeunesse et intercommunalités : monographies des communautés de communes du bassin de Marennes et de l'île d'Oléron*, INJEPR-2016/01 (novembre 2015).

266 Audition de Jean-Pierre Halter par la section.

Nombre de communes, y compris dans les espaces ruraux, consacrent en effet des moyens non négligeables à bâtir un équipement parfois coûteux et de grande qualité pour la petite enfance, mais la mobilisation est en général moins forte pour développer une politique de jeunesse globale.

Jean Maillet souligne à cet égard l'importance que les politiques conduites associent, au-delà des seul.e.s élu.e.s, les acteur.rice.s de la société civile et les jeunes eux.elles-mêmes, et notait l'intérêt que peuvent présenter pour ce faire les pays ou les structures assorties d'un véritable conseil de développement participatif²⁶⁷.

Une politique jeunesse est possible

Plusieurs exemples montrent qu'une politique/des politiques sont possible(s) à l'échelon local en direction des jeunes de milieux ruraux.

En 2015, le pays de l'Ardèche Méridionale réalise un diagnostic sur les jeunes. Réalisé par des jeunes étudiant.e.s, il est l'occasion d'entendre et d'y impliquer les jeunes du territoire. Ce diagnostic met en avant que les politiques menées sont essentiellement tournées vers un public d'adolescent.e.s ou de collégien.ne.s. Pourtant de nombreuses problématiques émergent : départ des jeunes sans retour, chômage et inégalités femmes/hommes, création d'activités peu développée, difficulté à faire participer les jeunes du territoire notamment.

En concertation entre les différent.e.s acteur.rice.s associatif.ive.s²⁶⁸ et institutionnel.le.s²⁶⁹ et avec l'appui du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), le pays de l'Ardèche Méridionale crée AJIR. **Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité** se matérialise par une politique volontariste associant les jeunes²⁷⁰.

Leurs actions répondent à différents objectifs :

- construire un territoire collaboratif pour et avec les jeunes ;
- créer une continuité éducative permettant aux jeunes de se réaliser ;
- favoriser l'ouverture, l'expérimentation et l'envie d'entreprendre.

267 Entretien des rapporteur.e.s avec Pierre Maillet, secrétaire général de l'UNADEL, le 18/10/2016.

268 Des animateurs, des enseignants, des personnes travaillant dans le milieu de l'insertion, d'autres dans les loisirs et l'éducation.

269 Le Département, la CAF, la DDCSPP, la DIRECTTE, les deux syndicats de pays, la communauté d'agglomérations de Privas, d'Annonay, le CRIJ, le parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

270 Doté de près de 47 milliards d'euros, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), piloté par le commissariat général à l'Investissement, a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, avec un principe de co-financement pour chaque projet.

Une vingtaine d'actions pensées en cohérence et supportées par différent.e.s acteur.rice.s est mise en œuvre. Réalisation d'un Web documentaire pour que les jeunes s'expriment, une permanence itinérante du Planning Familial pour aller au plus près des jeunes et notamment des jeunes femmes, création de lieux de rencontre entre jeunes et élu.e.s, projet de campus rural autour des métiers du patrimoine, travail sur l'entrepreneuriat coopératif et la mise en place de tiers lieux, etc.

Ces acteur.rice.s estiment qu'il leur reste des questions à traiter : ainsi, une étude va être lancée sur les facteurs d'attractivité du territoire pour les jeunes. Elle vise à répondre à « *Comment faire venir ou revenir les jeunes diplômés ?* »

« *Pour les jeunes les plus en difficultés, on sait maintenant qu'il s'agit que les services viennent à eux car ils ne font pas le premier pas* », note Gabriella Melo, chargé de mission du Pays de l'Ardèche Méridionale.

On mesure ici aussi la nécessité de la présence d'agent.e.s de développement, d'« ingénieur.e.s du développement local » pour la réalisation de tel projet comme nous le signalait également Cédric Szabo²⁷¹. Mais aussi la formation et la bonne articulation entre élu.e et le.la technicien.ne.

De l'autre côté de l'hexagone, dans le pays de Redon, différent.e.s acteur.rice.s réuni.e.s en particulier dans le cadre du conseil de développement, tentent de proposer aux jeunes par des leviers divers les moyens de s'épanouir sur leurs territoires en les impliquant : mise en place d'espaces jeunes aux plus près des territoires avec la présence de médiateur.rice.s, propositions de passer le BAFA et d'actions visant la citoyenneté, développement d'un pôle universitaire, réflexion sur la mobilité, mise en place d'une coopérative jeunesse de service depuis peu pour appréhender dans un même temps la coopération et la création d'activité. Solenne Chevrier, co-directrice de la Fédé²⁷² insiste sur l'enjeu de faire exister un réel partenariat entre les acteur.rice.s et de se doter des moyens qui correspondent. Pour elle, « *Le Contrat Pluriannuel d'Objectif plutôt que l'appel à projet ou l'appel d'offre est un outil indispensable qui sécurise les collectivités et laisse aux associations la maîtrise de leurs projets associatifs* ».

La puissance publique, et notamment l'Etat et la Région, ont un rôle important à jouer en ce domaine pour construire des politiques publiques en faveur des jeunes et apporter un soutien aux associations qui agissent en ce sens, mais aussi pour encourager les actions partenariales entre acteur.rice.s public.que.s et privé.e.s locaux.ales autour de projets en faveur de la jeunesse car beaucoup de communes rurales disposant de moyens limités, voire d'intercommunalités, ne pourront pas agir efficacement de manière isolée.

271 Directeur de l'Association des Maires ruraux de France.

272 La Fédé, association locale d'Éducation Populaire.

Jean-Pierre Halter met en exergue l'importance de quatre éléments susceptibles de favoriser le développement d'une politique de jeunesse dans les territoires, ruraux ou non :

- la **transversalité entre services et entre acteurs de la politique jeunesse**, plus cette transversalité ou « intersectorialité » est affirmée dans les faits, plus la politique jeunesse, intégrée aux politiques de la municipalité, constitue un axe stratégique de son développement ;
- le **rôle de l'élu.e et du.de la technicien.ne**, l'efficacité de la formation de ce binôme pouvant résulter d'une combinaison de la légitimité de l'élu.e, de l'expertise et des compétences du.de la professionnel.le, de la **construction d'un réseau d'acteur.rice.s** et de relations internes et externes autour d'un **projet collectif fédérateur** ;
- la **conception et la représentation du territoire et de la jeunesse** par les élu.e.s et par les professionnel.le.s, ainsi que celle de la gouvernance ;
- la **place accordée aux jeunes dans les politiques de jeunesse** : « place occupée, place attribuée, place négociée, place revendiquée », cette dernière formalisant le droit à intervenir sur le projet de territoire et de politique de jeunesse »²⁷³.

Mais les principales difficultés mises en avant par Mairie Conseils dans son étude sur les politiques intercommunales, sont différentes : « *En premier lieu, le financement – ce n'est pas une surprise, surtout dans le contexte actuel. Le manque de volonté politique d'une partie des élus, qui perdure encore. L'absence de compétence communautaire pour ceux qui n'ont pas fait de transfert, car il est difficile d'harmoniser une politique sans transfert. L'aggravation des difficultés sociales, notamment en matière de mobilité qui fragilise la fréquentation d'activités et le déplacement des familles et des enfants. Enfin, la transversalité nécessite des moyens et une expertise très complexe* ».

En effet, ces politiques jeunesse nécessitent une méthodologie comme l'ont mis en avant dans des ouvrages la DDCSPP du Maine et Loire et le carrefour des plateaux lorrains²⁷⁴. Ils ajoutent aux quatre éléments proposés par Jean-Pierre Halter, l'importance de conduire ces politiques à la « bonne » échelle, celle du territoire vécu des jeunes qui se situe selon eux à l'articulation « commune/intercommunalité ».

Les politiques de jeunesse doivent aussi chercher à atteindre tou.te.s les jeunes dans leurs différences (origines socio-culturelles, sexe) notamment par la prise en compte du genre dans les choix budgétaires²⁷⁵.

D'autres éléments nous ont été rapportés, la nécessité d'interroger en continu les politiques mises en œuvre. « *Nous sommes et devons toujours rester dans une politique expérimentale* » revendiquent les acteur.rice.s ardéchois.es.

Cela pose dans le même temps la question de la **généralisation et de la pérennisation** des actions mises en place en direction des jeunes. Fond d'Expérimentation pour la jeunesse, Programme d'Investissement d'Avenir, nombreuses sont les expérimentations sur ce champ mais de nombreux.euses acteur.rice.s entendu.e.s déplorent que ces expérimentations,

273 Audition de Jean-Pierre Halter par la section le 28/09/16.

274 Politiques de Jeunesse en milieu rural, Maine-et-Loire – 2014 et Mettre en œuvre une politique locale de jeunesse, Carrefour des Pays Lorrains - 2014.

275 Ce que recommandent des instances internationales telles que le Conseil de l'Europe et ONU Femmes.

lorsqu'elles fonctionnent, restent à cet état ou s'arrêtent et ne profitent pas à l'ensemble des territoires ou des jeunes.

Ces politiques nécessitent de faire évoluer en outre les critères de financements et les moyens de leurs évaluations. Car du fait de la faible densité de population qui caractérise ces territoires, réunir trois jeunes ne demande pas la même énergie et ne représente pas le même coût qu'en ville. Typiquement, pour les associations ou les missions locales, avoir des financements fondés sur le seul nombre de jeunes est extrêmement pénalisant.

Ainsi, au-delà des seuls critères quantitatifs (qui doivent prendre en compte l'âge, le sexe ou la vulnérabilité des jeunes rejoint.e.s), l'évaluation doit également se faire sur la qualité du partenariat et de la relation aux jeunes.

Le plus important dans cette évaluation, même si c'est aussi le plus complexe, est certainement de mesurer les impacts le plus souvent possible à long terme.

Selon le travail réalisé en Maine et Loire, **l'impact de ces politiques** est de différents ordres et mesure sur le long terme le travail réalisé et ses effets :

- sur la démographie et sur la vie démocratique par l'attractivité de la commune et la contribution au maintien des jeunes en milieu rural, ainsi que sur le développement des relations sociales au sein de la commune notamment avec les élu.e.s locaux.ales. C'est également le renforcement du sentiment d'appartenance communale et intercommunale ;
- sur la vie publique et sur les relations intergénérationnelles à travers l'animation de la commune et le renforcement de la vie associative ou encore le développement des solidarités entre les familles comme entre les générations ;
- sur l'accompagnement de l'accès à l'âge adulte comme sur le développement des capacités relationnelles et de la communication avec le monde adulte mais également sur la prise de responsabilités ou l'accès à l'indépendance. Cela passe également par l'accès aux soins ou la prévention des risques et aussi l'orientation par la prise de contact avec le monde de l'entreprise ;
- sur le développement local, mesurés par le développement économique, par la mise en relation entre les jeunes et les entreprises mais également au regard de de l'aménagement du territoire, à travers la création d'équipements, l'amélioration et l'entretien de l'existant.

B. Quelle participation des jeunes ruraux.ales dans la vie publique ?

Les attitudes politiques et le comportement électoral des Français.e.s sont analysés de façon globale par l'Enquête électorale française du CEVIPOF.²⁷⁶ Il existe peu d'indicateurs sur la participation des jeunes ruraux.ales à la vie publique : la plupart des données concernent là encore la jeunesse en général, que ce soit en termes de vote, de sa place au sein des institutions, de sa participation à la vie locale. Cependant, l'enquête Valeurs de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) échappe à cette tendance générale et fournit une vision des valeurs des jeunes ruraux.ales, en termes de confiance et de participation dans les institutions et de rapport à la politique, comparée à celles de leurs homologues urbain.e.s.²⁷⁷

Un rapport intermittent des jeunes avec la politique

L'insuffisance d'éléments spécifiques du rapport des jeunes ruraux.ales avec la politique nécessite de recourir à des données sur la jeunesse en général.

La participation des jeunes aux élections est intermittente, c'est-à-dire entre participation régulière et abstention systématique. L'enquête électorale française constate que « *l'alternance entre le vote et l'abstention est désormais la règle plus que l'exception* ». ²⁷⁸ La mobilisation des jeunes est en effet différente selon le type d'élection. Cette participation électorale intermittente explique la montée de l'abstention constatée chez les jeunes. La participation des jeunes à l'élection présidentielle et aux législatives de 2007 montre que le vote systématique à chaque tour des deux élections est le plus faible parmi les 18-29 ans (30 %) comparé au reste de la population et que plus de la moitié des 18-29 ans (57 %) se caractérise par une abstention intermittente.²⁷⁹ L'analyse du vote des 18-24 ans à l'élection présidentielle de 2012 montre que l'abstention de cette classe d'âge est supérieure à l'ensemble des inscrits. Cette abstention ne semble pas avoir évolué entre les deux tours et dépasse le taux de 2007.²⁸⁰

276 L'enquête interroge, de novembre 2015 à juin 2017, un panel de 25 000 Français, un autre de 1000 jeunes de 16 à 18 ans et un dernier de 2500 personnes non inscrites sur les listes électorales.

277 L'enquête Valeurs est réalisée par questionnaire en 1981, 1990, 1999 et 2008 sur l'ensemble de la population française

278 Anne Muxel, « L'Électeur intermittent ? La participation lors des élections régionales de 2015 », L'enquête électorale française : comprendre 2017, *La Note / #6 / vague 1*, décembre 2015.

279 INJEP, *Voter, ça les intéresse ? Participation électorale des jeunes et évolution du lien politique*, n°8, mars 2012.

280 INJEP, *Retour sur la présidentielle de 2012 : comment les jeunes ont-ils voté ?*, n°13 juin 2013.

La moindre participation des jeunes en général aux élections peut s'expliquer par un effet d'âge. Les jeunes vont voter massivement l'année suivant leur majorité. Leur participation électorale diminue ensuite jusqu'à ce qu'ils accèdent à une situation socio-économique stable.

A l'inverse de l'effet d'âge, certains autres facteurs s'avèrent favorables à une plus forte participation. Ainsi, la probabilité de voter aux élections est 1,8 fois supérieure à la moyenne nationale pour les personnes membres d'associations.²⁸¹

L'INJEP montre que « *l'abstention intermittente témoigne d'une modification dans le rapport des nouvelles générations au vote, moins conçu comme un devoir (autrefois accompli sans même être politisé) que comme un droit exercé au gré des enjeux mobilisateurs du moment, de la personnalité des candidats* »²⁸².

Cette participation électorale intermittente des jeunes en général peut être renforcée par la multiplicité des lieux de résidence du jeune (domicile des parents, lieu d'études, lieu d'apprentissage, lieu de stage ...) au moment de l'élection.

Cette participation intermittente ne doit pas occulter le fait que les jeunes ont conscience de l'importance du vote et du droit fondamental qu'il représente. Mais ils.elles ne perçoivent pas ce que leur vote change et de quelle manière il fait évoluer la société.²⁸³

Le tableau suivant montre en effet que l'intérêt des jeunes pour « la chose publique » était en nette progression entre 1990 et 2008, alors même que leur satisfaction de la vie démocratique en France était en baisse notable pour la même période. Ce double constat vaut pour les jeunes des milieux urbains comme pour les jeunes des milieux ruraux mais ces derniers sont à la fois un peu moins intéressés par la politique et un peu plus insatisfaits de la démocratie.

Ces tendances vont de pair avec une baisse de confiance dans les institutions représentatives : la confiance dans le Parlement, qui est restée presque identique chez les jeunes urbains (47 % en 1990 contre 46 % en 2008) s'est effondrée chez les jeunes ruraux, passant de 64 % en 1990 à 38 % en 2008. La même tendance pour la confiance dans l'Union européenne quasiment à égalité chez les deux groupes en 1990 (77 % pour les urbains, 76 % pour les ruraux) est tombée plus bas chez les jeunes ruraux avec 50 % de confiance contre 57 % chez les jeunes urbains.²⁸⁴

281 Enquête INSEE, *30 ans de vie associative*, janvier 2016

282 INJEP, *art. cit.*, mars 2012.

283 Forum français de la Jeunesse, *Le vote et la participation des jeunes en France*, avis n°4, février 2014

284 Sous la direction d'Olivier Galland et Bernard Roudet, *Une jeunesse différente ? Les valeurs des Français depuis 30 ans*, La documentation française, 2012.

Rapport

Rapports à la politique chez les 18-29 ans ruraux.ales et urbain.e.s en %

Rapports à la politique chez les 18-29 ans ruraux et urbains (en %)				
Rapports à la politique	Jeunes ruraux		Jeune urbains	
	2008	1990	2008	1990
Politique assez ou très importante dans la vie	45	25	52	25
Suit la politique tous les jours dans les médias	28	-	38	-
Assez ou très intéressé par la politique	34	21	43	29
Orientation politique	23	20	39	31
gauche	44	19	38	26
centre	21	20	16	18
droite				
	2008	1990	2008	1990
Assez ou très satisfait de la démocratie en France	29	42	36	46
Bon ou très bon d'avoir un homme fort	30	26	22	32
Tout à fait d'accord avec des revenus plus égaux (1/10)	17	-	12	-
Opinion sur la société	27	-	23	-
changement révolutionnaire	55	-	68	-
réformes progressives	18	-	9	-
la défendrez courageusement contre le changement				

Source : Sous la direction de Olivier Galland et Bernard Roudet, *Une jeunesse différente ? Les valeurs des Français depuis 30 ans*, La documentation française, 2012, p.245.

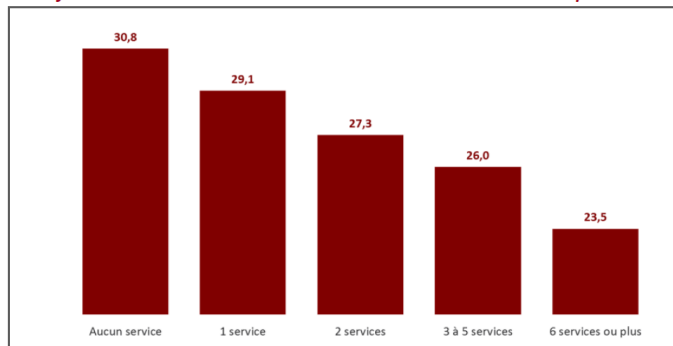
Nicolas Renahy explique que la jeunesse issue du milieu ouvrier rural est « *distanciée des précédentes générations ouvrières et du personnel politique de sa commune* ». ²⁸⁵

François Purseigle, lors de son entretien avec les rapporteur.res, note que le vote des jeunes ruraux.ales n'est pas différent de celui des jeunes urbain.e.s issu.e.s des quartiers ou des villes moyennes. Ayant travaillé sur le vote dans les territoires ruraux, il explique l'augmentation du vote d'extrême droite par un sentiment de déclassement vécu par les jeunes ruraux.ales que viennent renforcer des difficultés sociales et économiques. Il peut exister un véritable sentiment d'abandon de la part de l'Etat en raison de la fermeture de services publics (écoles, bureaux de poste, établissements hospitaliers...), du manque d'accès au haut débit, de la désertification médicale ou encore du manque de desserte en transport. Le CESE regrette toutefois l'absence de statistiques officielles pour étayer et compléter ce constat.

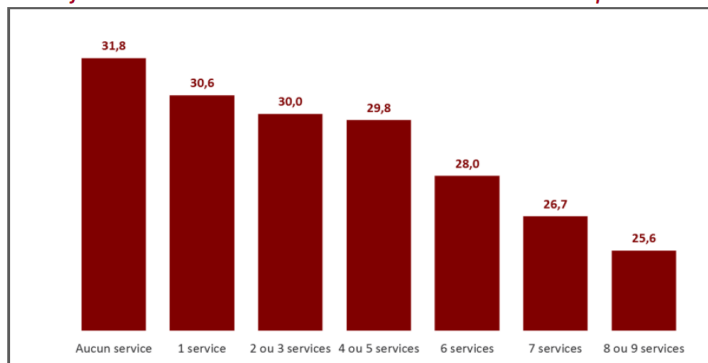
Une étude qui ne porte pas sur les seul.e.s jeunes montre qu'il y a une corrélation entre le niveau d'équipements de la commune et le vote d'extrême-droite.

²⁸⁵ Julian Misch, Nicolas Renahy, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix* 2008/3 (n° 83), p. 9-21.

Le score du Front National aux européennes de 2014 dans les communes de moins de 500 habitants en fonction du nombre de services et de commerces de base présents.



Le score du Front National aux européennes de 2014 dans les communes de 500 à 1000 habitants en fonction du nombre de services et de commerces de base présents.



Source : IFOP Focus n°135, mars 2016.

L'enquête du CREDOC et de la MSA relève par ailleurs une certaine méfiance des jeunes ruraux.ales envers les institutions : 51 % de ces jeunes pensent que les services publics fonctionnent mal et 92 % n'ont pas confiance dans les politiques.²⁸⁶

Les raisons de cette défiance vis-à-vis de la représentativité sont nombreuses : sentiment d'éloignement des lieux de décision, concentration des pouvoirs permise par le cumul des mandats, âge des élus ... Si on s'attarde sur ce critère, on peut voir que la moyenne d'âge des députés est de 59 ans et 10 mois²⁸⁷, celles des maires de 56 ans et 10 mois.²⁸⁸ La répartition par classe d'âge des élu.e.s locaux.ales montre certes que les élu.e.s sont âgé.e.s mais que les bornes choisies pour catégoriser la classe d'âge la plus jeune est trop large pour appréhender la participation des jeunes à la vie politique locale.

²⁸⁶ CREDOC-MSA, *Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres ?*, octobre 2012.

²⁸⁷ Forum français de la Jeunesse, *op.cit.*

²⁸⁸ Les collectivités locales en chiffres 2010.

NOMBRE D'ELUS LOCAUX

Mandats	Effectifs	Taux de féminisation	Répartition par classe d'âge (en %)		
			moins de 40 ans	de 40 à 59 ans	60 ans et plus
Conseillers régionaux et territoriaux	1 910	47,8 %	19,4 %	59,2%	21,4%
Conseillers départementaux	4 108	50,0%	11,3%	57,1%	31,6%
Conseillers communautaires	80 409	33,3%	6,8%	48,7%	44,5%
Conseillers municipaux	521 661	40,3%	18,2%	52,6%	29,2%
Communes de moins de 1 000 habitants	307 463	34,8%	19,8%	52,0%	28,2%
Communes de 1 000 habitants et plus	214 198	48,1%	15,9%	53,5%	30,6%

Source : Ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques.

Source : Ministère de l'Intérieur, Les collectivités locales en chiffres 2016

Les regroupements de petites communes dans des EPCI de taille importante peuvent accentuer le sentiment d'éloignement des lieux de décision et renforcer le sentiment d'isolement.

L'expérience de quatre jeunes conseillers municipaux relatée dans l'étude *Les jeunes dans le Sud de l'Indre*²⁸⁹ illustre la difficulté qu'ont les jeunes à trouver leur place au sein des instances de représentation locales : certain.e.s estiment faire de la figuration ; d'autres ressentent des difficultés liées au fait d'être jeune dans un environnement composé d'él.u.e.s pour la plupart âgé.e.s.

La participation des jeunes dans les instances représentatives locales

Dans le langage des politiques publiques, le terme de participation est souvent associé à celui de dispositif. Cette relation entre participation et dispositif atteste d'un cadrage de cette pratique démocratique, sous forme de techniques organisées et contrôlées par une autorité politique ou administrative : conseil régional des jeunes, parlement des jeunes, forum citoyen, etc. La participation des jeunes n'est pas spontanée ; elle est organisée et encadrée par des institutions.

L'INJEP²⁹⁰ a analysé les dispositifs de participation des jeunes dans les régions pour dresser une typologie des modalités de la participation : **la consultation des jeunes** sur une action existante ou future ; **l'événementiel** avec l'organisation d'un forum (mais on ne sait pas dans quelle mesure les jeunes y sont impliqué.e.s) ; **la création d'instances de consultation** (de type conseil régional des jeunes) ; **l'impulsion d'un projet** lié à la citoyenneté en aidant financièrement ; **la concertation** pour adapter un service public ; **l'implication** (associer les jeunes à la prise de décision). L'adhésion des jeunes est bien souvent le résultat d'une superposition de plusieurs dispositifs participatifs programmés à différents moments du processus de décision. À l'inverse, le recours fragmenté à des outils participatifs, sans mise en relation entre eux, ou bien la limitation de la participation à un

289 Simon Fayolle., *Les jeunes dans le Sud de l'Indre. Diagnostic visant à déterminer les domaines d'actions prioritaires pour lutter contre l'exode des jeunes*, Comité de Bassin d'emploi Brenne/Boischaut Sud, décembre 2004.

290 Laurent Lardeux, *Dispositifs de participation des jeunes aux niveaux des conseils régionaux*, INJEP, rapport d'étude INJEP – 2015/1.

seul outil, peut susciter une forte défiance des jeunes.²⁹¹ En fait, les jeunes sont impliqué.e.s si ils.elles sont associé.e.s directement à la prise de décision et si, de fait, leurs compétences sont reconnues.

Le CESER du Limousin²⁹² nous livre un bilan en demi-teinte de la participation des jeunes via le Conseil régional des jeunes du Limousin. Cette participation n'est pas spontanée puisque les chef.fe.s d'établissement désignent parmi les délégué.e.s des élèves du lycée les jeunes qui siègeront au sein de l'instance. Mais elle est en quelque sorte incitative puisque les élèves qui participent sont plus enclin.e.s à poursuivre leur engagement après cette expérience.²⁹³

La mise en place d'une politique jeunesse dans le cadre d'une intercommunalité

Mairie Conseil²⁹⁶ dans son étude sur la mise en place de politiques jeunesse dans le cadre d'intercommunalités, pose ainsi les principes du recueil de la parole et de l'opinion des jeunes.

« Les modalités pratiques d'animation de la séance de consultation doivent être sérieusement préparées afin de réussir cette opération.

- *Prévoir un animateur. et une personne pour la prise de notes. L'animateur présente la démarche, pose les questions, surveille le temps de parole de chacun, doit être attentif à la prise de parole de tous les jeunes présents.*

- *Prévoir une configuration matérielle des chaises en cercle de telle manière que tous les jeunes s'identifient et identifient l'animateur. Seul le rapporteur peut travailler sur une table.*

- *Poser les questions d'une manière générale, sans orienter les réponses. Il s'agit d'un guide d'entretien collectif et non d'un questionnaire. On peut retraduire les questions lorsqu'elles paraissent vagues pour les jeunes. Si les jeunes n'ont pas d'opinion sur le sujet (ce qui est rare), passer à la question suivante et revenir à la fin de la séance à la question non traitée.*

- *Un groupe peut être constitué de 4 ou 5 personnes à 10 à 12 personnes. En dehors de ces limites, la pertinence de la rencontre de consultation se pose ou bien l'animation risque d'être problématique en cas d'un grand nombre de jeunes présents. »*

291 Entretien des rapporteur.e.s avec Laurent Lardeux, Chargé d'études et de recherche à l'INJEP, le 18 octobre 2016.

292 Céline Hory et Pierre Capy, rapporteur.e.s, *La participation des jeunes à la vie publique régionale*, rapport n°2015-18, octobre 2015.

293 Audition de Céline HORY devant les sections de l'éducation, de la culture et de la communication ; de l'aménagement durable des territoires au CESE le 14 septembre 2016.

294 Mairie Conseils, *Politique Jeunesse et intercommunalités. Méthode et résultats d'une démarche pour accompagner la réflexion des élus locaux*, février 2015.

L'engagement des jeunes dans la vie locale

Là encore, il existe peu d'indicateurs sur l'engagement des jeunes ruraux.ales dans la vie locale. La plupart des données concernent la jeunesse en général.

De manière générale, au-delà de leur participation électorale et de leur représentation institutionnelle, la participation des jeunes à la vie publique peut prendre d'autres formes qui ne sont pas institutionnelles mais peuvent être des signes de l'exercice de la citoyenneté : signature d'une pétition, participation à une manifestation... En 2008, 64 % des 18-24 ans déclaraient avoir signé une pétition et 48 % avoir participé à une manifestation (alors que 30 % des 18-24 ans avaient voté aux élections présidentielles et législatives en 2007).²⁹⁵ La participation active des jeunes dans la vie publique peut aussi prendre la forme d'une action bénévole, d'un engagement associatif, d'un volontariat en service civique. Même si adhérer à une association n'implique pas nécessairement de faire du bénévolat, les deux peuvent être liés.

Le bénévolat et l'engagement associatif

Le *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016*²⁹⁶ révèle une augmentation de la participation bénévole des jeunes de manière générale. Cette augmentation se traduit par un fort investissement dans les réseaux sociaux et bénéficie principalement au secteur associatif. Cette évolution s'incarne dans des formes de mobilisation comme la signature d'une pétition en ligne.²⁹⁷ L'avis du CESE *Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?* traite de ces formes de participation active *via* les réseaux sociaux et du fonctionnement plus horizontal de la participation qu'ils permettent.

Le *Baromètre* classe la participation des jeunes selon sa fréquence et sa nature, selon les motivations des jeunes et leur propension à s'engager davantage :

- plus d'un tiers des jeunes sont très investi.e.s et cumulent un engagement associatif et sur internet : 19 % d'entre eux.elles sont motivés par un engagement lié au sport, à la culture, aux loisirs ou à la jeunesse et à l'éducation ; 16 % sont impliqué.e.s dans l'action humanitaire, l'environnement ou la lutte contre les discriminations ;
- 48 % sont peu ou pas engagé.e.s faute de temps mais souhaiteraient l'être davantage ;

295 Forum français de la Jeunesse, *op.cit.*

296 Le baromètre de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) est une enquête conduite par le CREDOC et l'INJEP auprès de 4000 jeunes métropolitains âgés de 18 à 30 ans et réalisée en ligne entre décembre 2015 et janvier 2016.

297 INJEP, *L'engagement des jeunes : une majorité impliquée, une minorité en retrait*, n°36, novembre 2016.

- 17 % ne sont ni adhérent.e.s d'une association, ni bénévoles et ne souhaitent pas le devenir.

Ces chiffres nous montrent qu'une majorité des jeunes se sent concernée par la vie de la cité mais qu'une minorité est en retrait. Toutefois, nous n'avons pas, là encore, d'indications sur la répartition géographique de ces jeunes.

L'engagement des jeunes se traduit par des actions de bénévolat. Près de 35 % des 18-30 ans ont donné du temps bénévole en 2015 et 14 % le font de manière régulière chaque semaine.

Le bénévolat est plus fréquent chez les jeunes des milieux ruraux que chez les jeunes qui vivent dans des villes de plus de 5000 habitant.e.s ou dans des grandes agglomérations urbaines (18 % en zone rurale contre 13 % en zone urbaine). Comme on l'a souligné dans la partie III.B.3, les jeunes des milieux ruraux s'impliquent dans des associations autour de projets collectifs et de solidarité de proximité. C'est le cas par exemple des jeunes filles des Pays de Loire qui s'investissent dans des associations caritatives comme les Restos du cœur ou des associations de femmes battues.²⁹⁸ Cet engagement consolide les liens intergénérationnels et l'attachement qu'ont les jeunes à leur territoire. Il structure le « vivre ensemble » et les liens de sociabilité des habitants.

Au-delà de l'engagement des jeunes eux-mêmes, Nicolas Renahy²⁹⁹ montre que « *l'investissement associatif [permet] de dépasser symboliquement [la] précarisation* » d'une part de la population reléguée dans des territoires plus ou moins isolés et dont les difficultés économiques et sociales sont équivalentes à celle vivant dans les quartiers.

« Alors on bouge » par la Fédé de Redon :

Léandre Bezançon a cordonné un groupe de jeunes au sein de la Fédération d'animation rurale au Pays de Vilaine (association d'éducation populaire présente sur le Pays de Redon) dans la préparation de « Alors on s'bouge ». Le projet a consisté à la mise en place d'une enquête sur la place des jeunes et de créer des espaces d'échanges avec des décideur.euse.s politiques. Ainsi pendant deux jours 600 à 800 personnes principalement âgées de moins de trente ans sont venues participer notamment à des débats mouvants avec des acteur.rice.s politiques, témoigner de leurs initiatives individuelles et/ou collectives, montrer leurs créations artistiques (théâtre et musique). Les thèmes des débats : Démocratie trop vieille et déconnectée de sa jeunesse ? / Ministre à 18 ans, et alors ! / Diplôme=boulot=bonheur ?

Si les jeunes à l'origine du projet ont pu mesurer la difficulté de faire converser jeunes et élus, ils.elles ont pris conscience dans l'action de leurs capacités à prendre des responsabilités et réaliser des projets ambitieux.

²⁹⁸ Claire Lemètre, Sophie Orange., *art.cit.*

²⁹⁹ *Op.cit.*

Globalement, les jeunes les plus actif.ve.s dans le bénévolat sont aussi les plus engagé.e.s dans d'autres formes de participation. Ils. elles sont aussi plus présent.e.s sur internet pour s'informer sur les sujets d'actualité, exprimer leur opinion ou signer des pétitions en ligne.³⁰⁰

Se pose toutefois souvent la question de l'implication des jeunes au sein des structures dirigeantes associatives, en dehors des organisations dirigées par des jeunes³⁰¹. Pour exemple, la Confédération nationale des foyers ruraux réfléchit à cette question après avoir, dans l'histoire, inscrit dans ses statuts la présence de jeunes de moins de 25 ans au sein de son Conseil d'administration. C'est également une question importante pour l'association Familles rurales qui, lors d'un entretien avec les rapporteur.e.s, en présence de deux jeunes du réseau, ont fait part de la création en 2014 d'un comité Jeunes national pour que « *les jeunes ruraux.ales eux.elles mêmes aient davantage voix au chapitre* ». C'est aussi parfois un but secondaire recherché dans l'accueil par les structures de service civique.

Le volontariat à une mission de Service civique

La participation des jeunes se traduit aussi par un engagement volontaire pour effectuer un service civique au sein d'une association ou d'une administration. La proportion de volontaires issu.e.s des territoires ruraux varie selon l'approche retenue pour définir les territoires ruraux. L'Agence du Service civique s'appuie sur deux approches : celle des aires urbaines définies en 2010 par l'INSEE et celle sur la grille de densité mise en place par l'INSEE en 2015. Selon la première approche, 2,9 % des volontaires sont issus de communes isolées, hors de l'influence des pôles et grandes aires urbaines et 2,4 % des missions se déroulent dans ces communes. La proportion de volontaires est plus importante selon la seconde approche : 6,1 % des volontaires sont issu.e.s de communes très peu denses et 4,7 % des missions se déroulent dans ces communes.³⁰²

Quelle que soit l'approche, la participation des jeunes issu.e.s des territoires ruraux est faible contrairement à la plus forte implication associative notée plus haut. Cette situation s'explique notamment par l'émiettement des associations et leur manque de coordination entre elles. Encadrer un.e jeune volontaire en service civique ne s'improvise pas et nécessite un suivi quotidien que des bénévoles isolé.e.s ne peuvent pas toujours assurer : rappelons à ce sujet que près de 9 associations sur 10 en France fonctionnent sans salarié.e. La carte suivante montre qu'il y a plus de volontaires dans les départements comportant une grande agglomération.

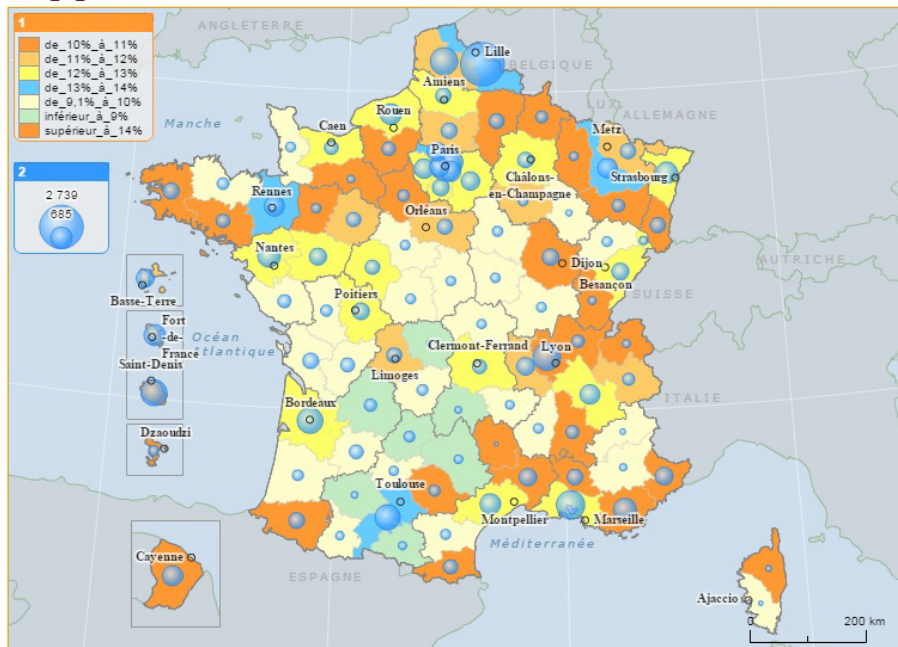
300 *Ibid.*

301 Cf : chapitre III B 2.

302 Agence du Service civique, rapport d'activité 2015.

Carte : Nombre de volontaires en 2015 par département, par rapport à la part des 15-24 ans dans la population générale

- 1 - Part de 15-24 ans dans la population générale
- 2 - Nb de volontaires



Source : Elisa au 12 avril 2016, INSEE 2016 in rapport d'activité 2015 de l'Agence du Service civique.

Lors de son audition au CESE, Thibault Duisit, Secrétaire national du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), a expliqué que le développement du service civique en milieu rural se heurte à plusieurs difficultés : le coût du déplacement et du logement du volontaire, le caractère attrayant des missions proposées dans les territoires ruraux. Le motif de l'engagement est, par ailleurs, un autre enjeu. Une enquête du MRJC auprès de ses volontaires en service civique révèle que 52 % d'entre eux.elles se sont engagé.e.s parce qu'ils.elles n'avaient pas d'emploi.³⁰³

L'engagement dans une association ou dans une mission de service civique, le bénévolat sont des vecteurs de socialisation et de développement des compétences des jeunes. Ces différentes formes de participation quand elles sont reconnues et valorisées sont un gage de pérennité de l'engagement des jeunes.

Conclusion

Si parler de la jeunesse rurale ou du monde rural au singulier en 2017 est impossible, il semble plus que nécessaire de porter une attention accrue aux jeunes des territoires ruraux.

Ce rapport met en exergue la diversité de la jeunesse, mais aussi les particularités de la jeunesse rurale. C'est notamment le cas en termes de mobilité ou de temps d'accès aux services, ainsi qu'en matière de formation initiale ou professionnelle, celle-ci étant en moyenne moins longue que pour les jeunes des villes, avec une mise au travail plus rapide mais aussi un taux important de NEET'S dans les territoires ruraux. Les inégalités entre jeunes femmes et jeunes hommes sont par ailleurs plus marquées dans les espaces ruraux. En outre, la confiance dans les institutions y est moindre et s'érode fortement, alors même que l'on constate dans le même temps dans ces territoires une implication des jeunes et un engagement souvent plus forts. La situation des jeunes ruraux.ales se distingue de celle des jeunes urbain.e.s, mais aussi de celle de l'ensemble de la population rurale.

Il montre aussi que le dynamisme économique des espaces ruraux, ainsi que l'aménagement du territoire sont essentiels pour l'ensemble des populations rurales, et notamment pour les jeunes.

Ce travail montre par ailleurs que la prise en compte de ces jeunes par l'ensemble des acteur.rice.s reste parcellaire. Cela est vrai pour la puissance publique, Etat ou collectivités territoriale étant confrontés aux restrictions budgétaires et aux conséquences des réformes territoriales. Cela l'est aussi pour les acteur.rice.s économiques, qui doivent faire face à une évolution de l'emploi souvent peu favorable dans les espaces ruraux. Cela l'est également pour beaucoup d'acteur.rice.s associatif.ive.s, en situation difficile voire exsangues du fait des restrictions financières qui leur sont appliquées. Pour autant, dans nombre d'espaces ruraux, des collectivités territoriales et des acteur.rice.s économiques et sociaux.ales relèvent le défi d'investir dans la jeunesse. Elles.Ils prouvent souvent avec les jeunes elles.eux-mêmes et peu de moyens que les territoires ruraux, par leurs atouts propres (d'espace, de qualité de vie et

303 Audition de Thibault Duisit, Secrétaire national « Europe International et Service civique » du MRJC devant la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques du CESE le 13 septembre 2016.

d'interconnaissance en particulier) peuvent, par leur créativité et leur dynamisme, relever les défis de notre société en termes de dynamisme économique durable.

Le défi de la cohésion sociale, c'est entre autres refuser qu'une partie des jeunes et notamment des jeunes femmes, moins mobiles et/ou moins diplômé.e.s, reste sans perspective. Assurer l'égalité des droits, c'est penser dans le même temps son accès par l'accompagnement car les jeunes les plus précaires nécessitent que l'on fasse le premier pas vers elles.eux.

Le défi économique, social et environnemental consiste à intégrer les jeunes comme acteur.rice.s d'une démocratie renouvelée et porteuse de projets. C'est à ce prix que pourront être imaginés les territoires ruraux de demain.

Cela suppose d'assumer le risque de prendre en compte les jeunes dans les espaces ruraux. Relever ce défi n'est pas simple, ce travail le montre. Les jeunes ruraux.ales sont à la fois pour beaucoup d'entre elles.eux très actif.ive.s, impliqué.e.s, constructif.ive.s mais dans le même temps, une place ne leur est pas nécessairement faite pour participer pleinement au débat, avec un accès suffisant aux lieux de décision, et la rencontre avec les jeunes a souvent du mal à se faire. Il est indispensable d'insister et d'inventer là aussi de nouvelles façons de faire. Cela passe par une meilleure reconnaissance de l'importance de la jeunesse dans le cadre des politiques publiques qui concernent ces territoires.

L'enjeu est que demain, dans l'action politique comme dans les dimensions économiques, sociales et environnementales, les jeunes ruraux.ales soient pleinement partie prenante des décisions et des évolutions qui concernent les territoires où elles.ils vivent, pour pouvoir concourir activement à leur avenir.

Annexes

N° 1 LISTE DES MEMBRES DE LA SECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

✓ **Présidente** : Eveline DUHAMEL

✓ **Vice-présidents** : Isabelle ROUDIL et Yann LASNIER

Agriculture

✓ Josiane BÉLIARD

✓ Jean-Yves DAGÈS

✓ Christine VALENTIN

Artisanat

✓ Joël FOURNY

Associations

✓ Yann LASNIER

✓ Marie TRELLU-KANE

CFDT

✓ Bruno DUCHEMIN

✓ Marie-Odile ESCH

✓ Michèle NATHAN

CFTC

✓ Bernard VIVIER

CGT

✓ Gilles FOURNEL

CGT-FO

✓ Yves KOTTELAT

Coopération

✓ Isabelle ROUDIL

Entreprises

✓ Bruno CAVAGNÉ

✓ Jacques CHANUT

✓ Eveline DUHAMEL

✓ Philippe GUILLAUME

<input type="checkbox"/> Environnement et nature ✓ Antoine BONDUELLE ✓ Hervé LE BOULER-LE QUILLEC
<input type="checkbox"/> Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse ✓ Bertrand COLY
<input type="checkbox"/> Outre-mer ✓ Inès BOUCHAUT-CHOISY ✓ Christian VERNAUDON
<input type="checkbox"/> Personnalités qualifiées ✓ Jacky BONTEMS ✓ Jean-Louis CABRESPINES ✓ Patrick MOLINOZ ✓ Claude ROUSTAN ✓ Régis WARGNIER
<input type="checkbox"/> Professions libérales ✓ Dominique RIQUIER-SAUVAGE
<input type="checkbox"/> UNAF ✓ Alain FERETTI
<input type="checkbox"/> Personnalités associées ✓ Marie CERVETTI ✓ Agnès CLARET DE FLEURIEU ✓ Patrick DOUTRELIGNE ✓ Estelle FORGET ✓ Jean-Yves MANO ✓ Pauline STEINER

Annexes

N° 2 LISTE DES MEMBRES DE LA SECTION ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION

✓ **Président** : Xavier NAU

✓ **Vice présidentes** : Julien BLANCHET et Jean-Karl DESCHAMPS

Agriculture

✓ Danielle EVEN

Artisanat

✓ Monique AMOROS

Associations

✓ Jean-Karl DESCHAMPS

✓ Marie-Claire MARTEL

✓ Françoise SAUVAGEOT

CFDT

✓ Thierry CADART

✓ Xavier NAU

✓ Albert RITZENTHALER

CFE-CGC

✓ Jean-Claude DELAGE

CFTC

✓ Laurence ROGER

CGT

✓ Françoise LAMONTAGNE

CGT-FO

✓ Françoise CHAZAUD

✓ Éric PÉRÈS

Entreprises

✓ Danielle DUBRAC

✓ Francis BARTHOLOMÉ

✓ Jacques PFISTER

Environnement et nature

- ✓ Agnès POPELIN
- ✓ Dominique LÊ VAN TRUOC

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

- ✓ Laure DELAIR
- ✓ Julien BLANCHET

Outre-mer

- ✓ Isabelle BIAUX-ALTMANN

Personnalités qualifiées

- ✓ Gérard ASCHIERI
- ✓ Samira DJOUADI
- ✓ Claire GIBAULT
- ✓ Marie-Aleth GRARD
- ✓ Murielle HURTIS
- ✓ Nacer KETTANE
- ✓ Michel THOMICHE

UNAF

- ✓ Marie-Pierre GARIEL

UNSA

- ✓ Christian CHEVALIER

Personnalités associées

- ✓ Nora HUSSON
- ✓ Éliane LANCETTE
- ✓ Jacques LANDRIOT
- ✓ Stéphanie LA ROSA
- ✓ Ananïg LUCAS
- ✓ Virginie MARTIN
- ✓ Monique MELLAT
- ✓ Jean-Marc MONTEIL

N° 3 LISTE DES PERSONNALITÉS ENTENDUES

Auditions communes devant la section aménagement durable des territoires et la section éducation, culture et communication

✓ **Guillaume de Russé**

président délégué du Conseil départemental de la Vienne, rapporteur de l'avis du CESE sur « Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ? »

✓ **Céline Hory**

co-rapporteuse de l'avis du CESER Limousin sur « La participation des jeunes à la vie publique régionale »

✓ **et Marc Granier**

rapporteur de l'avis du CESER Haute-Normandie sur « Jeunes : une ressource pour la Région »

✓ **Briec Guinard**

président du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC)

✓ **Malika Kacimi**

chefe de la mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)

✓ **Jean-Pierre Halter**

sociologue, chercheur associé à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), auteur d'un rapport sur Politiques de jeunesse et intercommunalités

✓ **Jean Ollivro**

géographe, professeur à l'Université Rennes II et à l'IEP de Rennes.

Auditions devant la section aménagement durable des territoires :

✓ **Paul Fabre**

président de la Communauté territoriale Sud Luberon

✓ **Pierre Manent**

vice-président en charge du développement économique, de l'emploi et de la formation du Pays de l'Ardèche méridionale

✓ **et Gabriella Melo**

chargée de mission Jeunesse

✓ **Mélanie Gambino**

maître de conférences en géographie, UMR Dynamiques Rurales de l'Université Toulouse II

✓ **et Benoit Coquard**

doctorant en sociologie à l'Université de Poitiers

✓ **Hélène Tallon, géographe**

co-auteure de l'étude de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) sur « Invisibilité sociale : publics et mécanismes/Les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et néo-ruraux »

✓ **Serge Kroichvili**

délégué général de l'Union nationale des missions locales (UNML)

✓ **Marie Rondwasser**

directrice de la Mission Locale de la Touraine Côté Sud

✓ **Florian Maillebau**

délégué à l'habitat de l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ)

Auditions devant la section Éducation, culture et communication

✓ **Jean-Michel Leboiteux**

secrétaire général du SNTAP-FSU

✓ **et Olivier Beunvel**

secrétaire général adjoint

✓ **Didier Locicero**

secrétaire fédéral du SGEN-CFDT agricole

✓ **Rémi Rouault**

professeur émérite en géographie de l'Université de Caen

Une journée d'échanges entre les membres des sections et des jeunes porteur.e.s de projets a également été organisée au CESE le 13 octobre 2016, à laquelle ont participé :

✓ **Bixente Etcheçaharreta**

président de l'association Du Pays Basque aux grandes écoles,

✓ **et Maïtena Echeverria**

responsable des interventions de l'association dans les lycées partenaires

✓ **Teddy Delaunay**

doctorant au Laboratoire Ville, mobilité, transport (LVMT), lauréat 2013 du concours Ergapolis participant au projet Covoit'ici;

✓ **Benjamin Aime**

projet Rêves d'installation

✓ **Leandre Bezançon**

participant au programme " Alors on bouge " dans l'association La Fédé à Redon (Fédération d'animation rurale en pays de Vilaine)

✓ **Clémence Nerbusson**

projet Fleurs de Souliers

✓ **Victoria et Gaétan Tisserand**

participant.e.s d'un projet sur la mobilité de la Mission locale de l'arrondissement du pays de Langres

✓ **Mylène Osmond, Tony Courselle et Sarah Hardy**

projet Dragon's Ladies, Maison familiale rurale La Bagotière

Annexes

✓ **Capucine Gambier**

bénévole MRJC Picardie, projet fabrique du monde rural

✓ **Jonathan Mounal**

secrétaire général du MRJC, ancien animateur territorial du MRJC Picardie.

Entretiens particuliers des rapporteur.e.s

✓ **Fabien Sudry**

directeur du cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales

✓ **Marianne Beseme**

directrice adjointe du cabinet du ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports

✓ **Alexis Ridde**

conseiller pour les politiques interministérielles et locales de jeunesse

✓ **et Isabelle Defrance**

chef du bureau des politiques interministérielles de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

✓ **Luc Brière**

chef de la division "Statistiques régionales et locales"

✓ **et David Michel**

département de l'action régionale de l'INSEE

✓ **Dominique Carpentier**

premier vice-président du CESER Hauts-de-France

✓ **Bernard Gaillard**

vice-président du CESER de Bretagne, président de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

✓ **et Fabien Brissot**

chef du pôle Société-Solidarités du CESER de Bretagne

✓ **Bruno Lachesnaie**

directeur du développement sanitaire et social de la Mutualité sociale agricole (MSA);

✓ **Denis Perrot**

chargé de l'Action jeunesse, Ruralité à la Confédération nationale des foyers ruraux (CNFR);

✓ **Patricia Loncle-Moriceau**

titulaire de la Chaire de recherche sur la jeunesse, directrice adjointe du laboratoire CRAPE/ Arènes, membre du département SHSC de l'École des hautes études en santé publique (EHESP)

✓ **Serge Cheval**

directeur de l'Union nationale des Maisons familiales rurales (MFR)

✓ **et Philippe Marchesi**

chargé de développement à l'Union nationale des maisons familiales rurales (MFR)

- ✓ **François Purseigle**
maître de conférences en sociologie
- ✓ **Hélène Grimbelle**
secrétaire générale adjointe de la Ligue de l'enseignement
- ✓ **et Antonin Cois**
responsable des politiques territoriales de la Ligue de l'enseignement
- ✓ **Brigitte Baccaini**
sous-directrice de l'observation et des analyses statistiques du Commissariat général à l'Egalité des territoires (CGET)
- ✓ **et Benoit Lemozit**
chef du pôle services au public au CGET
- ✓ **Laurent Lardeux**
chargé d'études et de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)
- ✓ **Jeremy Decercle**
président des Jeunes agriculteurs
- ✓ **et Claire Cannesson**
responsable du service communication et affaires publiques
- ✓ **Jean Maillet**
secrétaire général de l'Union nationale des associations de développement local (UNADEL)
- ✓ **François Robert**
président de la Fédé Redon
- ✓ **et Solenne Chevrier**
co-directrice de la Fédé Redon
- ✓ **Cédric Szabo**
directeur de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) ;
- ✓ **Hélène Colnot-Breune**
membre du CESER Bourgogne-Franche-Comté ;
- ✓ **Anne Hébert**
présidente de la Communauté de communes Sèves Taute, co-présidente de La ligue de l'enseignement de la Manche ;
- ✓ **Joan Philipsen**
agriculteur ;
- ✓ **Valérie Draczuk**
administratrice nationale de la Fédération nationale des familles rurales ;
- ✓ **Cassandra Dupont**
membre du Comité national jeunesse (Manche) ;

Annexes

✓ **Kylian Danel**

membre du Comité national Jeunesse (Ille-et-Vilaine) ;

✓ **Solama Laroui**

chargée de mission Jeunesse

✓ **et Laetitia Verdier**

*responsable communication ;**

✓ **Xavier Lionet**

directeur général adjoint de la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France

✓ **et Caroline Carrère**

délégué fédéral de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France ;

✓ **Jean-Marc Sarran**

enseignant viticulture-œnologie au Lycée professionnel agricole de Risle.

N° 4 BIBLIOGRAPHIE

A'urba et ADES CNRS 2011. *L'usage de la ville par le genre*.

Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation, 2013.

Agence du Service civique, rapport d'activité 2015.

ANIL, *Le logement des jeunes*, novembre 2011, données enquête logement.

ARIAC Coopérative d'entrepreneurs : Hélène Tallon, Ingrid Lignéres, Marie-Christine Bureau, Eliane Le Dantec : Rapport : *L'invisibilité sociale : publics et mécanismes, les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et néo-ruraux* (novembre 2015).

Jean-Jacques Arrighi, Les jeunes dans l'espace rural : une entrée précoce sur le marché du travail ou une migration probable », *Formation Emploi* n°87, 2004.

Association nationale de cinémas itinérants, *Le cinéma itinérant en France*, 2015.

Atout France, *Les résidences secondaires en France*, décembre 2010.

Boîte à outils Genre : Transports et mobilité, élaboré par l'AFD et publié en 2015.

Capucine Burrigan et François Gleizes, Trente ans de vie associative, une participation stable mais davantage féminine, *INSEE Première*, n°1580, janvier 2016.

Céline Hory et Pierre Capy, rapporteur.e.s, *La participation des jeunes à la vie publique régionale*, rapport n°2015-18, octobre 2015.

Centre d'études et de prospective n°38, *Les femmes dans le monde agricole* (2012), ministère de l'Agriculture

Céreq, Mobilités interrégionales des jeunes diplômés du supérieur : qui forme qui ? *Bref*, n°347, juin 2016.

CESE Rapport Le logement autonome des jeunes, rapporté par Claire Guichet (2013), p. 20.

CESE Rapport sur l'État de la France 2015, rapporté par M. Daniel-Julien Noël.

CESE, avis *Avant-projet de loi de Modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne*, rapporté par Michèle Nathan, (septembre 2016).

CESE, avis *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?*, rapporté par Guillaume de Russé (2015).

CESE, avis *L'agriculture familiale* rapporté par Martine Laplante (2014).

CESE, avis *L'emploi des jeunes*, rapporté par Jean-Baptiste Prévost (2012).

CESE, avis *L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner*, rapporté par Jacqueline Farache (2016).

CESE, avis *La coproduction à l'ère du numérique*, rapporté par Eric Pérès (2015).

CESE, avis *La mobilité des jeunes*, rapporté par Jean-François Bernardin (2011).

Annexes

CESE, avis *Les enjeux de la prévention en matière de santé*, rapporté par Jean Claude Etienne et Christian Corne (2012).

CESE, Avis *Pour un renouveau des politiques publiques* par Claude Michel, 2014.

CESE, avis *Projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement*, rapporté par Monique Boutrand et Daniel Prada (2014).

CESE, avis *Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)*, rapporté par Bruno Duchemin et Olivier Marembaud (2015), p. 104.

CESE, avis *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes* (avis de suite), rapporté par Antoine Dulin (2015).

CESE, Avis *Aménagement du territoire, services publics et services au public*, rapporté par Jean-Alain Mariotti (2006).

CESE, *Rapport annuel sur l'état de la France 2016*, rapporté par Pierre-Antoine Gailly (2016).

CESE, Rapport et avis *Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie*, rapporté par Claire Gibault, 2013.

CESE, section de l'éducation, de la culture et de la communication, *Une école de la réussite pour tous*, rapport et avis présenté par Marie-Aleth Gard, 2015.

CESER Aquitaine, *Espaces ruraux : une chance pour l'Aquitaine, Evolutions et perspectives*, rapporté par Philippe Cruege, 2012.

CESER Bretagne, *Les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne*, Annie Guillerme et Sylvère Quillerou, 2011.

CESER Champagne-Ardenne, L'inclusion socioprofessionnelle des NEET, groupe de travail présidé par Christian Blanckaert, 2015.

CESER de la Région Centre, rapport et avis *Être jeune en région Centre*, rapporté par Jean Pierre Walder (2010).

CESER Franche Comté, avis *L'accès aux soins en en Franche-Comté, pour tous et partout*, rapporté par Daniel Boucan (2014).

CESER Haute-Normandie, *Jeunesses : une ressource pour la région*, rapporté par Marc Granier, 2015.

CESER Limousin, *Les soldes migratoires en Limousin : le cas des jeunes de 20 à 29 ans, une évolution encourageante*, rapporté par Solange Nexon et Laurent-Gilles Mirou (2012).

CESER Picardie, avis *Les loisirs des jeunes en Picardie*, rapporté par Jean-Pierre Dubois (2013).

CESER région Centre, rapport et avis *Être jeune en région Centre*.

CGET, *En bref*, Pour une offre cinématographique dans tous les territoires, reflétant la diversité de la société, 26, octobre 2016.

CGET, *Les dossiers d'observation n°1*, Les femmes dans les territoires ruraux, de Brigitte Baccaini et Laetitia Firdion (2014).

CGET, *Les dossiers d'observation n°2*, Les jeunes dans les territoires ruraux, Cécile Métayer, novembre 2014.

CGET, Nouvelle typologie des campagnes françaises, *Territoires en mouvement* (2012).

CGET, *Rapport 2011 de l'Observatoire des territoires du CGET*.

CGET, *Rapport 2014 de l'Observatoire du CGET*.

Hélène Chauveau., Culture et jeunes : la carpe et le lapin des territoires ruraux ? Enquête auprès de lycéens et apprentis du LEGTA de Saint-Genest Malifaux et d'organiseurs de festivals dans le Forez (Loire) », Pour la revue du Groupe *Ruralités, Education et Politiques*, 226, août 2015.

CNAF, Evaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des CAF, *Dossiers d'études CNAF n°113* (2009).

Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, *Nos ruralités, une chance pour la France*.

Benoit Coquard, thèse intitulée *Sauver l'Honneur : Situations critiques et respectabilité chez les jeunes des classes populaires rurales*.

CREDOC et INJEP (2016), Baromètre de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA).

CREDOC, Impact du vieillissement sur l'offre et la demande de biens et services de consommation (2010).

CREDOC-MSA, octobre 2012. Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres ?

DARES 2011, communes ZRR, France métropolitaine.

DARES Analyses, décembre 2015, n° 088.

Olivier David., Le temps libre des jeunes ruraux : des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs, *Territoire en mouvement. Revue de géographie et d'aménagement*, 22-2014.

Olivier David (2008), L'accès aux services d'accueil des jeunes enfants en milieu rural : un enjeu d'équité territoriale, *L'information géographique*, n°72.

DGCL, note d'information relative à la dotation de solidarité rurale de la dotation globale de fonctionnement pour 2016 (11 mai 2016).

DRESS, *Etudes et résultats* n°814, octobre 2012.

DRESS, *Études et résultats* n°814, octobre 2012.

Enquête Teruti-Lucas, Agreste Primeur n°326 de juillet 2015.

Simon Fayolle, *Les jeunes dans le sud de l'Indre*, comité de bassin et d'emploi Brenne/Boichaut Sud (2004).

Forum français de la Jeunesse, *Le vote et la participation des jeunes en France*, avis n°4, février 2014.

France stratégie *Lignes de faille : Une société à réunifier* (octobre 2016).

Annexes

Olivier Galland et Bernard Roudet, *Une jeunesse différente, Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, article *Jeunes ruraux : l'inversion des valeurs avec la ville ?* de Jean-Paul Bozonnet.

Jean-Pierre Halter, rapport pour l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) sur *Politiques de jeunesse et intercommunalités*.

HCEfh, Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Rapport n°2014 EGALITER *Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés*, publié le 19 juin 2014.

HCEfh n°2, *Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux*, avril 2014.

IFOP (2009), *Vivre et travailler au vert*, pour la 5ème foire : Projets en campagne, BVA (2011), *Ville ou campagne*, pour le journal *20 minutes*, in *Le renouveau des campagnes françaises : évolutions démographiques, dynamiques spatiales et recompositions sociales*, Pierre Pistre, Université Paris-Diderot Paris VII (2012).

INJEP - 2016/01 (novembre 2015), Jean-Pierre Halter : *Politiques de jeunesse et intercommunalités : monographies des communautés de communes du bassin de Marennes et de l'île d'Oléron*.

INJEP, *L'engagement des jeunes : une majorité impliquée, une minorité en retrait*, n°36, novembre 2016.

INJEP, Rapport : *Parcours de jeunes et territoires* (2014), dirigé par Francine Labadie.

INJEP, *Retour sur la présidentielle de 2012 : comment les jeunes ont-ils voté ?*, n°13 juin 2013.

INJEP, *Voter, ça les intéresse ? Participation électorale des jeunes et évolution du lien politique*, n°8, mars 2012.

INJEPMRJC (2007), *Cahiers de l'action n°10 Accueillir les jeunes en milieu rural : pour des territoires solidaires*.

INSEE Limousin, *Une région plus attractive ... sauf pour ses jeunes*, Focal n°17, juillet 2005.

INSEE Première n°1275, *Jeunes et territoires : l'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité*, Chantal Brutel (janvier 2010).

INSEE Première n°1364, *Le découpage en unités urbaines de 2010, l'espace urbain augmente de 10 % en une décennie* de François Clanché et Odile Rascol (2010).

INSEE Première n°1374 : *Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 : 95 % de la population vit sous l'influence des villes*, de Chantal Brutel et David Levy (2011).

INSEE première n°1419, Emma Davie, *Un premier enfant à 28 ans*, octobre 2012.

INSEE Première n°1425, *Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012. Trois quarts des bassins de vie sont ruraux*, Chantal Brutel et David Levy (2013).

INSEE Première n°1478, Les métiers et leurs territoires, Jean-Michel Floch et Frédéric Lainé (2013).

INSEE Première n°1503, En matière d'emploi, les métropoles ont davantage résisté à la crise, de Marianne Borzic et Thomas Le Jeannic (2014).

INSEE Première n°1552, Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains, par Anne-Thérèse Aerts, Sandra Chirazi et Lucile Cros (juin 2015).

INSEE Première n°1605, De plus en plus de personnes travaillent en dehors de leur commune de résidence, juin 2016.

INSEE RP 2006 IGAS CGAER, rapport Pauvreté, précarité et solidarité en milieu rural (2009).

INSEE, Chiffres clés évolutions et structures de la population 2012.

INSEE, Enquête : 30 ans de vie associative, janvier 2016.

INSEE, La France et ses territoires, édition 2015, p. 16 à 21.

INSEE, Regards sur la parité, édition 2012, p. 12.

Laurent Lardeux Dispositifs de participation des jeunes aux niveaux des conseils régionaux, INJEP, rapport d'étude INJEP – 2015/1.

Claire Lemêtre et Sophie Orange, Les ambitions scolaires et sociales des lycéens ruraux, *Savoir/Agir*, 37, septembre 2016.

Alain Loiseau, Patrick Ciercoles, Vincent Cosse, Philippe Le Moal, *Evaluation de la politique en faveur du spectacle vivant - Première phase – Diagnostic provisoire des politiques partenariales*, Ministère de la Culture et de la Communication, juin 2013.

Mairie Conseils, *Politique Jeunesse et intercommunalités. Méthode et résultats d'une démarche pour accompagner la réflexion des élus locaux*, février 2015.

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, *Panorama de l'enseignement agricole* (édition 2012).

Ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche, DEPP, *Repères et références statistiques* 2016.

Ministère de l'Éducation nationale, MENESER-DEPP, enquête IVA 2015.

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, La mobilité des étudiants, *Note d'information*, 09.02.

Ministère de l'Intérieur, Les collectivités locales en chiffres 2015.

Ministère de la Culture et de la communication, DEPS, *Chiffres clés*, statistiques de la culture et de la communication, 2016.

Julian Mischi, Nicolas Rehany, *Pour une sociologie politique des mondes ruraux*, Politix 2008/3 (n° 83).

Missions locales de la région Centre : *Jeunesse et Ruralité, de l'observation croisée ... à l'analyse d'une situation critique* (2012).

Annexes

MRJC, *Cahiers de l'action n°10 Accueillir les jeunes en milieu rural : Pour des territoires solidaires* (2007).

MRJC/INJEP, *Enquête Accueillir les jeunes en milieu rural* (2005).

MSA Credoc, *Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres* Yvon Merlière et Régis Bigot, 2012.

Anne Muxel., *L'électeur intermittent ? La participation lors des élections régionales de 2015, L'enquête électorale française : comprendre 2017, La Note / #6 / vague 1*, décembre 2015.

Nouvelles ruralités, Assemblée des départements de France, *Campagnes, le grand pari : rapport d'analyses et de propositions pour l'avenir des territoires* (2013).

Observatoire des métiers des professions libérales : *Professions libérales : Entreprise libérale et territoires*, (2014).

OFDT - *Les usages de drogues en espace rural* – Novembre 2015.

Sophie Orange et Claire Lemêtre, *Enquête auprès des lycéens ruraux des Pays de la Loire*.

Sophie Orange, *Un petit supérieur » : pratiques d'orientation en section de technicien supérieur*, Revue française de pédagogie, 167, avril-juin 2009.

Pierre Pistre, *Renouveau des campagnes françaises : évolutions démographiques, dynamiques spatiales et recompositions sociales*, Université Paris Diderot Paris VII (2012).

Plate-forme de l'Action sanitaire et sociale Auvergne : *Les jeunes en milieu rural en Auvergne*.

Rapport du Conseil de la Famille du 3 mai 2016.

Rapport *Vers l'égalité des territoires : dynamiques, mesures et politiques*, sous la direction d'Eloi Laurent, article « Espaces ruraux et ruptures territoriales », de Mohammed Hilal, Yves Schaeffer et Cécile Détang-Dessendre, La documentation française (2013).

Rectorat de Caen, Sepage, Belliard J-B., Colson J., *Trajectoires scolaires des élèves des territoires ruraux, du collège à l'enseignement supérieur*.

Nicolas Rehany, *Les gars du coin – Enquête sur une jeunesse rurale*, La Découverte, 2005.

Rétrospective du baccalauréat : 1960-2016 (France métropolitaine (public + privé) source DEFP. Ces chiffres intègrent ceux du baccalauréat agricole.

Sénat, Rapport d'information n° 545 *L'accueil des jeunes enfants en milieu rural*, (2009) de Jean-Marc Juilhard, sénateur.

<http://www.gouvernement.fr/lutte-contre-les-deserts-medicaux-ce-qu-il-faut-savoir>

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=if20

<http://www.mayenne-slowlydays.com/slowlydays>

<http://www.cles.com/enquetes/article/slow-life-vers-de-beaux-lents-demains>

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/l-observatoire-national-interministeriel-de-la-securite-routiere/accidentalite-routiere/bilans-annuels>

<http://www.smac07.com/projet/presentation-histoire>

http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/References/2006/Compte_logement/ETUDE_vacance_cle04d4f7.pdf

https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Presentation_OSDM_-_CNML_-_070613.pdf

<https://observatoire-education-territoires.com/demarches-methodologiques/>

Annexes

N° 5 TABLE DES SIGLES

AMRF	Association des maires ruraux de France
ANIL	Agence nationale pour l'information sur le logement
APL	Allocation personnelle de logement
BNOA	Bourse nationale d'opportunités artisanales
BEP	Brevet d'études professionnelles
CAE	Coopérative d'activités et d'emploi
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFBF	Confédération française des batteries-fanfars
CFPPA	Centre de formation pour la promotion agricole
CGET	Commissariat général à l'Égalité des territoires
CIE	Contrat initiative emploi
CIR	Comité interministériel aux ruralités
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CNFR	Confédération nationale des foyers ruraux
COFAC	Coordination des fédérations et associations de culture et de communication
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CREFOP	Comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle
CRESS	Chambre régionale d'économie sociale et solidaire
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et de la statistique
DGCL	Direction générale des collectivités locales
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DJA	Dotation jeune agriculteur
DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
DOA	Dotation de solidarité rurale
DSU	Dotation de solidarité urbaine
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ESS	Économie sociale et solidaire
ETP	Équivalent temps plein
FDVA	Fonds pour le développement de la vie associative
FEJ	Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
FEMS	Fédération des écomusées et musées de société

FFFSH	Fédération française Fêtes et spectacles historiques
FFMJC	Fédération française des maisons des jeunes et de la culture
FNARS	Fédération nationale des associations de réinsertion sociale
FONSEP	fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
FRDVA	Fonds régional pour le développement de la vie associative
FSCF	Fédération sportive et culturelle de France
IFOP	Institut français d'opinion publique
INJEP	Institut national pour la jeunesse et l'éducation populaire
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
JAMO	Jeune ayant moins d'opportunités
LGTA	Lycée d'enseignement et technologique agricole
LGTPA	Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole
NEET	<i>Not in Education, Employment or Training</i> (ni étudiant, ni employé.e, ni stagiaire)
MAP	Modernisation de l'action publique
MAPTAM	Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles(loi)
MFR	Maison familiale rurale
MRJC	Mouvement rural de jeunesse chrétienne
MSA	Mutualité sociale agricole
MST	Maladie sexuellement transmissible
NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République (loi)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OET	Observatoire éducation et territoires
ONPES	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
PCS	Profession et catégorie socioprofessionnelle
PETR	Pôle d'équilibre territoriaux et ruraux
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PIA	Programme d'investissements d'avenir
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RSA	Revenu de solidarité active
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SCOP	Société coopérative et participative
SILOJ	Service d'information pour le logement des jeunes
SMAC	Scène de musiques actuelles
SPRO	Service public régional de l'orientation
SRAADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRDEII	Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation'
STS	Section de technicien.ne supérieur.e
TAD	Transports à la demande
UNADEL	Union nationale des acteurs et structures de développement local
UNHAJ	Union nationale pour l'habitat des jeunes
ZAU	Zonage en aires urbaines

ZAUER
ZRR

Zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural
Zone de revitalisation rural

Dernières publications des sections de l'aménagement durable des territoires et de l'éducation, de la culture et de la communication

<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>Avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle Outre-mer Christian Vernaudon</p>	<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>Avant-projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne Michele Nathan</p>	<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>Réseaux sociaux numériques: comment renforcer l'engagement citoyen ? Gérard Aschieri et Agnès Popellin</p>
---	---	--

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>La transition agroécologique : défis et enjeux Cécile Claveyrolle</p>	<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale Antoine Dulin</p>	<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>Réseaux sociaux numériques: comment renforcer l'engagement citoyen ? Gérard Aschieri et Agnès Popellin</p>
---	---	---

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e,
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.
N° 411170002-000117 - Dépôt légal : janvier 2017

Crédit photo : Istockphotos

LES AVIS DU CESE



Le Gouvernement a saisi le CESE sur la place des jeunes dans les territoires ruraux. Par-delà leur diversité, les jeunes des espaces ruraux montrent un grand attachement à leur territoire. Ils.elles font en plus forte proportion des études courtes et à caractère professionnel que leurs homologues urbain.e.s et entrent plus tôt en moyenne sur le marché du travail. Outre les difficultés d'accès des jeunes à la mobilité et aux services, trois constats apparaissent particulièrement prégnants : les inégalités entre jeunes femmes et jeunes hommes sont marquées en milieu rural ; alors que les jeunes sont un élément déterminant pour l'avenir de ces territoires, la coordination des politiques publiques en direction de la jeunesse y semble insuffisante ; enfin, la baisse de la confiance des jeunes dans les institutions représentatives y est très prononcée.

Pour donner à chaque jeune des territoires ruraux de nouvelles opportunités et faire reculer les inégalités femmes/hommes, le CESE fait des préconisations articulées en trois axes : créer une compétence « jeunesse » rendue obligatoire au sein de communautés de communes animant une politique jeunesse de territoire partagée ; mettre en place au sein de chaque bassin de vie une démarche de Campus ruraux de projets dédiée à l'accompagnement des jeunes dans leurs projets ; instaurer un Pacte jeunes Ruraux.ales inscrit dans les contrats de ruralité.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41117-0002 prix : 25,70 €
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-151097-5



Diffusion
Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des *Journaux officiels*
tél. : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr